

# REVUE MUNICIPALE DE SIDI-BEL-ABBÈS

REDACTION - ADMINISTRATION - PUBLICITE : SECRETARIAT GENERAL DE LA MAIRIE - TEL. : 25-65

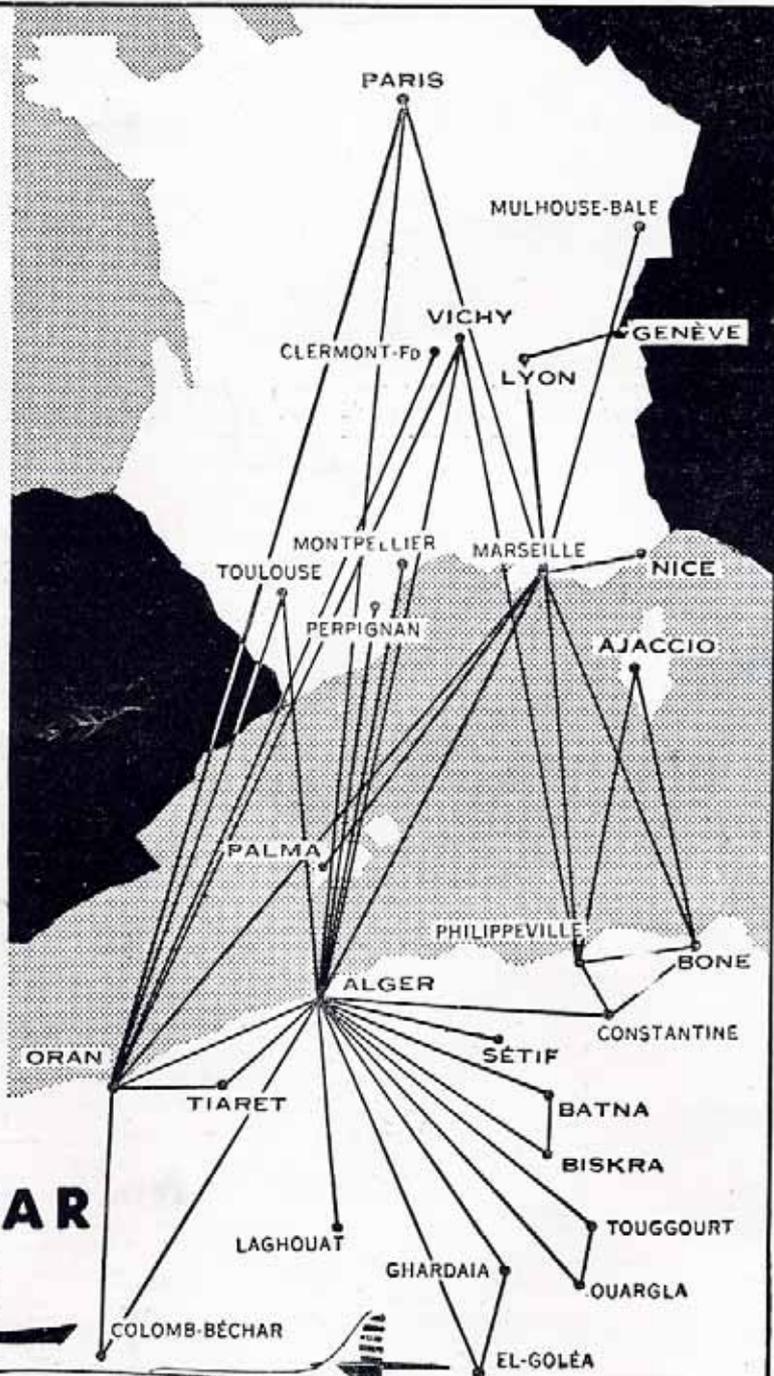




VITESSE ET  
CONFORT PAR  
*Caravelle*



**air algérie**



La plus vivante des quatre places

# DAUPHINE



Société Algérienne des Automobiles **RENAULT**  
86, Avenue de la République - ORAN - Tél. : 328.41 à 45

DEPOSEZ VOS DISPONIBILITES FINANCIERES

A LA

## **CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL D'ORAN**

4, Rue Ozanam à ORAN

C.C.P. ALGER 3.305.04

Téléphone : 225-97



*Reprise de l'émission des Bons à 1 an et à 6 mois*

*Compte de Dépôts à vue (Retraits par chèques)*



UNE GAMME COMPLETE  
DE TRACTEURS :  
« 820 », « 35 » et « 65 »



# SOTRAC

Agent Régional MASSEY-FERGUSON : **SOTRAC, Sidi-Bel-Abbès**  
(Anciens Ets E. BERMOND et Cie)  
22, Avenue Loubet - Tél. : 22-86 - SIDI-BEL-ABBES

**LE PROBLÈME FAMILIAL DE  
L'EAU CHAUDE**

**4**  
*Solutions*  
*vous sont offertes:*

LE CHAUFFE-EAU INSTANTANÉ A GAZ    LE CHAUFFE-BAIN A GAZ    LE CHAUFFE-EAU A ACCUMULATION A GAZ    LE CHAUFFE-EAU ELECTRIQUE A ACCUMULATION

l'une de ces solutions convient à  
**VOTRE CAS PARTICULIER**  
**E.G.A. Vous conseillera**

# REVUE MUNICIPALE DE SIDI-BEL-ABBÈS



## SOMMAIRE

- Les Rues propres :  
M. BARKAT Ahmed, Adjoint Délégué au nettoyage,  
M. AMAR, Chef de Service.
- Ephémérides Bel-Abbésiennes.
- Les appellations successives de l'Algérie. Arthur Pellegrin  
(Extrait de Documents Algériens)
- Le Sahara.
- « Le Prestige de France » reçu par la Maison de Retraite des  
Anciens de la Légion Etrangère.
- Poèmes.

### NOTRE COUVERTURE :

Camp des Spahis (Hamran Moulay Abdelkader)

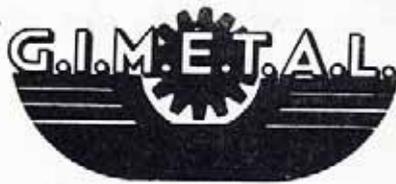
— L'ÉGLISE —

ENTREPRISE DE MAÇONNERIE ET DE BETON ARME

**F. DIAZ & CHAPAPRIA**

SIDI-BEL-ABBES : LAMTAR

BUREAUX : 72, Route d'Oran — SIDI-BEL-ABBES



18, Bd H. Giraud — ORAN

Téléphone : 203-38 et 270-48

ACIERS - OUTILLAGES  
SOUDURE ELECTRIQUE  
MACHINES Outils

NE BUVEZ PAS

**AMARNAS**

.... DEGUSTEZ-LE !!!

H. et P. GOT et Cie - Vins

SIDI-BEL-ABBES Tél. 22-37

Maison fondée en 1896

ENTREPRISE GENERALE DE TRAVAUX PUBLICS  
ET DE BETON ARME

**François SALAS & Fils**

Résidence Bellat — SIDI-BEL-ABBES

Tél. : 39-57

TRAVAUX ADMINISTRATIFS

**Ets Veuve COTE et Cie**

S.A.R.L. au Capital de 4.000.000 de NF

ALGER - ORAN - CASABLANCA

BONE - CONSTANTINE - PHILIPPEVILLE

SETIF - SIDI-BEL-ABBES - BLIDA

— MAISON - CARREE —

Usine à ORAN : Lotissem. St Hubert - TEL. 293.55

TEL. : 24.26

Succursale de SIDI-BEL-ABBES : Rue Lord Byron

La première Maison de droguerie, couleur, vitrerie  
de toute l'Afrique du Nord

MATERIEL et MOBILIER

pour

Radiologie, Médecine et Chirurgie

**Anciens Ets BALDOUS**

5, BOULEVARD GALLIENI

Téléph. 240-70

O R A N

# Des Rues Propres

Les produits tensio-actifs de synthèses, plus connus dans le grand public sous le nom de détergents, peuvent s'appliquer à de multiples usages industriels ou ménagers. A l'occasion d'intéressants essais effectués pendant l'été 1959, par le Service du Nettoyement, nous croyons devoir publier quelques images de ces applications particulières au lavage des rues et places.

**BARKAT Ahmed**  
Adjoint au Maire,  
Délégué  
au Service du Nettoyement

x x x

Le temps n'est plus où les moineaux, chers aux poètes amoureux, suffisaient à assurer la propreté des avenues en les débarrassant des « impuretés » laissées sur la chaussée par les attelages des véhicules hippomobiles ; des équipes de balayeurs municipaux déplaçaient alors de bouche à bouche d'eau leurs « saucissons » de toile à sacs et décroiraient les chaussées, en les nettoyant, de ces gracieux éventails humides, fruit d'une particulière virtuosité dans le maniement du balai de genêt.



**Le lavage des Halles Centrales pendant**

De nos jours, pour le nettoyage des rues et des chaussées, l'eau seule, malgré l'emploi du matériel le plus moderne, ne suffit plus à combattre l'accumulation des huiles, des graisses, de la poussière et de la boue, de cette boue propre aux villes qui tache les bas et les pantalons.

x x x

Depuis longtemps déjà, après bien des pays, la ville de Paris avait avec succès utilisé les produits détergents pour le lavage des voies urbaines.

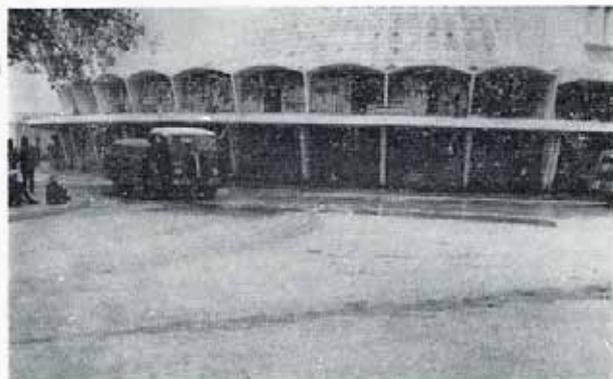
A notre tour et après bien des essais, nous avons adopté, pour le lavage de certaines rues, places publiques, W.C. publics et abattoirs, le produit de tensio-actifs de synthèses, marque « Teepol », provenant des Etablissements « SHELL ».

## LES ESSAIS EFFECTUES

### Lavage des rues...

La première partie de ces essais s'est déroulée rue Pru-

don, aux stationnements des cars T.R.C.F.A., couvert d'une couche épaisse et réfractaire agglomérée d'huile, de graisse et de poussière qui n'avait jusqu'ici pu être efficacement nettoyée.



...Après

### ...du Marché de détail et Halles centrales...

La seconde partie du nettoyage eut lieu autour des marchés où se trouvent les poubelles publiques et dont les rues et trottoirs sont, en maints endroits, recouverts de déchets visqueux de légumes avariés.

### ...des Abattoirs.

Pour le troisième essai, nous avons choisi les abattoirs en prenant soin de laisser le sang se coaguler de 12 h. à 14 h., la température relevée ce jour-là étant de 27°.

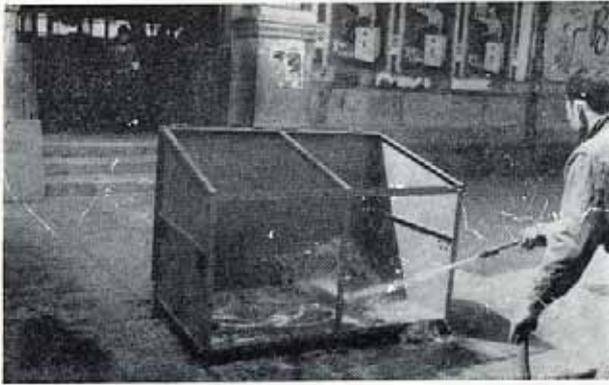


Après le passage de l'arroseuse la rue est recouverte d'une couche de Trepol

## LES RESULTATS OBTENUS

Le produit introduit dans une arroseuse de 5.000 litres, à raison de 5 grammes par litre d'eau, est dissous par la turbulence créée pendant le remplissage du réservoir.

La solution est répandue par l'arroseuse à la pression de 4 à 6 kgs au cm<sup>2</sup> au gicleur. Après un temps d'imprégnation,

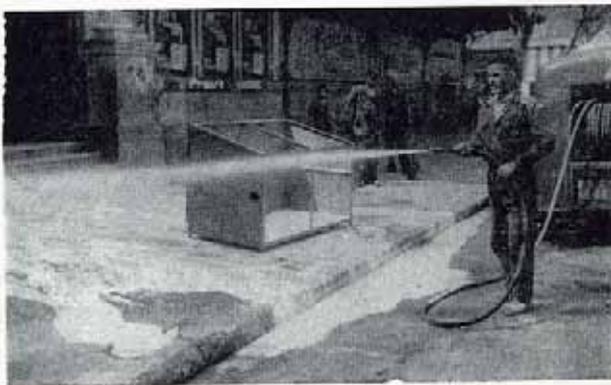


**Le lavage des poubelles publiques**

tion au « Teepol » une seconde arroseuse suit, brasse et rince la chaussée, places et autres endroits à nettoyer.

La troisième partie de nos essais, qui fut la plus difficile parce que nous avons accru les difficultés, a été une réussite :

- a) la poussière est immédiatement humidifiée grâce au pouvoir mouillant du produit ;
- b) les huiles et les graisses rapidement émulsionnées sont entraînées ;



**...Pendant**

c) le sang coagulé, les graisses animales particulièrement réfractaires disparaissent ;

d) les voies, places, locaux traités ont été aseptisés en raison de l'effet bactéricide du produit ;

e) les dangers de dérapage sont réduits après le dégraisage de la chaussée.

x x x

#### **PRIX DU NETTOYAGE HEBDOMADAIRE**

Le nettoyage hebdomadaire des points névralgiques, tels que les stations de taxis, calèches, W.C. publics, Halles centrales, abattoirs, nécessite 25 kgs de « Teepol » introduit dans 5.000 litres d'eau, revient à la somme de 27,75 N.F.

Ce qui fait une dépense générale pour les mois de mai à septembre de 610,50 N.F.

x x x

#### **QUELQUES AVIS**

Les commerçants qui entourent le marché de la ville sont unanimes à reconnaître qu'il y a eu moins de mouches en 1959, du fait du nettoyage journalier des poubelles publiques et du pourtour du marché.

Au faubourg Bugeaud, où les marchands des quatre saisons sont installés à demeure, le nettoyage hebdomadaire



**Après le passage de l'arroseuse qui a déversé le Trepol**

a été accueilli favorablement et les vendeurs ont décidés la fermeture, tous les lundis après-midi, pour permettre aux équipes du Service du Nettoyement d'accomplir leur mission.

Mais, voyons plutôt ce que Monsieur le Vétérinaire-Inspecteur a écrit dans son rapport du 11-4-1959 :

« Une équipe du Service du Nettoyement, sous la Direction de Monsieur AMAR, a procédé, samedi après-midi, à un essai de désinfection des locaux de l'abattoir.

« Effectué sciemment dans les conditions les plus défavorables, puisque ces locaux avaient été laissés dans l'état où ils se trouvent en fin d'abatage, cet essai peut être considéré comme très intéressant. Il s'agissait, comme pour les opérations du même genre ayant eu lieu en divers points de la ville, d'un lavage sous pression avec une solution étendue de « Teepol » détergent dérivé des pétroles. Il est hors de doute que les résultats seront encore meilleurs lorsque la désinfection interviendra après le premier lavage à l'eau effectué, comme de coutume, immédiatement après la fin du travail et permettant l'élimination mécanique de la plus grande partie des déchets organiques.



**Une rue nettoyée et lavée**

« Seul le Service du Nettoyement est à même d'assurer correctement, grâce à son équipement, la propreté et la désinfection des locaux de l'Abattoir ».

Le Vétérinaire-Inspecteur,  
signé : **BADENS.**

Depuis les essais d'Avril 1959, le Service du Nettoyement a procédé, sans interruption, durant les mois de Mai à Septembre, à un lavage de rues et places pour le grand bien des populations.

**AMAR Sylvain**  
Chef Ouvrier,  
Chargé de la Direction  
du Service du Nettoyement

# VILLE DE SIDI-BEL-ABBÈS

## 6 ans d'histoire Bel-Abbésienne



### *AVANT-PROPOS*

● *Cet ouvrage comme son titre l'indique est exclusivement composé d'articles parus dans la presse d'information, notamment dans :*

*« L'ECHO D'ORAN » et « ORAN-MATIN »*

● *Si l'œuvre de la Municipalité exceptionnellement féconde — puisqu'elle va avoir épuisé et même dépassé son programme, en un seul mandat — en est l'objet principal, il se double pourtant d'un intérêt historique réel, en relatant et en classant des événements ayant fait date dans les annales de notre Cité, tels que le Centenaire de la Légion, la Foire aux Vins et la terrible Catastrophe de Turenne pour ne parler que de ceux-là !*

● *L'Histoire de Bel-Abbès de M. Léon ADOUE s'arrêtait à l'avènement de la Municipalité BELLAT, cette compilation fournira toujours d'excellents matériaux aux historiens de l'avenir.*

---

---

# EPHÉMÉRIDES BEL-ABBESIENNES

## ELECTIONS MUNICIPALES

LISTE Républicaine d'Union Economique et Sociale :

MM. Bellat Lucien, agriculteur ; Mazoyer François, directeur d'école honoraire, officier de l'Instruction Publique, juge au Tribunal Repressif ; Larmande Auguste, docteur en médecine, mutilé, médaille d'argent du dévouement (épidémies), médaille de vermeil de la Mutualité ; Barisien Georges, médecin major en retraite, chevalier de la Légion d'honneur (adjoint sortant) ; Munéra Maurice, docteur en médecine ; Alaux Prosper, receveur des P.T.T., en retraite ; Albérola Joseph fils, marbrier ; Almira Thomas entrepreneur de maçonnerie ; Balmelli Henri, peintre décorateur, croix de guerre ; Bouche Constant, agriculteur ; Boudou Roger ancien contrôleur spécial des contributions directes expert fiscal ; Canovas Simon, représentant de commerce, commandeur de la croix rouge espagnole, médaille d'argent de la Mutualité ; Ducassou Jean, contrôleur adjoint des chemins de fer PLM ; Fernandez Léopold menuisier ; Gil Henri, chauffeur de route P.L.M. ; Ginestar Louis mouleur-cimentier ; José Vincent, fondé de pouvoirs de la Maison de Reboul, mutilé, médaillé militaire, croix de guerre ; Laumet Georges, Agriculteur ; Léonis Joseph, industriel ; Magliulo Jules, architecte ; Martinez Antoine, chef de train PLM ; Molinier Jules, tourneur-mécanicien ; Pinet Antoine, ajusteur mécanicien ; Raynal Jacques, inspecteur PLM ; Roblès Manuel, chef de brigade d'ouvriers PLM ; Serna Antoine, employé de commerce ; Vivier Jean, maître-ouvrier à l'E.P.S.

Les élus de la liste républicaine d'union économique et sociale, nous prient de publier les remerciements suivants à leurs électeurs :

« Mes chers concitoyens,

« La liste économique d'union économique et sociale remercie les électeurs indépendants qui ont affirmé sur son programme leur volonté d'union et de paix dans l'ordre et le respect de toutes les convictions.

« Il n'y a plus d'adversaires.

« Au travail pour le bien public.

« Vive la République ! Vive Bel-Abbès.

—oO—

## 13 MAI. — LA FETE DE JEANNE D'ARC

Notre ville, brillamment pavoisée, avait pris hier son air de grande fête pour commémorer dignement le 5<sup>e</sup> centenaire de Jeanne d'Arc. Notre population a manifesté ses sentiments patriotiques en assistant en masse à la masse solennelle organisée à l'église Saint-Vincent sous les auspices des « Femmes-de-France. »

Le soir, un bal populaire gracieusement offert par la nouvelle municipalité a eu lieu sur la place Camot coquettement ornée de drapeaux et d'oriflammes et illuminée à profusion.

Le plus grand entrain a régné jusqu'à une heure avancée de la nuit et M. Bellat, maire, qui s'était mêlé sympathi-

quement à la foule des danseurs a été, encore une fois, vivement ovationné.

## ELECTION DE LA MUNICIPALITE

Le Conseil Municipal entier s'est réuni dimanche matin à 10 heures, à la Mairie, à l'effet de procéder à l'élection du Maire et des adjoints.

La grande salle du rez-de-chaussée ne suffisait pas à contenir la foule des électeurs qui se pressaient aussi en rongs serrés dans les couloirs et sur le péristyle de l'Hôtel de ville.

A l'unanimité, c'est-à-dire par 38 voix et un bulletin blanc sur 39 votants, M. Lucien Bellat est proclamé maire de la ville de Sidi-Bel-Abbès aux acclamations enthousiastes de l'assistance et aux accents de la « Marseillaise » exécutée par la Lyre Bel-Abbésienne.

Sont successivement élus : MM. Mazoyer, 1<sup>er</sup> adjoint ; Docteur Larmande, 2<sup>e</sup> adjoint ; Barisien 3<sup>e</sup> adjoint ; Docteur Munéra 4<sup>e</sup> adjoint. Ce dernier poste ayant été nouvellement créé en raison de l'importance considérable que prend notre cité.

La nomination des adjoints est également saluée par d'unanimes applaudissements.

Lorsque les élus eurent remercié leurs collègues de la confiance qui leur avait été témoignée et les avoir assurés qu'ils feraient tout leur possible pour la mériter, M. Bellat prononce l'allocution suivante :

« Mes chers collègues,

« Nous voici donc les élus du peuple. L'honneur qui nous est fait nous impose un premier devoir. Représentants de la cité tout entière, nous ne connaissons plus d'adversaires. Sans distinction d'origine ni de confession, il n'y a plus devant nous que des français, dans toute l'acceptation du terme.

« La seule préférence qui nous soit permise est celle qui nous incline vers les ouvriers et les humbles de qui nous sommes plus directement les élus.

« Ainsi donc, mes chers collègues, justice pour tous et égalité.

« Au travail pour le bien public et vive la France ! »

A l'issue de la réunion et pendant que nos édiles traversaient la foule pour se rendre à l'église où avait lieu une cérémonie organisée en l'honneur de Jeanne d'Arc, notre nouveau maire est l'objet d'une grande manifestation de sympathie.

—oO—

## 14 MAI. — AMICALE DES COMMUNAUX

Le personnel de la commune dont nous nous sommes toujours plu à louer le dévouement et l'abnégation, se réunissait il y a quelques jours à l'hôtel de Ville, sous la présidence du sympathique et estimé M. Blandin, chef de Bureau à la Mairie, qui dans un sentiment élogieux de re-

connaissance vis-à-vis de la municipalité actuelle et de la précédente, adressait à ses collègues les paroles suivantes :

« Mes chers camarades, non seulement parce que notre devoir d'employés de la commune était de rester en dehors des luttes électorales, mais aussi en présence de la déclaration bienveillante de M. Bellat Lucien, au nom du nouveau Conseil Municipal, a exprimé à M. le secrétaire général lui affirmant qu'aucun changement ne serait apporté dans le personnel communal, espérant toutefois que chacun de nous continuerait à faire son service pour le mieux des intérêts de la ville, je vous propose d'émettre la motion ci-après :

« Les membres de l'Amicale des communes, réunis au nombre de 70, le 8 mai 1929, dans une des salles de l'Hôtel de Ville, assurent de la future municipalité et le nouveau Conseil municipal de leur entier dévouement à la chose publique. Dans sa modeste collaboration chacun d'eux, par sa manière de servir s'efforcera de donner toutes les satisfactions désirables.

« Que tous les membres nouvellement élus soient également assurés de la plus parfaite déférence du personnel de tous les services, sentiment qui ne tardera pas à se transformer, pour le plus grand nombre, en respectueuse affection.

« D'autre part, se basant sur la largesse d'esprit bien connue de MM. les membres de la nouvelle municipalité pour ne pas être froissés d'un geste de correction légitime, expriment à la municipalité sortante le témoignage de leur gratitude pour les améliorations apportées pendant le cours des dernières années. Que, particulièrement, l'honorable maire sortant veuille bien agréer de ses anciens subordonnés leurs vœux de bonne santé et de complète sérénité auxquelles son âge et ses travaux lui donnent droit.

En la circonstance, nous nous faisons un devoir de féliciter l'Amicale des communaux et de rendre hommage à l'esprit de justice de M. Bellat, nouveau maire, et de ses collaborateurs.

—oOo—

## 23 MAI — SALUBRITE PUBLIQUE

La nouvelle municipalité semble avoir entrepris sa tâche avec une ardeur résolue en ce qui concerne particulièrement les services d'hygiène et de salubrité publiques.

Sur les injonctions qui lui ont été faites, l'entreprise de nettoyage se fait avec plus de régularité et de soin ; on remarque avec une vive satisfaction une propreté plus rationnelle de nos artères qui sont copieusement arrosées.

Mais, comme il importe de rappeler à la population les devoirs qui lui incombent, nous ne saurions trop appeler l'attention du public sur le communiqué suivant qui nous parvient de la mairie :

« Le Maire de la Ville de Sidi-Bel-Abbès a l'honneur de rappeler à ses concitoyens qu'aux termes des règlements en vigueur, il est interdit de battre des tapis, matelas, etc., aux fenêtres et balcons, de déposer des ordures ménagères, immondes, etc., sur la voie publique ; que toutes les ordures ménagères doivent être placées dans des poubelles en tôle galvanisée ou en bois doublé de zing ; que ces poubelles doivent être déposées sur les trottoirs ou près des portes des immeubles avant le passage du tombereau de nettoyage et être enlevées aussitôt vidées : ces poubelles doivent être fournies par les propriétaires d'immeubles.

« Le passage de tombereaux devant s'effectuer jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre, entre 6 et 8 heures du matin, les poubelles devront être placées avant 6 heures.

Des instructions ont été données aux services de police pour aviser les particuliers à la première infraction et, en cas de récidive, des procès verbaux seront dressés aux contrevenants.

Nous approuverons entièrement l'application rigoureuse de ces mesures, car il est indispensable que dans l'intérêt de la collectivité, chacun se soumette à ces obligations pour contribuer à l'assainissement de la ville.

## VACCINATION ANTI-VARIOLIQUE

Le public est avisé que des séances de vaccination et revaccination anti-variolique auront lieu tous les matins, sauf le dimanche, à l'hôpital auxiliaire, faubourg Négrier, de 9 heures à 11 heures.

## UN BEAU GESTE

Comme don de joyeux avènement pour son entrée à la Mairie, l'aimable M. Bellat a tenu à témoigner sa sympathie envers ceux qui souffrent, par un geste de libéralité en faveur des malades civils et militaires en traitement à l'hôpital militaire de notre ville. Il a eu la générosité d'envoyer au médecin-chef de cet établissement, un gros approvisionnement de gâteaux, cigarettes et paquets de tabac, pour être distribués dans les salles.

Les malades ont été très touchés de cette marque de générosité et ils remercient vivement M. le Maire de sa délicate attention.

## GENEROSITE

M. Joseph Lopez, vient une fois de plus, de donner une preuve de sa grande générosité. Se fixant définitivement dans notre ville, il a tenu, à cette occasion, à envoyer à notre sympathique et dévoué maire la somme de 2.000 francs en le priant de la répartir aux œuvres de bienfaisance de la façon suivante : Bénéficiaire Espanola 500 francs ; Bureau de Bienfaisance européen, 500 frs ; Bureau de Bienfaisance israélite, 300 frs ; Bureau de Bienfaisance indigène, 250 frs ; Bouchée de pain, 300 frs ; Hôpital militaire (pour dons en nature), 150 frs.

M. le Maire s'est empressé de remercier, au nom des pauvres, M. Joseph Lopez de ce beau geste de générosité.

## OBLIGATIONS COMMUNALES

Le Samedi 1<sup>er</sup> Juin, à 15 heures, il sera procédé à l'Hôtel de Ville, au tirage de 36 obligations de l'emprunt 1909. Savoir : 23 de la semestrialité de juillet 1929 et 23 de la semestrialité de janvier 1930.

## UN COMMUNIQUE DE LA MAIRIE

Le Maire de la Ville de Sidi-Bel-Abbès a l'honneur de porter à la connaissance de ses administrés qu'il lui a été signalé que, dans divers marchés de la localité, certains agents salariés se faisaient remettre gratuitement des produits alimentaires ou autres.

Ces procédés, indignes de serviteurs intègres, sont contraires à la probité que nous estimons voir présider dans toutes les branches sans exception, de l'Administration communale. Ils contribuent dans une large mesure à rendre la vie de plus en plus chère.

Afin de porter un remède radical à ce mal, il est porté à la connaissance des intéressés que la municipalité ne saurait tolérer plus longtemps ces pratiques et qu'elle sera inflexible lorsque pareils faits lui seront signalés. Corrupteurs et corrompus seront déférés au Parquet sans préjudice de mesures disciplinaires qui seront prises à l'encontre des agents coupables, à quelque grade qu'ils appartiennent.

—oOo—

### 31 MAI — CONSEIL MUNICIPAL

Nos édiles se réuniront en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville, aujourd'hui samedi, 1<sup>er</sup> Juin. Afin de faciliter la présence du plus grand nombre de conseillers, la séance s'ouvrira à 20 h. 30.

Ordre du jour : Création d'un corps de sapeurs-pompiers ; opportunité de la création d'adjoints supplémentaires ; hygiène publique ; vespasiennes ; police des marchés ; demande de prêt d'honneur ; dénomination des rues et places ; service de la voirie ; création d'un troisième commissariat de police ; augmentation du nombre d'agents ; rétablissement des gratifications de fin d'année ; rétablissement de l'indemnité des chauffeurs aux agents de la police municipale.

—oOo—

### 3 JUIN — UN GRAND BANQUET MUTUALISTE

Réunir près de deux cents convives, grouper neuf sociétés de bienfaisance dans le plus exclusif sentiment de mutualisme, sans distinction de race, d'opinion politique, ni de religion, telle fut la tâche que s'était noblement imposée l'actif et populaire propagandiste, M. Contraire. Il suffisait dimanche, à midi, d'un coup d'œil d'ensemble dans la vaste salle de l'Hôtel Victoria pour se convaincre du succès complet de cette louable entreprise.

Au hasard du crayon, notons à la table d'honneur : MM. Lucien Bellat, maire de Sidi-Bel-Abbès ; Imbert administrateur détaché à la sous-préfecture, représentant M. Dangel, sous-préfet, empêché ; le capitaine Harburger, remplaçant le Colonel Rollet, retenu par une fâcheuse indisposition ; Fernandez y Ramos et Ange Cassès, consul et vice-consul d'Espagne ; Establier délégué général pour l'Algérie de la Croix-Rouge espagnole ; les présidents des diverses associations mutuelle de notre ville ; les représentants de la Presse, etc.

Agrément par quelques morceaux de choix exécutés avec cette science musicale qui est l'apanage des solistes de l'orchestre de la Légion, le repas se poursuit dans une cordiale atmosphère d'animation et de gaieté.

Les convives éprouvent un plaisir particulier à entendre, l'aimable directrice de la dernière saison théâtrale, dans le chant de l'hymne national accompagné par l'orchestre et dont le refrain est repris en chœur par l'assistance. De sa superbe et puissante voix de baryton, un artiste avantageusement connu de notre population, nous fait également entendre « Benvenuto Celini », d'une émouvante harmonie et, pour faire diversion, la romance populaire « Ramona ».

Les applaudissements crépitent de toutes parts, puis c'est le silence absolu, car la série des discours est ouverte.

C'est d'abord M. Contraire qui, après s'être acquitté du devoir du parfait président, salue les autorités présentes, excuse les absents dont le Colonel Rollet et M. Thomas, président de la Prévoyante Bel-Abbésienne, pour lesquels il forme les meilleurs vœux de guérison.

Il remercie ensuite la nombreuse assistance et se plaît à vanter avec une profonde conviction que partagent certainement ses auditeurs, les bienfaits de la mutualité et les nécessités de la repopulation française. Il rend un vibrant hommage à tous les groupements qui ont répondu à son appel et termine ainsi :

— Je ne puis terminer sans vous adresser un pressant appel en faveur des œuvres mutualistes ; ce serait faire acte d'égoïsme et d'imprévoyance que de s'en désintéresser.

« Acte d'égoïsme pour les riches auxquels nous disons : « Venez à nous pour que de votre appui résulte le soulagement de ceux qui n'ont pas le privilège de la fortune.

« Acte d'imprévoyance pour les humbles auxquels nous répétons ; Inscrivez-vous aux diverses mutualités par ce moyen et grâce à un petit versement, vous serez vous et votre famille, à l'abri des soucis que causent la maladie, le chômage, la misère et la vieillesse. Organisez des mutualités partout où elles n'existent pas, car votre œuvre ne sera accomplie que lorsque vous aurez la satisfaction de voir l'ange de la prévoyance couvrir à la fois, de ses ailes le berceau de l'enfant et le foyer de la famille ».

M. Imbert succède à M. Contraire, retournant à celui-ci les louanges qu'il a bien voulu lui décerner. Il manifeste les regrets de M. Dangel de n'avoir pu assister à cette réunion de mutualistes et assure les sociétés réunies du concours et de l'entière sympathie du distingué représentant du Gouvernement.

Délégué d'honneur par la Beneficencia Espanola, M. Fernandez y Ramos prend à son tour la parole. Il débute par une spirituelle anecdote dont la conclusion humoristique provoque une large gaieté. Puis il cite de nombreux et émouvants exemples de mutualité et de solidarité sociales.

M. le Consul d'Espagne manie notre langue à la perfection. Pendant vingt minutes l'éruudit représentant de la colonie espagnole nous tient sous le charme de sa parole.

Enfin M. Bellat, maire s'exprime ainsi et se félicite de voir réunis, grâce à l'intelligente initiative de M. Contraire et d'ardents mutualistes, ses émules, toutes les mutuelles de Bel-Abbès.

— C'est qu'il est, Messieurs, des vérités dont la méditation facilite le rapprochement des hommes. Nous sommes tous égaux devant le malheur. Quand on songe qu'à la nécessité de vieillir, peut s'ajouter pour tous celle de vieillir pauvre et malade, on en vient rapidement à oublier les distinctions superficielles qui semblent séparer les membres de la grande famille humaine.

« On reconnaît un frère en chaque homme et l'on s'entraide dans l'une de ces associations fraternelles où chacune donne et reçoit à son tour. Honneur donc à la conception mutualiste parce qu'elle s'inspire à la fois de l'esprit d'association et de l'idée de prévoyance.

« Je vous donne l'assurance, Messieurs, de toute la bienveillance et la sympathie de la municipalité que j'ai l'honneur de représenter et je lève mon verre à votre santé et à la prospérité de la mutualité bel-abbésienne ».

De vigoureux applaudissements et des ovations ont accueilli toutes ces allocutions.

Puis, après un chaleureux et émouvant appel du sympathique avocat du Barreau de Bel-Abbès M<sup>re</sup> Pellégonon, une collecte est faite en faveur des victimes des dernières inon-

dations de notre ville. La générosité de nos concitoyens se manifeste à nouveau à cette occasion, car le total de la recette atteint 1600 francs et ce chiffre est porté à 2.000 francs sur un noble geste de l'honorable vice-consul d'Espagne M. Ange Cassés.

Nous ne terminerons pas ce compte-rendu sans féliciter sincèrement M. Contraire pour son esprit d'organisation et le dévouement qu'il ne cesse d'apporter aux œuvres philanthropiques de notre ville.

—oOo—

## 5 JUIN — CONSEIL MUNICIPAL

Chose extraordinaire dans les annales d'un conseil municipal : une session ordinaire réunissant au grand complet les édiles d'une grande ville. Ce tour de force a été réalisé grâce à l'initiative prise par M. Lucien Bellat, maire, de convoquer ses collègues à 9 heures du soir, et, tant européens que musulmans, pas un ne manquait à l'appel. Aussi, toutes les questions portées à l'ordre du jour vont être examinées à fond et à propos discutées.

La première se rapporte à la création d'un corps de sapeurs-pompiers dont la nécessité s'imposait depuis longtemps dans une ville de plus de 45.000 habitants. Le Conseil se rallie à cette formation dont l'effectif sera de cent hommes. Le Dr. Lormande est désigné comme président du comité et MM. Bouche et Balmelli comme membres.

Pour la bonne marche des affaires communales, on adopte à l'unanimité la création de postes d'adjoints supplémentaires. L'élection aura lieu à la prochaine séance.

Les infectes vespasiennes qui déparent lamentablement certains quartiers de la ville et dont nous avons si souvent demandé en vain la suppression vont enfin disparaître pour faire place à de coquets édicules. La création de bains-douches est également envisagée, mais cette question est renvoyée à l'étude de la commission d'hygiène.

En ce qui concerne la police des marchés, des dispositions sont prises pour l'affichage des prix, l'application des arrêtés en vigueur et l'évacuation des marchands forains autour du théâtre. Le Conseil espère que ces mesures contribueront à atténuer les abus qui se commettent dans la vente des denrées. D'autres dispositions du même genre sont renvoyées pour étude.

Une demande de prêt d'honneur de 2.500 francs est adoptée.

Tenant compte que plusieurs rues et places n'ont aucune dénomination, l'assemblée décide que le boulevard de l'Enclos s'appellera dorénavant boulevard Léon Bastide, en souvenir du regretté maire qui se dévoua pendant des années aux intérêts de notre cité.

D'autre part, une commission a été chargée de faire des propositions en vue de la dénomination des rues sans nom.

Le Conseil avait envisagé la possibilité de la création d'un troisième commissariat en raison du périmètre si étendu des faubourgs et pour dégorger les deux arrondissements trop encombrés par le nombre toujours croissant des affaires, mais la commission des finances ayant jugé que cette mesure entraînerait de très grosses charges pour la commune, cette question fera l'objet d'une étude plus approfondie. En attendant le Conseil décide la création de six emplois d'agent de police dont un gradé.

Le dévoué personnel communal, par une généreuse initiative du nouveau Conseil, va bénéficier des gratifications de fin d'année qui ont été rétablies. A cet effet, on vote un crédit de 5.000 francs.

Enfin l'assemblée approuve le compte administratif 1928 du collège des garçons ; le compte administratif 1928, le compte de gestion du trésorier pour 1928, le budget supplémentaire de 1928 et budget primitif 1930 pour le bureau de bienfaisance européen.

## AU THEATRE MUNICIPAL

Il est rappelé que les concerts de l'œuvre « Les yeux clos » société mutualiste des aveugles d'Algérie, auront lieu le jeudi 13 en matinée à 5 h. 1/2 et en soirée à 9 heures, sous la présidence d'honneur de M. Dangel, sous-préfet, de M. Bellat, maire, et de Mme Triponey, présidente des Femmes de France et vice-présidente d'honneur des « Yeux clos », ainsi que Mmes Alberge, Debary, Chouraki.

Le but de ces concerts est essentiellement humanitaire, car le bénéfice servira à l'installation d'ateliers d'éducation professionnelle pour les aveugles, sans distinction de race, de nationalité, ni de religion.

Les deux représentations seront des plus brillantes car déjà nos vadettes régionales prêtent gracieusement leur concours.

Relevés au programme les noms de Mlle Sonia Chalon, premier prix du concours international de Paris, Mme Marie Stella, du Trianon Lyrique, de M. Aldoni, de la Gaîté Lyrique, et de M. Sylvère Donau-Grey, ce jeune 1<sup>er</sup> prix de comédie 1928 du Conservatoire d'Oran, que la grande presse nord-africaine a surnommé le prince des jeunes premiers nord-africains ; enfin de M. Gaston Eichacker président de l'œuvre, de M. Jean Channut, aveugles, et de M. Lescoutras, professeur au Collège.

Au programme de la matinée, au concours des vedettes déjà citées, il faut ajouter celui très précieux de Mlle Champigneul, professeur de piano, de Mlle Gillet, de M. Paul Bellat et de la pléiade du « Joyeux-Club ».

Au piano, M. Sorbi, professeur de musique et à l'orchestre les brillants solistes du glorieux régiment du 1<sup>er</sup> Etranger, sous la direction de M. Petit.

Nul doute qu'avec de tels programmes le public ne soit ravi d'assister à des régals artistiques tout en participant à des bonnes œuvres.

La location sera ouverte, au Théâtre, à partir de jeudi matin, et avant chez Moulius et Gomez.

## LES COURSES HIPPIQUES DE BEL-ABBES

*Prix du Maire de Bel-Abbès.* — Course libre, au trot, monté ou attelé : 2.000 francs ; Distance 3.000 mètres : 1<sup>er</sup> Vico, à M. Lucien Bellat ; 2<sup>e</sup> Pellerin, à M. Bernabé Antoine.

M. Bellat, maire, propriétaire du gagnant, par un beau geste, fera répartir entre les pauvres de la ville, le montant du prix. — R.

—oOo—

## 14 JUIN — PROTECTION DE BEL-ABBES

### LES INONDATIONS DE LA MEKERRA

La question des mesures préventives contre les inondations revient sur le tapis chaque fois qu'un sinistre vient

nous atteindre, et les commentaires de toutes sortes vont leur train, chacun émettant son avis sur les moyens à employer et les travaux à entreprendre pour éviter à notre ville les conséquences des fréquentes et si redoutables crues de la Mékerra qui en 1927, 1928, et tout récemment encore, causèrent de gros dommages aux petits propriétaires riverains et consommèrent la ruine d'un grand nombre d'infortunés maraichers.

De ces échanges de propos plus ou moins précis, en présence des dégâts résultant de cette situation, on en vient fatalement à incriminer l'Administration sur ses devoirs et obligations et en lui attribuant toutes les responsabilités.

Afin de mettre les choses au point, et rappeler à nos lecteurs les différents projets établis et qui malheureusement échouèrent pour des raisons d'intérêts mal compris, nous avons tenu à nous documenter auprès de M. Pujol, le distingué Ingénieur des Ponts-et-Chaussées, dont la compétence sur cette question ne saurait être discutée.

Voici ce que nous a dit cet aimable fonctionnaire :

— La crue du 27 mai dernier, qui a causé des dégâts assez sérieux à Bel-Abbès, a été notablement inférieure à celle du 26 avril 1904, qui est la plus forte que l'on ait enregistrée et qui causa des dommages très importants notamment dans l'agglomération urbaine qui borde la rivière.

« Un premier projet de protection contre les inondations, établi par le service hydraulique après cette crue, fut approuvé par le Gouvernement général ; la colonie devait assurer l'exécution des travaux, mais les intéressés devaient se syndiquer, pour payer les terrains et garantir l'entretien des dits travaux à moins que la commune consentit à se substituer à eux à cet effet. Les intéressés ayant refusé de se constituer en association et la commune n'ayant pas voulu assumer leurs obligations, les travaux de protection, exécutés entre temps à l'aval du cimetière européen en 1911 ne furent pas poursuivis en amont dans l'agglomération où la protection était réellement nécessaire, et le projet fut abandonné.

« Un nouveau projet a été établi en 1924 par le même service pour améliorer la rivière de façon à permettre le passage des crues importantes et à rendre presque inoffensives des crues exceptionnelles comme celle de 1904. Ce projet fut également approuvé par le Gouverneur Général dans les mêmes conditions que le premier mais malgré toutes les démarches faites auprès des intéressés et bien que les sacrifices et les charges qui devaient leur incomber fussent considérablement moindres, ils refusèrent de se constituer en syndicat et ce nouveau projet dut être abandonné à son tour.

« Cela est d'autant plus regrettable que le lit amélioré devait, d'après le projet, pouvoir évacuer sans débordements un volume d'eau double de celui de la crue du 27 mai ; si les travaux avaient été exécutés, cette crue serait passée inaperçue et il n'y aurait eu ni dommages, ni émotions.

Comme nous demandons à M. Pujol si l'Administration compétente a envisagé de nouvelles mesures pour parer à la situation, celui-ci nous répond :

« A la suite de diverses pétitions émanant de riverains atteints par la crue de janvier 1928, la question de protection a été reprise et le service hydraulique poursuit les études en vue de l'établissement d'un nouveau projet. Il faut espérer que le moment venu, les intéressés accepteront de consentir les faibles sacrifices qui leur seront demandés

pour arriver à exécuter des travaux dont la première conséquence sera de donner à leurs propriétés une plus value très importante.

« En dehors de la protection des riverains de la Mékerra à Bel-Abbès, il y aura également à se préoccuper du moyen d'empêcher les eaux provenant des débordements qui se produisent dans la commune de Palissy de venir inonder le faubourg Thiers ».

D'autre part, nous savons que notre nouvelle municipalité ne restera pas inactive et qu'elle se joindra aux services compétents pour les aider dans leur tâche dans toute la mesure du possible. Quant aux particuliers dont le concours est absolument indispensable pour aboutir à une solution favorable il faut bien qu'ils se pénètrent de cette idée que c'est leur propre intérêt qui est en jeu. Les exemples malheureusement trop fréquents ne leur feront pas oublier les catastrophes dont ils ont été les premières victimes.

En terminant qu'on nous permette de réparer une omission à notre compte-rendu des événements du 27 mai dernier. Le service d'annonce des crues dirigé par les ingénieurs du service hydraulique fonctionna dans d'excellentes conditions ; après avoir indiqué douze heures à l'avance, l'importance et l'heure approximative de la crue, ces fonctionnaires parmi lesquels il faut citer aussi M. Pujol, constatèrent personnellement la hauteur des eaux à Dêtrie à 2 heures du matin et alertèrent les autorités et le service de la police.

Qu'ils veuillent bien agréer nos félicitations tardives mais bien sincères.

—oOo—

#### GENEREUX GESTE

En témoignage de sollicitude aux œuvres scolaires et d'encouragement à l'étude, notre sympathique maire, M. Lucien Bellat, vient de faire don de quatorze livrets de caisse d'épargne aux élèves, filles et garçons, ayant obtenu le plus grand nombre de points aux examens du certificat d'études primaires. Les livrets se répartissent ainsi :

Un livret de 100 francs aux deux premiers (garçon et filles) ; un de 50 francs à chacun des deux seconds ; aux cinq suivants de chaque sexe, un livret de 25 francs. Soit au total 550 francs.

Félicitations à M. Bellat, pour sa généreuse initiative.

—oOo—

#### 20 JUIN — CONSEIL MUNICIPAL

Nos édiles semblent tirer un grand profit des séances de nuit auxquelles aucun d'entre eux ne manque et au cours desquelles de très importantes questions sont examinées minutieusement discutées à fond et résolues avec un zèle et une compétence digne d'éloges.

On se rend compte aujourd'hui combien la besogne sera lourde et combien aussi elle exigera de sacrifices, car il y a beaucoup à faire.

Administration, hygiène, salubrité, travaux publics, ce sont là les principales branches auxquelles s'accrochent la nouvelle municipalité et son Conseil. Le public lui-même, si indolent autrefois, paraît s'intéresser aujourd'hui à ces discussions si l'on en juge par la très nombreuse assistance qui s'étend jusqu'à l'extérieur de la salle des délibérations.

La séance est ouverte à 21 heures ; elle se poursuivra inlassablement jusqu'à minuit et quart.

Dès la lecture du procès-verbal de la dernière réunion, on aborde les questions portées à l'ordre du jour.

Le Conseil adopte sans discussion les demandes de subventions émanant des sociétés suivantes : Aux mutilés, veuves et orphelins de la guerre, 3.000 francs ; aux Scouts de France 1.000 francs ; à la Bibliothèque Populaire, 400 francs ; aux Petits Bel-Abbésiens à la montagne, 10.000 francs ; à la Société Hippique 2.000 francs ; aux Familles nombreuses, 2.000 francs. Les demandes de subvention formulées par la Lyre Bel-Abbésienne, l'Orphelinat du Peuple et le Bien des Aveugles sont renvoyées à la commission compétente ; celle de l'Union des Femmes de France (comité d'Oran), est rejetée, étant donné que le comité de Sidi-Bel-Abbès, jouit de cet avantage.

Diverses commissions sont désignées pour la révision des listes électorales ordinaires, prud'homales et consulaires.

Sur intervention du docteur Larmande, 2<sup>e</sup> adjoint préconisant des mesures humanitaires à employer en faveur des aliénés, en instance de transfert sur l'hôpital d'Oran, le conseil envisage la création d'une cabine matelassée dans les locaux du commissariat du 2<sup>e</sup> arrondissement et renvoie l'étude de cette petite entreprise à la commission des travaux.

M. Alaux dont le titre de receveur principal des P.T.T., en retraite, assure une réelle compétence sur la question, fait un remarquable exposé des services téléphoniques de notre ville et signale l'insuffisance notoire des moyens de communication actuels. De cette analyse, il ressort, en effet, qu'en mai dernier, nous avons échangé 60.000 communications urbaines et interurbaines. En conséquence, l'assemblée émet le vœu unanime de l'établissement de deux nouveaux circuits téléphoniques.

Emu des conséquences désastreuses des maladies épidémiques et particulièrement des fièvres typhoïdes, le Conseil désireux de prendre les mesures préventives pour l'assainissement des eaux, avait chargé le docteur Munéra de préparer l'étude de cette importante question. Le rapporteur indique les moyens aussi efficaces qu'économiques qui consistent en la verdunisation des eaux. A l'appui de sa thèse, il cite la ville de Carcassonne qui, ayant employé ce système de stérilisation, n'eut à constater aucun cas de typhoïde au cours de l'année dernière. Le crédit de 30.000 francs pour parer aux frais d'installation de l'appareil et de la construction d'un bassin en ciment est voté à mains levées.

Un crédit de 25.000 francs est accordé pour l'assistance aux femmes en couches et aux nourrissons, la part contributive de la commune n'étant que du cinquième de cette somme.

Pour améliorer la réglementation de la circulation des véhicules de transport en commun, M. Serna, rapporteur, après avoir signalé les graves inconvénients qui résultent de ces abus, et l'encombrement de nos grandes artères, demande de que le stationnement des autobus, autocars et autres véhicules de ce genre soit réduit dans des proportions normales en attendant qu'il soit possible d'établir une gare propice à ce service, ainsi que le Conseil a l'intention de le faire sur un emplacement de l'avenue Edgar-Quinet.

L'assemblée se rallie à cette suggestion et fixe la durée de ces stationnements à une demi-heure avant le départ des véhicules et une demi-heure après leur arrivée.

construite à l'avenue Fallières, ainsi que la construction d'une

M. José Vincent demande qu'une bouche d'égoût soit canalisée pour le même motif au Point du Jour. La première partie de ce vœu est approuvée, la deuxième est renvoyée à une commission compétente.

L'Étude de la question relative à la Bourse du Travail est réservée à une séance ultérieure.

Sur les instances de M. Canovas, le Conseil vote un crédit de 500 francs pour travaux de réfection d'un bassin appelé à favoriser l'alimentation en eau du Camp des Spahis.

M. Laumet estime, à juste raison, que l'état de vétusté du théâtre municipal éloigne de plus en plus le public des représentations données dans cette enceinte insalubre et propose la suppression pure et simple de la prochaine saison théâtrale. L'assemblée approuve cette décision et dit que des appels d'offres seront faits par voie de publicité pour la construction d'un nouvel édifice par l'entreprise particulière.

M. Canovas s'élève très énergiquement contre l'état de malpropreté de l'abattoir municipal, dont le bâtiment par son exigüité ne répond plus aux besoins actuels. Il demande la reconstruction sur un emplacement plus propice d'un établissement confortable avec agencement moderne. A l'unanimité, cette question est votée par principe.

Le docteur Larmande qui s'est livré à une étude approfondie des modalités de la Caisse des retraites au personnel communal, étale, non sans stupéfaction quelques abus et certains errements dans ce service. Le Conseil partage son indignation et renvoie cette question à la commission des finances qui statuera.

Considérant que les services du dispensaire communal sont insuffisamment rétribués, le prix des visites est porté à 7 francs, de même qu'on alloue à l'infirmière de cet établissement 7 francs au lieu de 6, pour l'alimentation de chaque pensionnaire.

Sur la proposition de M. Vincent, on vote un crédit de 500 francs pour l'apposition de boîtes aux lettres aux faubourgs Mâconnais, Gambetta, Eugène-Etienne, Point du Jour et Route d'Oran.

Un prêt d'honneur est consenti à un de nos concitoyens pour lui permettre de poursuivre les études de son fils.

Après avoir fait l'objet d'un échange d'arguments très serrés et fort sensés sur la nécessité de la création d'un hôpital civil, à Bel Abbès, dont le docteur Barisien s'en fait rapporteur, l'étude plus approfondie de cette question est renvoyée à une autre séance.

—oO—

## TRIBUNAUX

### CONSEIL DE PREFECTURE D'ORAN INSTANCE EN ANNULATION DES ELECTIONS DE SIDI-BEL-ABBES

Le Conseil de Préfecture d'Oran a siégé hier sous la présidence de M. Duprey, président du Conseil de Préfecture, M. Thuveny, secrétaire général occupait le siège de commissaire du gouvernement, Greffier, M. Mesny.

Dans son audience, le Conseil de Préfecture a eu à connaître de l'affaire des élections municipales de Sidi-Bel-Abbès (Protestation Lisbonne et co-listiers).

Les griefs développés par M. le bâtonnier Boluix-Basset avocat des protestataires, contre la liste adverse sont : campagne de journaux, pression personnelle, distribution d'argent et de boissons, promesses diverses, votes irréguliers.

Après plaidoirie de M<sup>e</sup> Boluix-Basset, l'audience a été renvoyée à cet après-midi, à 3 heures, pour la suite des débats, M<sup>e</sup> Peloganon, du barreau de Bel-Abbès, présentera la défense de la liste élue.

—oOo—

## 22 JUIN. — SOCIÉTÉ MUTUELLE DES MUTILES VEUVES, ORPHELINS, ASCENDANTS ET COMBATTANTS DE LA GRANDE GUERRE

Dimanche dernier a eu lieu, dans la salle de la mairie de Bel-Abbès, sous la présidence du docteur Larmande, l'assemblée générale de cette importante société. L'assistance était fort nombreuse et la causerie très intéressante.

Grâce aux puissants efforts de son président, M. Larmande, de ses collaborateurs et de ses partisans, la section de Bel-Abbès est très prospère. Le but de l'œuvre s'attache particulièrement à réaliser la question des habitations à bon marché et les assurances sociales. La caisse, riche de 80.000 francs, l'assemblée décide, à l'unanimité et par acclamations, que son apport sera de 30.000 francs pour la construction des habitations à bon marché.

Puis on procède à la constitution du bureau qui est ainsi formé : MM. le docteur Larmande, président ; Gandoin Hubert, Rénisio François et Socquin Henri, vice-présidents ; Cougnault, trésorier général ; Traverso, trésorier-adjoint ; Castanet Albert, secrétaire général ; Serna, secrétaire-adjoint ; Máchaly, Graule, Delaunay et Comez, assesseurs. Par acclamations, M. Bouche Constant est proclamé représentant des anciens combattants.

Le Docteur Larmande, 2<sup>e</sup> adjoint au maire, se fait l'interprète de la municipalité dont le concours est acquis à la société. M. Bellat, maire, ancien combattant, qui a bien voulu, à ce titre, accepter la présidence d'honneur du groupement, en collaboration avec M. José Vincent, est l'objet des enthousiastes témoignages de gratitude de la part des assistants.

A 11 heures, notre dévoué maire réunit tout le monde au Café de France, où il offre un apéritif d'honneur. M. Bellat qui n'oublie jamais les infortunes, profite de cette circonstance pour demander qu'une quête soit faite au profit des sinistrés de la Mékerra. Son offre a une telle répercussion qu'en moins de dix minutes, une somme d'un millier de francs est recueillie et c'est par ce beau geste que se termine cette très intéressante réunion.

—oOo—

## LE PAIN TROP CHER

A l'issue de la dernière séance du Conseil municipal, M. Lucien Bellat, maire de Bel-Abbès a déposé le vœu suivant :

— Considérant que le prix de vente du pain n'est plus du tout en rapport avec les prix actuels du blé, le conseil municipal de Sidi-Bel-Abbès attire l'attention éclairée des pouvoirs publics sur la situation anormale résultant de cette disproportion, situation particulièrement pénible pour la classe ouvrière.

« Emet le vœu de voir, au plus tôt, une taxe rétablir une plus juste parité entre ces deux marchandises et invite toutes les municipalités d'Algérie à faire la même démarche ».

A l'unanimité, le Conseil municipal adopte ce vœu.

—oOo—

## A L'HOTEL-DE-VILLE

D'importantes transformations et améliorations viennent d'être effectuées à la Mairie. La création d'une vaste salle d'attente pourvue de mobilier permettant au public de se reposer en attendant le moment de réception sera goûtée par la population. L'agrandissement de certains bureaux, le remplacement des tentures, la réfection des peintures, l'apposition des plaques indicatrices des différents services confirment le souci constant de la municipalité à embellir la ville et à faciliter les relations des habitants avec l'Hôtel-de-Ville.

—oOo—

## 4 JUILLET. — CONSEIL MUNICIPAL

A la séance du mardi 2 juillet, tous nos édiles, sauf deux excusés, répondent à l'appel de leur nom. Le public, est en nombre imposant et semble prendre un grand intérêt à la discussion puisque, en majorité, il consent à rester debout trois heures durant.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière assemblée, mais avant l'ouverture des débats, un incident provoqué à la précédente réunion par les conseillers indigènes sur une question d'intérêt secondaire revient sur le tapis et entraîne une nouvelle discussion assez vive, mais extrêmement correcte entre les parties. Cependant, après quelques explications fournies par MM. Assouli et Lalout, l'incident est considéré comme clos et la séance est ouverte à 21 heures 30.

M. Bellat, maire, préside. Il déclare que cette réunion est la dernière de la session, les séances ne devant être reprises qu'en octobre prochain. Entre temps, les diverses commissions s'occuperont des importantes questions à l'étude.

M. Boudou a la parole pour la lecture d'un rapport circonstancié sur l'état des finances de la commune. Sur le budget supplémentaire de 1929, un crédit de 130.000 frs sera affecté à la construction de caniveaux sur les routes nationales 13 et 7, M. Boudou est chaudement félicité par le conseil.

Une subvention de 200 francs est accordée au Football-Club et une autre de 500 frs à la Jeunesse Populaire.

En ce qui concerne le bail d'entretien des rues, M. Magliulo présente le résultat de la commission des travaux publics. Son rapport est approuvé et on estime que grâce au généreux appoint du legs Héritier, les artères de la ville et des faubourgs ne laisseront rien à désirer.

Le Docteur Larmande s'adressant particulièrement à ses collègues indigènes, dit qu'en compagnie de M. le Maire et de M. Canovas, il a visité quelques quartiers du village Nègre où il y a nécessité absolue d'assainissement par construction d'égoûts et réfection de la chaussée pour éviter de dangereuses stagnations d'eau de pluies et ménagères. Ces considérations sont adoptées et les travaux seront exécutés dès que possible. Les conseillers indigènes remercient.

M<sup>e</sup> Laumet présente un rapport sur la question du chauffage dans les écoles et à la mairie. Après quelques obser-

vations sur les prescriptions à établir sur les fournitures de bois de chauffage, un crédit de 15.000 francs sera affecté sur cette question.

Une assez longue discussion s'élève sur la question d'alimentation en eau potable qui a besoin d'être sérieusement réglementée. A cet effet, l'emploi de compteurs est décidé par le renvoi à la commission des travaux.

**Taxes nouvelles.** — La taxe de 5% sur la valeur locative des locaux professionnels est adoptée et son application fixée à partir de 1930.

**Tarif et réglementation des droits de voirie.** — La demande d'annulation de la délibération du 10 octobre 1922 est adoptée et le projet de tarif est renvoyé à la commission des travaux.

**Vespasiennes.** — Après lecture du rapport de M. Léonis sur les avantages que la commune retirerait de l'établissement de ces édicules concédés à des particuliers pour un but de réclame commerciale, le maire est autorisé à résoudre la question.

La question du gaz fait l'objet d'une étude à laquelle s'est attaché M. Léonis, rapporteur. Plein pouvoir est donné au maire pour résoudre cette question au mieux des intérêts de notre cité.

Sur la proposition du docteur Larmande, le remplacement des gardes de nuit par une brigade cycliste est adopté, de même que la réglementation du service des mœurs, du même rapporteur.

**Cimetière.** — L'agrandissement et la clôture du cimetière musulman demandés par MM. Canovas et Lalout sont adoptés sous réserve de la production d'un projet et le concours financier de la colonie.

Le renvoi à la commission des finances est décidé pour les subventions à la Société des mutilés, Habitations à bon marché et Foyer Bel-Abbésien.

Une demande de M. Canovas pour l'électrification du Camp des Spahis est renvoyée à la commission des travaux.

M. Mazoyer est délégué au comité de patronage des écoles primaires supérieures de la ville.

Dérèglement des fortifications. Vente des terrains, renvoi à la commission d'embellissement.

La remise gracieuse de la moitié de la taxe locative est accordée au cercle des officiers.

Demandes de lotissement renvoyé à la commission d'embellissement.

**Ferme de Ténira.** — Modification au cahier des charges pour la mise en adjudication de la location, adopté.

Avis favorable est donné au projet de transport d'énergie électrique de Bel-Abbès à Lamtar.

Les propositions de M. Canovas relatives aux fermes de Lamtar sont adoptées.

—oOo—

### COURS INDUSTRIELS

La distribution solennelle des prix aura lieu le dimanche 7 juillet à 17 heures, sous la présidence de M. Bellat, président d'honneur du comité d'administration, maire de Bel-Abbès et de M. Xamba, président du comité d'administration.

La Joyeuse Harmonie PLM prêtera son concours à cette petite manifestation du travail. Le discours d'usage sera prononcé par M. Espy René, Professeur de dessin industriel.

Les parents des élèves et les amis des cours sont invités à assister à cette petite fête.

L'exposition de tous les travaux exécutés par les apprentis, dessins, ajustage, menuiserie, etc... aura lieu le même jour. Les Cours seront ouverts au public à partir de 16 heures. Le meilleur accueil sera réservé aux personnes venant visiter cette exposition.

—oOo—

### CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 Juillet 1929

Le Conseil municipal s'est réuni vendredi en séance ordinaire, sous la présidence de M. Bellat, maire, pour l'examen des questions suivantes :

Empierrement du chemin vicinal ordinaire n° 1 de Bel-Abbès à Frouda, renvoyé à la commission des travaux ; cimetière européen, affaire Mas-Sol, honoraires dus à l'avocat, approuvé ; cimetière européen, demande de concession Vve Edouard Alberge, adopté ; Institut municipal d'aveugles laborieux d'Alger, demande Eichaker, ajournée ; personnel enseignant, indemnité de résidence à Mme Dosque, adopté ; construction de trottoirs et caniveaux pavés, adoptés ; demande de lotissement Gaston Lisbonne et Calatayud Carmelo, ajournée ; vacation aux commissaires de police, adopté ; électrification du Camp de Spahis, renvoi à la commission d'études, pouvoirs donnés au maire pour résoudre la question ; allocations militaires, avis favorable ; ouverture et empiérement de l'avenue du cimetière, ajournée ; déplacement de l'infirmerie indigène, vœu Daouadjil, adopté.

**Hommage posthume.** — Un des premiers actes du Conseil municipal a été de rendre hommage à la longue et excellente administration du regretté Léon Bastide qui, pendant 19 années, a été maire de Sidi-Bel-Abbès, en donnant son nom à une artère importante.

Par arrêté préfectoral en date du 20 août courant, le boulevard de l'Enclot s'appellera désormais boulevard Léon Bastide.

—oOo—

### VISITE DU GOUVERNEUR GENERAL

Ce matin M. Bordes, Gouverneur Général de l'Algérie, était de passage dans notre ville.

Les autorités civiles et militaires lui ont présenté les devoirs dus au chef de la Colonie.

Mettant cette occasion à profit, M. Bellat Maire de Bel-Abbès, a remis à M. le Gouverneur Général de l'Algérie une lettre dans laquelle il lui signale les travaux les plus urgents à entreprendre dans notre ville.

Il appelle son attention :

1° Sur la nécessité du redressement de la Mékerra dont les inondations causent des pertes considérables aux riverains et amènent une recrudescence de paludisme dans la population.

Il demande aussi que des secours soient accordés aux malheureuses victimes des derniers débordements de la rivière.

2° Sur la situation des faubourgs de la ville, privés d'eau et d'un réseau d'égoûts, il explique qu'un emprunt important sera indispensable pour faire face à ces améliorations.

Un projet des travaux est joint à la lettre.

3° Sur l'insuffisante absolue de nos écoles. Un grand nombre d'enfants sont dans la rue, faute de places. Un programme déjà arrêté sera présenté aux autorités au fur et à mesure des disponibilités budgétaires.

M. le Gouverneur a promis d'examiner avec la plus grande bienveillance les problèmes qui lui ont été soumis et de les solutionner dans la mesure du possible au mieux des intérêts de la population bel-abbésienne à laquelle il porte une grande sympathie.

Nous ne pouvons que remercier M. Bordes des excellents sentiments qu'il a manifesté à l'égard de Bel-Abbès et nous complimentons M. Bellat pour son heureuse initiative qui sera suivie de promptes réalisations, si M. le Gouverneur, apporte comme nous en sommes persuadés, l'appui de la Colonie à notre active Municipalité.



### NOCES DE DIAMANT DE SŒUR THEODULINE

Une messe en l'honneur des soixante années d'abnégation et de dévouement de sœur Théoduline était célébrée jeudi matin en la chapelle de l'école des sœurs Trinitaires de notre ville.

De nombreuses et nombreux anciens élèves parmi lesquels M. le Maire, M. le vice-Consul d'Espagne Cassès, M. Constant Bouche conseiller municipal, etc... avaient tenu à y assister et à renouveler à la doyenne des Trinitaires de Bel-Abbès les marques de sympathie qu'elle a su gagner dans toute la population sans exception.

Quatre générations ont grandi sur les bancs de l'asile des sœurs et c'est avec une émotion mal contenue que sœur Théoduline reçut ses anciens petits.

M. Dandine vicaire général à Oran qui débutait il y a 38 ans comme vicaire à Bel-Abbès, vient apporter la bénédiction de Monseigneur l'Evêque d'Oran et retracer en termes choisis la vie idéale et de labeur de celles qui pour toujours se sont données à Dieu...

Cérémonie touchante en sa simplicité.

Un magnifique portrait en pied fut offert par ses anciens élèves à sœur Théoduline, souvenir qui ornait l'asile.

Avant de féliciter encore une fois celle qui guida la première fois nos jeunes cerveaux, nous sommes heureux d'apprendre à tous ceux qui connaissent la carrière de sœur Théoduline qu'une récompense officielle va être demandée par M. le Maire en son honneur et ce ne sera, je crois, que justice.



### A BEL-ABBES

#### UNE CROIX D'HONNEUR BIEN PLACEE

Bel-Abbès 8 Juin.

Au mois d'octobre dernier, le Gouvernement de la République conférait à sœur Théoduline, directrice de l'école enfantine des Trinitaires de Sidi-Bel-Abbès, la croix de chevalier de la Légion d'honneur. Cette haute distinction qui fut accueillie avec la plus légitime satisfaction et la joie la plus profonde par notre population, sans distinction de race ni de culte, venait consacrer toute une longue vie de labeur, d'abnégation et de dévouement à l'enseignement libre.

Sœur Théoduline qui est aujourd'hui âgée de 82 ans, débarqua en effet, à Bel-Abbès en 1869 et depuis les 62 années qui se sont écoulées, elle n'a cessé d'instruire et d'édu-

quer dans les plus sages principes les quatre derniers générations parmi lesquelles comptent nombre de nos concitoyennes et concitoyens qui, ayant aujourd'hui atteint la soixantaine, avaient usé leurs premières culottes sur les bancs de l'asile dirigé par la vénérée religieuse, ceux-là même qui s'étaient hier joints à la foule pour apporter à cette dernière l'hommage de leur reconnaissance et de leur vive sympathie.

A l'occasion de la remise officielle de cette décoration, une touchante manifestation avait été organisée à l'issue de la cérémonie de la confirmation, sur la place de l'Eglise d'abord, au milieu d'une affluence considérable qui fit une vibrante ovation à sœur Théoduline et, ensuite, dans la cour de l'établissement des Trinitaires. Notre excellente musique civile la Joyeuse Harmonie P.L.M. qui prêtait son concours à cette fête exécuta la Marseillaise dès que Mgr Durand, évêque d'Oran, qui présidait la cérémonie, eut prononcé la formule habituelle : « Sœur Théoduline, au nom du président de la République et en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés, nous vous faisons chevalier de la Légion d'honneur.

Les allocutions qui furent prononcées à cette occasion et que nous sommes heureux de reproduire, diront mieux que nous ne saurions le faire, l'affection sincère, la gratitude et la vénération des anciens et innombrables élèves de la grande bienfaitrice des tout petits.

C'est d'abord Mme RAOUX, présidente des Dames de charité, qui prononce les paroles suivantes :

— C'est pour moi un honneur et une joie profonde de vous remettre, au nom de vos anciens élèves, cette croix de la Légion d'honneur, légitime récompense de soixante années de dévouement inlassable entièrement consacrées à l'instruction et à l'éducation des enfants sans distinction d'origine ni de culte.

« Si, aujourd'hui vos mérites et vos vertus sont officiellement reconnus, depuis longtemps nos cœurs vous ont voué une tendre reconnaissance.

« Dans nos souvenirs d'enfance, les plus doux et les plus vivaces, nous aimons à vous revoir dans cette salle d'asile où votre maternelle sollicitude éveillait nos jeunes intelligences et formait nos âmes d'enfant.

« Et, après de longues années, nous vous retrouvons avec la même ardeur et le même zèle, maintenus par une maternelle jeunesse, continuant auprès de nos enfants, nos petits-enfants et même quelques arrières petits-enfants, votre noble et sainte mission.

« Au nom des quatre générations qui vous vénèrent et vous acclament je vous adresse, chère Mme Théoduline, ainsi qu'à votre chère congrégation, à la communauté de Bel-Abbès en ce jour à l'honneur, l'expression de notre bien vive et filiale affection.

« C'est une joie, pour nous, que cette haute distinction vous soit remise par son Excellence Mgr Durand, Notre vénéré évêque ».

M. BELLAT, maire, s'exprime ainsi :

— Ce n'est pas seulement au nom de la municipalité, c'est aussi en ma qualité d'ancien élève que je me fais un devoir et une joie de vous apporter mes respectueuses et cordiales félicitations.

« Depuis 1870, vous vous consacrez aux enfants, et ces enfants appartiennent à toutes les confessions et à toutes les conditions.

« Vous avez donc bien servi la France ; et à votre manière, depuis plus d'un demi siècle, vous réalisez en cette salle d'asile, l'école unique.

« Soixante ans dans la même classe et la même ville, c'est sans doute unique aussi.

« Ces services éminents, le conseil municipal, aidé des élus, a été assez heureux pour les faire reconnaître par le Gouvernement de la République.

« Vos enfants, grands et petits, s'en réjouissent, et ils forment le vœu de vous garder longtemps encore au milieu d'eux ».

Monseigneur DURAND, évêque d'Oran dit :

« Bien chère sœur,

« Au mois d'octobre dernier, je reçus la visite du délégué financier qui, en parfait accord avec le Maire de Bel-Abbès, le Préfet, et le Député de la deuxième circonscription avait pris l'initiative de votre proposition au grade de chevalier dans la Légion d'honneur. Il aurait désiré que la remise de la décoration eut lieu à bref délai. Il faut, disait-il satisfaire la population bel-abbésienne, impatiente d'acclamer sœur Théoduline. Et puis, sœur Théoduline a 82 ans... Oh ! alors il n'y a plus à se presser, lui répondis-je : elle est trop bien entraînée pour s'arrêter de si tôt.

« De fait vous voilà encore bien vivante, et nous l'espérons de la Divine Providence, pour longtemps. D'ailleurs n'avez-vous pas choisi parmi les cadeaux de promotion qu'on vous invitait à désigner, avec un ornement à l'usage de votre très zélé pasteur, un réveille-matin ! Qui sait si vous ne comptiez pas sur nos neveux pour le remplacer au besoin.

« Vous savez, en effet, que tous vous considèrent ici un peu comme la relique qu'on se passe de génération en génération dans les familles. On a même dit que vous étiez le plus précieux joyau de Sidi-Bel-Abbès.

« Quand vous y êtes venue pour la première fois, on heurtait des palmiers nains dans les rues qui aujourd'hui sont bordées de superbes palais. Vous fûtes surtout ravie de voir tous les enfants se diriger matin et soir vers l'asile de la Très Sainte Trinité.

« Avec quel bonheur vous avez ouvert le cœur et les bras aux plus petits. Et ils s'y sentaient si bien qu'ils se laissaient façonner le plus gentiment du monde à la crainte de Dieu, au respect affectueux des parents, et à la bonne camaraderie. Vous les formiez ainsi à s'acquitter un jour comme il faut de leurs devoirs envers l'église et la Patrie. Les enfants ont grandi, ils ont fondé familles, domaines, voir même cités ; certains ont occupé les plus hautes situations à Bel-Abbès, à Oran, ou encore à Paris. Mais quelle que fut leur condition, tous vous sont restés fort reconnaissants de leur avoir fait goûter, dans leurs jeunes ans, les plus innocentes joies et les principes les plus féconds d'honnêteté et de courage pour le reste de leur vie.

« Vous êtes donc la bienfaitrice insigne de Bel-Abbès qui en retour vous a voué une touchante vénération.

« Il est cependant permis de se demander si vous jouiriez du même prestige sous un autre vêtement. Le peuple ne se plaît-il pas à entourer de considération l'habit religieux ? Dans sa pensée, il en revit les dévouements les plus discrets, les plus sincères et généreux jusqu'à l'héroïs-

ma. Le votre surtout est populaire sur ces côtes jadis barbaresques ; car la croix rouge et bleue qu'il porte durant douze siècles annonça aux esclaves chrétiens la délivrance.

« Aussi je crois bien interpréter les intentions du Gouvernement français, au moment où je vous remets la croix d'honneur au nom du Président de la République, en disant qu'il a été heureux de rendre hommage en votre personne aux Pères Trinitaires rédempteurs de captifs par centaines de mille dans les temps anciens, et plus particulièrement aux religieuses qui depuis 1840 sont penchées sur la jeunesse. Et puisque nous commençons un nouveau centenaire, pourquoi notre Patrie ne recourrait-elle pas officiellement, comme elle le fit au cours du premier, à la collaboration de vos sœurs pour apprendre à tant de races diverses le beau et bon parler de la messagère du fils de Dieu et de la Vierge Marie, de notre douce France :

Dans le but d'associer à cette belle manifestation la population espagnole de notre cité, M. Ange Cassés, le très estimé vice-consul d'Espagne, ajoute :

— Je n'ai pas grand chose à vous dire, après le discours que vient de prononcer M. le Maire à l'occasion de votre décoration dans l'Ordre de la Légion d'honneur.

« Je me limiterai à vous présenter, chère Sœur Théoduline, les plus vives félicitations de la population espagnole que vous avez élevée avec tant de dévouement et de sollicitude. Tous vous sont très reconnaissants et vous expriment, en cette heureuse circonstance, les vœux qu'ils forment pour que vous puissiez encore pendant de longues années continuer à inspirer aux enfants qu'ils vous confient, les premiers principes qui sont la base fondamentale de leur bonne éducation religieuse et morale.

Moi-même, votre élève en 1875, j'ai conservé vos principes qui m'ont toujours guidé dans mon existence. Je me souviens surtout de vos caresses maternelles, en souvenir desquelles laissez-moi, chère sœur Théoduline, vous donner le baiser d'un fils à sa mère ».

Visiblement émue, et avec une très belle modestie, sœur Théoduline prononce cette allocution :

« Monseigneur, Mesdames, Messieurs, mes chers enfants.

« Au nom de la très Sainte Trinité.

« Je me sens tout émue pour exprimer ici toute ma reconnaissance de l'honneur insigne qui m'est fait aujourd'hui.

« Je ne le mérite pas ; en m'occupant de ces chers petits, je n'ai fait que mon devoir, tout en y mettant tout mon cœur.

« Cette croix devient pour moi le résumé éloquent de l'affection toute filiale de ces quatre générations d'enfants qui, tour à tour, sont venus s'asseoir sur les bancs de l'asile. Ils sont bien ma gloire, ma joie et ma couronne.

« Aussi, par une prière bien fervente, leur première maîtresse demande au bon Dieu de les bénir tous.

« Mon seul désir est que nous nous retrouvions tous réunis un jour auprès de Lui, dans son beau Ciel.

« Veuillez agréer, Monseigneur, ma respectueuse et profonde gratitude pour l'honneur bien grand que votre Excellence me fait aujourd'hui. Cet honneur rejaille tout entier sur ma chère Congrégation pour laquelle Votre Excellence est si remplie de dévouement et de bonté.

« Merci à M. le Maire, si bon pour nous, que j'ai eu si petit sur les bancs de l'asile.

« Merci à tous mes chers enfants que je porte toujours dans mon cœur.

« A tous ceux qui m'ont donné une si belle marque d'attachement, à tous, présents et absents, je redis un affectueux et bien reconnaissant « Merci ! »

Heureux de profiter de cette circonstance, l'« Echo d'Oran » se fait le très agréable devoir d'adresser ses vives et respectueuses félicitations à sœur Théoduline pour la haute récompense qui vient consacrer sa longue et si belle carrière. — R.

x x x

## LA CARAVANE PARLEMENTAIRE A BEL-ABBES

Le 21 octobre notre ville avait l'honneur de recevoir M. Taittinger, député de Paris, et les membres de la mission parlementaire.

Dès leur arrivée les députés se rendent à la mairie où un apéritif d'honneur leur est offert. Seule, elle a revêtu sa parure des grands jours : en ville, rien ne signale la venue de nos hôtes illustres, et c'est très bien ainsi, car une mission parlementaire effectuant un voyage d'études ne doit rien voir de factice...

A l'hôtel-de-ville, M. Bellat, Maire reçoit nos visiteurs au nom de la commune et excuse tout d'abord nos élus empêchés, puis il conduit nos hôtes à la salle du premier étage suivi de l'important cortège des Maires de tout l'arrondissement ou de leurs représentants, de nos élus et de nombreuses notabilités.

La musique de la Légion joue la « Marseillaise ».

Le Maire s'exprime alors en ces termes :

Messieurs,

Au nom de tous mes concitoyens, j'ai l'honneur de souhaiter une respectueuse et cordiale bienvenue à votre magnifique caravane où s'empresse, pour un hommage à l'Algérie, ce que le Parlement possède de plus distingué par le rang et par la science.

Vous ne venez pas chercher dans ce coin d'Oranie, le charme des sites pittoresques ou harmonieux, la splendeur des monuments, l'éclat ou la mélancolie des ruines, tous ces attraits qui avivent notre empressement vers d'autres contrées. Vous venez vous rendre compte de nos efforts et de nos besoins, puisqu'aussi bien depuis cent ans, nos pères et nous, avons travaillé avec la collaboration loyale des Indigènes à faire de cette terre autrefois Latine, un prolongement du domaine Français. Mais avant de vous exposer nos besoins, un devoir s'impose à moi, surtout en cette ville, berceau de la Légion. Permettez-moi de m'unir à vous pour rendre un solennel hommage à la mémoire des vaillants qui viennent de tomber à Djihani. Et si vous le voulez bien, gardons en souvenir d'eux, une minute de silence. Ce pieux devoir accompli, laissez-moi vous dire simplement, au risque de vous paraître un peu pessimiste, que malgré les efforts incontestables et très appréciés du Gouverneur Général, notre beau pays manque encore d'organisation.

L'industrie n'y a pas dépassé l'âge héroïque. Pourquoi faut-il, par exemple, que le liège et l'alfa, produits natu-

rels de ce pays, soient mieux connus et travaillés à l'étranger que chez nous ? Pour développer l'industrie, envoyez-nous, Messieurs des techniciens et des capitaux.

Mais je n'oublie pas que notre région est essentiellement agricole, et en défendant les intérêts de l'agriculture, j'ai conscience de défendre ceux de la population tout entière, et des humbles en particulier.

Les méthodes françaises, exclusivement appliquées jusqu'à hier, ont d'abord donné d'excellents résultats sur un sol tout nouveau, à une époque où la main-d'œuvre abondait, et où les étendues étant moins limitées, on avait, du rendement, une moindre préoccupation. Elles s'avèrent aujourd'hui insuffisantes. Et tout en gardant la fierté de l'œuvre accomplie par les défricheurs, les fils des premiers colons reconnaissent la nécessité de transformer ces méthodes par une incessante adaptation à des besoins nouveaux.

Et c'est ici, Messieurs, que vous pouvez nous aider. Je disais plus haut l'organisation défailante. J'entendais par là, que le développement de l'Algérie s'est jusqu'ici poursuivi surtout par l'effort individuel avec de petits moyens — par conséquent beaucoup plus que suivant un plan d'ensemble. Nos lignes de chemins de fer sont hétérogènes — Les voies étroites viennent buter contre la voie large et entraver le trafic. Un mauvais outillage des ports, un insuffisant aménagement des bateaux le prix très élevé du fret rendent les échanges difficiles entre l'Algérie et la France. Cela, au profit des primeurs et des agrumes de l'étranger qui voyagent vite et en vrac, et au détriment de nos vins dont on sait que l'hectolitre paie 60 francs de transport entre Bel-Abbès et Rouen.

Et puisque nous sommes sur ce chapitre de vin, comment ne pas vous dire un mot de la clameur de déception indignée que soulèverait en ce pays, le contingement. Nous n'y verrions pas seulement un acte d'injustice contraire à l'esprit de nos institutions républicaines — car nous ne sommes pas des Français de 2<sup>e</sup> zone, mais des Français sans autre qualificatif. Nous y verrions un manque de clairvoyance qui, portant préjudice aux intérêts les plus essentiels de ce pays dont la prospérité intéresse au plus haut point la France, équivaldrait à un crime de lèse-patrie.

Rendez-vous compte, Messieurs, que notre culture des céréales, sujette à de formidables à-coups, ne constitue pas la principale richesse de l'Algérie. Les dernières statistiques de la récolte donnent une moyenne de 10 quintaux à l'hectare pour les blés, de 11 quintaux pour l'orge. Ces chiffres doivent être réduits de moitié si l'on songe que nous semons un an sur deux, nécessité qui nous contraint d'ailleurs à de nombreux labours préparatoires. Si je ne craignais d'entrer en des détails fastidieux — mais je tiens les chiffres à votre disposition — j'aurais vite fait d'établir, par exemple, que le quintal d'orge vendu actuellement 70 fr. coûte au producteur un minimum de 70 francs, toutes sortes de risques lui restant à courir. Et j'attire d'une façon toute spéciale, votre attention éclairée sur la situation présente du petit colon qu'une année lamentable après plusieurs autres mauvaises, va empêcher de semer.

La véritable richesse de ce pays, c'est donc le vin. Et le jour où, après la mévente des céréales, et devant l'impossibilité de soutenir la concurrence avec l'étranger pour les primeurs et les agrumes, le jour où l'on tuerait aussi le vin, nous n'aurions plus qu'à plier bagages. Il ne faut pas décourager les hommes de bonne volonté. Que la mère-

patria prenne le sentiment très net de la ruine qui nous attend si elle cesse d'utiliser nos produits.

En un mot, l'Algérie est un grand pays qui dispose de petits moyens. Il faut achever de l'organiser. Que la France aide nos délégations financières à mettre au point notre outillage économique, que toujours généreuse même à l'égard de l'étranger, elle donne à ses fils très aimants le moyen d'intensifier leur effort et de lui faire par le monde le renom immortel qu'elle mérite.

Son allocution est saluée par de vifs applaudissements.

M. Lolout, conseiller municipal, se fait alors l'interprète de ses collègues indigènes, en exposant certaines revendications.

Sa péroraison est également applaudie.

A son tour M. Tainttinger prend la parole et avec sa chaude éloquence remercie M. Bellat d'avoir exposé aussi clairement les justes revendications de la Colonie. Il reprend alors le discours du Maire, point par point et prononce les paroles réconfortantes que l'on espérait. Puis saluant bien bas les héros de la Légion, il exprime son regret de ne pouvoir rendre hommage au Colonel Rollet retenu, hélas, dans le sud.

Et il termine en disant qu'il n'est pas venu chez nous en touriste, mais pour mieux connaître nos besoins et par là même pour mieux nous aider ! A l'issue de cet apéritif eut lieu la visite de la salle d'honneur de la Légion, suivi d'un banquet offert par la colonie où M. Dangel, Sous-Préfet souhaite la bienvenue au nom du gouvernement.

—oOo—

### CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 6 novembre 1929, à 20 heures, sous la présidence de M. Bellat, maire. Il a examiné successivement les différentes questions ci-dessous portées à l'ordre du jour :

Service des travaux communaux : vote de 60.000 francs pour insuffisance de crédits. — Yeux clos d'Algérie : subvention ajournée, jusqu'à la constitution d'un comité. — Service anti-ophtalmique : vote de 2.400 fr. pour insuffisance de crédits. — Impôts fonciers communaux : vote de 24.772 fr. 32 pour insuffisance de crédits. — Assurance contre les accidents du personnel de la voirie : vote de 8.590 fr. 15. Réparation d'un oubli. — Union locale des syndicats : subvention de 3.000 francs qui avait été votée par erreur par l'ancien conseil, au profit d'une Bourse du travail inexistante.

Frais de transport d'indigents : vote de 8.408 fr. 75 pour insuffisance de crédits. — Dépenses de bitumage d'un chemin communal par le service vicinal, ajournées. Le conseil émet le vœu qu'il soit consulté à l'avenir pour ces travaux. — Service vicinal : approbation des budgets 1929 et 1930 et du tarif de conversion des journées de prestations. Le conseil approuve les budgets, mais réserve le tarif de conversion.

Réception de la commission parlementaire : vote de 1.500 francs. — Victimes des inondations de la Mékerra : vote de 20.000 fr. — Bureau de bienfaisance européen : vote de 60.000 francs pour insuffisance de crédits.

Don Anthelme Perret : M. Anthelme Perret fait don à la commune, pour y édifier un groupe scolaire d'une surface de 3.585 m<sup>2</sup> prise dans son lotissement du faubourg Mâ-

connais, à condition que la construction des bâtiments sera commencée avant le 1<sup>er</sup> janvier 1934.

Le conseil accepte et vote de vifs remerciements au généreux donateur. Ce don sera particulièrement apprécié des parents du faubourg Mâconnais et du populeux faubourg Marabout. Il est à souhaiter que ce geste soit imité par d'autres propriétaires qui, comme M. Perret, désirent améliorer de cette façon ou autrement la situation des intéressantes populations de nos faubourgs.

Construction d'un hôpital civil : désignation d'une commission chargée de dresser un projet complet. — Mariages : les mariages auront lieu les mercredi et samedi après-midi. En dehors de ces jours et heures, les intéressés devront verser au profit de la caisse des écoles un droit de 50 francs pour un mariage de jour ; de 200 francs pour un mariage de nuit. — Salle des fêtes : la Salle des fêtes sera dorénavant accordée aux sociétés dans les conditions suivantes : 1<sup>o</sup> location de 100 frs au profit des œuvres de bienfaisance ; 2<sup>o</sup> versement d'un cautionnement de 200 francs destiné à garantir les dégâts. — Agrandissement du cimetière européen : M. Lacreteille consent à céder à la ville un terrain avoisinant de plus d'un hectare pour 60.000 francs. Le conseil accepte en principe ce prix avantageux et demande une subvention au département.

Création d'un emploi d'institutrice chargée de l'éducation physique dans les écoles de filles : adopté. — Création d'une 6<sup>e</sup> classe à l'école de garçons Eugène Etienne : adopté. — Cantines scolaires : Cette institution fonctionnera sous peu au faubourg Marceau, au profit surtout des élèves éloignés ou dont la mère travaille. Vote de 3.000 francs.

Fournitures scolaires : crédit porté de 1 fr. à 1 fr. 30 par élève. — Balayage : crédit porté de 15 fr. à 25 fr. par classe. — Pompes funèbres : le cahier des charges est adopté. Les nouvelles dispositions pourront être présentées au public dans un article spécial. — Agrandissement du cimetière musulman : une commission est désignée avec mission de présenter un projet complet. — Emprunt : un emprunt est nécessaire pour l'exécution des grands travaux d'égoûts et d'adduction d'eau dans les faubourgs. Une commission est désignée avec les pouvoirs les plus étendus pour négocier cet emprunt. — Lutte antipaludique : vote de 3.000 fr. pour indemniser Mlle Sallèles qui a prêté son concours le plus dévoué, et de 10.000 francs pour paiement de médicaments et indemnités au personnel.

Compagnie PLM. — Vote de garantie de l'emprunt d'un million à la Cie PLM pour construction de la gare.

### 18 NOVEMBRE — BEL-ABBES

Syndicat de défense des riverains de la Mékerra. — Décidés à entreprendre la lutte pour la défense de leurs intérêts, les riverains de la Mékerra, au nombre de 150 environ, se réunissaient hier dimanche à la Bourse du Travail.

M. Serres architecte, invité à présider cette réunion a retracé en quelques mots l'urgence de la formation d'un groupement afin d'obtenir de l'administration, le plus tôt possible, le redressement de la Mékerra et immédiatement le curtage des rives du cours actuel pour permettre l'évacuation plus rapide des eaux.

Le comité a été ainsi formé, à l'unanimité ; MM. Serres, architecte, président ; Ferrandès Henri, secrétaire ; Rapinat,

trésorier : Mme de Boudard Blasselle ; MM. Ferauillat, Roquefère, Mas, Badarous, Levard, Bel Madi El Hadj, Bénichou Joseph, Fernandez Antoine, assesseurs.

Le comité se réunira aujourd'hui mardi, à 18 heures au même local, pour examiner les diverses questions d'organisation.

—oOo—

## 21 NOVEMBRE 1929 — CONSEIL MUNICIPAL

Dans sa séance de mardi dernier le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Bellat, maire, a statué sur les questions suivantes :

*Lutte anti-paludique.* — Une gratification de mille francs est accordée à M. Bendimered, auxiliaire médical à l'infirmerie indigène, pour soins donnés aux paludéens. Rapporteur, M. Munéra.

Après quelques modifications, le nouveau cahier des charges concernant la Cie du gaz, est approuvé et des félicitations sont votées à M. Léonis, rapporteur.

Un crédit de 3.000 francs pour traitement d'un vétérinaire-adjoint est refusé.

L'achat d'un titre de rente sur l'Etat de 550.000 francs du legs Bretaudeau est adopté. Le choix de ce titre est renvoyé à la commission des finances. Rapporteur, M. Mazoyer.

Sur rapport de M. le docteur Larmande, le prix des visites aux filles soumises est relevé et porté à dix francs à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain.

Un crédit de 21.683 frs. 30 est adopté pour les rappels de traitements aux commissaires de police. Rapporteur, M. le docteur Larmande.

*Réorganisation du service de la police.* — Renvoyé à la commission des finances. Rapporteur, M. le docteur Larmande.

Le conseil renvoie à la commission des Beaux-Arts, une demande de publicité formée par M. Cerdan.

—oOo—

## DEFENSE CONTRE LES RATS

Le maire prie les propriétaires de Sidi-Bel-Abbès de vouloir bien assister à la réunion qui aura lieu à la mairie le jeudi 5 décembre à 17 heures, en vue de constituer un syndicat de défense contre les rats.

—oOo—

## SYNDICAT DE DEFENSE CONTRE LES RONGEURS

Le 5 décembre, une réunion a eu lieu à la mairie à l'effet de prendre les mesures prescrites par l'autorité préfectorale pour la destruction des rongeurs. Un syndicat obligatoire de défense a été constitué. Ont été nommés : président, M. Bellat Paul, vice-président, docteur Demanneville ; trésorier, M. Suaudeau Edouard ; secrétaire, M. Canovas Simon.

Les traitements de destructions vont commencer immédiatement et des appâts empoisonnés vont être déposés sur les points contaminés par un chantier d'ouvriers qui opérera sous la direction du Syndicat.

## JOYEUX-CLUB BEL-ABBESIEEN

Le dévoué président de cette société, M. Félix Roquefère, dont la générosité est inépuisable, vient d'informer le comité qu'à l'occasion des fêtes, il offrira aux enfants des sociétaires, un arbre de Noël garni de jouets.

Afin de faire profiter les bambins de cette heureuse aubaine, les parents sont invités à faire inscrire leurs enfants chez M. Martinez, trésorier, rue de la Fontaine Romaine, ou au local de la société, les mercredis et vendredis, à partir de 18 heures, ou le dimanche soir.

Très prochainement, grand concert avec le concours du réputé M. Marmine, prestidigitateur, dans ses nouvelles créations.

Ce soir à 21 heures, grand bal avec un fameux orchestre.

—oOo—

## 12 DECEMBRE. — AU TRIBUNAL CIVIL

Hier matin, à 9 heures, M. Blanc, ex-président du Tribunal de Sétif, récemment désigné pour occuper la présidence du Tribunal de notre ville, a été installé dans ses nouvelles fonctions, au cours de l'audience solennelle présidée par le sympathique M. Régnier, juge d'instruction.

Cette cérémonie particulièrement brillante qui s'est déroulée en présence des membres du barreau et des officiers ministériels, a été rehaussée par l'assistance de nombreuses personnalités parmi lesquelles nous avons remarqué M. Bellat, maire de Sidi-Bel-Abbès ; M. le colonel Rollet, commandant le 1<sup>er</sup> Etranger et M. Fernandez y Ramos, consul d'Espagne.

Nous adressons à M. le président Blanc nos respectueux souhaits de bienvenue et nous profitons de cette circonstance pour exprimer à l'honorable ancien président, M. Laddarré, dont nous avons conservé le plus agréable souvenir, nos meilleurs vœux de longue et paisible retraite.

—oOo—

## 13 DECEMBRE. — LA QUESTION DU GAZ

Un des principaux soucis de la municipalité actuelle en arrivant à la mairie, fut de se préoccuper de l'importante question du gaz.

Le contrat qui nous liait pour trente-quatre ans encore à l'ancienne société Nelson-Chiérnico, lui paraissait, en effet nettement défavorable aux intérêts de notre cité qui, non seulement ne voyait pas se réaliser les progrès sur lesquels elle était en droit de compter, mais aussi se trouvait en état d'infériorité avec des villes de moindre importance. Le gaz était faible, sa fabrication défectueuse avec des charbons de mauvaise qualité, son prix excessif.

La municipalité, après délibération, chargea donc le rapporteur, M. Léonis, de l'examen approfondi de cette question.

Avec une activité et un dévouement à toute épreuve, M. Léonis s'appliqua à établir un nouveau contrat qui, grâce au tact apporté à sa présentation et à de conciliantes dispositions communes, fut agréé par la société concessionnaire.

Le nouveau cahier des charges voté par le conseil municipal et soumis à l'approbation préfectorale, comporte sui-

vant le rapport, de sérieux avantages qui se résument ainsi : emploi exclusif de la houille ; 4.000 calories prévues ; abaissement du prix de 1,35 à 1,15 le mètre cube avec prévision de diminution du coefficient si la consommation globale augmente : sanctions très élevées contre les manquements.

Comme l'indique son aimable directeur M. Déleplanque, la Compagnie a pris toutes ses dispositions en vue du respect absolu des engagements ; d'ailleurs les abonnés s'aperçoivent déjà d'une sensible amélioration de la combustion d'un gaz plus riche.

#### ARBRE DE NOEL DES MUTILES

Il est rappelé aux 397 enfants inscrits pour participer à la distribution de jouets de l'arbre de Noël des mutilés, ainsi qu'à leurs parents, que celle-ci commencera à 14 heures très précises, le mercredi 25 décembre, dans la salle des fêtes de la Mairie.

Le Conseil d'administration profite de cette occasion pour remercier M. le maire de Sidi-Bel-Abbès qui a bien voulu offrir aux enfants le goûter qui complètera la petite cérémonie, et MM. Mouthon frères qui en plus des dons faits antérieurement à la Société, ont versé à nouveau la somme de cinq cents francs pour l'arbre de Noël.

Puisse ces beaux gestes être suivis par de généreux donateurs.

#### CONSEIL MUNICIPAL

Sous la présidence de M. Lucien Bellat, maire, le Conseil municipal s'est réuni hier, à l'Hôtel-de-Ville, pour délibérer sur les questions suivantes.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le maire demande au Conseil de se recueillir pendant une minute pour honorer la mémoire du grand Français Georges Clemenceau, et sur la proposition de M. le docteur Larmande, 2<sup>e</sup> adjoint, le Conseil décide de donner le nom de « place Georges Clemenceau » à l'emplacement où est édifié le monument aux morts de Sidi-Bel-Abbès.

Après délibération, l'assemblée adopte le cahier des charges pour le cylindrage mécanique des rues pour les années 1929 à 1934 ; le marché Méneau pour les fournitures scolaires ; l'état des cotes irrécouvrables 1927 ; un crédit de 2.400 fr. pour la réfection des égouts des rues Chevreuil, Tailleu et des Carrières ; une augmentation du tarif des concessions au cimetière ; plusieurs demandes de transformation de concessions trentenaires en concessions perpétuelles au cimetière et une augmentation du tarif du caveau communal. Le budget primitif 1930 est également adopté à la majorité.

En ce qui concerne les droits de voirie, et à titre provisoire, une augmentation de 200% sur les prix actuels et à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1930, est adoptée en attendant l'établissement du nouveau tarif.

En attendant la pose des compteurs d'eau qui aura lieu à bref délai, une augmentation provisoire de 25% est adoptée sur les prix actuels des concessions d'eau et ce à partir du 1<sup>er</sup> janvier.

Le conseil décide de faire l'acquisition du lot domanial 24 ter.

Sur le chapitre des plantations publiques on vote un crédit de 15.000 francs et une demande de subvention de 10.000 francs sur le produit des amendes de police.

#### 1<sup>er</sup> JANVIER 1930. — ETOILE SPORTIVE MUSULMANE

Notre ville compte une nouvelle société sportive, la ESMB, composée d'européens et de musulmans qui entendent faire honneur à notre ville et concourir au championnat de la prochaine saison. Son comité a été constitué comme suit :

Membre d'honneur : MM. Gaston Lisbonne, avocat ; Paul Bellat, viticulteur ; Fichet de Falloy, capitaine en retraite et tous les conseillers indigènes de Bel-Abbès.

Bureau : MM. Xambo Paul, président ; Séguini Omar, Bendimered Belkacem, Rodriguez Manuel, Haffaf Djelloul, vice-présidents ; Pavéda André, secrétaire général ; Azza Bel-Abbès secrétaire-adjoint ; Sekkal Mohamed, trésorier général ; Sekkal Bel-Abbès, trésorier-adjoint ; Marin Ferrand, Lasouly Mouley, Ghuillem Thomas, Benali Khaled, directeurs sportifs ; Hamidèche Ahmed, Tchiali Abdelkrim, Sekkal Abdelkader, Tabet Ahmed, Benali ben Mered, Bendimered Hamdane, assesseurs.

Cette société mixte est un éclatant témoignage de la bonne entente qui règne entre les divers éléments du pays. Elle démontre combien la politique suivie par la France, à l'égard des indigènes, a été fructueuse. Saluons, à l'aurore de l'année 1930 qui fête le Centenaire, cette bonne entente et souhaitons au nouveau Club prospérité.

#### A LA MEMOIRE DE CLEMENCEAU

Une émouvante cérémonie ayant pour objet de rendre un éclatant témoignage d'admiration à l'illustre français, Georges Clemenceau, et d'inaugurer solennellement l'année 1930, centenaire de l'Algérie, avait été organisée hier à Bel-Abbès avec une belle simplicité.

Dès huit heures du matin, les autorités et les diverses sociétés patriotiques de notre ville, précédées de la musique du 1<sup>er</sup> Etranger et une compagnie de la Légion, défilent pour se rendre à l'imposant monument aux morts érigé à la mémoire des enfants de Bel-Abbès tombés au champ d'honneur.

Après l'exécution de la « Marseillaise », religieusement écoutée, une minute de recueillement est pieusement observée sur l'appel de M. Bellat, maire. Puis, devant le front des troupes et avec le cérémonial habituel, MM. Le Maisle et Laroire, lieutenants au 1<sup>er</sup> Etranger, et M. L. Quet, chef de musique de la Légion, reçoivent des mains du lieutenant-colonel de ce régiment, la croix de la Légion d'honneur.

#### BIENFAISANCE

M. Ruiz Ange, droguiste, a fait don de la somme de 180 francs au profit des œuvres suivantes : Eglise 30 fr. ; monument de la Légion, 30 ; Bouchée de pain 30 ; Bureau de bienfaisance musulman, 30 ; Bureau de bienfaisance israélite, 30 ; Beneficencia Espanola, 30 francs.

M. Lucien Bellat a fait don de 300 francs au profit du Bureau de bienfaisance européen.

Vifs remerciements aux généreux donateurs.

## L'INAUGURATION DU « SIDI-BEL-ABBES »

A l'aube de l'année qui verra se dérouler les fêtes et les cérémonies du Centenaire, la Société Générale des transports maritimes à vapeur vient de mettre en service entre Oran et Marseille un superbe paquebot, le « Sidi-Bel-Abbès ».

Son but, en lui donnant ce nom, a été d'honorer la colonisation et en elle, la vie qui en représente le triomphe, qui, partie de très bas, est devenue la plus importante de l'Algérie après les trois préfectures et qui joue actuellement dans le département d'Oran un rôle de premier plan.

Comme il est d'usage dans les circonstances de ce genre, elle avait invité à un champagne d'honneur le 10 janvier, à bord du nouveau navire, toutes les notabilités civiles et militaires et religieuses. Aussi, une assistance nombreuse et brillante se pressait-elle, à l'heure fixée, dans les salons du Sidi-Bel-Abbès ». M. Martel, directeur de l'exploitation, et M. Duché, agent général à Oran, recevaient leurs visiteurs avec la plus parfaite amabilité.

M. Bellat, maire de Sidi-Bel-Abbès, s'excusa par le télégramme ci-dessous :

*Au regret de ne pouvoir assister personnellement à l'inauguration du « Sidi-Bel-Abbès », j'ai l'honneur de vous renouveler les vœux que je forme pour la carrière d'une unité navale qui porte le nom de notre belle cité.*

Une délégation composée de MM. Mazoyer, Munéra et Alaux représenta la ville.

Des discours furent prononcés par M. Martel, directeur de l'Exploitation, M. Hernandez, président de la Chambre de Commerce, M. Menudier, 1<sup>er</sup> adjoint au maire d'Oran, M. Mazoyer, 1<sup>er</sup> adjoint au maire de Sidi-Bel-Abbès et enfin M. Martier, Préfet du département. De tous ces discours, fort bien composés et très intéressants à des titres divers, nous ne retiendrons que celui de M. Mazoyer, chef de la délégation bel-abbésienne. Nous le reproduisons ci-dessous :

« Au nom de la Ville de Sidi-Bel-Abbès, je remercie M. le Président et MM. les membres du Conseil d'Administration d'avoir bien voulu nous convier à cette réunion. Je les prie en même temps d'excuser l'absence de M. Bellat, Maire et de M. le docteur Larmande, adjoint, tous deux à Alger, et celle de M. le docteur Barisien, adjoint, empêché. Tous sont du reste avec nous de cœur et joignent leurs félicitations à celles de l'Assemblée pour la belle œuvre que vous avez réalisée.

Sans doute Messieurs, en donnant à votre magnifique paquebot le nom de « Sidi-Bel-Abbès », vous avez voulu honorer le commerce local et les colons producteurs de vin et de blé. Vous avez eu raison.

Avant d'être à l'honneur, ils ont été longtemps à la peine. Les débuts de leur ville furent difficiles. Fondée en 1843, pour des raisons stratégiques, elle ne se développa que lentement, péniblement. Située au milieu d'une vaste plaine à peu près inculte, couverte de palmiers nains et parcourue par des groupes de pasteurs, elle eut à lutter à la fois contre les difficultés de la nature et contre l'âpre hostilité des tribus guerrières. Aussi, très longtemps elle ne fut qu'une bourgade misérable, perdue quelque part dans le sud, ignorée de presque tous en France, et même en Algérie.

Ses premiers colons ne réussirent pas. Les uns, en grand nombre, furent emportés par la terrible malaria. D'autres

découragés, déçus dans leur rêve de fortune, s'enfuirent et rentrèrent en France en proie à la nostalgie du pays natal.

Cependant, avec une ténacité qu'il faut admirer et qui fait le plus grand honneur au caractère français, le travail fut continué, les premières difficultés surmontées, le sol peu à peu défriché. Des fermes importantes s'élevèrent dans la plaine, des villages prospères se groupèrent autour de la ville mère et aujourd'hui cette contrée agricole est l'une des plus riches, des plus florissantes de l'Algérie. Si j'osais, et peut-être aurais-je quelque droit à le faire, je dirais la plus riche la plus florissante.

Quant à la ville elle-même, elle compte à ce jour quarante et quelques mille habitants et si les projets à l'étude se réalisent, dans vingt ou trente ans, elle sera bien près de les avoir doublés.

Ses colons énergiques, rompus à la fatigue, habitués aux méthodes de travail spéciales au pays, parfaitement acclimatés, après avoir mis en valeur la région tout entière, ont essaimé, et vous les trouvez nombreux au Maroc où ils continuent leur œuvre de pénétration, de production et de civilisation. Et ce sont des hommes de cette race, aventureux et avisés, que la France désirera, sur qui elle comptera, lorsque, dans quelques années le Transsaharien permettra d'exploiter les vastes et riches terrains de la vallée du Niger.

Messieurs, la Ville de Sidi-Bel-Abbès, un des plus beaux exemples de la colonisation française, est toute heureuse et toute fière de donner son nom à l'une des plus belles unités de notre marine marchande.

Je lève mon verre à la prospérité de l'une, aux longs et heureux voyages de l'autre ».

Ce discours qui évoque avec force les souffrances des premiers colons et qui met en relief la part prépondérante prise par leurs fils dans la prospérité actuelle de la région valut à son auteur de nombreuses félicitations.

Nous y joignons les nôtres,

Nous recevrons sous peu les caractéristiques du « Sidi-Bel-Abbès ». Nous nous empresserons de les publier.

—oO—

### 20 JANVIER 1930. — CANTINE SCOLAIRE

Nul plus que M. Mazoyer, l'excellent 1<sup>er</sup> adjoint au maire, ne s'attache avec plus de dévouement et de persévérance aux œuvres scolaires et post-scolaires.

Directeur d'école en retraite, M. Mazoyer, qui a consacré de si nombreuses années à l'enseignement, connaît mieux que personne les questions qui intéressent particulièrement nos établissements primaires et leurs besoins essentiels auxquels il ne cesse de prodiguer ses soins.

D'accord avec la municipalité qui ne ménage pas ses bienfaits à la classe ouvrière, notre premier adjoint a pris l'heureuse initiative de créer à Bel-Abbès la première cantine scolaire à l'école Marceau, dirigée avec une si intelligente sollicitude par Mlle Matéos Ruiz.

Moyennant un franc par jour et par tête, un repas chaud et succulent est servi à une centaine de jeunes enfants dans une vaste salle attenante à l'école et cette modique rétribution est susceptible d'être réduite s'il y a plusieurs enfants de la même famille.

On conçoit de quels appréciables avantages bénéficient les parents qui ont ainsi la certitude que leurs enfants sont sainement et copieusement nourris à bien peu de frais et soigneusement surveillés du matin au soir.

Samedi dernier, Mme et M. Bellat Lucien, accompagnés de M. Mazoyer avaient tenu à assister au repas et à agrémente le menu par une ample distribution de gâteaux. Et ce fut vraiment touchant de voir la mine réjouie de tout ce petit monde qui manifesta sa reconnaissance par des acclamations à Mme et M. Bellat.

—oOo—

#### BIENFAISANCE

Les dons suivants ont été faits au profit de la Bouchée de pain et du Bureau de bienfaisance européen ; Mme Raoux, un sac de pommes de terre ; Mme Vve Cano, 12 kgs de pain ; M. Sicilia, 2 corbeilles d'oranges ; M. Lucien Bellat, un sac de pois chiches ; M. Galvan Antoine, maraîcher, une corbeille de choux ; Mlle Quéro, 4 boîtes de biscuits ; M. Ginès Bernabé, une corbeille d'oranges ; anonyme 200 francs ; anonyme 100 francs ; M. Monserrat, directeur du Radio-Concert, produit d'une quête, 227 fr. 50.

A l'occasion du mariage de sa nièce, M. Deubel a fait don de 50 francs au Bureau de bienfaisance israélite et 25 francs au Bureau de bienfaisance européen.

Au nom des pauvres, vifs remerciements aux généreux donateurs.

—oOo—

#### CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal en séance samedi dernier, sous la présidence de M. L. Bellat, maire, a statué sur les questions suivantes :

La demande du Syndicat de défense des intérêts du faubourg Thiers, pour la construction d'un marché couvert, est adoptée en principe.

Candélabres électriques au monument aux morts : ajourné.

Location des carrières de sable des Amarnas : adopté.

Dénomination des rues et vote d'un crédit de 10.000 francs pour achat de plaques : adopté.

Installation de paravants mobiles : demandes de MM. Douat et Alba : adopté.

Réparations à la toiture du marché couvert : adopté.

Canalisation d'eau à l'avenue Bretaudeau, rejeté.

Construction d'égoûts et canalisation d'eau au faubourg Thiers (facture Lanié) : adopté.

Marché couvert (demande du Syndicat des maraîchers) : adopté.

Ouverture et empiérement de la nouvelle avenue du cimetière : renvoyé pour entente avec le service vicinal, par application du plan d'embellissement.

Tarifs de droits de voirie : adopté.

Démolition du Théâtre : adopté.

Secours mensuels aux vieillards : adopté.

Ferme de Ténira : substitution du fermier : adopté.

Allocations journalières : adopté.

Demande Léonarde Sylvestre pour achat d'un vélocimane pour infirme : adopté.

Cimetière européen : demande Pérez François, de transformation trentenaire en concession perpétuelle : adopté.

Prêts de semences aux indigènes : côtes irrécouvrables : adopté.

Insuffisance de crédits : vote de crédits supplémentaires : adopté.

Asile d'aliénés : demande veuve Faure : adopté.

Petits Bel-Abbésiens à la montagne : demande de subvention : adopté.

Services des mères et nourrissons : crédits supplémentaires : adopté.

Fourrière publique : capture des chiens, vote de crédits : adopté.

Déménagement du Collège de garçons : vote de crédits : adopté.

Fermes de Lamtar : honoraires dûs à M<sup>e</sup> Maldérou : adopté.

—oOo—

#### 25 JANVIER 1930. — LA DESTRUCTION DES RATS

Les mesures de dératisation ordonnées par M. le Préfet et entreprises par le Syndicat présidé par M. Bellat fils, sur notre territoire, ont donné les meilleurs résultats. Cette lutte est aujourd'hui terminée à l'entière satisfaction des agriculteurs qui n'ont pas épargné leurs efforts pour débarrasser notre région des malfaisants rongeurs.

Notre distingué préfet M. Marlier, qui s'est employé avec un si beau zèle à cette organisation, mérite les plus vives félicitations que nous adressons également à M. Bellat fils et à ses dévoués collaborateurs pour l'œuvre d'assainissement de notre contrée.

—oOo—

#### AMICALE DES COMMUNAUX DE SIDI-BEL-ABBES

Procès-verbal de la réunion du 23 janvier 1930

La séance est ouverte à 18 heures, sous la présidence de M. Blandin, qui prononce le speech ci-après :

Mes Chers Camarades,

Depuis fort longtemps nous n'avions pas eu l'occasion de nous réunir, ni non plus de payer nos cotisations, de sorte que l'on pouvait se demander si notre Association existait encore, c'est la raison pour laquelle, j'ai cru devoir vous convoquer, afin de vous prier de dire par oui ou par non, si nous devons continuer à vivre.

Mon devoir d'observer la plus stricte neutralité au point de vue de la politique locale, m'impose l'obligation d'être sur ce point complètement muet, mais toutefois, il ne m'empêchera pas de faire ressortir, au point de vue corporatif la différence qui existe entre hier et aujourd'hui.

Sous la précédente Administration Municipale, nos légitimes et modestes revendications n'aboutissaient que les veilles d'élections, notre Association était vue d'un mauvais œil, le premier et estimé Président de l'Amicale fut invité à démissionner, plus indépendant, j'acceptais de le remplacer et je continuais avec vous, notre poursuite d'améliorations, c'est l'une des principales raisons pour laquelle, à la suite d'une vacance, je ne fus pas promu à un grade supérieur dans un emploi dont souvent j'avais rempli les intérim (une fois pendant 4 mois au moment de la ma-

ladie du titulaire pendant la période des élections municipales en 1924).

Aujourd'hui le contraste existe, nous n'avons plus à demander, il a suffi à votre Président de faire connaître à la Municipalité que le personnel serait heureux de voir rétablies les gratifications de fin d'année et indemnité de chaussures pour les agents de police, supprimés par la municipalité précédente, pour qu'aussitôt elles fussent présentées au Conseil et accordées par celui-ci.

Il en a été de même de la récente augmentation de 10% sur les traitements, indemnité motivée par le coût de la vie, dès que j'ai rendu compte à M. le Maire, que la commission paritaire départementale, dont je suis membre, avait émis le vœu de voir cette augmentation adoptée par la Commission paritaire coloniale, pour que, sans attendre la décision de cette dernière, cette majoration de traitement nous fût aussitôt accordée.

Il est actuellement question d'allouer aux fonctionnaires et retraités Algériens une indemnité spéciale pour l'année 1930, indemnité imposée par l'augmentation du coût de la vie en Algérie pendant les fêtes du Centenaire. J'ai l'intime conviction que nous n'aurons pas à le demander pour qu'elle nous soit octroyée quand les fonctionnaires la toucheront.

Je saisis cette occasion pour faire connaître qu'ayant fait part à MM. Bellat Maire, Dr. Larmandé et Munéra Adjoint, Bouche, Léonis, Magiulo Conseillers, du but de notre Association, ceux-ci spontanément désireux de prouver leur sympathie au personnel, ont demandé leur inscription comme membres honoraires de notre Amicale. Nul doute que cette particularité connue, leur exemple ne soit suivi par d'autres membres du Conseil Municipal.

Il est procédé aux votes suivants :

1° Maintien de l'Amicale, adopté à l'unanimité.

Renouvellement du Bureau également à l'unanimité.

Président : M. Blandin ;

Vice-Présidents : MM. Noels, Steiner, Mira Ernest ;

Secrétaire : Bails ;

Trésorier : Nemnich ;

Assesseurs : Raymand, Santara, Touaty.

Après discussion sur les modifications à apporter à la Caisse des retraites, actuellement à l'étude du Conseil Municipal, en vue de rendre cette dernière viable sans engager les ressources communales, modifications approuvées à l'unanimité (sauf trois protestataires), sur la demande de M. Gard, l'Amicale émet à l'unanimité le vœu ci-après :

« Considérant que la dissolution de la Caisse Mutuelle entraîne le versement d'une partie de celle-ci à la caisse des Retraites, dont la somme affectée à la Caisse de Décès.

« Que par suite, des familles vont se trouver privées du triste avantage que leur réservait cette dite Caisse de Décès celui pour les veuves et les orphelins, d'un employé mort en activité de service de pouvoir toucher 6 mois du traitement qu'avait le défunt au moment de son décès.

« Emet le vœu.

« Qu'il soit ajouté à la Caisse des Retraites, un article dans le genre ci-après :

« En cas de décès d'un agent tributaire de la Caisse des Retraites mais n'ayant pas le nombre d'années de ser-

vices lui donnant droit à une pension proportionnelle en plus du remboursement des sommes lui revenant pour versement et ses retenues ; soit la veuve, les orphelins, à défaut les ascendants directs recevront de la Caisse des Retraites une somme représentant le montant de 6 mois du traitement et des indemnités attribuées au défunt au moment de son décès.

« Ces mêmes paiements seront accordés à tout employé, agent ou ouvrier que son état de santé ou d'usure bien établi, obligerait à quitter le service Municipal par démission ou licenciement ».

L'Assemblée charge son bureau d'exprimer sa vive gratitude aux Membres de la Municipalité et du Conseil qui ont bien voulu s'inscrire à l'honorariat de leur Association ; ils espèrent qu'assistant à titre consultatif aux délibérations de notre Association, ils nous aideront dans l'élaboration de nos projets.

De même le Bureau est chargé de transmettre à M. le Maire le désir des trois protestataires ci-dessous d'être entendus par la Commission de la Caisse des Retraites, avant que le Conseil soit appelé à statuer sur les modifications projetées. Ce sont MM. Gard, Maillard et Noels auxquels MM. Touaty et Mira Ernest non protestataires demandent à se joindre, chacun pour exposer le cas particulier les concernant.

La séance est levée à 7 heures.

Le Président,

V. BLANDIN.

Pr. le Secrétaire absent,

Le Trésorier,

NEMMICHE.

—oOo—

#### 5 FEVRIER. — LA PLACE GEORGES CLEMENCEAU

La délibération du 18 décembre dernier, par laquelle le conseil municipal avait décidé d'attribuer le nom de « Georges Clémenceau » à la petite place où se trouve édifié le monument aux morts, ayant été approuvée par M. le Préfet cette artère portera désormais le nom de l'illustre défunt.

—oOo—

#### 6 FEVRIER. — POUR LE MONUMENT AUX MORTS DE LA LEGION

A la suite de la grande manifestation organisée au profit de l'œuvre du monument « La Légion à ses Morts », qui obtint un si vif et si légitime succès, nous recevons la note suivante avec prière de l'insérer.

« Le lieutenant-colonel Forey, président, et les membres du comité du Monument aux Morts de la Légion adressent leurs plus vifs remerciements à tous ceux qui, à des titres divers, ont apporté leur généreuse collaboration à la magnifique réunion du 29 janvier dernier.

« A Mme Lignères ainsi qu'à Mme Binet qui voulurent bien prêter leur concours très gracieusement et contribuèrent pour la plus large part au succès éclatant de cette manifestation : à MM. Seiberras et Charnois qui mirent à la disposition des organisateurs leur belle salle de l'Empire ; à MM. les Directeurs de la Compagnie Algérienne, du Comptoir d'Escompte, du Crédit Foncier et de la Société Générale

qui se dépensèrent inlassablement pour placer les tickets à leurs nombreux clients, à MM. Navarro frères, de la « Shell » qui voulurent bien apporter l'aide de leur puissant matériel ; à Mme Cornetto qui a prêté volontiers les matériaux nécessaires à l'édification de l'estrade supplémentaire ; à M. le curé qui nous confia les chaises des musiciens de l'orchestre ; à la foule des spectateurs qui a répondu à l'appel du comité, ils tiennent à offrir publiquement le témoignage de leur plus vive gratitude.

« Enfin, leur plus chaleureuse reconnaissance ira à M. Bellat, maire de Sidi-Bel-Abbès, dont la générosité ne se compte plus, ainsi qu'à la Presse qui ne marchandé jamais sa féconde collaboration quand il s'agit de nous aider à accomplir notre œuvre.

« Encore une fois, merci à tous ».

—oO—

### POUR LES TOUT PETITS

Nul n'ignore quelle effrayante mortalité sévit à Bel-Abbès chez les enfants en bas-âge. Un tiers environ des décès frappe des enfants de moins de cinq ans. Les causes du mal sont connues, les plus graves sont les fautes d'alimentation et le manque de soins dus à la misère ou au défaut d'expérience des mères.

L'importance de cette question n'a pas manqué d'attirer l'attention de la municipalité qui a voté les crédits nécessaires et obtenu du Gouvernement général une subvention pour entreprendre la lutte contre la mortalité infantile.

Une consultation de nourrissons fonctionne dès maintenant tous les samedis, à 3 h. 30, boulevard de l'Est, avec le concours de Mlle Salesses, sage-femme, sous la direction du Dr. Munéra et du Dr. Rosch, médecin communal.

Cette œuvre, d'un si haut intérêt social, est placée sous le patronage du comité local de l'Union des Femmes de France qui va créer un ouvroir afin de fournir des layettes aux mères trop pauvres et dont les membres prêteront leur assistance pour les consultations. La Maternelle et la Beneficencia Espanola ont promis leur concours dans les mêmes conditions.

Les organisateurs ont voulu, en effet, que cette œuvre soit l'œuvre de tous et qu'elle soit ouverte à tous. Toutes les mères peuvent y venir recevoir des conseils. Les mères indigentes qui amèneront régulièrement leurs enfants recevront des secours en nature.

Tous nos concitoyens auront à cœur de manifester leur sympathie à l'œuvre nouvelle en lui apportant leur aide matérielle et en faisant autour d'eux de la propagande auprès des mères afin qu'elles viennent en grand nombre et avec assiduité aux consultations.

### CONSEIL MUNICIPAL

Réunis en séance ordinaire, sous la présidence de M. Lucien Bellat, maire, nos édiles ont statué sur l'ordre du jour assez important. Les questions suivantes ont été adoptées :

Le bail d'entretien des chemins vicinaux 1930-1932 ; une demande de M. Murcia pour construction d'égoûts ; les constructions à achever à l'E.P.S. des jeunes filles ; le redressement de la Mékerra ; une subvention de 100 francs pour le monument Foch ; une indemnité de logement à Mlle Polidori ; un prêt d'honneur à Mlle Julien ; l'exonération des taxes municipales à la société la Jeunesse Populaire Bel-Abbésienne ; un complément de crédit de droits d'auteur ; le traitement du concierge du théâtre ; le marché Ba-

dach pour l'habillement de la police municipale ; l'assurance en cas de décès en faveur du personnel communal ; la location aux usagers pour l'organisation d'une triperie ; un emprunt pour la gare P.L.M. ; source de l'Aïn-Mékharég insuffisance de crédit ; déplacement d'un géologue pour l'agrandissement du cimetière européen ; une demande de l'entreprise du nettoyage ; Jardin public ; tarif de vente des produits ; six demandes de transformation de concessions trentenaires en concessions perpétuelles au cimetière européen et le vote d'un crédit sur une demande de rétrocession d'une concession perpétuelle ; l'agrandissement du cimetière musulman, sous réserve d'une demande de subvention à la colonie ; la fourniture d'imprimés du cahier des charges ; une subvention au congrès des mutilés et victimes de la guerre ; désignation d'une commission aux habitations à bon marché ; une demande de M. Juan relative au legs Héritier ; les modifications au cahier des charges des pompes funèbres ; les dégâts occasionnés par les inondations de la Mékerra ; frais de déplacement au directeur du théâtre ; l'électrification du Camp des Spahis ; l'achat d'une machine à écrire pour le service de la police Municipale.

L'assemblée rejette purement et simplement : une demande d'installation d'une moto-scie électrique ; indemnité de logement à Mlle Negroni ; la demande de M. Aknin, relative au personnel municipal ; pour le legs Héritier, une demande des héritiers ; une demande d'indemnité de 33% au vétérinaire municipal ; une demande d'exonération de taxes d'eau.

Sur le mémoire de M. Serres, architecte, concernant le plan d'embellissement de la ville le conseil vote un crédit de 5.010 francs et s'ajourne pour la différence ; il renvoie à une séance ultérieure l'examen du projet des Caisses de retraites présenté par le personnel communal ; il vote un crédit de 2.000 francs pour indemniser la propriété Lappayrie des dégâts causés par la canalisation d'eau ; imputation aux chemins ruraux de l'empierrement de l'avenue du cimetière ; la nomination de M. Arberet fils au titre de receveur municipal de la commune de Bel-Abbès est ratifié.

—oO—

### 1er AVRIL. — CONSEIL MUNICIPAL

Dans sa dernière audience, le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Lucien Bellat, maire, a délibéré sur l'ordre du jour suivant :

Sont adoptés : une augmentation de débit de la source d'Aïn-Mekhahreg en faveur de la commune ; l'aménagement du marché Bugeaud ; l'apposition de panneaux de signalement aux Quatre Horloges ; l'électrification du Camp des Spahis ; l'alimentation en eau potable à l'école d'agriculture ; le relèvement du prix des plaques, livrets de famille, etc. ; deux demandes d'exonération des frais d'hospitalisation ; augmentation des jetons de présence aux prud'hommes ; une demande d'exonération des taxes locatives en faveur du Cercle des officiers ; la création d'une école de filles indigènes ; la demande Almira pour la construction d'une écurie aux fermes de Lamtar, provenant du legs Héritier (sous réserves) ; l'autorisation à accorder au maire d'ester en justice dans l'affaire Testard ; le règlement organique du service de la police ; le remboursement au dispensaire des frais de visite des filles soumises ; des modifications au tarif des services payés à la police municipale ; les travaux pour la conduite d'alimentation en eau potable au faubourg Eugène Etienne ; un crédit supplémentaire pour la répression des fraudes ; des remises gracieuses de taxes locatives.

Le Conseil rejette : le projet des travaux de goudronnage aux rues du Soleil, Ronsard et à l'avenue du Jardin Public ; deux demandes d'exonération de frais d'hospitalisation ; un projet relatif à la taxe du nettoyage ; une demande d'exonération concernant le caveau municipal.

Les demandes Gil et Roblés pour la bordure des trottoirs sont renvoyées pour étude à la commission des travaux et avis favorable est donné à des demandes d'allocations journalières.

Sur mémoires de M. Serres, architecte, le Conseil ajourne le projet d'embellissement de la ville. Il accorde une subvention de 2.500 fr. à la Joyeuse Harmonie P.L.M. et une autre de 4.000 francs à la Société hippique ; la demande formée par l'Aéro-Club est rejetée.

La nomination d'un receveur municipal à Bel-Abbès, en remplacement de M. Arberet père, faisait l'objet de trois propositions ; le vote au bulletin secret a désigné M. Arberet Marcel fils comme candidat n° 1 ; M. Dalicieux, candidat n° 2 et Géghre, candidat n° 3.

—oOo—

#### MAI 1930. — CONSEIL MUNICIPAL

Nos édiles se sont réunis en séance ordinaire pour l'examen des différentes questions portées à l'ordre du jour. Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire adresse ses félicitations, ainsi que celles du Conseil municipal, à M. Larmande, 2<sup>e</sup> adjoint, à l'occasion de sa récente promotion dans l'ordre de la Légion d'honneur, M. le docteur Larmande remercie.

L'assemblée adopte ensuite les questions suivantes :

Chemins vicinaux : majorations de traitements aux cantonniers ; l'expertise des fermes de Lamtar appartenant à la commune à la suite du legs Héritier ; une subvention au collège colonial et l'installation du gaz dans ce même établissement ; la location d'une case à la Banque de l'Algérie pour y remiser les documents officiels ; les reports de crédits pour la construction d'égoût à la rue Chevreuil ; le goudronnage de la rue du Soleil ; l'insuffisance de crédits 1929-1930 pour le service des travaux ; un vœu relatif aux retraites du personnel municipal ; la transformation d'une concession au cimetière européen ; un vœu ayant trait au contingentement des vins ; la mise en culture d'une partie du Bois de Boulogne ; le cahier des charges pour le chauffage des bâtiments communaux ; la désignation d'une commission dite des « économies » et d'une commission dite des « fermes ».

Comme suite à une demande de subvention de la Société des Mutilés, le Conseil décide que les livrets et registres dont cette société a besoin, seraient à la charge de la commune ; il rejette les demandes de subvention formulées par la Croix Rouge d'Oran, par l'Aéro-Club de l'Oranie et par la Société de prévoyance des receveurs des P.T.T. ; renvoie à une séance ultérieure la demande de subvention du Bureau de bienfaisance et vote un crédit de 500 francs à titre de récompense aux élèves les plus méritants admis au certificat d'études primaires. Il renvoie à la commission d'assistance une demande de subside formée par la veuve d'un agent de la police municipale et à la commission des travaux le choix d'un emplacement pour l'installation d'une fontaine au faubourg Mâconnais ; donne avis favorable aux allocations militaires et à une demande de sursis d'appel et renvoie à une séance ultérieure la question d'organisation d'un service de trams.

Le conseil municipal réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Lucien Bellat, maire, a délibéré sur l'ordre du jour suivant :

Dès l'ouverture de la séance on présente le compte de gestion de la commune qui est adopté avec félicitations à M. le maire, puis le compte de gestion de la recette municipale pour lequel M. Arberet, receveur, est également félicité.

L'assemblée donne son entière approbation au budget supplémentaire 1930, au compte d'administration, au compte de gestion du trésorier, au budget supplémentaire 1930 et au budget primitif 1931 du bureau de bienfaisance européen.

Le conseil adopte les questions suivantes : une note d'honnaires dus à M<sup>r</sup> Maldérou, avoué, pour son intervention dans l'affaire des Amarnas ; les frais de capture de chiens à la fourrière publique ; la désignation des répartiteurs communaux pour 1931 ; la commission de révision des listes électorales générales, consulaires, prud'hommes pour 1931 ; l'installation d'une cabine capitonnée pour les aliénés ; des remises gracieuses de taxes municipales ; l'échelle de traitements au personnel municipal ; la demande Hayn pour le lotissement Saint-André ; une allocation de bourse au collège colonial de garçons ; une subvention à la Société musulmane de secours aux indigents et une indemnité aux contrôleurs des Contributions directes.

Une subvention de 2.500 francs est accordée à l'Union locale des syndicats ; la demande de subvention de la Fédération nationale des mutilés et invalides du travail est retirée, ainsi qu'une demande de l'idéal-Club Bel-Abbésien pour l'exonération de ses taxes municipales ; une demande de subvention présentée par le bureau de bienfaisance musulman est ajournée pour permettre de recueillir des renseignements ; la vente du matériel de l'usine élévatrice est également ajournée ; avis favorable est donné à des demandes d'allocations journalières ; une demande d'exonération pour la valeur locative sur les locaux professionnels est rejetée ainsi qu'une autre relative à des frais d'hospitalisation.

Les propositions des rapporteurs ayant pour objet l'installation d'un service d'autobus, l'assistance scolaire aux indigènes et des demandes des locataires des fermes de Lamtar sont adoptées.

On renvoie à la commission des travaux la question de l'outillage de l'école primaire des garçons et à la commission des travaux une demande d'exonération de taxes municipales de M. Pierquin.

—oOo—

#### VACCINATION ANTIVARIOLIQUE

Les séances de vaccination et de revaccination gratuites auront lieu le jeudi matin, au dispensaire communal, pour les indigents. Il est rappelé que la vaccination est obligatoire pour les enfants dans leur première année, et la revaccination à onze ans et à vingt et un ans.

—oOo—

#### SERVICE ANTIPALUDIQUE

Des distributions gratuites de quinine seront faites à l'heure de la consultation, au dispensaire communal, pour les personnes ayant droit à l'assistance, sur présentation de la carte permanente ou d'un bulletin provisoire délivré par la mairie.

## POUR LES ENFANTS STUDIEUX

L'an dernier, des livres de Caisse d'épargne ont été attribués aux élèves reçus au certificat d'études primaires dans les limites de l'âge scolaire. Cette année, un certain nombre de livrets iront récompenser ceux qui, ayant dépassé l'âge scolaire, se seront signalés comme particulièrement méritants.

Il en résultera une dépense importante à laquelle il sera possible de répondre grâce aux subventions et dons suivants : M. le Maire 500 fr ; municipalité 500 fr ; trois anonymes, amis de l'Ecole publique, 500 fr ; Caisse des œuvres de l'Enseignement 2.000 fr.

En raison de la date proche des vacances les livrets ne seront remis aux bénéficiaires que vers le 15 octobre.

Tous autres dons, en faveur des jeunes lauréats seront acceptés avec reconnaissance et pourront être adressés à M. Gavarrret, instituteur trésorier de la Caisse des Ecoles, rue Delebacque n° 3.

—oOo—

## LA FETE DU 14 JUILLET

La fête nationale a été particulièrement brillante cette année à Bel-Abbès.

Pavoisée avec le meilleur goût et illuminée avec une profusion d'ampoules électriques dont l'artistique décoration a été fort remarquée, la ville, avec ses monuments publics du plus gracieux effet, présentait un aspect féérique.

Une animation que l'on n'avait pas connue depuis le grand jour de l'armistice, n'a cessé de régner sur nos grandes artères et particulièrement sur notre incomparable boulevard de la République.

Samedi soir, la musique et la clique du 1<sup>er</sup> Etranger, ainsi que la fanfare des spahis parcouraient les principales rues exécutant avec brio les marches les plus entraînantes. A l'issue de cette retraite, l'excellente musique de la Joyeuse Harmonie P.L.M., faisait entendre un concert qui fut très agréablement apprécié par la foule des auditeurs.

Lundi matin, le colonel Rollet, à la tête de son beau régiment, dont les Oranais se plurent à admirer la tenue lors des fêtes du Centenaire, passait en revue les troupes de la garnison échelonnées sur la Place Carnot, entourée de toutes parts d'une foule considérable. Parmi un essaim de nos élégantes et si gracieuses concitoyennes, les autorités civiles et un grand nombre de fonctionnaires de tous ordres avaient pris place à la tribune dressée devant le théâtre.

Au cours de cette cérémonie, des décorations ont été remises par le distingué commandant d'armes aux militaires dont les noms suivent :

Chevaliers de la Légion d'honneur : MM. Jouve, capitaine au 1<sup>er</sup> Etranger et Souchoy, médecin capitaine à l'Hôpital militaire.

Médailleurs militaires : Delhoum, adjudant de spahis ; Henry, maréchal des logis-chef de gendarmerie ; Brasier, sergent-chef, 20<sup>e</sup> S.I.M. ; Minaut, sergent 1<sup>er</sup> Etranger ; Bocage sergent au 1<sup>er</sup> Etranger ; Salem ben Rajeb, Clouzac et Lecart, soldats de 2<sup>e</sup> classe au 1<sup>er</sup> Etranger ; Gebarrewski, ex-légionnaire de 2<sup>e</sup> classe, libéré.

A titre posthume : Rueda Indala, du 2<sup>e</sup> zouaves.

Croix de guerre des T.O.E. : Shreider, légionnaire de 2<sup>e</sup> classe, au 1<sup>er</sup> Etranger.

Les bals donnés aux Quatre-Horloges et sur la place Carnot obtinrent également un très vif succès et ce n'est qu'aux premières lueurs du jour que les couples se séparèrent après s'être follement amusés. Enfin, un joli feu d'artifice tiré sur l'immense plateau Bugeaud, noir de monde, clôtura les fêtes de la République.

Nous ne saurions trop féliciter la municipalité qui, par une organisation impeccable et avec un goût tout particulier, sût donner à ces réjouissances un éclat inaccoutumé.

—oOo—

## GENEROSITE

M. Bellat, maire, a fait don à l'œuvre de l'Assistance des mères et nourrissons, d'une somme de 250 fr.

M. Mateu François, liquoriste, a également fait don à cette œuvre d'une somme de 200 fr. à l'occasion de la naissance de son fils Guy. Merci au généreux donateurs.

—oOo—

## NOS COMMISSARIATS DE POLICE

On sait que notre municipalité avait adopté le projet de création à Bel-Abbès d'un nouveau commissariat de police formant le troisième arrondissement.

Cette importante mesure s'imposait en raison de la grande étendue de notre cité et du nombre de ses habitants qui se chiffrent aujourd'hui par plus de 42.000.

Si notre ville est relativement calme grâce au dévouement de notre police municipale et de la brigade mobile de sûreté, la sécurité n'en sera que mieux assurée à l'avenir. Nous ne pouvons que féliciter nos édiles et particulièrement le maire, M. Bellat.

M. Alfred Thiébaud, candidat militaire, récemment promu commissaire de police, a été désigné pour occuper ce poste qui sera établi au faubourg Thiers. Nous lui souhaitons une cordiale bienvenue.

—oOo—

## LA COMMISSION D'AVANCEMENT DU PERSONNEL COMMUNAL

S'est réunie samedi dernier et a adopté les avancements suivants :

Service du secrétariat général. — MM. Baquet, secrétaire général H. C. à la H.C.E. 1<sup>er</sup> échelon, au choix ; Blandin, chef de bureau H. C. à la H. C. E. 1<sup>er</sup> échelon, au choix ; Noels Auguste, commis principal H.C.E. 1<sup>er</sup> échelon, à la H. C. E. 2<sup>e</sup> échelon, au choix ; Touati, commis ordinaire 1<sup>re</sup> classe, commis principal 4<sup>e</sup> classe, ancienneté ; Mlle Weber Marcelle, dactylographe 2<sup>e</sup> classe, commis expéditionnaire 4<sup>e</sup> classe ; M. Belarbi Benabdallah, commis principal 1<sup>er</sup> classe, commis principal H.C. ancienneté.

Services des travaux communaux. — M. Noels René, dessinateur 4<sup>e</sup> classe, à la 3<sup>e</sup> classe, au choix ; Mlle Schkroun Odette, dactylographe 3<sup>e</sup> classe, à la 2<sup>e</sup> classe au choix ; MM. Mullot Pierre, chef cantonnier 4<sup>e</sup> classe à la 3<sup>e</sup> classe, au choix ; Deram Emile, receveur de l'Abattoir, titu-

laire, au choix ; Paillous Jules, jardinier 3<sup>e</sup> classe à la 2<sup>e</sup> classe, ancienneté ; Vandernoot Edouard, jardinier 4<sup>e</sup> classe à la 3<sup>e</sup> classe, ancienneté ; Galvan Jean, cantonnier 2<sup>e</sup> classe à la 1<sup>re</sup> classe, ancienneté ; Rittlewski Charles, cantonnier 2<sup>e</sup> classe, à la 1<sup>re</sup> classe ancienneté.

**Recette Municipale.** — MM. Nemmiche Hadri, chef de bureau de 4<sup>e</sup> classe à la 3<sup>e</sup> classe, choix ; Benyamine Mardachée, commis de 3<sup>e</sup> classe à la 2<sup>e</sup> classe, choix ; Carrasco Raphael, porteur de contraintes H. C. à la H.C.E. choix ; Escapoulare Jean, porteur de contraintes H. C. à la H. C. E., choix.

## 22 OCTOBRE. — CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni lundi dernier, sous la présidence de M. Lucien Bellat, maire.

A côté des questions secondaires relatées ci-après il a statué sur d'autres fort importantes. En effet, un emprunt de plusieurs millions a été décidé pour permettre de réaliser le programme du conseil : extension des réseaux d'eau potable et d'égoûts, bordures de trottoirs, construction d'un théâtre etc...

Par suite de la combinaison adaptée, cet emprunt n'augmentera en quoi que ce soit les charges des contribuables. Au contraire, celles-ci vont diminuer, le Conseil, dans la même séance, ayant décidé que la taxe sur les locaux professionnels sera ramenée au taux de 4% au lieu de 5%, taux actuel.

Autre amélioration qui sera très sensible à la population laborieuse des faubourgs en permettant à beaucoup d'ouvriers de déjeuner chez eux au lieu de manger sur leurs chantiers : le Conseil a autorisé l'établissement à Sidi-Bel-Abbès d'un réseau de tramways-autocars qui reliera entre eux les faubourgs, la gare et le centre de la ville.

Le conseil décide de maintenir encore, en 1931, les centimes additionnels en vigueur depuis 1928, espérant toutefois apporter une diminution pour l'exercice suivant.

Parmi les crédits supplémentaires votés au cours de cette même séance, nous citerons :

Un secours pour la veuve d'un agent de police ; un supplément imposé par la loi pour le traitement du receveur municipal ; les fonds nécessaires pour l'entreprise de l'arrosage qui a été intensifié depuis le 1<sup>er</sup> juillet dernier ; des indemnités mensuelles aux agents cyclistes pour l'entretien de leur machine ; un rappel d'indemnité de résidence, de logement et d'allocation pour la médaille d'honneur communale concernant les exercices clos ; le montant des primes, dues à une compagnie d'assurances pour des contrats concernant le personnel.

L'assemblée a émis un avis favorable pour des demandes d'allocations journalières de soutiens de famille ; pour que la gratuité de trousseau soit accordée à un élève de l'école de Saint-Cyr ; pour qu'une suite utile soit donnée aux demandes de lotissement Fernandez, Alibert Paul, Alibert Adolphe et héritiers Boucherat, ainsi que pour un dépôt d'hydrocarbure et un avis défavorable pour la création d'une porcherie dans un lieu trop rapproché de l'agglomération.

Après avoir approuvé le taux de la conversion en tâches et les budgets présentés par le service vicinal et garanti en partie les prêts consentis par le Crédit Foncier aux récents sinistrés de la Mékerra, il a adopté un nouveau tarif pour le prêt aux sociétés du matériel des fêtes.

En outre, le Conseil a autorisé le maire à signer un marché pour la fourniture de vêtements d'hiver aux agents de police et un bail pour le local du 3<sup>e</sup> arrondissement dans un immeuble du boulevard Théodore Héritier.

En fin de séance, il est décidé que, dans la prochaine session, une commission de conseillers indigènes sera nommée par leurs collègues pour choisir, parmi les emplacements proposés, celui qui sera affecté au nouveau cimetière musulman.

## VISITE DES ECOLES

Afin de témoigner tout l'intérêt qu'il porte aux diverses questions de l'enseignement, sans oublier le personnel, notre dévoué maire, M. Bellat, vient de visiter quelques-unes de nos écoles communales.

Il a été enchanté de constater la bonne tenue qui règne dans ces établissements et a été tout heureux de féliciter les maîtres et les maîtresses de la haute conception qu'ils ont de leurs devoirs.

Cette visite sera continuée dans les autres écoles.

—oO—

Nous recevons la lettre suivante avec prière d'insérer :

« A Monsieur le directeur  
de l'Echo d'Oran »,

« M. Gaston Lisbonne vient de publier dans « l'Echo d'Oran », à la date du 20 novembre, un article où il me vise tout particulièrement. Je vous serais donc obligé d'insérer ma réponse qui, du reste, en ce qui me concerne, clôturera l'incident.

M. Lisbonne me reproche d'avoir, dans un communiqué de la Mairie, déclaré que le Conseil Général n'a voté aucune subvention au profit des travaux de la Mékerra et il voit là une « allure tendancieuse qui ne peut échapper à personne ».

« Il me semble bien que l'honorable conseiller général part en guerre contre des moulins à vent. Il n'existe, en effet, dans mon communiqué, la moindre trace « d'allure tendancieuse », si ce n'est dans son imagination, pas plus qu'on y trouverait un blâme à l'adresse de l'assemblée départementale ou de l'un quelconque de ses membres. Je constate simplement un fait indiscutable ; « Le Conseil Général n'a voté aucune subvention ». C'est tout.

« Il déplore ensuite mon offre « intempestive » de mettre à la charge du budget communal le solde de la dépense, soit 12%. Soyons sérieux, M. Lisbonne nous parle bien, quoiqu'en termes vagues, d'une longue discussion qui s'engagea sur cette question, mais il ne dit rien du vote étrange qui la suivit. Pourquoi ?

« A la suite de cette discussion, une question avait été posée :

« Le département participerait-il à la dépense ou non ? (C'est le sens, sinon le texte). Douze Conseillers généraux votèrent oui. Dix autres votèrent non. Et chose bizarre, ce fut la minorité qui l'emporta ; la participation votée par 12 voix contre 10 fut rejetée. N'insistons pas :

« Et c'est là le point essentiel que M. Lisbonne laisse dans l'ombre. Le refus du Département de prendre à sa charge une partie de la dépense mettait le projet en péril. Il allait sombrer une fois encore. Une fois encore, il su-

birait un retard dont on ne pouvait prévoir la durée. Et pourtant depuis trente ans déjà l'affaire était pendante; en vain les récoltes étaient détruites; en vain la ville suait la fièvre; en vain les pauvres diables souffraient ou mouraient. Rien n'avait été fait dans le passé, rien ne serait fait dans l'avenir. La situation était angoissante. A tout prix il fallait agir, sauver le projet.

« Le conseil municipal et c'est tout à son honneur, comprit que le temps des parlottes était passé; qu'il devait consentir le sacrifice nécessaire et, à l'unanimité, il vota le solde de 12%.

« Et ce faisant, il n'a pas fait « d'offre intempestive »; il n'a encouru aucun reproche, mais il a au contraire mérité la reconnaissance de la ville tout entière et cela M. Lisbonne le sait mieux que personne. Au fond, il lui en veut d'avoir réussi là où il a échoué.

« Il est un point cependant où il se trouve en plein accord avec la municipalité et j'en suis personnellement heureux: c'est quand il signale l'intérêt tout particulier qu'a porté M. le Préfet à la question de la Mékerra. J'ai eu d'ailleurs l'occasion de manifester personnellement à ce haut fonctionnaire en mon nom et au nom de la ville de Sidi-Bel-Abbès, l'expression de notre vive reconnaissance.

« Que M. Lisbonne me permette maintenant de lui faire remarquer ceci: il a, au Conseil Général, à solutionner avec ses collègues de nombreuses affaires. Le Conseil municipal a de son côté nombre de projets importants qui n'ont que trop attendu et qu'il faut mener à bien au plus tôt. Certaines de ces affaires et projets sont des points communs: la Mékerra par exemple.

« Au lieu de se livrer à des discussions byzantines, plutôt que d'exécuter de savants exercices d'acrobatie politique sur des pointes d'aiguilles, il serait certainement beaucoup plus sérieux de collaborer sans arrière pensée lorsqu'il s'agit des intérêts vitaux de la cité. C'est à quoi tendent tous les efforts: le passé est mort et le présent suffit largement à notre activité.

« Les électeurs ne nous ont pas élus pour assister à des luttes littéraires ou oratoires sans intérêt, comme autrefois sur le forum, mais pour faire leurs affaires et celles de la collectivité et ils auront le droit et le devoir de nous demander un compte sévère de nos actes administratifs, de quelque parti que nous nous réclamions. Que M. Lisbonne me laisse croquer, qu'après réflexion, il arrivera à penser comme moi sur ce point.

« Lucien Bellat,

« Maire de Sidi-Bel-Abbès »

—oOo—

### 3 DECEMBRE. — SAPEURS-POMPIERS

Nous sommes heureux d'apprendre que la compagnie de sapeurs-pompiers que l'on nous annonçait depuis longtemps, cesse de devenir un mythe pour entrer dans la période des réalisations.

En effet d'une part, M. le Président de la République vient d'en nommer comme capitaine, M. Fradin de Bellabre; comme lieutenant, M. Henri Navarro, et comme sous-lieutenants MM. Molinier Jules et Albérola Joseph.

D'autre part, nous savons que tout dernièrement s'est tenue à la mairie une importante conférence sous la prési-

dence de M. le docteur Larmande, adjoint à la police, représentant M. le Maire, et, qu'au cours de cette conférence à laquelle assistait, outre l'état-major de la future compagnie, le commandant Dehaen inspecteur départemental des services d'incendie et de secours, venu tout exprès d'Oran. D'importantes décisions ont été prises.

En adressant nos plus sincères félicitations aux nouveaux promus, nous pensons être l'interprète de la population en les adressant aussi à la municipalité qui a, enfin, comblé une lacune contre laquelle le public ne cessait de protester depuis de nombreuses années.

—oOo—

### 4 DECEMBRE — CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le mardi 2 courant, sous la présidence de M. Lucien Bellat, maire.

Avant d'ouvrir la séance, M. le Maire s'exprime ainsi:

« De cette séance du conseil municipal, je prends tout d'abord occasion de renouveler, en votre nom et au nom de la ville de Sidi-Bel-Abbès, les souhaits de respectueuse bienvenue que je me suis fait un devoir d'adresser télégraphiquement à M. le Gouverneur Général Carde, dès son arrivée sur la terre algérienne.

« Ces souhaits, nous les voulons particulièrement cordiaux, puisqu'ils vont à un enfant de l'Algérie bien placé pour apprécier et appuyer nos légitimes revendications. Joignons-y nos vœux de prompt rétablissement et donnons à M. le Gouverneur général l'assurance d'une loyale et confiante collaboration, pour le plus grand bien de Sidi-Bel-Abbès ».

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

Deux rapports de M. Mazoyer sur le vote d'un crédit pour achat de tables dans les écoles maternelles et la reconstruction des écoles Turgot et Carnot, sont adoptés; Mme Bonnefoy, directrice de l'école maternelle Paul Bert, est autorisée à utiliser un crédit de 120 francs pour achat de jouets pour l'enseignement de ses élèves.

Collège colonial: assistant d'anglais rejeté. Avis favorable est donné par la mise en état de viabilité du chemin de l'Oued-Mebtoub à Bel-Abbès.

Un projet de contrat pour l'installation d'un service d'auto-cars dans la ville et les faubourgs est adopté, ainsi que les crédits pour l'assistance aux mères et aux nourrissons et la création d'un emploi de vétérinaire-adjoint à l'abattoir.

Désignation de commissions pour examiner la question relative au terrain communal sur lequel est édifié le local de la société la Bel-Abbésienne: pour la révision des traitements des employés communaux; pour l'agrandissement du cimetière indigène; pour distribution d'une subvention aux indigènes nécessiteux; pour répartition d'une subvention aux travailleurs indigènes et pour répartition de gratifications aux employés communaux.

Rejetée deux demandes de subvention et renvoie celle du Foot-Ball-Club Bel-Abbésien qui sera examinée au moment de la répartition des crédits inscrits, pour cet objet, au budget primitif de 1931.

Les crédits suivants sont votés pour primes d'assurances, pour trousseau à un élève du collège, pour insuffisance à divers articles du budget, pour subvention en faveur des victimes de la catastrophe maritime des 18 et 20 septembre derniers ; donne son approbation au budget primitif de 1931 et vote des félicitations à M. Léonis président de la commission des finances ; à l'état des cotes irrécouvrables de 1928 ; à la suppression de la Mahakma du Tiélat ; à la demande du Conseil des Prud'hommes ; à la demande de sous-location d'une ferme de Lamtar ; aux marchés Aknin, pour fournitures scolaires, Rigaud pour fournitures de matériels d'entretien aux écoles ; aux demandes de subventions au Foyer Bel-Abbésien ; à l'élargissement d'un passage à niveau ; au cahier des charges pour fournitures de bureau à la mairie ; à la fixation d'indemnité de séjour aux professeurs du collège et des écoles primaires supérieures de filles et de garçons ; à des demandes d'allocations journalières et à des demandes de remises gracieuses de taxes municipales ; à des propositions de secours à des vieillards et incurables ; accepte une demande d'exonérations de taxes d'eau formulées par les Sœurs Trinitaires et rejette une demande pour réduction de location de la triperie de MM. Banos et Munos ; décide que les agents qui seront licenciés en raison de leur âge, pourront retirer leur avoir de la caisse mutuelle de prévoyance augmenté des intérêts ; ajourne la réglementation du service intérieur du cimetière européen tout en approuvant le tarif des taxes à percevoir ainsi que celui des concessions ; sollicite une subvention de la colonie pour la réfection des fondations de l'école Eugène Etienne et, finalement, adopte un vœu du Syndicat de défense des intérêts du faubourg Thiers, relatif au pavage de l'avenue Théodore Héritier.

—oOo—

#### LE TIMBRE ANTITUBERCULEUX

Le comité du timbre antituberculeux, élu en 1929 pour deux ans, s'est réuni mardi 9 courant, sous la présidence de M. Bellat, maire, président de l'œuvre locale.

Il a décidé de répartir les 150.000 vignettes dont la vente lui a été confiée, entre les notabilités, les écoles, les sociétés de bienfaisance, les principaux commerçants, dont le dévouement aux œuvres philanthropiques s'est toujours manifesté.

M. Rouffia, trésorier du comité, a été chargé, ainsi que M. Contraire, assesseur de la distribution des carnets dont le montant devra être versé entre les mains du trésorier, avant le 31 décembre, terme de rigueur.

Le comité est convaincu que les détenteurs de carnets ne feront aucun retour de ceux-ci. Ils auront ainsi acquis la reconnaissance de l'œuvre humanitaire à laquelle ils auront contribué.

—oOo—

#### 17 DECEMBRE. — NECROLOGIE

Aujourd'hui ont eu lieu, au milieu d'une assistance considérable, les obsèques de Mme Vva Bellat mère.

Femme de grand cœur, la défunte avait consacré sa longue existence à ses nobles devoirs de famille qu'elle remplissait avec une grande bonté et une exquise délicatesse de sentiments.

Dans l'interminable cortège, on remarquait tous nos conseillers municipaux, les diverses autorités, la majorité des membres de nos sociétés patriotiques, de bienfaisance, sportives, etc... et une très grande partie de la population.

Nous renouvelons à notre estimé maire et à Mme Lucien Bellat, ainsi qu'à toutes les familles en deuil, nos condoléances les plus sincères.

—oOo—

#### SOUSCRIPTION EN FAVEUR DES VICTIMES DE LA TEMPETE DU 18 AU 20 SEPTEMBRE

La journée nationale du 30 novembre dernier en faveur des marins et veuves de marins victimes de la tempête du 18 au 20 septembre dernier, a donné dans notre ville les résultats suivants :

Dons de Mme Colomb, 20 fr. ; de MM. Coën et Costéra, 100 fr., quêtes faites par les élèves des écoles de filles Camot, Thiers, Sévigné, Paul Bert et Ecole primaire supérieure, 2935.40 ; subvention de la commune 500 fr. ; soit en tout, 3955.40.

Le maire remercie les généreux donateurs, ainsi que le personnel enseignant et les gentilles fillettes qui ont bien voulu contribuer à l'organisation de cette souscription. (Communiqué de la Mairie) .

—oOo—

#### 24 DECEMBRE. — CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni lundi dernier, dans la salle habituelle de ses délibérations, sous la présidence de M. Bellat, maire.

L'Ordre du jour suivant a été examiné ;

Le Conseil adopte la réglementation du service intérieur du cimetière européen et vote les traitements du conservateur et du gardien ; émet un avis favorable à une demande d'exonération de taxe de désinfection, à un vœu de la Fédération algérienne des employés communaux ; approuve le projet de contrat pour le service d'autocars pour la ville et les faubourgs ; une demande de sursis de paiement de location d'une ferme de Lamtar ; de travaux de grosses réparations à la garderie Bretaudeau (cours industriels) ; du marché de gré à gré pour l'habillement des sapeurs-pompier ; désigné une commission pour la révision du cahier des charges d'électricité (terme correctif et tarif de branchement) ; autorise le maire à engager des pourparlers avec une société pour la construction de vespasiennes ; vote une subvention de 500 francs pour l'œuvre du timbre antituberculeux ; un crédit de 11.000 francs pour participation à l'empierrage du chemin n° 1, de Bel-Abbès à Freneda ; un crédit de 766 francs pour frais exposés par un avoué ; modifie la dénomination de rues ; décide de ne pas mettre en location un terrain communal ; fixe le prix du mètre d'un terrain offert pour l'agrandissement du cimetière européen ; rejette une demande de création de caisse provisoire de retraites ; retire une demande d'indemnité de logement ; adopte des demandes d'exonération de taxes municipales ; un vœu de M. Magliulo adressant à M. le Président Poincaré, au nom du Conseil Municipal, l'expression de ses sentiments de profonde reconnaissance et ses vœux les plus ardents et sympathiques de prochain et complet rétablissement et, enfin, un projet de M. Lalout, au nom de ses collègues indigènes, demandant à ce que les indigènes algériens, non citoyens français, soient soumis aux mêmes obligations militaires que les autres Français.

—oOo—

#### 26 DECEMBRE. — NOUVEL AN

Mme et M. Lucien Bellat ne recevront pas à l'occasion du Nouvel an, en raison de leur deuil récent.

#### ARBRE DE NOEL DE LA BOUCHEE DE PAIN

Jeudi dernier, un arbre de Noël chargé de friandises, cigarettes, gâteaux et objets de toutes sortes, vêtements chauds, bas, tricot, chemises, etc..., a été offert aux pauvres de la ville, enfants et vieillards.

Cette cérémonie présidée par l'aimable maire M. Lucien Bellat, toujours empressé à contribuer aux bonnes œuvres, assisté de Mmes Bellat, Raoux, Deram, Mlle Pérez et les sœurs Trinitaires et du Bon Secours, MM. Establier, Cassès Ange, Sernan Antoine et Cerdan Antoine. La distribution s'est faite dans une atmosphère remplie d'allégresse.

Ce fut un spectacle touchant de voir tous ces déshérités de la vie recevoir leur cadeau accompagné d'un mot aimable pour chacun ; leur joie, mieux que toute autre récompense, sut remercier les membres du comité de leur généreuse initiative.

Après la cérémonie, un repas chaud, composé d'un menu succulent, poulet au riz, leur a été offert par M. Lucien Bellat.

Aussi, le comité de la Bouchée de pain est très heureux d'adresser ses vifs remerciements et l'expression de sa profonde gratitude aux personnes charitables qui ont contribué à la réussite de cette œuvre philanthropique et tout particulièrement à M. Bellat pour le don de vêtements chauds, ainsi que M. Grignard, brigadier de police et Cerdan Antoine qui se sont dévoués en cette circonstance.

—oOo—

#### LA NOEL A L'HOPITAL

La fête de Noël a eu cette année-ci un éclat tout particulier à l'hôpital, grâce à l'amabilité de l'Union des Femmes de France, de Mme et M. Bellat, maire de Sidi-Bel-Abbès, de Mme et M. Thomas, chirurgien-dentiste, et du Foyer du Légionnaire.

La grande générosité de tous ces bienfaiteurs a permis de faire à tous les malades en traitement, civils et militaires, une ample distribution de gâteries de toutes sortes, aux repas du matin et du soir.

Le médecin-chef, très touché de ces marques de sollicitude à l'égard de ses malades, est heureux d'adresser ses plus vifs remerciements à tous ceux qui, en ce jour de fête familiale, n'ont pas oublié ceux qui souffrent.

—oOo—

#### 5 FEVRIER. — CONSEIL MUNICIPAL

Nos édiles se sont réunis dans la salle habituelle de leurs délibérations, sous la présidence de M. Bellat, maire. L'ordre du jour est examiné.

Le conseil approuve le projet de construction du mur de clôture du terrain servant à l'agrandissement du cimetière musulman ; le projet de construction d'un kiosque avec distributeur d'essence au lieu dit « La patte d'oie ».

Il vote les crédits suivants : 5.783 fr. 60 pour construction de bouches d'égouts ; 35.000 francs pour les opérations de recensement de la population en 1931 ; 500 frs pour honoraires d'avocat (affaire Tétard) ; 500 frs pour subvention au comité pour l'érection d'un monument au maréchal Joffre ; 12.347 fr. 81 pour insuffisance de crédits ; 1.000 francs à titre de crédit supplémentaire pour réfection des trottoirs devant les casernes de la Légion ; 200 fr. pour remboursement d'un mandat périmé.

Il arrête l'état de répartition des bourses à allouer aux élèves du collège colonial. Il autorise le maire à demander l'admission dans un asile de vieillards de deux personnes de la localité ; à passer un contrat avec l'adjudicataire des halles et marchés pour la location de box du marché Bugeaud. Il répartit le crédit de 9.000 francs disponible pour frais de déplacement à des directeurs de troupes théâtrales. Il désigne M. Serna comme trésorier de la Bouchée de pain.

—oOo—

#### MORT DU MARECHAL JOFFRE PROCLAMATION

##### 5 JANVIER. — RESPECTUEUX HOMMAGE

Dès réception de la triste nouvelle de la mort du maréchal Joffre, M. Lucien Bellat, maire, a adressé le télégramme suivant à la veuve de l'illustre vainqueur de la Marne :

— *Profondément ému par la perte du grand vainqueur de la Marne, la ville de Sidi-Bel-Abbès vous prie très respectueusement d'agréer l'expression de sa douloureuse sympathie. — Lucien Bellat, maire.* »

—oOo—

##### 6 JANVIER. — LA MORT DU MARECHAL JOFFRE

Voici la proclamation qui a été publiée aujourd'hui en ville :

« *Le Maire de la Ville de Sidi-Bel-Abbès fait appel aux sentiments patriotiques de la population, des sociétés sportives, de secours mutuels et de bienfaisance de la ville pour les prier de prendre part à la manifestation qui se déroulera au monument aux morts, aujourd'hui mercredi, dans le but de rendre un solennel hommage au maréchal Joffre, l'illustre soldat qui décida de la victoire de nos armes et de celles de nos alliés.*

« *A l'occasion des obsèques de ce bon français, un cortège partira de la mairie à 10 heures du matin, pour se rendre au monument aux morts où la foule se recueillera et y déposera des fleurs en témoignage de l'unanime reconnaissance au sauveur de la Patrie.*

« *Le Maire a la conviction que tous répondront à son appel attestant ainsi la gratitude qu'ils ont pour celui qui, aux heures tragiques, ne douta jamais du dévouement, du courage et du patriotisme de tous ceux qui voulaient notre chère patrie libre et forte. — Le Maire : L. BELLAT.* »

—oOo—

##### 7 JANVIER. — EMOUVANTE CEREMONIE

Au moment où Paris célébrait grandiosement les funérailles du grand Maréchal de France, Sidi-Bel-Abbès s'associait avec un douloureux enthousiasme au deuil de la Patrie reconnaissante envers le sublime soldat qui incarnait toutes les vertus.

La proclamation lancée par notre dévoué maire, M. Bellat, engageant la population à manifester ses sentiments de gratitude et à honorer la mémoire de l'illustre héros de la Marne a été entendue.

Ce matin bien avant l'heure fixée pour la cérémonie, un grand nombre de magasins et d'établissements avaient fermé leurs portes. A 10 heures, un immense cortège se formait devant l'Hôtel-de-Ville. Il était composé de toutes les autorités civiles et militaires, des enfants des écoles, garçons et filles, des sociétés patriotiques de bienfaisance, sportives, etc..., et de nombreux fonctionnaires.

Après la minute de recueillement religieusement observée au pied du monument aux morts de la grande guerre, le maire prononçait d'une voix forte les paroles suivantes écoutées chapeau bas :

*« Je rends hommage au zèle pieux qui vous réunit en si grand nombre autour de ce monument, et il me semble qu'il m'appartient de dégager au nom de la population Bel-Abésienne tout entière, le symbole de cette cérémonie.*

*« A l'heure où Paris s'incline devant le catafalque du Maréchal Joffre, sauveur en 1914 de la Capitale et de la Patrie, nous voulons associer, dans une même pensée reconnaissante, le souvenir des hommes et celui du chef.*

*« Le Maréchal et les soldats ont fait leur devoir, mais il était bien plus difficile, à pareil moment, de commander que d'obéir. Ses formidables responsabilités de généralissime, sougeons avec quelle impossibilité Joffre les porta, avec quelle maîtrise il dirigea, puis arrêta la retraite avant de gagner sur la Marne, cette bataille qui devait briser, pour jamais, l'offensive victorieuse de l'ennemi.*

*« A ces qualités stratégiques mises en valeur ces jours-ci, par d'anciens adversaires loyaux eux-mêmes. Joffre en ajoutait d'autres. Et je ne l'admire pas moins pour son courage civique que pour ses vertus militaires.*

*« Rentré dans la vie privée, il sut se taire avec une abnégation de soldat. Comme on l'attaquait inconsidérément, il s'en remit au jugement de l'Histoire.*

*« Et voici la première réponse de l'Histoire.*

*« Comme le Maréchal Joffre s'est toujours maintenu sur le sommet du patriotisme le plus désintéressé, c'est me semble-t-il sa première récompense que de voir aujourd'hui réalisée sur sa tombe, autour de sa mémoire, l'unanimité de sentiments entre tous les Français.*

*« Sachons, mes chers concitoyens, prolonger le bienfait de cette minute et de cet exemple, en manifestant une volonté toujours plus forte de vivre et de travailler dans l'union pour l'intérêt commun, sous le regard des Joffre, des Foch, des Clemenceau, de Viviani même, qui prononça le mot d' « Union sacrée » à la minute héroïque de la mobilisation, en un mot, sous le regard de tous les grands serviteurs de la France et de la République.*

—oOo—

#### ASSIDUITES SCOLAIRES

Les familles sont informées que tout enfant d'âge scolaire rencontré pendant les heures de classe en ville ou dans les faubourgs, sera conduit, par les agents de service, dans l'école où il est inscrit ou à la mairie s'il n'appartient à aucune école.

Les parents seront appelés à donner des explications devant M. le commissaire de police et pourront être traduits devant les tribunaux, par application de la loi du 28 mars 1882

#### CAISSE DES ECOLES

Grâce à la générosité des jeunes époux, le tronc des mariages a fait bénéficier la caisse des Ecoles de notre ville de la somme de 10.723 fr. 35, pour les deux années 1929 et 1930.

Cette intéressante institution adresse ses plus chaleureux remerciements aux généreux donateurs ainsi qu'à M. le Maire, instigateur de cette nouvelle coutume.

—oOo—

#### CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Lucien Bellat maire, pour examiner l'ordre du jour suivant :

Avant d'ouvrir la séance, M. le Maire se fait l'interprète de l'assemblée municipale auprès de M. Molinier, conseiller municipal, pour lui exprimer sa vive sympathie à l'occasion du deuil cruel qui l'a frappé.

Il adresse un souvenir ému à la mémoire du Dr. Molle et rend hommage à la loyauté et aux attitudes du défunt.

Il se fait un devoir, au nom du Conseil Municipal, d'adresser à la famille l'expression de ses condoléances qui vont aussi à la cité amie, à la ville d'Oran tout entière. L'ordre du jour est ensuite abordé.

Le Conseil adopte : la demande du Principal du Collège pour le traitement d'un assistant d'anglais ; de la Culture israélite pour un achat de terrain ; les taxes au profit de la Caisse des écoles indigènes ; le cahier des charges pour la vente du matériel de l'usine élévatoire ; le contrat pour le service des autocars ; le cahier des charges pour la fourniture ou la location des compteurs d'eau ; le marché de gré à gré passé avec M. Requena pour l'entretien des bâtiments scolaires et communaux (peinture et vitrerie).

Il vote les crédits suivants : 500 francs pour l'œuvre de l'achèvement des quatre grands monuments du front ; 3.000 fr. pour participation de la commune dans la réfection des trottoirs situés devant les casernes de la Légion ; 108 fr. 33 pour remboursement d'un mandat périmé d'un garde de nuit ; 752 fr. 62 pour indemnité de séjour aux professeurs du Collège ; 600 fr. à la veuve d'un ancien chaouch du commissariat central ; 7.200 fr. pour création d'emplois communaux.

Enfin, le Conseil décide de donner le nom de Maréchal Joffre à une rue de la ville et d'autoriser le maire à faire les démarches pour faire lever l'opposition sur un cautionnement de Monsieur Malinconi.

—oOo—

#### BOUCHEE DE PAIN

Les dons suivants ont été faits au profit de l'œuvre de la bouchée de pain :

M. Lucien Bellat, 7 quintaux de pommes de terre ; anonyme, 50 kilos d'haricots ; anonyme 100 kilos de pain ; M. Mouthon, un mouton ; Mme Cano, 12 kilos de pain ; M. Saez, 50 kilos de pain ; anonyme, un panier d'oranges ; M. Sandoval, 50 kilos de pain, M. M. M., 100 kilos de pois chiches ; Mme Bellat L., 200 gâteaux ; M. Boufard voyageur maison Bastos, 200 paquets cigarettes ; anonyme, une corbeille mandarines ; M. Mouthon 2 dindons.

Au nom des pauvres, vifs remerciements aux généreux donateurs.

## CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni mardi, à 17 h. 30, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Lucien Bellat, maire.

En ouvrant la séance et avant d'aborder l'ordre du jour, le maire a fait l'interprète de l'assemblée municipale pour féliciter MM. Bouche, José Vincent et Serna, conseillers municipaux, qui viennent d'obtenir la médaille de bronze de la Mutualité.

Ces messieurs remercient le maire et leurs collègues de leur délicate attention.

Le Conseil vote les crédits suivants : 300 fr. pour répression des fraudes ; 500 fr. pour une bourse à un élève du Collège colonial ; 3.500 fr. pour circuit téléphonique ; 675 fr. pour attribution de livrets de caisse d'épargne aux élèves les plus méritants reçus au C.E.P. ; 2.176 fr. 40 pour location de bâches.

Il renvoie à l'étude des commissions des économies et des finances le projet de modifications aux statuts de la Caisse des retraites des employés communaux et à la commission des affaires diverses le projet de réglementation de la circulation des véhicules et une proposition de demande de bourse pour un élève du Collège colonial.

Il approuve l'état de répartition des subventions aux diverses Sociétés : un vœu concernant les indemnités au personnel enseignant ; le cahier des charges de la fourniture de bois de chauffage aux bâtiments communaux ; une demande de substitution de locataire d'une des fermes de Lamtar (legs Héritier) ; le projet de construction d'un kiosque et d'un distributeur d'essence ; le projet d'améliorations au cimetière européen ; le projet de lotissement Benamara ; les propositions d'allocations journalières ; les modifications aux statuts de la caisse des écoles indigènes, le vœu de M. le docteur Larmande relatif à l'agrandissement du cimetière ; le contrat pour l'alimentation en eau potable de la gare de l'Etat ; les statuts du Syndicat des riverains de la Mékerra après quelques modifications proposées par M. Canovas, ainsi qu'un vœu de ce dernier relatif au redressement de cette rivière.

Il décide de laisser l'Amicale des Employés communaux faire une démarche auprès de M. le Préfet pour le maintien de l'indemnité de complément de traitement au personnel indigène. Et enfin, il autorise le maire à signer un marché pour fourniture de chaussures au personnel de la police municipale et le prélèvement d'un crédit de 3.000 francs sur celui inscrit au B.P. 1931, sous le numéro 101, d'imprimés à la compagnie des sapeurs-pompiers.

A la fin de la séance M. José Vincent remercie le Conseil Municipal pour le beau geste qu'il a eu en accordant une subvention de 4.000 fr. à la Société des Médailleurs militaires.

## 25 MARS. — NOS HOTES

Bel-Abbès a eu hier la visite de M. Henry Brière. Les nombreux amis que compte ici l'honorable et dévoué député de la 2<sup>e</sup> circonscription, ont saisi cette occasion pour lui témoigner leur sincère attachement et leur bien vive sympathie au cours d'un apéritif d'honneur organisé dans la vaste salle du Cercle républicain où s'étaient spontanément réunis près de deux cents convives, parmi lesquels on remarquait la présence de M. Lucien Bellat, maire de Bel-Abbès, de ses adjoints et de la grande majorité des conseillers municipaux.

En termes affectueux, M. Gaston Alberge, président du Cercle, souhaite la plus cordiale bienvenue à M. Brière dont il fait le plus vif éloge, préconisant ensuite l'union de tous les adhérents pour la plus grande prospérité du groupement.

Avec une belle facilité d'élocution et un grand bon sens, notre distingué représentant au Parlement remercie la nombreuse assistance du chaleureux accueil qu'elle lui a réservé et fait également un vibrant appel à l'esprit de solidarité de tous ceux qui sont animés des principes d'ordre.

D'enthousiastes applaudissements ont souligné ces deux allocutions.

—oOo—

## L'EAU POTABLE

Considérant que l'eau livrée aux abonnés en ville et dans les faubourgs est uniquement destinée aux besoins du ménage. Mais, attendu qu'ils s'en servent la plupart du temps pour arroser leurs jardins, le maire a pris l'arrêté suivant :

Art. 1<sup>er</sup>. — Il est formellement interdit aux abonnés à l'eau de la source de Chanzy d'arroser leurs jardins avec cette eau.

Art. 2. — Les contraventions au présent arrêté feront l'objet de procès-verbaux et les contrevenants seront poursuivis devant le tribunal compétent. En cas de récidive, l'eau sera coupée dans leur conduite et leur contrat d'abonnement résilié.

Art. 3. — Jusqu'à nouvel ordre, l'eau sera coupée en ville et dans les faubourgs de 22 heures à 5 heures du matin.

—oOo—

## LE CENTENAIRE DE LA LÉGION ÉTRANGÈRE

### 29 AVRIL. — AU MONUMENT AUX MORTS

Notre Légion étrangère étant à l'honneur, il était juste aussi qu'un hommage officiel fut rendu à ceux que la ville de Sidi-Bel-Abbès a glorifiés en élevant un monument à la mémoire de ses enfants morts pour la France pendant la grande guerre.

Cette imposante manifestation s'est déroulée aujourd'hui, à 15 heures, au milieu d'une foule considérable qui faisait la haie ou suivait le cortège officiel.

Avec les musiques des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> régiments étrangers, les troupes de la garnison, suivies des différentes sections des anciens de la Légion, sous la direction de M. Maurer, président de ces groupements.

Ces délégations viennent de Paris, Lausanne, Nantes, Troyes, Bâle, Saint-Dié, Belfort, Metz, Marseille, Strasbourg, Duché du Luxembourg, Casablanca, Rabat, Marrakech, Oran, etc., avec leurs drapeaux respectifs.

Les troupes accompagnées des généraux Vandenberg, ancien chef de corps d'armée, Rollat, inspecteur des régiments de la Légion, et Thévenet, encadrent le monument au pied duquel des gerbes de fleurs et des couronnes sont déposées par différentes sociétés parmi lesquelles l'Union des Femmes de France, l'Union des sociétés des anciens de la Légion et l'Association des mutilés de guerre.

M. Bellat, maire de Sidi-Bel-Abbès, prononce ensuite l'allocution suivante, religieusement écoutée :

« A défaut d'un héraut d'armes, dont la voix serait ici nécessaire, pour proclamer l'ouverture de ces solennités, le Maire de Sidi-Bel-Abbès a le grand honneur de vous souhaiter au nom de la cité tout entière, une respectueuse et cordiale bienvenue.

« Vous venez, des deux mondes, glorifier la Légion centenaire et ses régiments qu'on peut nommer aussi « les plus glorieux de la France. Et c'est au pied de ce monument, élevé à nos morts, foyer de notre cité, que vous voulez être accueillis. L'attention est délicate et digne de vous.

« Bel-Abbès nous en remercie et s'incline devant vos drapeaux, comme je le fais personnellement devant l'armée tout entière, où la nation s'est fondue, devant l'armée « qui n'est plus qu'une face et qu'un aspect de la nation. »

La musique du 1<sup>er</sup> Etranger exécute la « Marseillaise » et la dislocation a lieu pendant que les troupes vont se ranger sur le parcours que va suivre le Gouverneur Général qui est attendu vers 16 heures.

—oOo—

#### UN HOTE DE MARQUE

Son altesse le prince Louis II de Monaco est arrivé ce matin à Sidi-Bel-Abbès, où il assistera aux fêtes du Centenaire de la Légion, son ancien corps.

Il a honoré de sa présence la cérémonie du Monument aux Morts de la ville, en tenue de général et avec les insignes de grand officier de la Légion d'honneur.

Le prince et sa suite sont les hôtes de M. Paul Bellat, qui a mis à leur entière disposition le coquet château qu'il possède au Rocher.

—oOo—

#### LE MARECHAL FRANCHET D'ESPEREY ARRIVE A BEL-ABBES

Le maréchal Franchet d'Espérey est arrivé ce soir, à 18 heures, venant de Saïda. Il a été reçu aux anciennes portes de Mascara par le général Rollet et quelques officiers supérieurs entourés d'un piquet d'honneur du 1<sup>er</sup> Etranger et d'un escadron de spahis avec la musique de la Légion.

Il sera l'hôte de M. Déciron. — R.

—oOo—

Nous avons publié précédemment les lignes si éloquentes consacrées par M. le lieutenant-colonel Maire, du 1<sup>er</sup> Etranger, à la gloire de la Légion étrangère.

Voici, comme suite à cet article, un rapide historique des faits d'armes que la Légion étrangère a inscrits à son actif et qui consacrent la bravoure qu'elle a partout montrée, depuis 1831 jusqu'à nos jours :

#### ALGERIE 1831-1854

Dès que son organisation fut à peu près terminée en Algérie, la Légion se fit connaître par sa défense désespérée au Marabout de Sidi-Mohamed, près de Maison-Carrée, où succombèrent le lieutenant et ses 27 légionnaires (mai 1832).

De 1832 à 1837, elle combattait à Bône, à Oran, à Karwenha, assistait à la prise d'Arzew et défendait Mostaganem. Elle était au combat de Moulay-Ismaël et de la Macta,

puis à la prise de Constantine (1837), où le sergent major Doze s'emparait d'un drapeau et où le capitaine de Saint-Arnaud, le futur maréchal de France, se distinguait.

1839 la voyait à la prise de Djidjelli, à la colonne de Bougie, puis à la défense de Miliana, où, après quatre mois de siège, le 4<sup>e</sup> bataillon qui comptait 750 hommes, au début, était réduit, le 5 octobre 1840, jour de la délivrance, à 208 ; cinquante hommes étaient à l'ambulance : le reste était mort. Cette héroïque défense que Camerone et Tuyen Quang ont fait oublier mérite d'être rappelée.

Pendant que le colonel de Huelsen, neuf officiers et 207 légionnaires succombaient au Fondouck de la province d'Alger par suite des fièvres et du manque d'eau, le 1<sup>er</sup> régiment Etranger se signalait par sa belle défense à Coléah, à la colonne du Chélif et construisait Orléansville (1843).

A la même époque, le 2<sup>e</sup> régiment défendait Djidjelli et Bougie, guerroyait entre le Hamenchas et, sous les ordres du duc d'Aumale, occupait Biskra et recevait son drapeau.

La construction de Bel-Abbès date de la même époque (1844).

De 1845 à 1850, les deux régiments poursuivaient Bou-Maza, s'enfonçaient dans le Sud jusqu'à Ain-Sefra, sous les ordres du général Cavaignac, puis opéraient en Kabylie avec Canrobert. Le 2<sup>e</sup> régiment se signalait particulièrement aux deux sièges de Kaatcha.

Jusqu'en 1854, la Légion parcourait la Kabylie, concourait à la soumission des Beni-Snassen, puis, avec le colonel Desvaux, 200 légionnaires, montés sur des chameaux, partaient dans la direction d'Ouargla, appliquant en Algérie les essais tentés par Bonaparte en Egypte.

#### CRIMEE 1854-1855

En 1854, les deux régiments sont envoyés en Crimée et s'illustrent à l'Alma. Le 1<sup>er</sup> régiment enlève le « bastion central » devant Sébastopol et son colonel, Vienot, est tué pendant que le colonel Saussier, commandant le 2<sup>e</sup> régiment, est décoré pour son intrépidité dans la défense des tranchées de la Quarantaine. Les deux régiments étaient cités à l'ordre de l'armée pour leur admirable bravoure.

#### ALGERIE 1856-1863 — ITALIE 1859

Après avoir parcouru pendant trois ans la Kabylie et s'être particulièrement signalés à la prise d'Icheriden, les deux régiments furent envoyés en Italie et se firent remarquer à Magenta. Rentrée en Algérie, ils furent employés à différentes opérations dans la région de Sétif et de Beni-Snassen jusqu'au moment de leur départ au Mexique en 1863.

#### MEXIQUE 1863-1867. — ALGERIE 1867-1870

C'est au cours de l'expédition du Mexique que la 3<sup>e</sup> compagnie, commandée par le capitaine Danjou et forte de 62 hommes et des sous-lieutenants Vilain et Naudet, livra le légendaire combat de Camerone (30 avril 1863), à 1.800 Mexicains dont les pertes s'élevèrent à 200 tués et 100 blessés. Le combat avait duré dix heures, la compagnie avait perdu ses trois officiers, 27 sous-officiers et soldats, 18 étaient blessés et 16 prisonniers. Seul, un tambour, laissé pour mort, s'échappa. Ce glorieux fait d'armes et célébré chaque année par toute la Légion. Le nom de Camerone est inscrit sur le mur des Invalides ainsi que sur les drapeaux de la Légion.

Après avoir participé au siège d'Ouyacca, à la colonne sur Monterey où le bataillon Saussier fit trente lieues en trente-deux heures, sac au dos, au combat de San-Isabel où le commandant Brian, 6 officiers et 102 légionnaires sur 177 trouvaient la mort, la Légion rentra en Algérie et, jusqu'en 1870, participait à la colonne contre les Ouled-Sidi-Cheick.

#### F R A N C E 1870-1871 — A L G E R I E 1870-1883

La guerre franco-allemande voyait trois bataillons de la Légion à Orléans, à Coulmiers, à Cercottes, à Montbéliard, pendant que les unités restées en Algérie continuaient les opérations contre Si Kaddour Ben Hamza, grand chef indigène.

En 1881, le Sud Oranais s'étant soulevé à l'instigation de Bou Amama, les légionnaires firent partie de toutes les colonnes et se signalèrent plus particulièrement au combat de Chott Tigrî, perdant sur l'effectif de deux compagnies tous leurs officiers, 53 tués, 29 blessés, mais sauvant leurs morts et forçant à la retraite 4.000 arabes.

Le général Saussier qui commandait le 10<sup>e</sup> corps pouvait écrire :

— La Légion Etrangère, qui compte déjà tant d'actes énergiques et de glorieux souvenirs, peut inscrire le combat de Chott Tigrî aux plus belles pages de ses annales. »

#### T O N K I N 1883-1914

Les incidents du Tonkin ont nécessité l'envoi des troupes en Extrême Orient, le général de Négrier, un ancien légionnaire obtint que quatre bataillons de Légion y fussent envoyés: Son Tay, Bach Ninh, Hong Hoa, puis Formose, Hou Tcheou. Les Pescadore, sont leurs étapes. Ils sont les premiers à Langson; deux compagnies de Légion s'immortalisent à Tuyen Quang en résistant pendant quatre mois à l'attaque de dix mille pavillons noirs, 198 légionnaires sur 390 étaient tombés (1885).

Puis, c'est de 1886 à 1894, le cap Pac Lung loc Nara, Bac Day Lung Kett, les colonnes de Yen The et Mona Luong, Kao Kah, le Haut Gong Cau, la Haute Rivière Claire. Le Siam voit aussi les légionnaires et, jusqu'en 1914, de nombreuses colonnes dans toutes les directions, maintiendront la sécurité de la grande colonie.

#### D A H O M E Y 1893 ; S O U D A N 1892-1894

La Légion apporte un sérieux appoint à la conquête du Dahomey, se distinguant à Pogoussa et à Koto pendant qu'à la même époque, au Soudan, elle contribue puissamment à la prise de Bosse.

#### M A D A G A S C A R 1895-1905

L'expédition de Madagascar ayant été décidée, un bataillon de Légion y est envoyé. Il fait partie de la colonne légère qui entre le 30 Septembre 1895 à Tananarive, et le général Galliéni demande bientôt le renfort d'autres unités. De 1895 à 1905, les légionnaires parcourent la grande île.

Ils sont à Ambohidan (1896), à Nossi Bé (1897), à Vohingezo (1898-99). Partout ils poursuivent les rebelles et à Diégo Suarez ils organisent un point d'appui de premier ordre.

#### A L G E R I E 1883-1914

Dès 1900, la conquête du Sahara est entreprise par les compagnies montées de la Légion. C'est le commandant Metulle qui avec deux compagnies traverse le Grand Erg

et atteint Timmimoun. En 1903, El Moungar, ou 113 légionnaires résistent pendant 8 heures aux attaques de plusieurs centaines de dissidents, perdant leurs deux officiers, 34 tués et 47 blessés, Taghit, Zenaga marquent l'occupation des Oasis.

Les opérations en Algérie sont dès ce moment terminées, le Maroc va devenir un champ d'action de la Légion.

#### M A R O C 1906-1930

Le combat de l'Oued-Nesli (1906) en est le prélude, puis c'est l'occupation d'Oudjda et de Casablanca, les affaires de Beni Ouzien et Bou Denib (1908). En 1911, la Légion fait partie de la colonne de Fez. Les années suivantes voient la conquête de la région Nord du Maroc et la liaison avec l'Algérie sous les ordres des généraux Moinier, Gourand, Henrys. Taza est prise, Mangin atteint Marrakech.

Le 2 août 1914, cinq bataillons de Légion combattent au Maroc. Pendant la grande guerre, non seulement les légionnaires n'abandonnent pas les régions conquises, mais sous les ordres de Lyautey, ils agrandissent notre domaine.

Depuis 1920, trois régiments Etrangers sont au Maroc. Jusqu'en 1925, ils élargissent sans cesse la zone soumise à notre influence, le 3<sup>e</sup> Etranger vers Taza, Fez et Ouezzan; le 2<sup>e</sup> vers Meknès et le Tadla; le 4<sup>e</sup> vers Marrakech. Des bataillons du 1<sup>er</sup> Etranger d'Algérie viennent chaque année contribuer à l'extension coloniale. Puis c'est la campagne du Rif où sans arrêt, pendant des mois, les bataillons de Légion s'opposent à l'envahisseur et, finalement, assurent la victoire. Depuis 1926, grâce aux légionnaires qui tiennent les portes du Sud et aux compagnies montées qui sans cesse rayonnent, la sécurité complète existe dans le Maroc soumis. Le « Maroc utile » du Maréchal Lyautey sera bientôt sous la domination effective du Sultan.

#### S Y R I E 1921-1930

Depuis dix ans, la Légion est en Syrie. Deux bataillons, pendant cinq ans, de 1921 à 1926, un seul depuis 1926 aidés par deux escadrons de la cavalerie de la Légion, ont puissamment aidé à ramener le calme dans un pays en effervescence. Aïn-Tab, Messifre, ont valu aux unités des citations à l'ordre de l'armée. Actuellement, Homs et Palmyre deviennent des centres importants et sont reliés aux grandes cités grâce à la Légion.

#### T O N K I N 1914-1930

Pendant la grande guerre, les unités stationnées au Tonkin ont été progressivement ramenées en Algérie et en France. En 1918, une seule compagnie de Légion restait dans la colonie. Depuis cette époque successivement deux, trois, puis quatre bataillons ont été envoyés en Extrême Orient. Les opérations de guerres n'ont pas été nombreuses, mais, grâce à ces bataillons, la tranquillité a régné dans la colonie, les incursions de pirates étant à peu près réduites à néant les soulèvements intérieurs peuvent grâce à l'appoint fourni par la Légion, être facilement réprimés ainsi que le fait vient de se passer dans le Nord de l'Annam.

#### L A G R A N D E G U E R R E 1914-1918

Dès les débuts des hostilités, les 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> régiments Etrangers formaient, avec les éléments des nations neutres et alliées, l'ossature des différents bataillons de marche qui, jusqu'à la fin de 1915, luttèrent sur la Marne, en Artois, dans la Somme et dont les restes devinrent le fameux régiment de marche de la Légion Etrangère qui se couvrait de gloire en 1916, 17, 18 arborant à son drapeau, au moment de l'armistice, la Légion d'honneur et neuf palmes, se classant ainsi en tête de l'Armée Française.

## Le Gouverneur Général en Oranie

# Dans Bel-Abbès, merveilleusement parée pour fêter sa Légion, M. Carde est accueilli avec enthousiasme

ET CE FUT UN SPLENDIDE PRELUDE AUX GRANDES CEREMONIES DU CENTENAIRE QUI AURONT LIEU AUJOURD'HUI

### 30 AVRIL. — LE DEPART D'ORAN

Après une matinée de repos à Oran, le Gouverneur général quitte le chef lieu à deux heures de l'après-midi pour Bel-Abbès, accompagné de M. Marlier, préfet; Parès, député; le Colonel Saint Maurice et M. Annet, ses chefs de cabinet militaire et civil Gerbaud chef de cabinet du préfet; Rouzaud, directeur des chemins de fer Algériens de l'Etat et Labat, commissaire spécial du Palais d'Été.

Il fait un crochet par le boulevard Joseph Andrieu au village nègre, où il est salué par toute la population indigène.

—oOo—  
**OUED-IMBERT**

Au passage à Oued-Imbert il reçoit les souhaits de M. Chomas, maire et une gerbe de fleurs offerte par une mignonne fillette.

—oOo—  
**L'ARRIVEE A BEL-ABBES**

Il est exactement 16 heures quand M. Carde est reçu, au pont de la Mékerra, par M. Bellat, maire de Sidi-Bel-Abbès, entouré de ses adjoints, de MM. Dangel, sous-préfet; Brière député, des élus de la région, des généraux Georges, commandant le XIX<sup>e</sup> corps d'armée, Paquin et Rollet.

La sonnerie « Aux Champs » et la « Marseillaise », jouées par la Légion sont écoutées tête nue, puis le cortège, précédé de spahis, sabre au clair, se rend au monument aux morts de la ville, où le Gouverneur général dépose des fleurs.

La rue Prudon, le boulevard de la République, la place Carnot, qui forment l'itinéraire conduisant à la sous-préfecture sont envahis par une foule d'une densité extraordinaire et maintenue sur les trottoirs par des légionnaires.

Comment en serait-il autrement? Depuis plus d'une semaine les hôtels refusent du monde et laissent sans réponse les centaines de télégrammes qu'ils reçoivent de toutes parts. Ils ont installé des chambres de fortune, qui ont été louées avec empressement et reconnaissance. Nombreux sont ceux qui sont logés chez l'habitant et l'on cite que deux à trois cents francs ont été offerts pour une nuit et pour un matelas par terre.

Combien devront se contenter ce soir de dormir dans des autos ou à la belle étoile. La chaleur de cet après-midi, car le soleil darde dur au moment où le Gouverneur général fait son entrée dans la ville, permet d'espérer, aux infortunés sans logis, que la nuit sur un banc ne sera pas trop fraîche.

Un quart d'heure de repos à la Sous-Préfecture et le Gouverneur se rend à l'Hôtel-de-Ville, où les autorités civiles et militaires lui sont présentées par M. Bellat, maire, qui lui souhaite la bienvenue. M. Carde déclare qu'il est profondément touché par l'accueil si vibrant que la population vient de lui réserver, mais qu'il est certain qu'une pareille manifestation s'adresse plus à l'Algérien, qu'il est, qu'au Gouverneur général.

Les réceptions terminées, le chef de la Colonie regagne la Sous-Préfecture en attendant le banquet offert par le Conseil Municipal, dans la salle des fêtes de l'Hôtel-de-Ville.

—oOo—  
**LE BANQUET**

La salle est décorée avec goût de petits drapeaux, et de nombreuses ampoules qui, hélas, à maintes reprises s'allument et s'éteignent. Naturellement la première panne s'est produite juste au moment où le Gouverneur général se présentait, à 19 heures 30 devant l'Hôtel de Ville.

M. Carde préside, ayant à sa droite le Maréchal Franchet d'Espérey, arrivé à Bel-Abbès ce soir à 18 heures, à sa gauche M. Brière, député. En face M. Bellat, maire, ayant à sa droite M. Parès, député, à sa gauche M. Marlier, préfet.

On note encore, parmi les personnalités invitées le général Georges, commandant le 19<sup>e</sup> corps d'armée, le général Rollet, inspecteur des régiments étrangers et les élus de la région.

Quelques musiciens de la Légion se font entendre pendant le repas. Est-il besoin d'ajouter que les applaudissements qui leur sont prodigués sur le signal du Gouverneur général sont amplement justifiés!

Au champagne — c'est à Bel-Abbès comme partout, en France — les orateurs prennent la parole.

### DISCOURS DE M. BELLAT

M. Bellat, maire, s'exprime ainsi :

— La Municipalité de Bel-Abbès est heureuse et fière de vous recevoir en cette maison commune, en présence de tous les élus de la région et de M. le Préfet, infatigable au service de ses administrés. Vous représentez ici, M. le Gouverneur, le Gouvernement de la République. Je veux dire un Gouvernement qui, sans provocation et sans faiblesse, avec le souci constant de l'organisation de la paix mondiale, permet à notre Patrie de mener la politique ferme d'une grande action, fière de son passé et confiante en son avenir.

« Vous êtes le représentant de notre France, dont le génie colonial est fait de curiosité et de générosité clairvoyante d'un pays dont c'est la tradition de conserver, de protéger, d'élever les peuples qu'il soumet.

« A vos côtés nous saluons, ce soir, l'un des principaux artisans de notre dernière victoire, M. le maréchal Franchet d'Espérey, que son étoile fit naître en Oranie.

« Comment, enfin, à l'aube de ces solennités incomparables ne pas évoquer la grande figure de la Légion, représentée ici par deux de ses chefs et notamment par le général Rollet dont la personnalité unit la vieille Légion à la nouvelle.

« A votre personne, M. le Gouverneur, je lève mon verre, à la fécondité de votre action, à l'union toujours plus forte de tous les algériens pour l'achèvement de l'œuvre civilisatrice qui fait la grandeur de notre France républicaine ».

—oOo—

#### M. BRIERE

M. Brière, député, dit que la présence de M<sup>r</sup> Carde a dédommagé la population et la Municipalité de mécomptes récents, que l'on veut croire involontaires. Il est heureux de saluer, en la personne de M. Carde, le premier Gouverneur général algérien et en celle du maréchal Franchet d'Espérey, le premier algérien maréchal de France. Il exalte les vertus légendaires des légionnaires.

—oOo—

#### M. CARDE

Le Gouverneur général affirme de nouveau qu'il n'est pas venu dans ce pays en simple passager mais, aurait-il eu cette intention, qu'elle serait aujourd'hui modifiée, à la suite des manifestations qu'il a trouvées partout sur son passage dans le département d'Oran. Le Chef de la Colonie sait gré au maire de ne pas lui présenter un cahier de revendications.

Mais il l'assure que les questions qui intéressent Bel-Abbès et sa région seront toujours examinées, par lui, avec le désir d'y satisfaire.

— J'ai ce soir, ajoute M. Carde, une double bonne fortune : celle d'être reçu par les représentants de la ville de Bel-Abbès et celle d'être assis à côté d'un grand soldat, que j'ai déjà rencontré deux fois, mais sous l'Equateur. Je suis très fier, je dois l'affirmer, d'être ainsi aux côtés de celui qui a conduit des héros à la victoire ».

Des retraites aux flambeaux organisées par les quatre régiments étrangers, passent alors devant l'Hôtel de Ville. Le Gouverneur général et les invités se précipitent aux fenêtres et applaudissent la Légion, ainsi que les nombreux chars artistiques et originaux qui composent les retraites. La ville est dans une extraordinaire atmosphère lumineuse. Des milliers et des milliers d'ampoules (on parle de plusieurs centaines de mille) forment des arceaux avec au centre, la grenade symbolique de la Légion. Tous les édifices publics, toutes les maisons particulières, tous les magasins rivalisent dans une débauche de lumière électrique. Quant à ce que les légionnaires ont fait dans ce domaine, aux casernes et dans le quartier qui en est proche, c'est de la féerie.

La soirée se termine par un magnifique feu d'artifice tiré au plateau Bugeaud.

Eugène CRUCK.

### LA CEREMONIE AU MONUMENT AUX MORTS DE LA VILLE

A 15 heures, une cérémonie avait lieu au pied du monument élevé, place Prudon, par Bel-Abbès à ses enfants morts pour la patrie. A l'heure prévue, musique en tête, arrivent des détachements de cinq régiments de légionnaires dont les soldats ont arboré les épaulettes rouge et vert disparues depuis la dernière guerre. Viennent ensuite les cinq drapeaux puis vingt-huit sections d'anciens légionnaires français et étrangers précédées de leurs emblèmes, enfin les sapeurs en leurs pittoresques costumes et un escadron de spahis.

Sur la place, une foule énorme, où se remarquent de très nombreux indigènes, MM. Dangel, sous-préfet : Raoux, délégué financier : Bellat, maire, entouré de tout le conseil municipal, attend les hôtes.

Au commandement du général Rollet, les troupes présentent les armes et les clairons sonnent « Aux champs ». Les délégations d'anciens légionnaires déposent au pied du monument de magnifiques gerbes de fleurs et le maire souhaite la bienvenue à ceux arrivés des deux mondes et glorifie les morts de la ville au nom de laquelle il s'incline devant les drapeaux et devant l'armée entière, seul visage et seul aspect de la nation.

—oOo—

#### LE CENTENAIRE DE LA LEGION

*Jamais Garde de Roi, d'Empereur, d'Autocrate,  
De Pape ou de Sultan ; jamais nul régiment  
Chamarré d'or, drapé d'azur ou d'écarlate.  
N'alla d'un air plus mâle et plus superbement,  
Vous aviez des bras forts et des tailles bien prises  
Que faisaient mieux valoir vos hardes en lambeaux ;  
Et je rajeunissais à voir vos barbes grises,  
Et je tressaillais d'aise à vous trouver si beaux.  
Votre allure était simple et jamais théâtrale ;  
Mais le moment venu, ce qu'il eut fallu voir,  
C'était votre façon, hautaine et magistrale,  
D'aborder le « Céleste » ou de le recevoir...*

Vicomte de BORELLI.

—oOo—

### L'INAUGURATION DU MONUMENT DE LA LEGION

#### LES AUTORITES ET LES ANCIENS

Grande journée militaire, avans-nous dit. Ajoutons spectacle magnifique. La cour de la caserne de la Légion est inondée de soleil.

Le monument, recouvert entièrement d'un immense drapeau tricolore, se dresse au fond. D'un côté, les vingt-sept délégations des Sociétés d'anciens légionnaires de France, des Colonies et de l'Etranger, avec leurs drapeaux, puis les délégués de nombreuses Sociétés d'anciens militaires, d'Associations locales, de fonctionnaires, d'élus, le Conseil général d'Oran, la magistrature, le clergé, avec Mgr Bollon, d'Alger, et Mgr Durand, d'Oran ; les comités des sections de la Croix Rouge, etc... De l'autre côté, M. Galle, président des Délégations financières algériennes ; M. Menudier, maire d'Oran, avec ses adjoints ; des chefs de plusieurs municipalités du département. Et voici MM. Brière et Parès, députés ; M. Marlier, préfet ; M. Bellat, maire de Bel-Abbès.

Un groupe retient l'attention. C'est celui composé par les généraux, les uns avec l'ancienne tenue, les autres avec la nouvelle tenue. On cite les noms de quelques-uns : général Guillaumat, général Prince de Monaco, généraux Naulin, Georges, Trousson, Cléberg, Colombat, Fourniol, Théveney, Sthul, Lamiable, l'intendant général Potard, le général Didier, etc... A leurs côtés, le brigadier général Stanley Ford, attaché militaire américain ; le colonel Szarvas, le capitaine anglais Godrington, le colonel anglais Etherton, le colonel tchécoslovaque Kosik, le commandant Preminger, de la même nation.

La plupart des généraux présents sont passés par la Légion. Ils n'avaient alors que quelques galons et c'est à cette époque qu'ils commandaient à ceux qui font partie, aujourd'hui, des Sociétés d'anciens légionnaires. Aussi les voit-on s'entretenir familièrement et en toute cordialité avec ceux des délégués qu'ils ont eu sous leurs ordres.

### LE BANQUET DE LA LEGION

A midi et quart plus de quatre cents convives se trouvent réunis dans un immense garage fort bien aménagé en salle de restaurant. Ce sont les invités de la Légion étrangère.

Il est impossible de donner ici la liste de toutes les autorités et notabilités qui y assistent : disons seulement qu'on remarquait le maréchal Franchet d'Espérey et M. Brière, député à la droite du Gouverneur général ; le général Prince de Monaco et M. Parès, député, à sa gauche.

Des musiciens de la Légion jouent avec leur maîtrise habituelle, pendant tout le repas et accompagnent deux soldats qui chantent, l'un en français, l'autre en allemand, la chanson « Le légionnaire » dont les paroles sont du capitaine Labarre et la musique de M. Giaccardi, chef de musique du 2<sup>e</sup> régiment étranger.

### LES DISCOURS

#### LE GENERAL ROLLET

Quand le général Rollet se lève pour ouvrir la série des discours, les applaudissements crépitent dans toute la salle et les cris de « Vive Rollet » sont poussés par presque toute l'assistance.

Il remercie le Gouvernement de s'être fait représenter à la cérémonie d'inauguration du monument par la plus haute autorité de l'Algérie, ainsi que le maréchal Franchet d'Espérey qui, dès les premiers jours, avait promis de marquer par sa présence l'intérêt qu'il porte à la Légion.

— La Légion, dit-il est représentée ici par des délégations des régiments du Maroc, de Tunisie et du Sahara, des délégations d'anciens légionnaires, des engagés volontaires étrangers. Les légionnaires de l'active, en service au Levant, au Tonkin en Indochine, ont télégraphié qu'ils étaient de cœur aujourd'hui avec leurs camarades. Ce qui prouve que quand ont est légionnaire, on l'est pour toujours.

« J'ai l'honneur, le droit et le devoir de crier bien haut ma fierté d'être légionnaire et, aujourd'hui, le premier d'entre eux.

« Je lève mon verre à la France que les légionnaires ont servie et serviront toujours avec honneur et fidélité ».

La marche de la Légion est aussitôt exécutée par l'orchestre et écoutée, debout, par toute l'assistance.

### LES VOLONTAIRES ETRANGERS

Le représentant des volontaires étrangers de la grande guerre dit qu'ils étaient plus de quarante-cinq mille à servir dans les rangs français. Ils ont lutté pour la civilisation et défendre la France aimée comme une seconde patrie.

— Nous avons été grandement fiers, dit-ils, d'avoir été les légionnaires de la guerre qui ont accroché, à leur drapeau nu, neuf palmes, la légion d'honneur et la médaille militaire.

### LES ANCIENS LEGIONNAIRES

M. Maurer, président des Associations d'anciens légionnaires dit qu'il ne croyait pas, quand il franchit pour la première fois la porte de la caserne du 1<sup>er</sup> Etranger, que quarante-trois ans après il aurait le grand honneur de prendre la parole devant un chef tel que le maréchal et devant l'assistance qui l'entoure.

Il ajoute comment il a songé à fonder la première société d'anciens légionnaires qu'il préside depuis trente-trois ans et déclare avec fierté qu'à la Légion on ne fait aucune différence entre ceux qui veulent bien servir sous notre drapeau. La Légion, c'est la démocratie avant la lettre.

#### M. BELLAT

*En répondant avec empressement à votre délicate et flatteuse invitation, la municipalité de Sidi-Bel-Abbès n'entend pas seulement confirmer l'excellence des relations qui ont toujours régné dans cette cité entre l'élément militaire et l'élément civil. Elle veut surtout s'acquitter envers la légion, d'une dette de reconnaissance.*

Comment oublier, selon le mot du plus disert historien de Bel-Abbès, qu'ici même « l'empreinte de la Légion est partout ! », s'il est vrai qu'elle a aidé la ville « à naître, à grandir », et qu'elle lui a « insufflé » une partie de son âme, depuis l'époque où « les commandants d'armes étaient magistrats municipaux.

Que ne devons-nous pas aux Légionnaires ?

Monuments, éveil à la vie artistique, et notamment concerts de réputation européenne, promenades et jardin public, pour ne citer que ces bienfaits ; le premier étranger, avec une initiative du meilleur goût et une incroyable richesse de moyens, fût à l'origine de notre rayonnement intellectuel et artistique, tout autant que de notre prospérité matérielle.

De tels services nous ont lié pour toujours.

Mais il y a plus ! C'est votre gloire qui rejaillit sur notre cité, la gloire de vos régiments qu'un Prince Danois appelait hier, « la plus fameuse troupe du monde entier ».

Et s'il ne m'appartient pas de les magnifier comme ils le méritent, comment pourrais-je me dispenser de redire notre fierté d'être votre berceau.

Algérie, Crimée, Italie, Mexique, Tonkin, Dahomey, Madagascar, Maroc, Syrie, front de France, j'en oublie et je m'en excuse, que de pages éblouissantes à votre livre d'or pour attester votre cran prodigieux, votre indéfectible loyalisme, votre magnifique esprit de corps, vos qualités aussi de troupe « batisseuse » comme on l'a dit, et dont l'endurance et l'habileté technique s'inscrivent tout au long des routes Marocaines et Syriennes.

SIDI-BEL-ABBES est fier de vous.

En votre honneur je lève mon verre ainsi qu'à vos hôtes illustres, et à l'espoir de voir se resserrer encore les liens bientôt centenaires aussi, qui unissent le 1<sup>er</sup> Etranger à la ville de Sidi-Bel-Abbès.

Lorsque M. Bellat termine son allocution, il est chaudement remercié par M. le général Vandenberg qui lui donne l'accolade.



### M. LE GOUVERNEUR GENERAL

M. Carde dès la fin des applaudissements qui le saluent, prononce le beau discours suivant :

Monsieur le Maréchal,

Messieurs,

En ce jour inoubliable, j'éprouve une des plus belles et plus nobles émotions de ma vie, et, invinciblement, ma pensée se reporte vers notre douce France...

Je ne puis m'empêcher de me dire avec fierté qu'il faut que le prestige et la gloire de notre nation soient bien grands pour que, de toutes les parties de l'univers, des étrangers soient accourus, en tout temps, pour y servir sous les plis de nos drapeaux.

Sous nos rois, Ecossais, Anglais, Irlandais, Allemands, Polonais et Suisses se disputaient l'honneur de combattre pour la plus grande gloire des étendards fleurdelysés, et notre histoire garde religieusement le souvenir de ces mercenaires de l'Helvétie dont le dévouement illustre faisait dire que le sang versé pour la France par ces valeureux guerriers, aurait pu combler un canal de Paris à Bâle.

A Fontenoy, au temps de la guerre en dentelles, les régiments Irlandais se faisaient décimer par un ennemi courageux autant que chevaleresque, pour assurer le triomphe de nos armes.

Aux heures vibrantes de la Révolution, du Consulat et du Premier Empire, c'étaient de nombreuses légions formées par les enfants de toutes les nations qui venaient se ranger sous notre drapeau tricolore pour défendre la liberté : Légion Batave, Légion Germanique, Légion Helvétique, Légion italienne, Légion irlandaise, Légion hellénique Lanciers de Poniatovsky, régiment de Hohenlohe.

Et lorsqu'après une éclipse de quinze années, le drapeau de la Grande armée flotta de nouveau sur les tours de Notre-Dame et remplaça dans notre nouvelle conquête d'Alger le drapeau blanc des Bourbons, une nouvelle légion, digne héritière de celles qui l'avaient précédée sur la terre de France, se leva et ne devait pas tarder à prendre une place d'honneur dans le sein de notre glorieuse armée française.

Dès 1832, la Légion débarquait en Algérie et s'illustrait dans les combats engagés contre Abd-el-Kader à Sidi-Chabal et à la Macta, aux prises d'Arzew et de Mostaganem. Elle se couvrait de gloire à l'assaut de Constantine, où, après avoir conquis de haute lutte le Kouidiat-Aty et repoussé toutes les contre-attaques, elle s'ouvrait un chemin sous les mines, au milieu des incendies, et refoulait dans la Casbah la résistance brisée.

En 1840, au siège de Miliana, un bataillon de 750 légionnaires résistait pendant près de quatre mois... La victoire le trouva réduit à 208 valides et 80 blessés.

Puis vinrent, en 1841, le combat de Goléa, les opérations contre Bou-Maza, en 1844 les colonnes dans Zibans avec le Duc d'Aumale : en 1845, le combat de Mebab-Barbousa : en 1849, la marche sur Narah dans l'Aurès où 400 lé-

gionnaires firent 100 kilomètres en combattant, pendant 26 heures, pour soutenir la retraite de la colonne ; les deux expéditions de Zaatcha ; les combats de Fedh, Menazel, en 1851 et de la Moulouya en 1852 : opérations glorieuses qui faisaient dire au Maréchal Canrobert, alors colonel, que c'était un grand honneur pour les officiers français que d'exercer un commandement à la Légion étrangère.

De retour de Crimée, la Légion participait à l'expédition de la Grande Kabylie, en 1857, et à la défense du bordj de Takitount en 1858.

En 1868, vint la campagne de Figuig ; en 1869, celle du Djebel-Amour et en 1870, la pacification de la Kabylie.

De 1881 à 1884, la Légion entreprenait les premières opérations dans le Sud-Oranais contre Bou-Amoura, sous les ordres du colonel de Négrier. De 1903 à 1910, elle prenait part à de nouvelles opérations dans cette région où s'illustrait le colonel Lyautey ; opérations au cours desquelles avait lieu le célèbre combat d'El-Moungar en 1903, où une compagnie montée de légionnaires lutta vaillamment contre plusieurs centaines d'adversaires qu'elle contenait victorieusement, et perdit plus de la moitié de son effectif.

Plus récemment, enfin, sur nos confins algéro-marocains, en 1929, c'était le combat du Djihani où un peloton de légionnaires, complètement encerclé tint pendant quatre heures, après avoir perdu les deux tiers de ses combattants.

Messieurs,

Si j'ai tenu à faire cette longue énumération de faits d'armes accomplis par la Légion en Algérie, c'est pour marquer ce dont notre colonie est redevable à ces légionnaires qui l'ont arrosée de leur sang. D'autres, avant moi, ont dit ce que fit en Espagne ce corps admirable au temps des guerres carlistes, en Crimée, en Italie, au Mexique, en France, aux heures sombres de 1870-71, aux armées de la Loire et de l'Est, au Tonkin, au Dahomey et au Maroc, ainsi qu'au cours de la grande tourmente de 1914-18. Vous permettez au Gouverneur général actuel de l'Algérie qui, au cours de sa carrière coloniale, eut l'honneur de servir à Madagascar sous les ordres directs du Maréchal Gallieni et y vit personnellement œuvrer ces soldats d'élite, de rappeler que leur endurance et leur esprit de sacrifice furent tels, durant la conquête de la Grande Ile, qu'un médecin-chef pouvait prononcer ces mots légendaires depuis : « Quand un troupier de France entre à l'hôpital c'est pour être rapatrié ; un tirailleur, c'est pour guérir ; un légionnaire, c'est pour mourir » et que, le maréchal Gallieni, écrivant pour demander qu'on lui envoyât 600 légionnaires disait : « Les effectifs actuellement présents dans l'Ile, mieux employés, me paraissent suffisants. Toutefois, je demanderai 600 hommes de la Légion étrangère afin de pouvoir, le cas échéant, mourir convenablement. »

Je remémorerai, plus près de nous, des exploits encore présents à la mémoire de nos populations de l'Oranie, alors que les braves soldats de la Légion se prodiguaient et se dépensaient sans relâche pour répondre à l'appel anxieux des sinistrés de la plaine de Perrégaux frappés soudainement par le fléau dévastateur, et qu'ils accouraient pour sauver des vies humaines démontrant ainsi que dans la paix comme dans la guerre, le courage des Légionnaires trouve à s'employer.

« Honneur et fidélité. — Valeur et discipline » nobles devises inscrites en lettres d'or et de sang aux drapeaux de six régiments de la Légion. — Nobles devises qui, loin de s'opposer à la grande devise des autres régiments de France « Honneur et Patrie », la complète et l'amplifie encore...

Messieurs,

Représentant ici le Gouvernement français, je lève mon verre en l'honneur du Président de la République ;

Je lève mon verre à la gloire de la vieille Légion, à l'héroïsme légendaire de ses enfants, que je confonds dans le même amour et la même admiration :

Je bois à la grandeur de la France éternelle !

Toute la salle se lève, applaudit, et l'exécution de la « Marseillaise » termine cette belle manifestation encore tout à l'honneur de la Légion.

A quinze heures, le Gouverneur général et les personnalités de sa suite quittent Bel-Abbès et rentre à Oran.

—oOo—

### LE GOUVERNEUR GENERAL RENTRE A ALGER

Après un repas intime à la Préfecture, M. Cardé, gouverneur général, a quitté Oran, à 21 heures 30, se rendant à Alger. Il était accompagné de MM. le colonel de Saint-Maurice et Annet, directeurs de ses cabinets militaire et civil, et Labat, commissaire du Palais d'Eté.

Par le même train sont partis MM. Roux-Freissineng et Brière, députés, Galle, président des Délégations financières, Rouzaud, directeur des Chemins de fer de l'Etat, Blaise, chef du service de l'Exploitation du P.L.M. algérien.

Sur le quai de la gare, M. Cardé a été salué respectueusement par M. Marlier, préfet, Saurin, sénateur, Menudier, maire et de nombreuses personnalités.

Eugène CRUCK.

—oOo—

### LA CEREMONIE RELIGIEUSE

30 Avril. — Les différents cultes, catholique, protestant et israélite se sont fait un devoir de s'associer à ce glorieux centenaire en organisant des offices en l'honneur de notre héroïque Légion, et ce sont d'émouvantes allocutions qui ont été prononcées au cours de ces cérémonies qui avaient réuni à l'Eglise, au Temple protestant une foule innombrable de fidèles qui écoutèrent avec le plus grand recueillement Mgr Bollon, proto-notaire apostolique, M. le Grand Rabbin d'Oran et M. le Pasteur protestant.

Pour éviter la cohue, on avait dû organiser le service, par invitations, à l'église trop petite, hélas ! pour contenir le nombre de personnes désireuses d'assister à l'office, bien que l'impossible ait été fait pour loger le maximum de personnes.

L'édifice catholique présente un bel aspect avec sa profusion de drapeaux tricolores et ses brillantes illuminations électriques.

Avant que la messe soit dite, Mgr Bollon, l'éminent protonotaire apostolique d'Alger, prononce un savant et patriotique discours :

— Il y a quelques mois à peine, dit-il, la France toute entière, unie de cœur à l'Algérie, a exalté, à l'occasion du premier centenaire de la conquête la gloire des héros, les héros, qui ont servi, dans sa couronne déjà si brillante, notre fleuron africain, dont l'éclat fixe, depuis les regards du monde entier. Et voici qu'en ce jour la France encore, dans la personne de ses représentants officiels, et d'un grand nombre de ses généraux, parmi lesquels nous saluons bien bas quelques-uns de ses plus illustres défenseurs, la France, dis-je, rend hommage à une épée qui depuis un siècle, a toujours fulguré à ses côtés, non seulement quand

elle a été menacée par quelques convoitises, mais chaque fois qu'une des grandes causes, dont elle s'est faite le champion dès ses origines, a couru quelque danger dans le monde. Cette épée, c'est l'épée de la Légion Etrangère. Il ne m'appartient pas de redire les gloires de cette épée, de puissants orateurs l'ont fait tout à l'heure et le feront à l'occasion de ce nouveau centenaire, au nom même de la France et avec une compétence à laquelle je ne puis en aucune façon prétendre. Mais puisque Mgr l'Evêque d'Oran m'a fait le grand honneur de m'inviter à prendre la parole au cours des instants où ce temple est devenu comme le Panthéon religieux des morts, célèbres ou obscurs, de la Légion Etrangère, j'ai à dire pourquoi l'Eglise la plus tendre et la moins oublieuse des mères, se fait un devoir aujourd'hui de les bercer dans leurs tombeaux ».

Et Mgr Bollon dit ce que doit l'Eglise à la Légion Etrangère et comme elle entend payer sa dette.

Après l'office que préside Mgr Durand, évêque d'Oran, assisté du clergé de la paroisse et auquel ont assisté le maréchal Franchet d'Espèrey et plusieurs généraux actuellement nos hôtes, ainsi que les différentes autorités de la ville, la foule se retire profondément émue.

x x x

Parmi les pièces du beau feu d'artifice tiré mercredi soir à Bel-Abbès, par M. Lecoin, d'Oran, on a remarqué une superbe allégorie représentant une grenade avec : Sidi-Bel-Abbès à sa Légion ».

—oOo—

### 30 AVRIL. — CONGE AUX ECOLES

A la demande de M. Bellat, maire, M. le Gouverneur général a bien voulu accorder un jour de congé supplémentaire aux écoles.

—oOo—

### CENTENAIRE DE LA LEGION

Programme de la journée d'aujourd'hui vendredi ; à 9 h. 30 du matin, congrès des anciens légionnaires (salle de lecture du Foyer du Légionnaire), caserne du 1<sup>er</sup> Etranger ; à 14 heures 30, sports, carrousel au stade des Amarnas ; à 21 heures, attractions au Foyer du Légionnaire du stade Girardot.

—oOo—

### 1<sup>er</sup> MAI. — LE CONGRES DES ANCIENS LEGIONNAIRES

Le programme des manifestations d'aujourd'hui comprenait, tout d'abord, ce matin, à 9 heures 30, le congrès des anciens légionnaires qui avait lieu à l'ancien Foyer du Soldat, quartier Vienot.

Cette réunion était présidée par M. Maurer, président des Fédérations et de la Section de Paris, et honorée de la présence des généraux Rollet, Stuhl et Théveney, du colonel Nicolas, commandant le 1<sup>er</sup> Etranger, et des membres du Conseil fédéral.

Prenant la parole, le général Stuhl, sénateur de la Marseillaise, ancien colonel du 1<sup>er</sup> Etranger, se plut, à rehausser les qualités de discipline et de bravoure des légionnaires de toutes les époques.

« Hier, dit-il, à l'occasion de l'inauguration du monument élevé à la mémoire de la Légion et au banquet offert à l'occasion des fêtes du Centenaire, les orateurs glorifièrent nos camarades de toutes armes morts pour la France et

particulièrement les légionnaires. Cependant, à mon avis, ils n'insistèrent pas suffisamment sur le devoir qui nous incombe à tous, anciens légionnaires, de nous élever et de refuter très énergiquement les mensonges répandus par certain pays étranger, jaloux de notre belle Légion, qui, soit par le livre soit par des productions cinématographiques, s'emploient farouchement à montrer nos régiments étrangers comme des corps disciplinaires où nos soldats seraient odieusement maltraités.

« Ce n'est non seulement une nécessité mais surtout un devoir pour nos camarades, de combattre par une active propagande ces misérables machinations et de faire respecter, la mémoire de nos morts ».

L'orateur continue en disant que le but de l'Union est aussi de venir en aide à ceux des camarades qui, au moment de leur libération, ont besoin de se créer une situation leur permettant de demeurer au pays d'adoption.

Il termine en faisant un magnifique éloge du général Rollet qui n'a pas hésité, en certaines circonstances à sacrifier au besoin sa carrière plutôt que de quitter la Légion, objet de sa profonde vénération et en faveur de laquelle il poursuit, depuis onze ans, une œuvre génératrice.

On procède ensuite à la vérification des pouvoirs représentés par les sections de Paris, Mulhouse, Troyes, Nantes, Saint-Dié, Strasbourg, Metz, Belfort, Bordeaux, Alger, Oran, Casablanca, Bel-Abbès, Rabat, Marrakech, la Suisse Chaudfonds, Bâle, Lausanne, Belle, Berne, Genève, Vienne, (Autriche), Luxembourg, Reims et Amérique.

M. Maurer expose les travaux effectués depuis le dernier congrès tenu l'an dernier à Paris.

Le bureau est ensuite constitué ainsi : vice-présidents pour l'Algérie, M. Debelle, de la section d'Oran ; pour le Maroc, M. Chaumet (section de Rabat) ; pour l'étranger, M. Egger (section Suisse).

La suite des délibérations est renvoyée à demain.

—oOo—

### LE BANQUET DE LA MUNICIPALITE

Il appartenait à la municipalité de contribuer, dans la plus large mesure, aux belles manifestations organisées par l'autorité militaire avec tant de munificence, à l'occasion des Fêtes du Centenaire de la Légion dont Bel-Abbès se fait une gloire d'être le berceau.

Elle n'a pas failli à ce devoir car elle s'est entièrement consacrée à donner à cet unique événement le plus brillant éclat.

Pour raffermir, si cela n'était superflu, les liens qui unissent militaires et civils, elle offrait aujourd'hui un grand banquet qui englobait à l'Hôtel-de-Ville ces deux éléments.

A la table d'honneur, entourant notre dévoué maire, M. Bellat, nous remarquons les généraux Rollet, Vandenberg, Chirat, Colombat, Lamiable, Stuhl, les colonels Nicolas, Allain, Maire, Forey, Szarvs, Salas, de la Baune, Richert, Mathieu, de Lanlay ; M. le Consul d'Espagne ; M. Maurer, président de la Fédération des anciens légionnaires, etc..., puis la municipalité et les membres du Conseil municipal, les chefs de toutes les administrations publiques : Contributions, Domaines, Enregistrement ; les membres du Parquet et du Tribunal civil, le haut personnel de la Cie P.L.M., les directeurs de banques, les personnalités du commerce et de l'industrie ; en tout deux cents convives environ.

L'orchestre du 1<sup>er</sup> Etranger, composé de ses meilleurs musiciens, apporte son très agréable caractère à ces agas-

Au moment où le champagne pétille dans les coupes, le maire prononce ce discours fréquemment interrompu par les applaudissements.

« La municipalité de Sidi-Bel-Abbès se fait une joie de vous recevoir.

« Certes c'est toujours un honneur pour une cité, que de posséder un régiment, un honneur et une leçon. Car selon le mot d'un grand capitaine « la présence dans une démocratie d'hommes tenus à l'écart des luttes politiques, soumis à une discipline dont les manifestations sont publiques, modestement étrangers aux questions d'argent est à elle seule un enseignement civique d'une grande portée. « Elle rappelle éloquentement que chaque citoyen se doit d'abord au service de la nation.

« Mais quelle bonne fortune et qu'elle gloire n'est-ce pas pour notre ville que d'être à la fois le point d'attache d'un Régiment de spahis et le berceau de votre Légion.

« Loin de moi la pensée de soulever ici de vaines querelles de préséance, mais tout de même et selon le mot d'un Général qui compte vingt ans d'Afrique « tout de même il faut reconnaître que la vie de la brousse et du bled, entraîne l'homme au risque, au danger, à l'épreuve et donne avec la connaissance des hommes le goût de la responsabilité.

« La connaissance des hommes qui sert le pays en le faisant aimer, comme elle est conforme aux traditions de l'armée française ; Et si seule la France a su créer et continuer la Légion, ne serait-ce pas que la souplesse de son génie lui permit de comprendre des natures différentes de la sienne ? Si différentes en effet mais si riches aussi.

« Chez des hommes venus de partout, quelle connaissance sont égal du métier militaire, quelle science infinie du « débrouillage » combien de véritables vocations de soldat à côté des vies orageuses souvent expiées par une mort héroïque ?

« Cette vocation de soldat, je tromperais l'attente de ce bienveillant auditoire si je ne disais qu'elle apparaît éclatante chez le chef actuel de cette troupe d'élite. A l'allure martiale, au feu du regard à l'incroyable jeunesse de la silhouette, on reconnaissait déjà, pendant la dernière guerre le commandant de votre régiment de marche ; aujourd'hui votre Général-Inspecteur. J'épargne à sa modestie un éloge que je me reconnais impuissant à faire, mais je puis bien l'affirmer, le général Rollet est de ces chefs à propos desquels on peut dire que les hautes charges reçoivent encore du prestige par le caractère et la valeur de leur titulaire.

En son honneur je lève mon verre ainsi qu'à ses généraux, officiers soldats d'hier et d'aujourd'hui, trop modestes pour se dire qu'ils furent la France, mais desquels nous pouvons prononcer à la lumière de leurs exploits, que sans eux la France n'eut pas acquis sa gloire. »

Le général Vandenberg et M. Maurer prennent ensuite la parole pour remercier le maire de l'aimable invitation à laquelle ils se sont fait le grand plaisir de répondre et pour rendre un vibrant hommage à la ville de Bel-Abbès qui a grandiosément magnifié la Légion. — R.

—oOo—

### LE CENTENAIRE DE LA LEGION ETRANGERE

M. le Maire de Sidi-Bel-Abbès nous prie de publier le communiqué suivant :

« Le Maire adresse ses plus chaleureux remerciements à toute la population pour l'entrain et l'enthousiasme qu'elle

a apportés au cours des fêtes organisées en l'honneur du Centenaire de la Légion Etrangère.

« Il remercie également et tout particulièrement toutes les personnes qui à un titre quelconque, ont bien voulu apporter leur concours à la municipalité à l'occasion des manifestations organisées par la ville.

« MM. le Gouverneur général de l'Algérie, le maréchal Franchet d'Espérey et les nombreuses notabilités civiles et militaires qui ont honoré la ville de leur visite, ont manifesté leur admiration de la grandiose réception qu'ils ont reçue de la part des habitants de Sidi-Bel-Abbès.

« Encore une fois merci ».

—oOo—

Un siècle est entré dans l'histoire de la Légion.

Un siècle de gloire, de discipline et de fidélité.

Place à la Légion. Que la Légion vive !

Que l'héroïsme de ceux qui sont tombés pour elle pour la France, reste un exemple pour les jeunes et futures générations, admiratives et respectueuses.

Mais surtout que ce sacrifice ne soit pas un vain mot dans le livre d'or de la paix du monde.

—oOo—

#### LA VIE AERIEENNE — LE MEETING DE DIMANCHE

Sur le terrain du Club Aéronautique de Bel-Abbès et avec le concours de celui-ci, le Club Aéronautique d'Oranie, organisait un grand Meeting d'inauguration. Une foule nombreuse, qu'on peut évaluer à 20.000 personnes, y assistait, groupant la plupart des autorités civiles et militaires de la localité

On y remarquait notamment MM. Bellat, maire, et ses adjoints : Dangel, sous-préfet ; Rollet, général-Inspecteur des régiments de la Légion, le capitaine Jean et le lieutenant Bonjean, délégués par le commandement du 2<sup>e</sup> groupe d'Aviation de la Sénia, Bossoutrot et Rossi, Cloître, jeune pilote venu de Tiaret, pour saluer ses camarades, enfin, MM. Levecque et Thiébaud, présidents des clubs aéronautiques de l'Oranie et de Bel-Abbès, entourés des membres de leur comité.

Le temps qui, le matin encore, était incertain, s'était éclairci, permettant le franc succès de cette manifestation.

A quinze heures le meeting débute, M. Bellat, maire, piloté en main de maître par M. Levecque, fait un tour de piste très applaudi. A sa descente, il vante les qualités de stabilité de la berline qui vient de le transporter.

Sur Morone 35 appartenant à M. Guay, le Chef pilote Monville se livre à des acrobaties classiques avec une aisance parfaite.

Puis le pilote Fouques Duparc prend avec lui le parachutiste Pérez qui fait passer la frisson à la foule en exécutant un numéro très audacieux de trapèze aérien, suivi d'une descente impeccable en parachute.

C'est au tour de Bossoutrot et Rossi de faire un tour d'honneur très applaudi.

Lemoine prenant l'air, s'élève en chandelle dès le départ pour exécuter aux yeux émerveillés, toute la gamme des acrobaties aériennes avec une virtuosité et une maîtrise d'autant plus remarquables qu'effectuées à faible hauteur.

Il est longuement ovationné à sa descente de carlingue et chaudement félicité par les autorités présentes.

Le Meeting se poursuit par un exercice de bombardement d'une auto par MM. Monville et Alberge.

Une descente hélice calée, de Fouques Duparc fait l'admiration de l'assistance.

Le Chef pilote Monville emmène Pérez et c'est, de celui-ci, une double descente en parachute très remarquée.

Peu après, Lemoine stupéfait l'assistance par des acrobaties accomplies les bras hors de la carlingue, témoignant du sang froid extraordinaire de l'as aérien.

C'est la fin du Meeting très réussi auquel la Joyeuse Harmonie, la Clique de la Légion, la Maison de Radio-diffusion Parienté d'Oran, ont prêté un concours apprécié.

Saluons les premiers et valeureux efforts des Clubs Aéronautiques de l'Oranie et de Bel-Abbès et faisons-leur confiance dans la voie qu'ils se sont tracée.

—oOo—

16 MAI

#### HOMMAGE AU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

M. le Maire a adressé le Télégramme suivant à M. Paul Doumer, à l'occasion de son élection comme Président de la République :

— Conseil municipal et population de Sidi-Bel-Abbès adressent au Chef de l'Etat leurs plus chaleureuses félicitations et l'assurent de leurs sentiments les plus respectueux ». (Communiqué de la Mairie).

—oOo—

#### COMPTEURS A EAU

Une sage mesure qui va être appliquée et qui sera certainement appréciée par la grosse majorité de la population, c'est celle de l'installation qui devra être faite au 1<sup>er</sup> janvier prochain, des compteurs à eau. Les abonnés à l'eau d'alimentation seront mis dans l'obligation, dès le début de l'année prochaine, d'avoir leur compteur, faute de quoi le précieux liquide leur sera supprimé.

M. le Maire a fait approuver par M. le Préfet l'arrêté qui fixe l'usage des compteurs. Le public pourra donc se renseigner, d'ores et déjà au bureau des Travaux communaux, sur les conditions du nouveau régime.

Cette mesure va mettre fin à l'abus de certains abonnés qui, peu soucieux des nécessités des autres laissent constamment leur robinet ouvert pour leur permettre d'arroser leur jardin gratuitement. Dorénavant, qui voudra de l'eau la paiera.

Ceux qui rarement avaient de l'eau chez eux, faute de pression, se réjouiront de la décision de nos édiles ; ils sont assurés, pour un avenir très proche d'être servis régulièrement.

—oOo—

#### CONSEIL MUNICIPAL

Nos édiles se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, hier à 21 heures, sous la présidence de M. Lucien Bellat, maire.

L'ordre du jour suivant est examiné.

Sur la proposition du Maire, le Conseil décide la création d'un hôpital et d'un hospice de vieillards au Bois de Boulogne site de bon air, où il existe déjà un parc et un jardin avec de l'eau en abondance et de la terre de premier choix pour le jardinage.

Il adopte ensuite les modifications au programme de l'extension et de l'embellissement de la ville proposées par la Commission départementale.

Il vote les crédits suivants : 31.347 frs 13 pour adduction d'eau potable au douar Amarnas ; 2.500 frs pour la célébration de la fête du Mouloud.

Il décide de donner le nom de Jules Ferry à l'Ecole primaire supérieure de filles.

Il rejette une demande d'installation de distributeur d'essence à l'intersection des boulevards de la République et de l'Est.

L'assemblée vote un emprunt par la commune pour l'exécution de travaux d'utilité publique et d'embellissement et rejette les offres antérieures d'une société financière.

Une commission composée de MM. Balmelli, Canovas et Pinet est désignée pour l'installation d'une borne fontaine au Faubourg Mâconnais.

—oOo—

## AU CONSEIL D'ETAT

### REJET DE REQUETES CONTRE LES ELECTIONS MUNICIPALES

Paris. — La Section spéciale du Conseil d'Etat, statuant au contentieux, a rejeté les requêtes de MM. Lisbonne, Lip et Cerdan, contre les élections municipales de Sidi-Bel-Abbès ; de M. Mineot, contre les élections municipales d'Ain-Kial ; de MM. Muselli et autres, contre les élections municipales de Mascara.

La même section a rendu un sursis à statuer à la suite de la requête de M. Grasset, contre les élections municipales d'Hennaya.

—oOo—

### 1<sup>er</sup> JUIN. — CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Bellat, maire.

L'ordre du jour suivant a été examiné.

Le maire dépose, sur le bureau, le compte administratif de sa gestion de l'exercice 1930, puis il se retire de la salle. M. Alaux, doyen d'âge de l'assemblée municipale, prend la présidence et donne lecture de ce document. Le Conseil l'approuve et vote des félicitations au maire pour sa bonne gestion.

Puis le maire revient dans la salle et reprend la présidence.

L'examen de l'ordre du jour se poursuit. Le Conseil approuve le compte de gestion du receveur municipal avec félicitations au comptable ; le budget supplémentaire de 1931 et vote également des félicitations à M. Léonis, président de la commission des finances ; des demandes de conversion de concessions au cimetière ; une demande de lotissement ; le projet d'assimilation des traitements des chaouchs des commissariats avec ceux des gardes de nuit l'augmentation de retraites d'agents de police licenciés ; le projet d'emprunt ; une demande de la Compagnie industrielle des pétroles de l'Afrique du Nord. Il rejette : une demande de prise d'eau pour la gare de Tabia ; une demande de subvention de la cité universitaire de Paris et ajourne celle de la Fédération locale des mutilés du travail. Il vote les crédits suivants : 2.500 francs pour le cinquantenaire de l'école gratuite, 119 fr. 64 pour des mandats périmés, 4.000 francs pour le feu d'artifice du 14 juillet, 4.000 francs pour le Livre d'Or du Centenaire de la Légion, 3.500 francs pour le club Aéronautique local. Il adopte le projet d'an-

nexion de la Caisse des écoles indigènes à celle des écoles françaises ; une demande remise gracieuse de taxes municipales de la réunion des Officiers ; la désignation d'une commission pour la révision du cahier des charges de l'entreprise des halles et marchés. Il autorise le maire à s'entendre avec l'Union locale des syndicats pour la location de leur local pour y créer une Bourse de travail. Il désigne une commission pour la réception des soumissions pour la fourniture d'habillement et de matériel d'incendie à la Compagnie de sapeurs pompiers.

Sur la proposition de M. le docteur Larmande, des félicitations sont votées à MM. Bourrette, commissaire de police, chef de service, Cattani et Thiébaud, commissaires, et le personnel de la police pour leur bel esprit d'initiative et leur dévouement à l'occasion des fêtes du Centenaire de la Légion.

M. Canovas demande que des mesures soient prises pour une nouvelle taxation de la viande de boucherie. Les prix de vente sur pied seraient, paraît-il en baisse.

—oOo—

### 2 NOVEMBRE. — LA FETE DES MORTS

C'est avec la plus belle simplicité et la plus grande dignité que la fête des morts a été célébrée dans notre ville.

Le culte du souvenir est resté vivace parmi nos milliers de concitoyens et chacun se fait un devoir d'honorer la mémoire des chers disparus. Que ces victimes soient glorieusement tombées sur le champ de bataille pour la défense du sol de la Patrie ou qu'elles aient rendu leur âme au milieu de leur famille, toutes sont confondues dans une unanime et profonde affection.

Le champ de repos qui a été l'objet des soins les plus attentifs, les plus respectueux et les plus dévoués de la municipalité qui, en cette circonstance, doit-être chaleureusement félicitée, est jonché d'une profusion de fleurs de toutes espèces et particulièrement de chrysanthèmes aux belles variétés dont chaque tombe riche ou pauvre est abondamment garnie.

Suivant la pieuse tradition, le pèlerinage organisé sous les auspices de notre municipalité s'est déroulé comme de coutume. Le long cortège formé des autorités civiles et militaires, des délégations de toutes les sociétés patriotiques, de bienfaisance, sportives, scolaires, des fonctionnaires et de la foule, se dirige d'abord vers le monument aux morts de la ville au pied duquel des gerbes de fleurs naturelles furent déposées.

Après la minute de recueillement, la dislocation s'opère et chaque groupement se rend au cimetière vers lequel il a été affecté. Sur ces carrés réservés aux héros de la grande guerre, chacun salue avec l'infini respect dû à ceux qui surent vaincre, souffrir et mourir pour la France.

—oOo—

### LE CINQUANTENAIRE DE L'ECOLE LAIQUE

Cet événement a donné lieu à Bel-Abbès à d'imposantes cérémonies et fêtes qui se sont déroulées dans une atmosphère de sympathie et de joie.

Ce fut d'abord, samedi après-midi, un spectacle-concert organisé par le Corps Enseignant local avec le concours du réputé orchestre à corde du 1<sup>er</sup> Etranger, occasion pour laquelle la vaste salle de « l'Empire » se trouva trop étroite.

Donner de ce spectacle une relation détaillée ne serait que distribuer des louanges aux organisateurs et interprètes.

Contentons-nous de rappeler le gros succès qu'obtinrent les élèves de Mlle Scotto, dans des danses rythmiques de la meilleure facture, Mme Constans, soprano si parfaite, M. Collinet, à l'organe agréable, les petits Marmus dans les danses espagnoles du plus pur effet. Mademoiselle Pichon-Vigneul, au talent prometteur, les élèves de M. Serres, et ceux du Collège de notre ville dans l'amusante comédie de Labiche « La Grammaire. »

Une causerie de M. Gardel, Directeur d'école, sur Jules Ferry et son œuvre, fut ponctuée de vifs applaudissements.

Le soir, une retraite aux flambeaux organisée par la Légion, parcourut les principales artères de la ville ajoutant une note plus vive à l'allégresse générale.

Un défilé des élèves des écoles publiques ouvrit, dimanche matin, l'ère des cérémonies. Puis ce fut celle de la pose d'une plaque commémorative à l'École primaire supérieure de jeunes filles dénommée pour l'avenir Ecole Jules Ferry.

Là, en présence d'une foule nombreuse, M. Bellat prononça un discours très applaudi, dont voici les passages essentiels :

« En donnant à cette école primaire supérieure le nom de Jules Ferry, ce n'est pas seulement au patriote et au colonial méconnu de son temps que nous entendons rendre hommage, c'est aussi et surtout au promoteur de l'école publique obligatoire, et laïque. Tout ce qu'il avait d'intelligence, d'âme, de cœur, de puissance physique et morale, Jules Ferry s'était fait le serment de le consacrer à l'éducation du peuple.

« Ce serment, il l'a magnifiquement et courageusement tenu. S'il est vrai, messieurs, que le développement de l'œuvre scolaire a besoin d'une atmosphère d'apaisement et de sympathie, de compréhension mutuelle, il me semble que c'est à la France tout entière, en dehors de tout esprit de parti, qu'il appartient de glorifier l'œuvre de Jules Ferry.

« Ah ! Je sais que les convictions séparent les hommes, et ces convictions, le cœur, et la volonté, contribuent hélas à les former pour le moins, autant que la raison. De là vient qu'il est difficile de s'entendre. Me sera-t-il permis de le regretter ; lorsqu'il ne s'agit que d'être juste et de suivre l'intérêt général, ou social, ou humain, est-ce trop demander aux honnêtes gens que nous voulons être, qu'un minime effort de réflexion et d'intelligence.

« Qu'on ne s'étonne pas, messieurs, de m'entendre défendre ici, le principe républicain de la laïcité de l'école publique.

« Partisan décidé de la liberté de l'enseignement — comme l'était Ferry lui-même — je suis également convaincu de la nécessité d'une école publique laïque, parce que gratuite et obligatoire.

« C'est une simple question de bon sens, sur laquelle me semble-t-il, tous les esprits justes, peuvent se mettre d'accord.

« Dès qu'elle est obligatoire pour tous les enfants qui ont besoins de la gratuité, pour tous les enfants à quelque confession qu'ils appartiennent, l'école publique ne peut être que laïque et neutre.

« La laïcité n'est nullement une doctrine antireligieuse, mais bien au contraire la meilleure forme du respect qui est dû à toutes les confessions. Elle est donc une nécessité dans un pays divisé de croyances où selon le mot d'un grand homme d'état « elle est simplement un effet de la division du travail et de la séparation des pouvoirs ».

« Qu'il y ait parfois dans l'application, une déviation de l'idée laïque, ce n'est pas contestable. Quel principe ne se fausse en s'exagérant ?

« Jules Ferry écrivait, le 16 mars 1882 :

« Si un instituteur public s'oubliait assez pour instituer dans son école un enseignement hostile, outrageant contre les croyances religieuses de n'importe qui il serait aussi sévèrement et aussi rapidement réprimé que s'il avait commis cet autre méfait de battre ses élèves et de se livrer contre leurs personnes à des sévices coupables ».

« Et ailleurs : « Cette œuvre n'est pas une œuvre sectaire, et nous n'avons ni le droit ni le devoir de faire la chasse aux consciences ».

« Nobles paroles, messieurs, paroles dignes d'un éducateur !

Bien loin de critiquer l'œuvre de Jules Ferry, je serais bien plutôt porté à penser qu'il faut l'achever.

« L'enseignement primaire est-il réellement à ce jour après 50 ans, gratuit et obligatoire ?... Je crains qu'il ne le soit pas tout à fait, beaucoup d'enfants pauvres ne viennent pas à l'école, par suite du dénuement des familles.

« Nombre de communes n'ont pas de caisse des écoles.

« Les enfants nécessiteux ne sont pas toujours assez aidés.

« La négligence des parents est parfois impunie.

« Plutôt que de nous quereller sur un principe, que je crois pour moi inattaquable, puisqu'on ne cesse pas de lier au maintien des trois principes fondamentaux, de gratuité, d'obligation et de laïcité qui gouvernent l'école publique, le respect du principe supérieur de la liberté de l'enseignement, plutôt dis-je, que de nous quereller autour d'un principe, nous devrions nous unir pour réclamer l'application intégrale de ces lois, qui, pour avoir puissamment aidé à instruire une grande partie des enfants français ont sû bâtir une grande œuvre nationale et sociale. »

M. Lehericy, Inspecteur Primaire, répondit au discours de M. le Maire en rendant également hommage au grand républicain qu'était Jules Ferry et en souhaitant voir se développer et se compléter son œuvre admirable.

Un vin d'honneur offert par la Municipalité aux Membres de l'Enseignement public suivit cette cérémonie. Organisé à l'Hôtel de Ville, il réunit une élégante assistance qu'un orchestre à cordes de la Légion transporta d'aise. Quelques paroles furent prononcées par M. Bellat, à qui M. Lehericy donna la réplique.

L'après-midi, le Jardin public fut le théâtre d'une grande fête à laquelle la musique du 1<sup>er</sup> Etranger et les élèves des écoles prêtèrent un concours différent mais également apprécié. Outre les jeunes artistes qui, la veille, nous avaient charmés, citons les élèves de M. Sainte-Marie, Instituteur, dans des ensembles agréablement chantés, et ceux de M. Morin, Professeur de gymnastique, dans des mouvements et pyramides parfaitement rendus.

Sur la place Carnot, le soir, la Joyeuse-Harmonie P.L.M. toujours sur la brèche lorsqu'il s'agit de manifestations de ce genre, gratifia la population d'un excellent concert. Après quoi, un bal réunit autour du kiosque une foule nombreuse d'amateurs de danse qui ne se séparèrent — à regret encore — qu'à une heure avancée de la nuit.

Ainsi prirent fin des fêtes empreintes du plus pur caractère démocratique, dans la conception même du créateur de l'École laïque.

## CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu analytique de la séance du 16 juin 1931. — Le Conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Bellat, Maire.

L'ordre du jour suivant a été examiné.

Le Conseil fixe le quantum de la taxe locative et de la taxe des chiens pour 1932. Rien n'est changé à ce qui existait précédemment. Il désigne pour 1932, les commissions de révision des listes électorales générales, consulaires et prud'homales, des répartiteurs communaux. Il approuve le compte administratif de l'ordonnateur et le compte de gestion du Trésorier de l'exercice 1930, le Budget supplémentaire 1931 et le Budget primitif 1932 du Bureau de Bienfaisance européen. Il vote une subvention de 1.000 frs pour l'érection d'un monument au Général Chanzy, un crédit supplémentaire de 48.259 frs pour traitement du personnel de la Mairie, un crédit de 2.128 frs 05 pour frais de réinstallation des machines-outils aux Cours industriels. Il rejette une demande de subvention de la Fédération des Sociétés de Tir de l'Afrique du Nord. Il renvoie à la prochaine séance une demande d'installation de distributeur d'essence et à la Commission des finances un vœu des employés et agents communaux tendant à obtenir l'indemnité spéciale de 25 pour cent. Il accorde des remises gracieuses pour des taxes municipales et émet un avis favorable à des demandes d'allocations militaires.

—oO—

## 7 NOVEMBRE. — CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi dernier, le conseil municipal se réunissait à la mairie sous la présidence de M. Lucien Bellat, maire.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le maire prie ses collègues de vouloir bien se joindre à lui pour adresser des félicitations à Messieurs Raoux, Chanfreau, Payri et Moulay Cheick, élus conseillers généraux. L'assemblée municipale adopte.

Le conseil vote ensuite les crédits suivants : 44.000 francs pour installation d'urinoirs, 290 fr. pour achat de matériel de couchage pour le planton du commissariat du 2<sup>e</sup> arrondissement ; 1.000 francs pour attribution d'une bourse communale ; 4.000 francs pour règlement définitif d'un mémoire pour établissement de plans d'embellissements de la ville ; 8.200 francs pour fourniture d'imprimés pour les services communaux ; 90.000 francs pour alimentation en eau potable du faubourg Marabout.

4.500 francs pour frais de capture et destruction des chiens ; 10.000 francs pour achat et pose de plaques pour la dénomination des rues de la ville et des faubourgs ; 40.000 francs pour participation de la commune dans la construction d'une caserne.

Le conseil adopte ensuite : la création d'un deuxième emploi de femme de charge à l'école maternelle Paul Bert ; la création de classes dans les écoles primaires de la ville ; le budget supplémentaire 1931 ; le budget primitif 1932 et le tarif de conversion en tâches des prestations en nature et des chemins vicinaux ; l'état des côtes irrécouvrables sur taxes municipales de 1929 ; le cahier des charges des droits de marché, de stationnement et d'abattage pour la nouvelle adjudication ; le budget primitif de l'exercice 1932 ; l'acte notarié pour l'agrandissement du cimetière européen ; l'état de remises gracieuses de taxes municipales et, enfin, le vœu pour la construction des écoles.

Il émet un avis favorable pour une demande bourse à l'Ecole d'horlogerie de Besançon ; pour la création de recettes auxiliaires des PTT aux faubourgs Thiers et Bugeaud. A cet effet, une commission est désignée pour faire toutes propositions utiles.

L'assemblée se prononce encore en faveur de l'installation d'un distributeur d'essence aux glacis Ouest, de la ville, près du Foyer du légionnaire ; à l'allocation des concessions d'eau gratuites aux bâtiments militaires et départementaux. Pour ces derniers, les excédents et l'installation de compteurs seront à la charge du Département.

Il rétablit la subvention de 3.000 francs à l'Union locale des Syndicats. Il émet un avis favorable pour concession à la Compagnie du Gaz d'une parcelle de 3.000 mètres carrés à prélever sur le terrain du marché arabe pour l'agrandissement de l'usine.

Il regrette de ne pouvoir accepter les propositions du chef du Génie et de la Société le « Foyer Bel-Abbésien » pour la construction d'un immeuble à l'usage d'habitation à bon marché sur un terrain domanial faisant partie de la dotation communale. Il demandera à ces services de faire de nouvelles propositions sur le choix d'un autre terrain. La commune se fera un devoir de leur venir en aide dans la mesure de ses moyens.

Il désigne une commission pour procéder à l'adjudication des droits de marché, de stationnement et d'abattage.

Un rapport de M. Léonis, sur le futur emprunt de la ville est finalement adopté.

—oO—

## INAUGURATION DE LA CASERNE DES SAPEURS-POMPIERS

Hier après la visite au monument aux morts le maire accompagné de M. Dangel, sous-préfet ; M. Mazoyer, premier adjoint ; M. le Dr. Larmande deuxième adjoint et de nombreux conseillers municipaux, est allé inaugurer le local des pompiers. Ces derniers arrivent précédés de leur clique qui exécute une marche avec beaucoup d'ensemble. Un bref commandement retentit alors et les pompiers se rangent dans la cour : le capitaine Fradin de Belabre fait aussitôt les honneurs de sa compagnie que le maire et le sous-préfet passent rapidement en revue. Une exhibition est alors faite, la grande échelle qui atteint un quatrième étage est rapidement déployée tandis qu'un jeune pompier grimpe d'un bond jusqu'au sommet aux applaudissements de l'assistance.

Puis les autorités sont conviées à un champagne servi dans la salle d'honneur trop petite en ce jour de fête pour contenir les nombreux invités. M. Bellat prend alors la parole en ces termes :

— Il m'est bien agréable de voir aujourd'hui le couronnement de nos efforts et mon premier devoir en prenant la parole à cette réunion est de rendre hommage à tous ceux qui se sont occupés de la réorganisation ou mieux de la résurrection de notre section de sapeurs-pompiers.

« J'adresse donc mes plus chaleureuses félicitations à M. le Dr. Larmande qui s'est dépensé sans compter pour arriver au beau résultat que nous constatons aujourd'hui, à M. le capitaine de Belabre ainsi qu'à Messieurs les officiers qui ont su le secondar grâce à leur compétence et leur bonne volonté, à M. Saquin qui n'a pas ménagé ses peines et assume la charge de gestionnaire ; à vous tous enfin mes chers camarades, qui avez le même souci de la belle conduite que lorsque soldats, vous aviez à défilé sous les yeux

de chefs, toujours justes sans doute, mais souvent sévères et méticuleux. Aujourd'hui le plus exigeant ne trouverait rien à dire. Vous venez du reste, de faire l'admiration et la conquête de la population bel-abbésienne, qui désormais sera, j'en suis certain, fière de ses pompiers, car si vous êtes beaux dans votre tenue des grands jours, lorsque casque en tête vous aurez à lutter contre ce terrible ennemi qu'est le feu, quelquefois au péril de votre vie, vous serez encore bien plus beaux.

« Messieurs, il est un autre compliment que je dois vous faire et qui me tient plus au cœur que de vous féliciter de votre belle tenue sur les rangs. C'est de saluer non sans émotion la solidarité, l'amitié, il faudrait dire la fraternité qui déjà vous unit. Vous vous considérez comme des frères d'armes et vous vous aimez et vous vous aidez comme s'aident des frères. Vous continuerez cette belle harmonie et vous serez non seulement un exemple de courage et de dévouement, mais un exemple constant de mutualité ».

Cette allocution vivement applaudie par l'assistance émue, M. Dangel tient à s'associer aux paroles prononcées par le maire et fait à son tour, en termes très choisis, l'éloge de nos pompiers. Il dit sa joie de voir la section de Bel-Abbès munie des appareils les plus modernes et les plus perfectionnés. Il félicite la municipalité pour ses louables efforts et assure les pompiers de toute sa sympathie et après avoir levé sa coupe en leur honneur il dit « Et maintenant Messieurs à la Sainte-Barbe ».

Ces paroles aimables sont vivement applaudies et chacun se retire emportant de cette cérémonie intime, si empreinte de cordialité, le meilleur souvenir.

—oO—

## 12 NOVEMBRE. — LA FETE DE L'ARMISTICE

Le troisième anniversaire de l'armistice a été célébré dans notre ville avec l'enthousiasme et l'esprit patriotique qui convient à cette glorieuse date qui consacra la victoire de la France et de ses alliés.

La veille, à 9 heures du soir, une brillante retraite aux flambeaux parcourait nos principales artères aux accents de l'excellente musique du 1<sup>er</sup> Etranger et de la clique ce régiment.

Hier matin, une revue des troupes de la garnison, avait lieu sur la Place Carnot, au milieu de la foule de nos concitoyens et devant les autorités civiles, un grand nombre de fonctionnaires et les délégations de toutes les sociétés patriotiques, de bienfaisance, sportives, etc... réunies sous une grande tribune réservée à cet effet devant le théâtre.

Comme de coutume, on admira l'impeccable tenue et l'irrésistible entrain de nos vaillants légionnaires et de nos fougueux spahis qui défilèrent avec une parfaite régularité.

En tête de la revue, on remarquait le nouveau corps de sapeurs-pompiers de Bel-Abbès organisé grâce à l'initiative de M. Bellat, maire et au conseil. Pour une formation récente, l'allure de ces hommes donna une entière satisfaction.

Il faut, en effet, féliciter la municipalité qui a su comprendre les devoirs qui lui incombent en faisant l'acquisition d'un matériel moderne lui permettant de parer aux incendies, tout en soulageant l'intervention de la Légion dont le dévouement et l'abnégation bénévoles ont, jusqu'à présent, protégé notre ville, malgré les faibles moyens dont disposait cette organisation militaire.

Nous avons confiance dans l'esprit de corps de ces soldats du feu, qui connaissent leur devoir, l'importance de la

ville et la puissance du matériel mis à leur service, sauront en temps voulu prouver à la population que le choix de ses vaillants a été fait judicieusement.

A tous, nos félicitations pour ce qui a été réalisé et nos meilleurs vœux pour l'avenir.

Le cortège, composé de tous nos élus et de la foule, se rendait ensuite au monument aux morts au pied duquel de magnifiques couronnes de fleurs naturelles furent pieusement déposées.

Après la traditionnelle minute de recueillement, cette simple autant que grandiose cérémonie qui rappelait le souvenir sacré et impérissable des braves tombés au champ d'honneur prit fin et les assistants se dispersèrent sous cette pieuse impression.

—oO—

## CONSEIL MUNICIPAL

Réunis jeudi dernier à la Mairie, sous la présidence de M. Lucien Bellat, maire, les membres du Conseil municipal ont délibéré sur l'ordre du jour suivant :

Le Conseil adopte la création d'une troisième classe à l'école maternelle Paul Bert ; une demande de substitution de la location pour une des fermes de Lamtar ; des demandes de prorogations de baux pour les mêmes fermes ; le projet de réglementation du service intérieur du cimetière européen : le classement dans la voirie communale du chemin conduisant à l'aérodrome, la rue Solférino et d'autres rues conduisant au Point du jour des demandes d'allocations journalières et de remises gracieuses de taxes municipales ; une demande d'agrandissement du cimetière israélite.

Il vote les crédits nécessaires pour les affaires ci-après : les frais de dératization ; réparations à la morgue du cimetière ; achat de contrôleurs de ronde pour le service de la police municipale ; achat de chaussures pour la compagnie de sapeurs-pompiers ; achat de terrain pour l'agrandissement du cimetière européen ; rétribution à un assistant d'anglais au Collège de garçons ; exonération de frais d'hospitalisations ; subvention à la Joyeuse Harmonie PLM ; assurance des élèves et du personnel des cantines scolaires ; bourses communales ; contingence dans les dépenses du service de la santé publique ; insuffisance de crédits pour le service des travaux communaux ; impôts sur le revenu ; création d'une cantine scolaire au faubourg Négrier ; subvention à l'œuvre du timbre antituberculeux ; crédit supplémentaire pour gratifications au personnel communal ; insuffisance de crédits des bureaux de la Mairie ; indemnité à la famille de l'agent Granero, lâchement assassiné en service commandé ; augmentation du traitement du personnel, sur rapport de M. le Maire ; frais de succession et de réinhumation au cimetière européen.

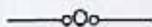
Il donne un avis favorable à trois demandes d'installation de distributeurs d'essence et un avis favorable pour une autre demande ; un avis pour une concession d'eau à titre gratuit et provisoire au Foyer du Légionnaire ; un avis favorable à l'augmentation de l'indemnité de balayage dans les écoles. Il ajourne une demande d'exonération de taxe d'eau ; une demande de bourse communale.

Il rejette une demande de l'entrepreneur du service de nettoyage sollicitant une augmentation de prix de son entreprise. Il adopte un projet d'adduction d'eau aux nouveaux ateliers PLM et, sur rapport de M. Léonis, un projet de travaux de modification de l'intérieur du marché couvert, avec transfert de la poissonnerie ; un projet de nouveau contrat de l'électricité avec abaissement important de prix.

Il maintient les quantités d'eau concédées gratuitement aux bâtiments départementaux et fixe celles accordées au Collège colonial de garçons. Il rejete une demande d'élargissement du passage à niveau sur le chemin vicinal n° 4.

Le marché de gré à gré avec l'entrepreneur chargé des travaux d'entourage du cimetière européen est approuvé.

Avis favorable est donné à une demande de subvention formulée par le Foyer-Bel-Abbésien auprès du département,



## L'INAUGURATION OFFICIELLE DE L'AERODROME DE SIDI-BEL-ABBES

Après avoir visité les installations du nouvel Aérodrôme les convives prirent place autour de vastes tables dressées dans le hangar où un vin d'honneur était offert.

La musique du 1<sup>er</sup> Etranger qui prêtait son concours gracieux à la manifestation joua la « Marseillaise » à l'entrée de M. Bellat, maire de Bel-Abbès, accompagné de MM. Thomas et Thiébaud, puis quand tout le monde eut pris place, M. Thiébaud Président du Club Aéronautique de Bel-Abbès, se leva et très ému, ouvrit l'ère des discours :

Après avoir remercié les invités d'avoir bien voulu répondre à son invitation, M. Thiébaud rappella brièvement les débuts de l'Aviation ici, en citant leurs dates toutes récentes. Puis il signale à l'attention des nombreux auditeurs une période d'accalmie factice qui a suivi le Meeting du 3 Mai 1931.

« On ne parle plus beaucoup, dit-il, du Club Aéronautique de Bel-Abbès. Il n'a pas grand chose à dire en effet, il a tellement à faire. Presque pas d'articles dans les journaux.

Si, cependant deux fois par semaine on remarque dans l'un deux, ce petit, cet insignifiant entrefilet :

« Ce soir à 18 heures, réunion du Conseil d'Administration, au local 5, Rue Chabrière » Et c'est tout.

Mais alors ? que fait-on ? Ce club qui semblait si bien parti se serait-il endormi ?

Je ne sais pas si cela est exact, Messieurs mais aujourd'hui en tous cas il se réveille ! Il vous convie à ouvrir les yeux.

Voici notre Terrain, notre Hangar, notre Ecole, nos Avions. Bel-Abbès aujourd'hui prend sa place dans l'aviation Française.

Nous comptons à ce jour :

6 Anciens Pilotes Militaires, 6 Propriétaires d'Avions, Brevetés Touristes et 14 élèves pilotes. Total 26.

Ce chiffre dépassera la trentaine d'ici quelques jours car le dévoué Monville notre chef Moniteur, complètement débordé, s'est vu ces jours ci dans la peu courante obligation de reporter à plus tard l'inscription de nouveaux élèves.

Une section de Vol à Voile est créée. Le Planeur commandé et payé depuis un mois fait route vers Bel-Abbès.

Nous comptons exactement 629 Membres adhérents ce qui donne pour leur recrutement la jolie cadence de 100 par mois, plus de 3 par jour : ».

M. Thiébaud signale enfin que les splendides réalisations obtenues, leur consécration officielle, le grand Bal de ce soir, ne sont pas les seuls motifs de se réjouir ici. Il entend fêter aussi et surtout la bonne camaraderie, l'excellente amitié qui n'ont cessé de régner au sein du Club Aéronautique en général et du Conseil d'Administration en particulier. En rendant un éclatant hommage à l'absolu dévouement de ses

excellents collaborateurs et amis, il termine son discours souligné de chaleureux applaudissements par un vibrant appel à l'union toujours plus étroite, à cette amitié si bonne et si féconde dont les résultats visent la gloire des Aviations Bel-Abbésienne, Oranaise, Algérienne et Française.

Après lui M. Bellat Maire de Bel-Abbès se lève à son tour et déclare :

Mesdames, Messieurs,

La municipalité de Bel-Abbès remercie chaleureusement de son invitation à cette cérémonie, l'aimable et dévoué Président de l'Aéronautique et elle se fait un devoir d'y répondre.

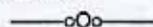
C'est que votre initiative, Messieurs, est au premier plan de celles, si nombreuses, qui honorent notre cité. — Il ne vous manque rien aujourd'hui ; ni le hangar, ni le terrain, ni les écoles, ni la presse, et votre " Pingouin " recevait ces jours-ci de la population, le bienveillant accueil qu'il mérite.

De la rapidité, de la solidarité des résultats obtenus, votre club est fier à juste titre. — Laissez-moi vous dire très simplement, que la cité tout entière s'associe à cette fierté. — Grâce à vous, et sous le point de vue de l'aviation de tourisme, Bel-Abbès vient bien avant le cinquième rang, qui me paraît, à d'autres égards, être le sien en Algérie.

D'ailleurs, de telles initiatives, si elles ne sauraient se proposer un but uniquement utilitaire, ne le dédaignent pas non plus.

Vous achèverez aussi de nous donner dans la plénitude le privilège de la vitesse qui dans les temps modernes, a permis à l'homme de vaincre l'espace et de changer la face de la terre.

S'il est vrai d'autre part que le plus essentiel principe économique consiste dans l'entente des hommes, pour triompher des résistances de la nature, l'accord parfait que je vois régner parmi vous, m'est un gage de prospérité pour votre association, et je bois en même temps qu'au développement de vos écoles et de votre journal, à l'indéfectibilité de cette fraternité nouvelle.



## LE CONGRES DES MEDAILLES MILITAIRES

C'est dans notre ville toute vibrante encore des manifestations récemment déroulée à la gloire de la Légion, que s'est tenu le premier Congrès des Médailleurs Militaires de l'Afrique du Nord.

Nul cadre, évidemment, ne pouvait être mieux choisi. Nul cadre, et empressons-nous d'ajouter, nuls organisateurs, que ceux qui président aux destinées de la 126<sup>e</sup> Section.

Reçues en gare avec la plus grande cordialité, les délégations venues de partout se réunissaient, samedi matin, au Théâtre Municipal, pour les travaux du Congrès.

Parmi une assistance nombreuse se remarquait la présence de MM. Bellat, Maire, et G. Lisbonne, Conseiller Général qui marquaient ainsi tout l'intérêt qu'ils portent à la corporation des Médailleurs Militaires.

Le bureau constitué, M. Friche de Falloy, Président de la 126<sup>e</sup> Section prend la parole en ces termes :

« Avant d'ouvrir la séance, je suis heureux de vous dire toute la joie ressentie par la 126<sup>e</sup> section d'avoir pu réaliser aujourd'hui, malgré de grandes difficultés, la réunion de plusieurs sections sœurs des Médailleurs Militaires de l'Afrique du Nord.

« Je vous adresse donc à tous le salut fraternel dû à notre grande famille des Médailleurs et la plus affectueuse bienvenue parmi nous.

« Mes saluts et mes souhaits s'adressent tout particulièrement aux camarades qui n'ont pas hésité à faire un long et pénible voyage pour venir resserrer les liens de camaraderie qui doivent unir les Médailleurs militaires de l'Afrique du Nord c'est-à-dire de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie.

Après avoir souhaité la bienvenue aux membres présents et particulièrement aux présidentes des dames patronnesses, M. Frichet de Falloy se fait l'interprète de l'assemblée pour remercier M. le Maire et M. G. Lisbonne de leur sollicitude à l'égard des Médailleurs Militaires, et passe la présidence effective au doyen d'âge.

M. Bellat, vient apporter le concours de la ville, très honoré du choix qui en a été fait.

« Vous allez, dit-il défendre des intérêts légitimes — j'allais dire sacrés — et sans doute les pouvoirs publics auront-ils à cœur de satisfaire vos revendications dans la mesure des possibilités.

« Pour avoir beaucoup souffert, vous avez beaucoup appris,

« Vous travaillerez dans l'atmosphère de calme, de sérénité, de cordiale amitié qui sied entre français, sous le signe de l'union et de la paix.

« Je suis fier d'ouvrir votre congrès sous de tels auspices, et j'ai la conviction que vous allez servir non seulement votre cause, mais une fois de plus, comme vous l'avez vu faire déjà magnifiquement, la cause de la Patrie. »

Les applaudissements à peines cessés, les congressistes passent à un ordre du jour très chargé qui les obligera d'ailleurs à se réunir à nouveau, dans le courant de l'après-midi, sous la présidence de M. Prifman, leur doyen.

Au cours de cette réunion, à laquelle assistent MM. Dangel Sous-Préfet, Bellat, le colonel Allain, Saquin, divers vœux sont émis dont le plus important porte sur le principe de la création en Afrique du Nord de la maison du Médaille Militaire.

Le premier congrès des Médailleurs Militaires de l'Afrique du Nord est clos.

A onze heures trente un apéritif est servi dans les splendides jardins du Cercle Militaire remarquables à la table d'honneur, autour de Monsieur Lagobe Président du Congrès, M. Dangel Sous-Préfet, M. le Dr Larmande, représentant le Maire empêché, le colonel Nicolas, Maire, M. Gaston Lisbonne, Conseiller Général, les commandants Allain, Susini, M. Frichet de Falloy, Président de la 126<sup>e</sup> Section, les Membres du Conseil Municipal etc...

Après que pour la première fois l'Hymne à la Médaille Militaire ait été joué aux applaudissements nourris de l'assistance, M. l'Abbé Munoz, Aumonier de l'École de Sonis, prend la parole pour remercier tous ceux qui, à un titre quelconque, ont aidé et contribué à la réussite du Congrès. Sa gratitude va tout particulièrement à M. le Maire et à M. le général Rollet qui ont bien voulu laisser les illuminations jusqu'à la fin de la manifestation qui réunit aujourd'hui à Bel-Abbès les Médailleurs Militaires venus des quatre coins de l'Afrique du Nord. Il n'a garde d'oublier M. le Sous-Préfet qui a beaucoup de qualités mais qui est surtout un homme très bon.

M. le Docteur Larmande, représentant le Maire empêché se lève alors et s'excuse si ayant déjà pris, la veille au soir, la parole comme Président de la Société des Mutilés il doit recidiver aujourd'hui comme adjoint au Maire de Sidi-Bel-Abbès.

M. Bellat, déclare-t-il qui se faisait une joie de se trouver aujourd'hui au milieu de vous ayant dû s'absenter, m'a demandé de le remplacer au pied levé. Je ne crois donc pouvoir mieux faire que de vous lire simplement le discours qu'il avait préparé et de vous apporter en son nom le salut cordial des membres du Conseil Municipal.

Mesdames,

Je veux avant tout, déposer à vos pieds mes respectueux hommages au nom de la ville que j'ai l'honneur de représenter quant à vous, Messieurs, nous vous remercions d'avoir consenti à subir la peine d'un long voyage pour venir jusque dans cette modeste ville qui n'avait à vous offrir que les dons que la nature bienveillante lui a dévolus.

Je salue donc les hôtes éminents qui sont assis à cette table et qui ont été, durant ces quelques jours, les hôtes de Bel-Abbès. J'espère que vous nous quitterez avec la conviction que les Bel-Abbésiens, ne sont pas, au point de vue des sentiments patriotiques, inférieurs en quoi que ce soit non seulement aux autres habitants de l'Algérie, mais même à vos frères de l'autre côté de l'eau. Il semble au contraire, Messieurs, que par un véritable mérite qui lui est particulier, la France inspire d'autant plus d'amour qu'on s'éloigne d'elle.

Messieurs, je crois que les Algériens ont montré tous, combien ils lui étaient dévoués, combien ils étaient prêts à se sacrifier pour elle ; et non seulement les Français d'origine, mais aussi les Français récemment venus à notre nationalité, ceux que nous avons accueillis les bras ouverts et qui s'en sont montrés dignes puisqu'ils n'ont pas été les derniers à courir à la frontière pour défendre le patrimoine commun de nos sentiments et de notre civilisation.

Je m'excuse si j'ai gardé la parole plus longtemps que je n'aurais dû le faire. Je tiens cependant à saluer en vous ici, Messieurs, comme une sorte de résumé de notre pays. Ici vous êtes tous confondus. Officiers, Sous-Officiers et Soldats, comme vous le fûtes à l'époque des heures tragiques, vous représentez les qualités innées de notre race ; vous représentez ces qualités de courage, de bravoure, et d'abnégation qui ont fait la France Immortelle.

Je ne veux pas m'attarder davantage, mais je tiens à porter votre santé. En portant votre santé, je porte la santé de la Patrie elle-même, de cette France sans doute parfois meurtrie, parfois chèrement éprouvée ; mais de cette France toujours debout. Messieurs, Citoyens du Monde, nous voulons bien l'être et nous espérons comme tous, dans un avenir de justice et de fraternité plus grand. Mais avant tout nous voulons être Français.

Français d'abord : Vive la France !

C'est maintenant le tour des chansonniers. M. Lagobe pratique l'humour à froid, dans le genre de l'anglais qui par le français : son histoire des deux frères est inénarrable. M. Collinet, un sympathique légionnaire du 1<sup>er</sup> Etranger nous donne la note sentimentale dans le « Rêve de Manon ». « Au temps des Cerises » et « Femmes que vous êtes jolies » mais le fou-rire est déchaîné par notre excellent ami Hutter qui, dans un sabir à rendre jaloux tous les Papa-Louette de la création, nous fait un discours de bienvenue et nous récite à sa façon, quelques fables de Lafontaine qui resteront gravées à jamais dans la mémoire de tous les convives.

Une matinée dansante est prévue pour dix-sept heures. Comme le bal de la veille, comme la Kermesse qui, depuis deux semaines, attire une foule nombreuse au glacis, elle obtiendra un franc et légitime succès et viendra clôturer dans la joie une journée agréablement chargée.

—oOo—

Après une excursion à Tlemcen qui les a éloignés lundi, les congressistes ont quitté Bel-Abbès ayant rempli parfaitement leur mission. Ils emportent de leur séjour en notre ville le meilleur souvenir auquel nous joignons l'expression de notre sympathie la plus vive et la plus dévouée.

LE PROGRES

—oOo—

### CONSEIL MUNICIPAL

En ouvrant la séance, le Maire, donne lecture de trois lettres ; de M. Chanfreau, de M. Payri et de M. Lisbonne, Conseillers Généraux, qui l'avisent qu'ils ont fait des démarches auprès de MM. le préfet et le Gouverneur Général de l'Algérie, au sujet de grosses réparations à exécuter aux bâtiments scolaires et la création de classes et écoles.

Le conseil prie M. le Maire de transmettre les remerciements de l'Assemblée Municipale à ces élus pour l'aide précieuse qu'ils veulent bien apporter à la ville.

Puis M. Mouley demande la parole et s'exprime ainsi :

Monsieur le Maire,

Très touché des paroles que vous avez bien voulu prononcer à mon égard lors de la précédente séance à laquelle j'étais malheureusement absent, je me fais aujourd'hui, un devoir de vous répondre, Monsieur le Maire, que je ferai mon possible pour suivre votre exemple, m'efforçant de représenter les indigènes aussi dignement que vous représentez vous-mêmes, la population Bel-Abbésienne tout entière, car ne l'oubliez pas, Monsieur le Maire, vous jouissez de la haute estime des indigènes qui admirent en vous le parfait honnête homme, juste et bon et l'ami des humbles que vous n'avez cessé d'être.

Monsieur le Maire, et vous tous mes chers collègues, vous pouvez compter sur mon entier dévouement.

Ces paroles sont accueillies par de vifs applaudissements de l'Assemblée.

L'ordre de jour suivant est examiné : sur la proposition de M. Bellat Maire, le Conseil adopte ; 1° son rapport sur la création d'un hôpital civil et d'un asile de vieillards ; 2° son vœu relatif à la création d'une subdivision des Ponts et Chaussées ; 3° son vœu relatif au redressement de la Mékerra et son rapport sur l'agrandissement du Cimetière indigène.

Le Conseil émet ensuite un vote favorable concernant les affaires suivantes :

Edification d'un square devant le Collège de garçons - insuffisance de crédit au service du nettoyage - un prêt d'honneur - frais d'éclairage et de force aux Cours industriels - achat de bicyclettes au service de la police municipale - crédit pour la célébration de l'anniversaire de la fête de l'Armitisce - une subvention au club aéronautique - une bourse communale - achat de vêtements imperméables au service de la police Municipale - achat de burnous aux gardes de nuit - pour frais d'insertion - crédit supplémentaire pour achat du portrait du Président Doumer - supplément pour frais de transport d'indigents - supplément pour

éclairage des bâtiments communaux, subvention pour l'Arbre de Noël de la Bouchée de pain.

Le Conseil décide de prendre en charge le 1/3 des frais d'entretien d'une infirme à l'asile de Sidi-Lahssen.

Il nomme une Commission chargée d'examiner des demandes de prorogation de baux de fermes de Lamtar (Legs Héritier), une commission de sécurité de la Cie de Sapeurs-Pompiers - une commission chargée d'examiner une demande d'adduction d'eau pour les Ateliers de la Cie P.L.M.

Il adopte un rapport de M. le Dr Larmande sur une demande de prorogation de contrat pour alimentation en eau potable de la Cie P.L.M. et un autre de M. Léonis sur les prix du gaz d'éclairage et de l'électricité.

Le Maire,

L. BELLAT.

—oOo—

### LA RECEPTION DES PRESIDENTS DES CHAMBRES DE COMMERCE

A la suite du dernier passage à Bel-Abbès des Présidents des Chambres de Commerce d'Algérie, M. Morard, président de la Chambre de commerce d'Alger, a adressé à M. Lucien Bellat, maire de Bel-Abbès, la lettre suivante :

« La ville de Sidi-Bel-Abbès avait été choisie comme terme du Court voyage en Oranie des Présidents des Chambres de commerce d'Algérie.

« Mon très distingué collègue, M. Hernandez, président de la Chambre de commerce d'Oran, en avait ainsi décidé. Nous lui savons gré de ce choix.

La réception de la Ville de Bel-Abbès, l'accueil de son maire et de sa municipalité, furent bien le couronnement qu'il espérait de l'inoubliable voyage organisé sous ses auspices.

« L'agréable souvenir que nous conservons de ce trop court passage dans votre ville, trouvera son expression dans la relation officielle qui sera faite de notre séjour en Oranie, mais c'est encore dans notre mémoire qu'il trouvera l'asile le plus sûr.

« Au nom des Présidents des Chambres de commerce d'Algérie, et en vous assurant une fois de plus de leur concours individuel et collectif pour assurer l'aboutissement de ceux de vos vœux qui tendent à favoriser l'essor de votre cité et de la région dont elle est la capitale, je vous prie, Monsieur le Maire de vouloir bien, vous et vos collègues, agréer l'expression de ma très vive gratitude.

Dans le même but, M. Hernandez, président de la Chambre de Commerce d'Oran, écrit à M. le Maire :

« Vous avez réservé aux Présidents des Chambres de Commerce d'Algérie et à leurs collègues, nos hôtes une réception si chaleureuse dans votre maison commune que je me fais un très agréable devoir de vous en remercier encore au nom de mes collègues d'Oran et au mien.

« Soyez donc, Monsieur le Maire, notre interprète auprès de la Municipalité de Sidi-Bel-Abbès. Dites lui combien nous avons été touchés et combien nous lui sommes reconnaissants d'avoir montré à nos hôtes de passage, dans ces trop courts instants, le visage accueillant de votre belle ville.

« Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération la plus distinguée ».

## GRUPE SCOLAIRE

M. Raoux, délégué financier, nous adresse la lettre de M. le Gouverneur général de l'Algérie, dont teneur suit :  
Monsieur le Délégué financier.

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur l'intérêt que présenterait la prompt exécution des travaux de construction d'un groupe scolaire au lieu dit « Lotissement Perret », à Sidi-Bel-Abbès.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, par dépêche de ce jour, je donne les instructions nécessaires à M. le préfet d'Oran en vue de l'établissement du projet de cet ouvrage.

Je suis heureux de pouvoir ainsi seconder le bienveillant intérêt que vous portez à la commune de Sidi-Bel-Abbès.

Veuillez agréer, Monsieur le Délégué financier, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Gouverneur Général,

Signé : CARDE.

Et nous recevons de M. le Préfet d'Oran, la correspondance suivante :

M. Perret, propriétaire à Sidi-Bel-Abbès, a offert gratuitement au service de l'Instruction publique un terrain de 4.000 mètres carrés, situé au lieu dit « Lotissement Perret » sur lequel doit être érigé un groupe scolaire de huit classes.

Je vous serais obligé de vouloir bien transmettre à M. Perret l'expression de la gratitude de M. le Gouverneur général ainsi que mes sentiments de vive reconnaissance pour le don particulièrement appréciable qu'il a bien voulu faire au service de l'Instruction publique.

Pour le Préfet.

le secrétaire général,

signé : CARE.

Le Maire, au nom du conseil municipal et de ses administrés, est heureux de présenter à M. Perret, notre distingué Mécène, si honorablement connu dans notre ville, ses remerciements les plus sincères pour le beau geste accompli, qui sera justement apprécié par toute la population bel-abbésienne.

Signé : L. BELLAT.

—oOo—

## CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu analytique de la séance du 17 Février 1932

— En l'absence de M. le Maire que la maladie retient à la chambre, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Mazoyer, premier adjoint.

L'ordre du jour suivant est examiné :

Le Président donne lecture d'un vœu de M. Bellat, maire, sollicitant de M. le Préfet, la constitution d'urgence de l'Association syndicale autorisée des riverains de la Mékerra, et l'exécution dans le plus bref délai, des travaux de redressement de cette rivière. De cette façon les chômeurs pourront être employés à ces travaux auxquels viendront s'ajouter bientôt ceux du théâtre. Le Conseil adopte.

Il adopte également : l'inscription d'un crédit de 30.000 francs qui sera augmenté s'il y a lieu, pour paiement de salaires aux chômeurs de la commune qui seront employés à l'exécution de divers travaux d'utilité communale. Les

prix de la journée sont fixés de la façon suivante : Européens, 12 francs ; indigènes, 8 francs.

Le projet d'emprunt de 4.000.000 de francs pour l'exécution des travaux de construction du nouveau théâtre.

—oOo—

## REPAS DES PAUVRES A LA BOUCHEE DE PAIN

Plus de 100 convives servis par les sœurs du Bon Secours et Mlle Pérez.

Voici le menu : soupe au riz et au jambon ; pâté de porc ; amandes, confitures ; vin rouge et cigarettes.

Les vieillards, les infirmes et les enfants ont fait le plus grand honneur à ce repas.

Remarqués dans le service d'ordre :

MM. Sema Antoine, conseiller municipal et trésorier de l'œuvre, et M. Cerdan, son auxiliaire.

Je profite de l'occasion pour féliciter les personnes qui soutiennent l'œuvre de leurs contributions et de leurs sympathies. Parmi ces personnes, je citerai Mme et M. Bellat, maire de Bel-Abbès, dont les générosités ne cessent de renforcer les approvisionnements de la maison, M. Krauss, M. Cassès, fondateur de l'œuvre et un des principaux bienfaiteurs.

—oOo—

## A L'HOTEL DE VILLE

M. le Maire a reçu tous les chefs de service et tous les employés, le 31 Décembre au soir. M. Baquet secrétaire général, s'est fait l'interprète du personnel pour souhaiter au chef de la municipalité une bonne et heureuse année et pour le remercier des marques de sollicitude qu'il n'a cessé de donner, depuis trois ans, à ses subordonnés. Le relèvement prochain de tous les traitements et salaire n'est pas la moindre de ces marques de sympathie, et le personnel lui en est on ne peut plus reconnaissant.

M. Bellat a répondu à ces souhaits en termes très heureux, a remercié les agents de tous grades de leur dévouement et de leur travail consciencieux.

—oOo—

## INAUGURATION D'UNE CANTINE SCOLAIRE

On a inauguré, aujourd'hui, vendredi, 8 janvier, la cantine scolaire de l'école Victor Hugo.

L'enfant ne vit pas seulement de grammaire et de calcul, il vit aussi de bonne soupe.

La municipalité, qui n'ignore pas ce principe, s'efforce pour être le plus près de lui de faire marcher parallèlement, dans les écoles, les réformes qui favorisent le corps et l'esprit.

Dans l'ordre du corps, est-il une plus belle innovation que celle des cantines scolaires ?

Finis les petits paniers où l'on plaçait un repas froid : la cantine, aujourd'hui, met à la porte de l'école un petit restaurant.

La redevance est modique et le menu pas trop compliqué, mais avec l'aide de tous ceux qui s'intéressent aux œuvres scolaires, on pourra arriver à abaisser le prix du repas et à corser un peu le menu.

On fait donc appel aux dons en argent et aux dons en nature.

Le discours d'inauguration a été prononcé par M. Bellat, Maire, entouré de MM. Mazoyer et du docteur Barisien, adjoints, de plusieurs conseillers municipaux, de l'Inspecteur primaire, du directeur et des maîtres et maîtresses de l'école Victor Hugo.

Ce discours que nous produisons ci-après, a fait ressortir la beauté de l'œuvre et son but éminemment patriotique, étant donné que les enfants sont l'espoir de la France et de l'Algérie.

On ne saurait trop remercier M. Bellat, maire de Bel-Abbès, et la municipalité, de la sympathie qu'ils manifestent en toute occasion pour les écoles publiques de la cité

Allocution de M. le Maire :

« Nous inaugurons aujourd'hui une nouvelle cantine scolaire, c'est dire que notre initiative a été bien accueillie, et les services rendus appréciés. Je dois, en cette circonstance, rappeler que c'est à M. Mazoyer, ici présent, qui a consacré, vous le savez, les meilleures années de sa vie à l'instruction et à l'éducation du peuple ; qui s'est fait en notre ville, l'animateur de la Caisse des Ecoles et le promoteur de la cantine scolaire. Tous ses collègues du conseil municipal ont applaudi aussitôt à son initiative généreuse et l'ont aidé dans la réalisation de ses projets. Demander aux gens heureux leur obole en un jour de fête, quoi de plus naturel en apparence ? Encore faut-il tendre la main ; M. Mazoyer ne craint pas de le faire pour les enfants du peuple ! C'est ainsi que le tronc que vous avez vu dans la salle de mariages de l'Hôtel de Ville vient en aide au budget de nos cantines scolaires. Sans doute la commune se fait un devoir d'y participer dans la plus large mesure du possible nous avons récemment voté 12.000 francs et nul ne saurait vous faire grief de dilapider les fonds communaux qui ne pourrait avoir meilleure affectation.

« S'occuper des enfants, n'est-ce pas, en effet, préparer l'avenir, et y a-t-il plus noble tâche ? Servir à ces petits êtres la bonne soupe fumante qui remplace si avantageusement un pauvre panier froid, n'est-ce pas, en prenant soin de leur santé, augmenter aussi leur aptitude au travail ? La cantine scolaire est d'abord œuvre de l'Administration communale, mais elle est aussi et par essence l'œuvre de tous, puisque tous parents et célibataires, ont le même intérêt à enrichir le plus beau patrimoine de la nation ; celui qui perpétue la race et dont dépendent l'avenir et la prospérité du pays.

« Ne nous désintéressons donc pas des œuvres de l'enfance, des œuvres scolaires en particulier et n'hésitons pas à donner notre obole, en espèce ou en nature, modeste ou généreuse, elle sera, vous le savez, toujours reçue, au nom de nos chers enfants, avec la même gratitude.

« Que les parents aisés viennent en aide à ceux qui n'ont précisément d'autre fortune que leurs enfants, et qui, alors qu'ils vaqueront à leurs occupations quotidiennes, seront si heureux de les savoir gâtés et choyés comme les autres ».

#### ASSISTANCE AUX MÈRES ET AUX NOURRISSONS

Au cours de l'année 1931, l'activité de cette belle œuvre sociale ne s'est pas ralentie ; 3.581 consultations ont été données, au cours des 52 séances hebdomadaires, ce qui fait 69 nourrissons présentés à chaque séance.

Les secours distribués se montent à 6.000 boîtes de lait condensé et 1.150 boîtes de farine lactée. Il a été distribué en outre plus de 800 objets de layette et 110 paires de chaussures. A l'occasion des fêtes de Noël, 110 bébés ont

été habillés et chaussés. Mme Bellat a tenu à témoigner sa sympathie à l'œuvre en assistant à cette distribution générale à laquelle elle a contribué par un lot important de vêtements de laine. Cette preuve d'intérêt a très vivement touché les mères, ainsi que les collaboratrices si dévouées de la consultation des nourrissons.

Mais le plus bel encouragement que celles-ci puissent recevoir est la confiance qu'elles ont su inspirer aux mères. Un grand nombre amène maintenant un deuxième enfant, né depuis la création de l'œuvre. C'est la preuve que la consultation des nourrissons répond à un besoin et que son succès est désormais assuré.

#### DECES DE M. MAGINOT

Dès qu'il a eu appris le décès du Ministre de la Guerre, M. le Maire a adressé le télégramme suivant au Président du Conseil des Ministres :

« Conseil Municipal et population de Sidi-Bel-Abbès, profondément émus décès Maginot ministre guerre, rendent suprême hommage patriotisme et dévouement du défunt à la Nation et vous adressent vives et respectueuses condoléances.

Le Président du Conseil a télégraphié la réponse suivante :  
« Vous adresse ainsi qu'au Conseil Municipal et à la ville de Sidi-Bel-Abbès, les remerciements émus du Gouvernement ».

#### L'AGONIE DU THEATRE

Ce brave monument, qui fut l'orgueil de la cité naissante, commence à agoniser sous le mépris de la nouvelle génération, et sous le pic des démolisseurs.

Si les choses ont une âme, celle de notre vieux Théâtre doit être débordante d'amertume.

Elle emporte dans la mort le souvenir des heures douces où elle fut bercée de musique, de tragédie, de comédie, voire même de poésie.

Mais elle renaîtra — tout ne doit-il pas renaître ? dans un corps plus beau et plus apte à servir la cause des grandes productions intellectuelles.

Comment sera-t-il ce corps ? Oh ! certainement plein d'esthétique. Mais pourquoi m'avancer avant de le connaître ?

Je le connaîtrai demain et je vous en parlerai d'une façon très complète. Contentons-nous pour aujourd'hui de saluer son avènement prochain.

#### ARBRE DE NOEL DE LA BOUCHEE DE PAIN

Premier de l'An et Fêtes des Rois :

1° Distribution de 2.000 jouets divers aux enfants pauvres de la Ville : 6 douzaines chemises aux vieillards ; 2 douzaines costumes complets ; 160 paires chaussettes ; 10 douzaines chandails ; 6 douzaines pull-over pour enfants ; 10 douzaines de bas ; 10 douzaines de chemises de femmes ; 6 douzaines manteaux fillettes.

M. José Vincent, 50 litres de vin ; 100 kilos nougat offert par la Maison Pagan Rémy ; M. Casses Ange, une balle de semoule ; M. Bellat, 400 litres de vin et 2 moutons ; M. Mondejar Michel 100 kil. pois chiches et 50 kil. len-

tilles ; M. Kraus, un porc de 180 kilogs ; M. Ruiz Carlos fils, 1 porc de 120 kilogs ; M. Ferrandiz Antoine un jambon cuit ; MM. Esclapez frères, de Relizane, 6 kilogs confiture ; la maison Jobert, 150 paquets cigarettes ; la maison Bastos, 75 paquets cigarettes ; Lait Mont Blanc, 24 boîtes de lait ; Café Nizière, 6 boîtes de jouets.

Il a été distribué : 100 kgs de figues, 100 kgs de cacaoettes, 500 oranges, 400 kgs de pain et diverses friandises.

Pendant ces trois fêtes différentes, il a été distribué un succulent repas arrosé de bon vin et un bon couscous.

Nous sommes heureux de féliciter bien chaleureusement les organisateurs qui se sont dépensés avec dévouement pour la bonne réussite de ces fêtes qui ont mis un peu de joie dans le cœur des malheureux.

Nos vifs remerciements aux généreux donateurs et en particulier à M. et Mme Bellat et M. Casses, toujours sur la brèche quand il s'agit de faire le bien.

—oOo—

### REDRESSEMENT DE LA MEKERRA

Les riverains de la Mékerra ont enfin compris. A part quelques rares exceptions tous étaient hier présents à la réunion, qui avait pour but de transformer le syndicat privé en syndicat autorisé. M. Bellat, maire, assisté de M. Perres, président du Syndicat des riverains, ouvre la séance. Brièvement, il expose la situation. Il insiste auprès des adhérents « car, dit-il, les travaux sont subordonnés à votre organisation ».

Immédiatement ensuite, appel et signature des intéressés. Le quorum largement dépassé, le syndicat est constitué. M. Bellat remercie les personnes présentes « les travaux commenceront donc sous peu. Pour la ville de Sidi-Bel-Abbès, merci. »

De vifs applaudissements se font entendre. Qu'il nous soit permis aussi d'appouder. L'ère des grands travaux pour notre ville, va enfin, entrer dans une voie de réalisation. M. Baptiste Chanfreau, maire de Palissy, assistait également à la réunion et représentait les intérêts de sa commune qui sont étroitement liés à ceux des riverains directs de de Mékerra.

—oOo—

### CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal s'est réuni à la Mairie, au lieu habituel de ses séances, le 28 janvier 1932 à 17 heures, sous la présidence de M. Bellat maire.

L'ordre du jour suivant a été examiné.

Le Conseil adopte 1° une demande de construction d'égout avec participation de la commune formulée par M. Aguilar Cristobal ; 2° de classement des rues dans la voirie urbaine ; 3° une demande de transformation de concession, au cimetière ; 4° un rapport de M. Léonis relatif à des modifications au cahier des charges du gaz et de l'électricité ; 5° deux arrêtés du maire concernant les compteurs à eau ; 6° vœu de M. le Maire demandant que les bureaux de la sous-préfecture après leur désaffectation ; 7° état de remises gracieuses sur taxes municipales ; 8° la prise en charge de 1/3 des frais d'entretien d'un agent de police, dans un sanatorium métropolitain et d'un vieillard dans un asile.

Il vote les crédits suivants : pour changement d'un branchement à une canalisation d'eau ; pour répression des fraudes ; pour subvention à la cantine scolaire du faubourg Bugeaud ; pour construction de postes au marché couvert ; pour remboursement d'un mandat périmé ; pour traitement des contrôleurs du service des compteurs à eau.

Il ajourne l'application de l'arrêté préfectoral concernant la préservation des denrées alimentaires en raison des modifications qui vont être apportées au marché couvert ; une demande de subvention au Touring-Club de France ; une demande de paiement d'impôt dû par la Société du gaz à la commune.

Il émet un avis favorable : au relèvement du taux des charges de famille du personnel communal (taux des fonctionnaires de l'Etat) ; à une demande d'installation de distribution d'essence ; à une demande de concession gratuite d'eau d'alimentation.

Il désigne une commission pour la visite réglementaire d'une salle de spectacles et il rejette une demande d'exonération de droits de voirie et une demande d'achat d'un duplicateur Roneo et d'une machine à écrire pour les bureaux de la Mairie.

Le Maire donne lecture à l'Assemblée Municipale d'une lettre adressée par le directeur des Affaires indigènes (Gouvernement général de l'Algérie, à M. Raoux, délégué financier l'informant qu'une subvention de 160.000 frs a été allouée pour l'agrandissement du cimetière musulman.

A l'issue de la séance, M. Barisien, adjoint, se faisant l'interprète du Conseil municipal, adresse des félicitations à Mme et M. Bellat pour l'heureuse venue au monde de leur petite fille. Il prie le Maire de complimenter le papa de la nouvelle née, M. et Mme Georges Kraus.

—oOo—

### LES CHOMEURS A BEL-ABBES

— Jeudi, à 17 h. 30, une délégation de chômeurs s'était rendue à la Mairie afin d'exposer aux dirigeants de notre ville, leur situation.

Après avoir été reçus par quelques membres du conseil municipal, qui leur ont promis de s'intéresser à leur sort, ils ont déposé les revendications suivantes :

1° Allocation journalière de 20 fr., pour les chômeurs complets et de 3 fr. par jour pour chaque enfant ;

2° Allocation de 10 fr., pour les chômeurs partiels et de 3 fr. par jour pour chaque enfant ;

3° Exonération des impôts et taxe locative ;

4° Application stricte de la journée de 8 heures pour tous corps de métiers, pour mieux combattre le chômage et un contrôle sévère dans les ateliers pour que les patrons respectent la loi et sans diminution de salaire.

5° Soupe scolaire gratuite et habillement des enfants des chômeurs ;

6° Soins médicaux et pharmaceutiques gratuits pour tous chômeurs et leur famille ;

7° Fonctionnement d'une coopérative municipale pour ravitailler à prix réduits les non chômeurs ;

8° Que tous chômeurs occupés soient payés aux taux des travailleurs non chômeurs ;

9° Fonctionnement d'un bureau de placement municipal afin d'occuper les chômeurs au plus vite.

## VACCINATION

(Communiqué de la Mairie). — Le Maire informe le public que des séances gratuites de vaccination et de revaccination auront lieu chaque jeudi au Dispensaire, à partir du 11 février courant.

—oOo—

## AVIS

Le maire de Sidi-Bel-Abbès informe les chômeurs qui ont moins six mois de résidence dans la dite ville, qu'ils peuvent se faire inscrire (secrétariat général). Il devront être munis d'un certificat de cessation de travail et d'une déclaration de séjour délivrée par l'autorité locale sur le vu de quittance de loyer ou de l'avertissement de taxes municipales. Ceux qui seront mariés devront produire leur livret de famille. Les chômeurs devront s'engager à exécuter des travaux d'utilité communale.

—oOo—

## CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu analytique de la séance du 17 février 1932. — En l'absence de M. le Maire que la maladie retient à la chambre, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Mazoyer premier adjoint.

L'ordre du jour suivant est examiné :

Le Président donne lecture d'un vœu de M. Bellat, maire, sollicitant de M. le Préfet, la constitution d'urgence de l'Association Syndicale autorisée des riverains de la Mékerra, et l'exécution dans le plus bref délai, des travaux de redressement de cette rivière. De cette façon les chômeurs pourront être employés à ces travaux auxquels viendront s'ajouter bientôt ceux du théâtre. Le Conseil adopte.

Il adopte également : 1. l'inscription d'un crédit de 30.000 francs qui sera augmenté s'il y a lieu, pour paiement de salaires aux chômeurs de la commune qui seront employés à l'exécution de divers travaux d'utilité communale. Les prix de la journée sont fixés de la façon suivante : Européens, 12 frs ; indigènes, 8 frs.

2. Le projet d'emprunt de 4.000.000 de francs pour l'exécution des travaux de construction du nouveau théâtre.

3. Le projet de construction de ce théâtre.

Il émet un avis favorable à des demandes de sursis d'incorporation.

—oOo—

## POISSONNERIE — ARRETE

Le Maire de la Ville de Sidi-Bel-Abbès,

Vu la loi du 5 avril 1884,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>. — Le poisson acheté à la criée doit être vendu le jour même.

Article 2. — Les heures de la visite du poisson sont fixées de la façon suivante :

Du 1<sup>er</sup> novembre au 1<sup>er</sup> avril : 8 heures du matin.

Du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> novembre, 7 heures du matin.

Une vacation de 7 fr. est due au vétérinaire pour la visite du poisson avant ou après l'heure réglementaire.

Article 3. — Tout arrivage de poisson par la gare doit être accompagné de la feuille de retrait avec la date

bien en évidence. Cette feuille sera reçue par le vétérinaire et transmise ensuite à la mairie.

Article 4. — Le poisson ne pourra être conservé dans la glace que 24 heures. Passé ce délai il sera obligatoirement vendu dans la journée.

Article 5. — Aucune caisse de poisson ne peut sortir de la poissonnerie. Tout poisson entré dans la poissonnerie doit être vendu.

Article 6. — Le poisson à l'étal ne peut être retiré pour être salé.

Article 7. — Pendant la période du 1<sup>er</sup> juin au 1<sup>er</sup> octobre, le poisson fin, sous aucun prétexte, ne pourra être conservé. Les grosses pièces, seules, pourront être mises dans la glacière pendant 24 heures et seront vendues obligatoirement le lendemain.

Article 8. — La vente du poisson sera interdite :

Du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> novembre, après 12 heures.

du 1<sup>er</sup> novembre au 1<sup>er</sup> avril, après 14 heures.

Article 9. — MM. le Secrétaire général de la Mairie, le vétérinaire communal et le commissaire central sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Sidi-Bel-Abbès, le 20 février 1932.

—oOo—

## CHOMEURS

Une délégation de chômeurs s'est présentée hier matin à la mairie désirent connaître les décisions qui avaient été prises à leur encontre.

La municipalité a fait voter un crédit de 30.000 francs à leur égard mais nous croyons savoir que cette somme ne sera distribuée qu'aux chômeurs qui contribueront par leur travail à l'embellissement de la ville.

Très peu de chômeurs se sont présentés au travail. Serait-il pourtant indiscret de faire connaître que des propositions au même tarif que les journaliers ordinaires leur auraient été faites ? Voilà en attendant que les grands travaux commencent du pain sur la planche pour pas mal de sans-travail.

—oOo—

## AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE EUROPEEN

Cette affaire date de fort longtemps. M. Louis Lacreteille avait fait des propositions à l'ancienne municipalité. Aucune suite n'avait été donnée à ces propositions.

M. Lacreteille renouvela ses offres à la municipalité Bellat. En raison de l'avantage qu'elles offraient, tant par le prix que par la nécessité urgente d'agrandir le cimetière, le projet fut aussitôt mis à l'étude.

Le besoin impérieux de l'agrandissement se faisant sentir, un rapport fut adressé à la Mairie, par l'administrateur des pompes funèbres. Elle déclarait nettement que dans un avenir très proche, il ne serait plus possible de procéder à des inhumations et que par conséquence, la vente des concessions se trouverait paralysée.

Cette pénible situation n'échappa pas à la clairvoyance de la municipalité actuelle.

Après plusieurs consultations et une mise au point qu'il était nécessaire d'établir, le Conseil municipal décidait d'accepter l'offre de M. Lacreteille pour une vente de 7.576

m2 pour un prix forfaitaire de soixante mille francs. Ce qui fait un peu plus de 8 francs le mètre carré, frais compris.

M. le Préfet, par arrêté du 10 mars 1931, autorisait la commune à faire cette acquisition.

La dépense était imputée au produit du monopole des pompes-funèbres.

Dans sa séance du 4 novembre 1931, le Conseil municipal approuvait l'acte de vente dressé par M<sup>e</sup> Gaillard, notaire, et le Maire était autorisé à le signer.

De plus, dans sa séance du 1<sup>er</sup> octobre 1931, l'Assemblée municipale votait un crédit de 76.000 francs pour l'entourage de la parcelle de terrain acquise de M. Lacretelle.

Les travaux d'entourage ont été exécutés et reçus tout récemment.

Ainsi se trouve terminée une importante question qui est tout à l'honneur de nos édiles.

Le 17 décembre 1931, l'assemblée municipale a voté un crédit de 12.000 frs. pour l'acquisition d'une parcelle de terrain de 584 m2, 25 qui servira également à l'agrandissement. Les formalités de cette acquisition sont en cours d'exécution.

—oO—

### LES CHOMEURS

Une délégation de chômeurs était reçue hier par M. Bellat, maire. « Notre souci, leur dit-il, est de vous venir en aide. Des chantiers sont organisés où en attendant mieux, vous trouverez du travail ».

Nous savons d'autre part, que notre dévoué maire, afin d'employer des chômeurs maçons ou, dans sa propriété du Rocher, fait effectuer divers travaux.

Qu'il nous soit permis de le féliciter pour sa sollicitude vis-à-vis des sans-travail.

Donc les chômeurs trouveront près de la municipalité tout l'appui nécessaire à la condition toutefois qu'ils veuillent travailler et que leurs prétentions ne soient pas exagérées.

—oO—

### CONDOLEANCES OFFICIELLES

A l'occasion du décès de M. Briand, ancien Président du Conseil, M. le Maire de Sidi-Bel-Abbès a adressé à M. le Président du Conseil des Ministres, le télégramme suivant :

« Ville de Sidi-Bel-Abbès, profondément émue du décès d'Aristide Briand, l'illustre homme d'Etat dont la France s'en orgueille et dont le monde entier apprécie les hautes qualités, vous prie d'agréer ses plus vives et respectueuses condoléances ».

—oO—

### CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu analytique de la séance du 8 mars 1932 :

Le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Lucien Bellat, maire.

Dès le début, le président s'exprime ainsi :

Mes chers Collègues

« Avant d'ouvrir cette séance ; je suis certain d'interpréter fidèlement les sentiments du Conseil municipal, en associant la ville de Sidi-Bel-Abbès, au deuil national et en rendant hommage à la mémoire du grand pacifiste qui vient de s'éteindre.

« Comme les grands hommes d'Etat de tous les temps, M. Aristide Briand, aura été adulé et sévèrement critiqué de son vivant. A l'heure actuelle nous ne devons plus considérer que la foi ardente dans la paix et la sincérité et la tenacité de ses efforts convergeant tous vers ce but.

« L'idée de la paix n'étant pas l'apanage d'aucun parti, tous français doivent associer dans une pensée reconnaissante, le souvenir de l'homme à celui de l'idée bien française qu'il a incarnée.

Cette déclaration est unanimement approuvée.

Puis le Conseil municipal examine l'ordre du jour suivant :

Il adopte : l'installation de l'eau dans les logements du personnel enseignant de l'Ecole Eugène-Etienne (filles), la construction d'égouts, rue du Centenaire, route des Amarnas et d'Oran ; la désignation d'une commission chargée du contrôle de l'éclairage public, la création d'un quatrième emploi de porteur de contraintes à la Recette municipale ; le déplacement du Standard téléphonique du cabinet du secrétaire général ; la suppression des emplois de concierge et d'appariteur de la Mairie ; une demande de conversion au cimetière ; un projet de création d'une école à huit classes (garçons, filles, maternelle) au faubourg Mâconnais, la création de trois classes dans différentes écoles de la ville, la transformation de la garderie Bretauudeau en maternelle ; un projet de substitution de société du gaz et de l'électricité, des demandes d'allocations journalières et de sursis d'incorporation ; de remises gracieuses sur taxes municipales ; un devis de fourniture de mobilier scolaire aux écoles de filles de la cantine scolaire indigène.

Il vote des crédits pour : achat d'objets de literie au dispensaire ; achat d'un coffre-fort à la Recette municipale ; pour secours à un porteur de contraintes indisponibles pour maladie ; indemnité de technicité à un chef de bureau ; bourse à une élève de l'Ecole Normale d'Institutrices d'Oran ; insuffisance de crédits ; impôts dus à l'occasion d'établissement de contrat avec la société du gaz ; frais de réception ; achat d'une ceinture orthopédique pour une indigente ; pour entretien d'un vieillard dans un asile ; éclairage des écoles primaires ; adduction d'eau au faubourg Marabout.

Il approuve l'enquête relative au plan d'embellissement et d'extension de la ville ; une demande d'exonération de droits de voirie à l'occasion de la construction de la nouvelle sous-préfecture ; les marchés pour fournitures au service de la police municipale ; les rapports de M. Canovas sur les locations des fermes de Lamtar.

Il renvoie à la commission de répétition : des demandes de subventions formulées par diverses sociétés et aux commissions compétentes ; des demandes d'installation d'un kiosque à essence.

Il rejette des demandes de bourses d'exonération de frais d'hospitalisation de secours et d'indemnité de séjour au personnel administratif du collège.

Il émet un vœu pour que les services intéressés prennent des dispositions nécessaires pour la construction de trottoirs dans les principales artères de la ville.

Il donne son approbation à une demande du service académique relative à la création d'emploi de professeurs d'éducation physique dans les écoles primaires supérieures (filles et garçons).

En fin de séance, sur la proposition du Maire, des félicitations sont votées à M. Vivier, Conseiller municipal, pour les excellents résultats obtenus dans le fonctionnement des cantines scolaires.

Le Maire,  
L. BELLAT.

## BAL TRIMESTRIEL DES ANCIENS ELEVES DU COLLEGE

Depuis quelques temps, les Anciens élèves du collège font preuve d'un grand cœur et d'un grand dévouement. En effet, n'organisent-ils pas encore les 19 et 20 mars, sous la présidence d'honneur de M. Bellat, maire de notre riante cité, un bal au profit de la cantine scolaire ! Heureuse et louable initiative !

Nous ne saurions trop encourager le public bel-abbésien à répondre en grand nombre à l'aimable invitation de nos collégiens pour la pleine réussite de cette manifestation. Le Comité promet de se surpasser afin d'obtenir un succès sans précédent. Les dilettantes et fervents de Terpsichore, seront satisfaits ; le « Collegiate jazz » a promis, pour la circonstance, de faire merveille. Un buffet-surprise sera tenu par un des plus habiles barman bel-abbésiens. Les collégiens escompte un franc succès et font appel à tous les danseurs pour y contribuer. Des cartes sont en vente à la parfumerie Nébot.

## SERVICE DES EAUX

Le maire de la ville de Sidi-Bel-Abbès porte à la connaissance des abonnés à l'eau de la ville, qu'à la suite de la livraison au compteur de ce liquide, il y a lieu d'appliquer le règlement de voirie du 17 juillet 1929, approuvé par M. le Préfet le 30 Avril 1930, fixant en son article 63, la quantité d'eau due aux locataires par les propriétaires, ainsi qu'il est spécifié ci-après :

Article 63 — Eau potable. — L'usage de l'eau potable sera assuré à tous les locataires sur le pied de 25 litres par chambre d'habitation et par jour.

Exemple : Une famille de 4 personnes, habitant un logement de 3 pièces habitables et une cuisine a droit par jour à :  $25 \times 4 \times 3 = 300$  litres.

Toute dépense supplémentaire sera supportée par le locataire.

## APPEL A LA POPULATION

Le maire adresse un pressant appel à ses concitoyens en faveur des sinistrés de la Tunisie.

En Janvier dernier, des inondations sans précédent ont ravagé à deux reprises, d'abord la partie sud, puis la partie nord du Protectorat tunisien.

Le montant des dégâts qui, à l'heure actuelle n'a pu encore être évalué, sera très important.

Notre devoir est, avant tout, de porter secours aux malheureux sinistrés de ce cataclysme.

Lors des inondations 1927-28, qui ont semé la ruine sur diverses contrées de l'Algérie, la Tunisie a offert spontanément sa participation aux mesures d'entraide qui ont été adoptées.

Nous devons donc lui manifester notre reconnaissance dans un cas semblable.

De toutes parts de notre colonie, des comités s'organisent pour recueillir des souscriptions qui seront envoyées aux malheureuses familles qui se trouvent sans abris.

Sidi-Bel-Abbès ne doit pas être en retard dans cette grande œuvre d'humanité. Les oboles des habitants seront reçues à la mairie (Bureau de la comptabilité). Dès que la liste sera close, les fonds seront adressés à M. le payeur principal du Trésor, à Oran.

A l'avance le maire remercie les généreux donateurs qui seront sans nul doute, très nombreux.

## LES CANTINES SCOLAIRES

Nos cantines scolaires ont, Samedi 19 mars, servi le dernier repas de l'année.

Une petite fête organisée à cette occasion fut parfaitement réussie : des drapeaux, des fleurs, de la verdure et chose plus appréciée de la jeune clientèle, un menu très soigné. Pensez donc : à V. Hugo une appétissante daube ; à Marceau et à Bugeaud, un savoureux couscous ; partout du riz ou lait, des petits pains, des mounas et s'il vous plaît, de la limonade.

On comptait ce jour-là dans les différentes cantines 370 convives, garçons et filles. Il était du reste impossible d'en recevoir davantage et il y avait plaisir à voir ces mines réjouies, ces yeux brillants d'enfants bien portants, ce magnifique appétit en présence des copieuses parts déposées dans les assiettes.

« Ils n'étaient pas ainsi dès le début, nous déclare M. le directeur de l'école Bugeaud. Nous les avons sérieusement remontés au point de vue physiologique et comme conséquence toute naturelle, l'école y a gagné. La fréquentation est en effet bien meilleure.

Ainsi donc, le but est atteint : amélioration sérieuse de la santé et de la fréquentation. Pourquoi, braves gens qui vous intéressez à notre jeunesse scolaire, ne visitez-vous pas nos cantines ? Ce ne serait pas du temps perdu.

Quelques conseillers municipaux désireux de marquer le très grand intérêt qu'ils portent à cette institution, leur œuvre, assistaient au repas. Inutile de dire que M. le maire s'y trouvait, accompagné bien entendu de Mme Bellat, toujours présente quand il s'agit de soutenir des œuvres sociales et d'apporter réconfort et assistance aux humbles qui l'entourent. De gentilles fillettes lui offrirent à l'envie fleurs et baisers.

Puisque les cantines, quoique toutes récentes, ont maintenant dans notre ville droit de cité, qu'elles y rendent des services qui ne sont plus contestés, un devoir s'impose : en créer de nouvelles, car il ne suffit pas de soutenir et d'améliorer celles qui existent ; qui n'avance pas naturellement recule. Nous ne croyons pas commettre une indiscretion en disant que la municipalité partage cette manière de voir, qu'un projet au moins est à l'étude et que le début d'un prochain hiver en verra sans doute l'exécution.

Je ne veux pas terminer ce petit compte rendu sans féliciter et remercier au nom de la population intéressée les deux conseillers municipaux qui, sans compter, ont donné leur temps à cette œuvre et en ont surveillé le fonctionnement dans ses plus petits détails : M. Vivier pour les deux cantines européennes, et M. Daouadji pour la cantine indigène.

## LES CHOMEURS

La municipalité avec beaucoup de tact, a presque résolu le problème si ardu du chômage. De là à dire qu'il n'existe plus de misère dans notre ville serait exagéré. Malgré tout il faut remercier ceux qui, avec une grande clairvoyance ont pu atténuer dans certains milieux la nécessité.

Chômeurs ! fénéants, disait-on ! S'il en est dans cette catégorie qui sont des bras-morts de profession il en est d'autres qui méritent qu'il soit fait pour eux un effort.

Nos édiles l'ont compris. Aujourd'hui Bel-Abbès emploie deux cents chômeurs. Des améliorations sont apportées par ces ouvriers dans les rues et dans les allées qui longent les promenades du tour de la ville.

A leur intention « La bouchée de Pain » continue à servir ses repas du matin, plus de 300 portions sont réparties tous les jours ; mais ceux qui réclamaient jadis du pain, ont du cœur et nous les en félicitons. Ils laissent fonctionner pour les vieillards et les enfants besogneux cette belle œuvre.

Espérons qu'avec les jours meilleurs, le travail normal reprendra dans Bel-Abbès. Néanmoins, le souvenir des vilains jours ne sera pas trop mauvais.



### SERVICE DE L'EAU ET DE L'ECLAIRAGE DE LA VILLE

La municipalité est heureuse de faire connaître à la population de la ville de Sidi-Bel-Abbès, qu'une prime de cent francs a été versée à une personne ayant permis de poursuivre devant les tribunaux des voleurs de cadenas des niches de compteurs à eau.

Elle maintient cette prime, pour les vols de cadenas et, elle promet la même à ceux qui pourront faire connaître les briseurs d'ampoules électriques.



### LES GRANDS TRAVAUX

Les aménagements du marché couvert sont menés avec une grande activité. Jeudi, dans le coin qui se termine, les vendeurs pourront installer leurs marchandises sur les nouvelles stalles.

Dès le début, cette transformation avait été fort critiquée, il en est d'ailleurs toujours ainsi lorsque l'on bouleverse de vieilles habitudes. Aujourd'hui avec plaisir, nous avons entendu les critiques revenir sur leur première opinion et déclarer être enchantés du nouvel aspect du marché.

D'ailleurs, les commerçants l'ont eux-mêmes compris, puisqu'ils modifient leurs installations et les disposent de superbe façon afin de contribuer aussi à l'embellissement des « halles bel-abbésiennes ».

« ... Oui, nous disait un esprit chagrin, tout cela est magnifique, commode, Bel-Abbès s'embellit chaque jour, mais bientôt nous paierons ces belles inaugurations, marché, théâtre, cité administrative, etc..., et la douloureuse ne nous remplira plus d'aise ». Afin de rassurer ce brave ami nous sommes allés demander des précisions à M. Léonis, président de la Commission des Finances de la ville.

Avec son bon sourire flegmatique, M. Léonis nous a répondu ; « Sans augmenter d'un sou la charge de contribuable, tout sera fait ».

— Bravo, mais comment vous y prendrez-vous ?

— Cela est bien simple. Voilà : A partir de 1933 nous aurons sur les ressources tangibles et déjà anciennes un million de francs disponibles qui nous permettront de gagner un emprunt de quinze millions. Les quatre millions votés pour le théâtre en représentant une tranche. Le théâtre avec ses nombreux magasins ; la cité administrative, avec ses locaux et ses logements ; l'extension des canalisations d'eau liée à la distribution par compteurs nous procureront des ressources nouvelles que j'évalue à un minimum de 500.000 francs.

« Ces ressources n'auront pas un caractère fiscal, au contraire ; elles pourront soulager d'autant la fiscalité en vigueur si nous nous arrêtons aux quinze millions. Mais si nous voulons étendre encore notre programme, elles peuvent servir de base à la négociation d'un nouvel emprunt de sept millions et demi.

« Si nous tenons compte ici des subventions de la colonie et des récupérations sur les riverains dans les travaux d'utilité générale (canalisations, égouts, trottoirs), dont le montant ne pourrait être inférieur à sept millions de travaux.

« Et ceci, je le répète, sans demander un centime aux contribuables de la ville ; mais simplement en mettant de l'ordre dans nos affaires ».

Les grands travaux sont entrés en voie de réalisation, notre ville va s'embellir et nous n'aurons pas un sou à déboursier, plus qu'il n'en faut pour rassurer les plus pessimistes, n'est-ce pas ?



### UNE FETE DE FAMILLE

Mardi dernier notre sympathique concitoyen, M. Albert Gandoin, nouvellement promu au grade de chevalier du mérite agricole, conviait dans sa coquette propriété du Tesselah, ses nombreux amis à fêter la distinction qui vient de lui être accordée et qui couronne une vie de dur et persévérant travail. Aussi sur le coup de midi, de délicieux gaspachos et un succulent méchoui réunissaient autour de M. Gandoin une soixantaine d'amis dévoués parmi lesquels M. Lucien Bellat, maire de Sidi-Bel-Abbès, M. Louis Gandoin, vice-président de la société des Mutilés ; M. Bacquet, secrétaire général de la mairie, M. Aubry, directeur de la Société Générale ; MM. Gaston Alberge, José Vincent, Antoine Serna, Lucien Morin, Burdillat etc. etc.

Au dessert, M. Bellat, en une allocution prenante, retraça la vie de labeur d'Albert Gandoin puis, au milieu des applaudissements, décora notre ami de la croix du Mérite Agricole. Des camarades se firent entendre dans des chants et des mologues et la petite fête se termina chez M. Gaston Alberge qui fit visiter à ses amis sa magnifique propriété.



### LES AMENAGEMENTS DU MARCHÉ COUVERT

L'urbanisme qui, dans nos cités modernes, prend une importance sans cesse grandissante et touche à des branches si variées, a d'abord à se procurer de questions d'ordre ménager.

L'esthétique, l'hygiène, la sécurité, les écoles, et les mille attributs de la vie municipale susceptibles d'ailleurs de tous les perfectionnements, n'ont cependant point l'importance de ces questions terre à terre et immuables comme le genre humain, lui-même. Les progrès ont beau révolutionner le monde, la bonne ménagère de tous les temps et de toutes les conditions doit songer d'abord à la nourriture quotidienne de sa famille. Si en cela son existence connaît la monotonie des mêmes habitudes, il convient au moins de lui rendre la tâche plus facile et plus agréable. Quel sera donc le rôle de l'édile prévoyant ? Grouper les denrées, évitant ainsi au public des courses inutiles ; se préoccuper de la qualité des marchandises, envoyer la spéculation à l'aide de taxes justement appliquées, veiller enfin à l'hygiène et à la propreté des établissements maraichers. Notre municipalité n'a jamais failli à cette tâche. Abattoir, poissonnerie, marché couvert ont été tour à tour l'objet de ses soins. L'abattoir sérieusement approprié, sa cour intérieure goudronnée, les

murs chaque jour lavés à grande eau, pourra attendre la construction d'un édifice nouveau bâti suivant la technique moderne (avec chambre frigorifique) en conformité avec les besoins de Bel-Abbès, à une distance convenable de la ville. Il sera élevé, nous-a-t-on dit, sur un terrain offert par un généreux donateur, conseiller municipal, M. Georges Laumet.

La poissonnerie actuelle fort mal placée va bientôt disparaître. Sa carcasse métallique facilement démontable servira d'annexe faubourienne à notre marché couvert, comme cela est prévu au programme municipal de M. Bellat. Il est nécessaire, en effet, que chaque quartier éloigné puisse être pourvu d'un petit marché appelé à rendre aux populations laborieuses qui les habitent les mêmes services que celui récemment édifié au faubourg Bugeaud.

A l'emplacement de la poissonnerie actuelle, un petit jardin sera tracé dans le genre de celui que l'on prépare devant le collège et qui sera d'un très bel effet lorsque les pergolas et les ouvrages qui ont été prévus lui donneront le fini et le cachet des vrais jardins de ville.

Notre marché couvert que la façade du théâtre masquera complètement sera toujours bien placé. En assez bon état, il va être bientôt entièrement restaurée remanié suivant les données modernes. Le plan que nous publions donne une idée de ces aménagements. Notre dévoué maire, M. Bellat, qui a déjà tant fait pour Bel-Abbès a droit à notre reconnaissance pour cette nouvelle marque d'intérêt qu'il porte à ses administrés...

... Si nous arrivions à voir nos gracieuses vendeuses parées de manchettes blanches derrière leurs étalages appétissants, et arrangés avec goût comme le désirerait M. le Maire, notre marché n'aurait rien à envier à certaines villes justement réputées.

Les services municipaux, sous la direction de notre distingué architecte communal M. Maillot ont parfaitement réalisé les projets dont on leur avait confié l'exécution.

Nous tenons à féliciter également MM. Léonis et Magliulo, conseillers municipaux qui se sont occupés activement de la question.

Voici d'ailleurs ce qu'a bien voulu nous déclarer M. Léonis au sujet du marché couvert : « Investis de la confiance de M. le maire, nous nous sommes occupés, M. Magliulo et moi, des réformes urgentes à y apporter. Ces questions de marché d'apparence banale sont en réalité assez complexes ; que d'arrêtés, que de contraventions même avant d'obtenir le résultat visé... Les petits services personnels attirent seuls la reconnaissance, ajoute malicieusement M. Léonis, nous avons voulu cependant voir plus haut et plus loin. Inlassablement nous réaliserons notre programme. L'intérêt général n'y perdra rien ! Notre marché couvert sera d'ici quelques mois digne de notre population.

Des stalles en ciment armé, uniformes, alignées et propres remplaceront les étalages actuels montés de vieilles caisses et de paniers percés.

La poissonnerie règnera au centre ayant pour axe un superbe jet d'eau, la propreté sera assurée par les moyens les plus perfectionnés et la surveillance, je vous prie de le croire ne sera pas un vain mot. Les acheteurs ayant ainsi les yeux toutes les denrées groupées dans un même hall, se décideront pour leurs emplettes suivant les prix, les qualités et leurs goûts, dans un minimum d'espace et de temps ».

Quant à nous espérons voir se réaliser ces beaux projets, dans un minimum aussi de temps.

...Nous avons recueilli d'autres très intéressantes déclarations touchant aux questions financières. Elle méritent d'être traitées à part. Notre enquête terminée nous nous efforcerons de satisfaire les légitimes curiosités de nos concitoyens en leur parlant de ce qui doit demeurer éternellement et malheureusement peut-être le « nerf de la guerre ».

## —○○— CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu analytique de la séance du 12 avril 1932.  
— Le Conseil municipal de la Ville de Sidi-Bel-Abbès s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Mazoyer François, premier adjoint au maire.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Président se fait l'interprète de l'Assemblée municipale pour exprimer à M. Barisien, adjoint, la part bien vive qu'elle prend à l'occasion du décès de sa mère survenu en France. Elle le prie d'agréer ses plus vives condoléances. M. Barisien ému de cette grande manifestation de sympathie, remercie ses collègues et les assure de sa reconnaissance.

Puis M. Mazoyer prie le conseil de s'associer à lui pour adresser de chaleureuses félicitations à la Société « La Joyeuse Harmonie P.L.M. » pour les beaux succès qu'elle a remportés au concours musical de Blida. L'approbation est unanime et est soulignée d'applaudissements.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

Le Conseil vote les crédits suivants : subvention aux Sinistrés de la Tunisie, subventions aux sociétés, subvention supplémentaire à la Joyeuse Harmonie P.L.M. ; pour frais de réquisition à des médecins.

Il approuve le contrat passé avec la Société des Auteurs et Compositeurs de musique ; une demande de frais d'entretien d'enfants dans un préventorium ; une demande de secours aux employés et agents commissionnés nécessaires ; construction de trottoirs à l'avenue Kléber ; un projet de travaux neufs à un chemin vicinal ; remplacement d'une conduite d'eau au Camp des spahis ; un marché pour fourniture de quincaillerie en 1932 ; un marché pour fourniture de matériaux en 1932 ; classement de la rue Solférino dans la voirie urbaine ; une demande de transformation de concession au cimetière ; propositions d'un locataire d'une ferme de Lamtar ; enquêtes de commodo et d'incommodo ; demande de remises pour l'établissement des plans du cimetière.

Il renvoie à l'enquête une demande de secours ; une demande d'exonération de droits de visite de véhicules automobiles ; une demande de frais d'entretien dans un asile de vieillards ; une demande d'admission d'un enfant dans un institut d'anormaux.

Il rejette une demande d'augmentation de rente viagère de médaillés communaux ; une demande d'exonération de frais d'hospitalisation ; une demande d'indemnité de technicité formulée par des employés communaux ; une demande d'installation d'un kiosque de décrottage et de toilette.

Il décide que les bâtiments militaires devront être munis de compteurs d'eau et fixe le prix du mètre cube de dépassement sur la concession gratuite.

Il maintient le contrat passé avec la Cie P.L.M. pour la fourniture d'eau.

Il désigne une commission chargée d'examiner une demande de l'entrepreneur du service de nettoyage et de l'arrosage.

Il émet un avis favorable au fonctionnement d'un cours d'électrotechnique à l'Ecole primaire supérieure de garçons.

Il décide de prendre en charge les dépenses qui seront occasionnées par le fonctionnement de nouvelles classes primaires et le changement d'affectation de la subvention accordée primitivement au Service du Génie. Cette subvention sera versée au colonel commandant le 1<sup>er</sup> Régiment Etranger.

Il fixe le traitement du nouveau conservateur du cimetière. Et enfin il vote un crédit de 250.000 francs pour l'exécution de travaux de construction d'égoûts et de canalisations d'eau.

### L'EAU DE CHANZY

Pendant de longues années, Bel-Abbès avait été privé d'eau potable. Un grand point fut acquis à la dotation pour notre ville de l'eau de Chanzy.

Aujourd'hui, malgré le discrédit qui pèse sur les compteurs, chacun peut à son aise et suivant sa bourse, user et abuser du liquide.

Cependant certains quartiers avant la pose des compteurs n'étaient pas approvisionnés en eau.

Peut-on dire que certains usagers, alors qu'aucun contrôle n'existait ne se faisaient aucun scrupule pour arroser leurs salades, alors que d'autres étaient obligés de puiser à des puits infects l'eau pour leur consommation ?

Avec joie nous avons appris que les plus déshérités, c'est-à-dire les plus éloignés du centre allaient pouvoir, eux aussi, goûter et comparer la divine eau de Chanzy.

La construction de la conduite uniquement pour l'alimentation en eau potable du faubourg Marabout va être sous peu commencée et ceux qui jusqu'à ce jour avaient été privés du précieux liquide n'auront plus rien à envier aux citadins.

Au nom de nos amis du « barrio-alto » nous remercions la municipalité qui, encore une fois, a fait preuve de sollicitude.

### DECES DE M. DOUMER

Dès qu'il a eu connaissance du décès de M. Doumer, victime du lâche attentat que le monde entier réprovoque. M. le Maire a adressé un télégramme au Président du Conseil des Ministres pour lui exprimer les condoléances du Conseil Municipal et de notre population.

M. le Président du Conseil a fait la réponse suivante :

« Particulièrement touché des sentiments exprimés par télégramme à l'occasion du grand deuil qui frappe la Nation, vous en remercie vivement au nom du Gouvernement ainsi qu'au nom de Mme Paul Doumer et de sa famille ».

André TARDIEU.

### CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu analytique de la séance du 10 mai 1932.

— Le Conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances le 10 mai 1932 à 18 heures, sous la présidence de M. Bellat, Maire.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Maire fait connaître à ses collègues, que dès qu'il a appris le décès de M. Paul

Doumer, qui a été victime d'un lâche attentat que le monde entier réprovoque, il a télégraphié au Président du Conseil des Ministres pour lui exprimer les condoléances du Conseil municipal et de la population.

Il donne lecture de la réponse qui a été faite à ce télégramme :

Affaires Etrangères à Maire Sidi-Bel-Abbès.

« Particulièrement touché des sentiments exprimés par télégramme à l'occasion du grand deuil qui frappe la Nation, vous en remercie vivement au nom du Gouvernement ainsi qu'au nom de Mme Paul Doumer et de sa famille. André Tardieu ».

Puis il donne également lecture de la motion suivante :

Avant d'ouvrir cette séance, je tiens à redire l'émotion douloureuse ressentie par la population tout entière, à l'annonce de l'odieuse attentat qui a coûté la vie au vénérable Président Doumer. Un destin tragique a voulu que ce père éprouvé, que ce grand français qui a perdu quatre de ses fils au champ d'honneur, succombât à son tour, victime du devoir à l'âge et au moment où le peuple tout entier l'avait choisi pour guide et lui témoignait tant de déférente sympathie. C'est que le Président Doumer, par la dignité de sa vie, par les dures épreuves qu'il avait si noblement surmontées, incarnait en lui, toutes les vertus françaises. Son souvenir et son exemple nous guideront dans l'avenir. Puisse la communauté des sentiments de tous les français, atténuer la vive douleur de sa digne compagne.

Tous les français réclament justice et souhaitent qu'un chantonnement exceptionnelle et public ôte à tout jamais aux fanatiques étrangers l'idée d'aussi odieux attentats.

La France a ce rare privilège de posséder tout une pléiade d'hommes éminents parmi lesquels elle peut choisir dans les périodes difficiles. Déjà l'assemblée nationale vient d'élire un autre président Doumer en la personne de son ancien collaborateur et ami M. Lebrun, Président du Sénat. Nul choix ne pouvait être plus heureux. Le nouveau Chef de l'Etat seul candidat à la Présidence de la République est vraiment l' élu du Parlement tout entier.

Son prestige personnel n'en sera que plus rehaussé. Le scrutin de Versailles a été digne comme il devait l'être en pareille circonstance. Nous devons en savoir gré à M. Painlevé qui pressé de recueillir la succession de M. Doumer, a répondu : « On ne se dispute pas une place devant un cercueil ». Au nom de la ville de Sidi-Bel-Abbès, nous prions M. le président de la République de daigner agréer l'hommage de notre respect et de notre dévouement à la France et à la République.

Il informe ensuite ses collègues, qu'il a adressé, au nom du Conseil municipal, des télégrammes de félicitations aux représentants au Parlement des trois départements algériens qui viennent d'être élus.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

Le Conseil vote les crédits suivants pour :

Secours annuel à un ancien ouvrier communal — Taxes d'irrigation — Frais d'insertion — Installations d'une ligne téléphonique reliant directement le commissariat central au Poste des Sapeurs-Pompiers — Indemnité au Chef du Bureau l'Etat-Civil — Etablissement du plan de la ville par les entreprises photo-aérienne — Feu d'artifice pour la fête nationale du 14 juillet — Pour heures supplémentaires au personnel de la Mairie et à celui de la police à l'occasion des élections législatives — Secours à un employé à la recette municipale — Indemnité à la surveillance de l'E.P.S. de filles.

Il renvoie pour étude aux commissions : demande d'installation du service téléphonique de nuit — Demande de crédit pour installation d'une salle d'abattage à l'abattoir — Quantum de la taxe locative pour 1933 — Taxe sur la valeur locative des locaux professionnels — Installation de ventilateurs et d'aspirateurs au Marché Couvert.

Il adopte : une demande d'admission dans un asile de vieillards — Le quantum de la taxe des chiens pour 1933 — La création d'une école de filles indigènes — Le paiement d'indemnité aux médecins pour la visite des filles soumises — La proposition de vente de deux moteurs à l'ancienne usine élévatoire — Des demandes de remises gracieuses de taxes municipales — Proposition de paiement d'une prime supplémentaire pour capture de chiens sans distinction — Deux demandes de sursis de paiement de fermage — Suppression d'un emploi de femme de charge à la garderie du Foubourg Bugeaud — Création d'une quatrième classe à l'École maternelle du faubourg Thiers.

Il émet un avis favorable à des demandes d'allocations militaires.

Il rejette : une demande d'admission dans un asile de vieillards et une demande d'admission d'un enfant dans un institut d'anormaux — Des demandes d'installations de distributeurs d'essence — Une demande de secours.

Il désigne pour 1933 les commissions de révision des listes électorales (français et indigènes) — consulaires — orud'hommes — des répartiteurs communaux.

Il renouvelle les pouvoirs des membres délégués par le Conseil municipal pour faire partie de la Caisse des Ecoles.

Et enfin il décide d'imputer sur les redevances annuelles versées par les sociétés qui ont installé des kiosques de distributeurs d'essence — le salaire d'une tenancière de W.C., et il approuve le tableau des employés et agents nécessaires proposés pour les indemnités de secours.

—o—

#### L'AÉRO-CLUB DU MAROC A BEL-ABBES

L'aviation bel-abbésienne vient de vivre une des plus belles pages de son histoire. Reçus magnifiquement par l'Aéro-Club du Maroc, nos aviateurs avaient tenu à rendre la politesse à ceux qui surent pendant le rallye de Pâques leur faire apprécier les joies de l'hospitalité.

Samedi, devant un public enthousiaste atterrassait ainsi que nous le signalions sur notre numéro d'hier, sept appareils sous la conduite de M. Laurent, président de l'Aéro-Club du Maroc. Ils étaient salués à leur arrivée par M. Parès, député d'Oran ; M. Bellat, maire, et M. le Colonel Allain, du 1<sup>er</sup> Etranger.

La journée du dimanche fut particulièrement bien employée. Dès 10 h. le Conseil d'Administration recevait les voyageurs dans son local rue Chabrière. Après le dépôt d'une gerbe au monument aux morts de la ville, ce fut la visite de la cité et un apéritif au café Douat.

A midi, un banquet réunissait Marocains et Bel-Abbésiens sous la présidence de M. Bellat et du Colonel Allain. Le repas servi dans les salons de l'Hôtel Continental par les soins du maître-queue, M. Frédéric, fit les délices de tous.

A la table d'honneur auprès des notabilités civiles et militaires l'on remarquait la gracieuse présence de Mmes Molroud, Allain, Thiébaud, Liepman, Ayribier, Alberge, Caizergues, Bellat, Krauss.

Au champagne, des allocutions furent prononcées qui, toutes saluèrent les ailes françaises, marocaines et bel-abbésiennes.

M. Bellat, maire ouvrit l'ère des discours. Sans phrases, mais avec émotion après avoir rendu hommage à l'escadrille du Maroc, au nom de la ville il remercia les Marocains de l'accueil réservé aux siens lors de leur séjour au protectorat. Il dit sa joie et sa fierté d'administrer un centre où les « entreprises les plus hardies aboutissent rapidement ». Enchanté du rapprochement algéro-marocain, il fait des vœux pour une aviation de plus en plus prospère.

M. Thiébaud, président du C.A.B.A. remercie, aussi le Maroc de la réception accordée aux Pingouins, s'étendant sur un sujet qui lui est cher : l'aviation ; il magnifie l'effort fourni pour l'organisation du circuit marocain : « Agir, marcher de l'avant, prêcher d'exemple, n'avoir pas peur des responsabilités, ne pas craindre sa peine. Travailler pour le Progrès, pour nos enfants, pour la nation toute entière ». Paroles longuement applaudies et qui sont un programme. Après avoir préconisé la persévérance, base essentielle de toute réussite, il lève son verre à la santé des marocains.

...A monsieur Mory, crie-t-on de toutes parts. Je vous remercie messieurs, dit le sympathique oudjdi, mais aujourd'hui je cède la parole à notre chef de l'aéronautique marocaine : j'ai dit M. Laurent.

En termes choisis, le président de l'Aéro-Club du Maroc remercie les bel-abbésiens de leur réception.

« Ce n'est pas par pure politesse que nous sommes venus vous rendre visite, mais surtout par enthousiasme, par camaraderie, car nous avons trouvé chez vous, bel-abbésiens toutes les qualités qui font le véritable aviateur : sportivité et camaraderie.

Retroçant ensuite le circuit du Maroc il émet le vœu, ainsi qu'il nous l'avait dit le matin, de voir l'an prochain se réaliser son beau rêve : un circuit algéro marocain-tunisien et qui verrait la participation d'une centaine d'avions parcourant les frontières de l'Atlas.

Après avoir remercié la municipalité et la Légion « âme de toute belle manifestation » il lève son verre « aux Colons, à la Légion, à l'Aviation ». Trois mots sublimes qui incarnent : la naissance, le travail et le progrès dans notre belle ville.

M. Homberger, président de l'Aéro-Club de Rabat, ne veut pas faire de discours, mais est fier de l'œuvre accomplie chez lui, car il espère aligner l'an prochain pour le grand circuit 9 avions.

Toutes ces allocutions longuement applaudies entretiennent une atmosphère de bonne camaraderie. Pas de chansons ni de musique, car malgré le plaisir de la réunion, aucun n'oublie que la France pleure encore son chef.

M. Liepman, lève la série des discours en invitant l'assistance à une visite à la Légion sous la haute présidence du colonel Allain.

Une gerbe est déposée au monument aux morts de la Légion et le capitaine Mérolli fait admirer aux visiteurs les merveilles du casernement du plus beau régiment du monde.

Cantonnement, mess des sous-officiers, salle d'honneur, théâtre font l'admiration de tous, même de bel-abbésiens qui ignoraient (les profanes) les trésors de notre vieille Légion. C'est ensuite le départ vers le terrain d'aviation, où après les baptêmes de l'air, nous pûmes admirer un magnifique vol de groupe représentant nos trois couleurs par MM. G. Alberge, Cormouls, Monteil.

Notre Club a essayé de remercier nos amis du Maroc des brillantes réceptions dont il avait été l'objet, espérons qu'il aura réussi.

### CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu analytique de la séance du 18 mai 1932.  
— Le Conseil municipal s'est réuni le 18 mai 1932, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Lucien Bellat, maire.

Il adopte : La vente des titres de rente pour la construction d'un hôpital-hospice colonial. Le reliquat des revenus au 31 mars 1932 seront mis à la disposition de la Colonie pour cette construction.

Il vote les crédits suivants : transports de déblais pour l'assainissement du Point-du-Jour ; pour le traitement d'un surveillant général des travaux, des plantations et du service de l'Hygiène.

Il autorise le maire à ester en justice dans une affaire contentieuse ; à faire établir un projet de reconstruction du dispensaire.

Il désigne une commission pour l'établissement d'une liste des indigènes miséreux à secourir au moyen des subventions allouées par la Colonie.

Questions diverses. — M. Hassani demande la construction du W.C. au faubourg Bugeaud. Cette proposition est renvoyée à l'étude et à l'établissement d'un projet.

M. Barisien demande que des mesures très énergiques soient prises au sujet de la rage. Le maire répond que des mesures ont été déjà prises et qu'il sera tenu compte de l'intervention de l'interpellateur.

### REDRESSEMENT DE LA MEKERRA

Dimanche dans une des salles de l'Hôtel de Ville s'est tenue une assemblée générale à l'effet de désigner les syndics titulaires et les syndics adjoints.

M. Serres, administrateur et président provisoire du Syndicat, après avoir remercié les autorités, la municipalité et la presse du concours apporté pour l'aboutissement du projet, demande aux membres présents de faire confiance à ceux qui dès la première heure apportèrent leur dévouement et leurs concours à l'œuvre qui, aujourd'hui, est moralement terminée.

L'assemblée acquiesce, sont alors désignés syndics titulaires : Mme de Boudard ; MM. Ferrouillat, Ferrandez, Levard, Mas, Félix Roquefère, Serres, Bel Arbi Bel Hadj, Bénichou.

Syndics adjoints : MM. Demaneville, Nicolas George, Casses Ange, Burdillat, Perrin Antony, Bouillo.

La municipalité se doit également de fournir deux conseillers municipaux comme syndics.

Une réunion de ces syndics désignera le président et le vice-président.

La séance est levée avec l'espérance de voir les travaux commencer au plus tôt.

### UNION DES FEMMES DE FRANCE

Le samedi 21 mai le conseil d'administration de l'Union des Femmes de France s'est réuni dans une salle du Comptoir d'Escompte pour réélire son bureau et procéder à la nomination d'une présidente en remplacement de Mme

Triponey démissionnaire. Mme Bellat a réuni l'unanimité des suffrages.

Prenant la parole, Mme Triponey, en termes émus exprime aux Femmes de France ses vifs regrets de quitter Bel-Abbès, et déclare qu'elle restera toujours membre de la Société, et assurant que dans sa nouvelle résidence, elle sera toujours par la pensée et le cœur attachée à cette œuvre à laquelle elle a donné le meilleur d'elle-même.

A son tour, Mme Bellat adresse ses remerciements pour le témoignage de sympathie, que le Comité vient de lui donner, en la désignant pour remplacer Mme Triponey. Elle n'ignore pas les difficultés de sa tâche et s'inspirera de sa devancière pour mener à bien, avec le concours dévoué de son bureau, la mission qui vient de lui être dévolue. Elle propose ensuite d'élever à la présidence d'honneur Mme Triponey et à la vice-présidente d'honneur Mme Bastide démissionnaire, dont on n'a pu que regretter la détermination. Cette proposition qui répondait au désir de chacune a été votée par de sincères acclamations.

Ensuite Mme Bastide, tant en son nom qu'au nom de tous les membres du comité de Bel-Abbès, exprime à Mme Triponey ses vifs et unanimes regrets que cause son départ ; elle retracer en termes on ne peut plus touchants l'œuvre accomplie par la dévouée présidente, pendant de longues années et surtout depuis le décès de la fondatrice de la société, la chère Mme Perret dont le souvenir est toujours vivace.

A la clôture de la séance, le conseil d'administration se donne rendez-vous pour le 28 mai, afin d'offrir à leur regrettée présidente d'honneur un souvenir qui les rappellera, dans sa retraite, ses dévouées et chères collaboratrices qui garderont toujours pour elle la plus fidèle affection. Des gerbes de fleurs ont été offertes, l'une à Mme Triponey, l'autre à Mme Bellat, pour lui témoigner la satisfaction que procure son élévation à la Présidence.

Un lunch a suivi cette réception, à l'issue duquel la présidente d'honneur et la nouvelle élue ont déposé leurs gerbes au monument aux morts.

Que Mme Triponey soit assurée des regrets que cause à tous les membres de la société son départ. Nous lui souhaitons, ainsi qu'à M. Triponey, santé parfaite et heureux séjour dans leur nouvelle résidence.

Des cours d'infirmières avaient été organisés en novembre par Mme Triponey, avec le concours dévoué des médecins commandants Jacques Riss, des médecins capitaines Souchey, Bellet, pharmacien capitaine le Mout, des docteurs Bonnet, Munéra et Ragoin et de Mme Louis Gobin, infirmière-major, directrice de l'Enseignement, qui a assuré avec la plus grande compétence et le zèle le plus dévoué les cours de pansements.

Les examens ont eu lieu samedi 28 courant sous la présidence des docteurs sus-nommés et des présidentes de la Société des Femmes de France.

Les résultats sont les suivants :

Mlles Rouffiat Micheline, parfaitement bien ; Jeanne Suzanne, très bien ; Maulvault Arlette, Mme Sobuco bien.

Les élèves de l'école supérieure de jeunes filles dont les noms suivent :

Mlles Seban, Pedoux Marthe, Reys Simone, Alenda Cécile, Maestracci Faustine Marthe, Anahynoum.

## SERVICE DE LA MAIN-D'ŒUVRE

M. Mangui, agent recenseur du Service Central de la main d'œuvre, est venu à Sidi-Bel-Abbès, s'entretenir avec M. le docteur Barisien, adjoint au maire délégué et Serna, conseiller municipal, en vue de l'établissement et du fonctionnement de l'Office Municipal de placement de notre ville créé par délibération du Conseil Municipal du 9 août dernier.

Grâce à l'appui du Gouvernement Général de l'Algérie, il est à supposer que cet organisme fonctionnera activement tout prochainement pour le plus grand bien des employés et employeurs.

Nous félicitons M. le Maire et le Conseil Municipal de cette initiative.

—oO—

## MARCHE COUVERT

Les travaux de réfection du marché couvert se poursuivent activement. On achève l'aménagement de la poissonnerie et sous peu les ménagères, soucieuses de gagner du temps, pourront s'approvisionner sur place de tous les produits nécessaires à la consommation.

A l'intérieur, des étalages en ciment ont remplacé les éventaires de fortune, en vieilles caisses branlantes et les légumes et fruits ainsi présentés paraissent plus appétissants.

En dépit des difficultés qui n'ont pas manqué de surgir, ces travaux ont été menés très rapidement n'occasionnant pas de chômage aux vendeurs. La circulation, malgré l'encombrement s'est toujours effectuée dans l'ordre le plus parfait. Nous ne pouvons que féliciter tous ceux qui ont mené à bien une tâche qui paraissait, de prime abord, aussi ardue.

—oO—

## CROIX-ROUGE FRANÇAISE

Les membres du Conseil d'administration du Comité de l'Union des Femmes de France se sont réunis samedi, 21 courant, en l'hôtel du Comptoir d'Escompte à l'effet de procéder à l'élection de leur bureau.

Ont été élus à l'unanimité : Présidente, Mme Bellat ; vice-présidentes, Mmes Alberet et Alberge E. ; secrétaire Mme Roquefère Thiédéy ; adjointe, Mme Félix Allegret ; trésorière, Mme de Barry ; directrice du matériel, Mme Merlat ; Adjointe, Mme Maulvaut ; directrice de la propagande, Mme Charles Démias ; adjointe, Mme Pierre Nallet ; directrice de l'enseignement et du personnel, Mme Gobin.

Mme Triponey, démissionnaire, par suite de son prochain départ de Bel-Abbès, a été élue présidente d'honneur et Mme Bastide, démissionnaire pour raison personnelle, vice-présidente honoraire.

Dans l'assemblée générale tenue le 9 avril le Comité a rendu compte de son activité pendant l'année écoulée. Son intérêt s'est étendu non seulement à nos vaillants légionnaires, mais encore aux malades de l'hôpital, aux tout-petits, et à toutes les infortunes qui lui ont été signalées. C'est ainsi qu'il a distribué aux troupes partant pour les colonies : 3.845 paquets de cigarettes, 175 cigares, 914 pochettes de papier à lettres, 914 crayons, 118 kilogs de chocolat, 284 boîtes de lait condensé, 284 flacons d'alcool de menthe Ricqlès.

Aux malades de l'hôpital : 1.400 paquets de cigarettes, 1.165 gâteaux, 489 mandarines et oranges, 164 bouteilles de vin fin.

Des chemises, caleçons et chaussettes ont été remis à des indigents ; de nombreux vêtements de dessous et des petites robes à des enfants pauvres et 80 layettes à des mères nécessiteuses.

Un important envoi d'objets indigènes a été fait au Comité Central pour sa vente de charité annuelle.

Des dons en espèces ont été faits pour l'organisation de divers arbres de Noël et l'amélioration de l'ordinaire des soldats de la garnison et du poste de Tabia à l'occasion des fêtes du Centenaire et de fin d'année.

Le Comité possède un ouvroir pour la confection des layettes et a ouvert en novembre dernier des cours d'infirmières.

—oO—

## LA SECTION DES MEDAILLES MILITAIRES

Assemblée générale du 5 juin.

Comme d'habitude, nombreux étaient les membres qui avaient répondu à la convocation du Président. La salle de l'Empire Cinéma les contenait à peine. Plusieurs dames patronnesses étaient aussi présentes, car elles avaient été cordialement invitées.

A 10 heures, M. Frichet de Falloy ouvrait la séance et l'ordre du jour fut suivi ponctuellement.

Parmi les décisions prises, nous avons pu relever : la désignation des délégués officiels à l'assemblée générale de sections de l'Oranie qui doit tenir des séances les 11 et 12 juin à Mascara pour la constitution de l'Union départementale ; l'approbation à l'unanimité des vœux qui seront présentés et soutenus par le délégué officiel au prochain Congrès national de Mulhouse.

Puis, le Président se leva et lut avec une émotion et une fierté légitimes, la motion suivante :

« Les Dames Patronnesses et la 126<sup>e</sup> section des Médailles Militaires, réunis en assemblée générale, adressant à Mme Bellat, présidente d'honneur des Dames Patronnesses, leurs vives félicitations à l'occasion de son élection à la Présidence des Dames de France du Comité de Sidi-Bel-Abbès, et l'assurent de leur entier dévouement ».

Un membre fit remarquer qu'il eut été plus opportun de porter cette motion à la prochaine réunion des Dames Patronnesses, dont Mme Bellat est présidente d'honneur. A quoi le président répondit que les Dames Patronnesses font partie de la grande famille des Médailles Militaires et que, par conséquent, l'élection de Mme Bellat intéresse et honore non seulement le Comité des Dames, mais aussi tous les membres de la 126<sup>e</sup> section. Après ces explications, la motion fut adoptée par toute l'Assemblée et appuyée d'applaudissements nourris.

De vifs remerciements accompagnés d'une ovation furent aussi adressés à Mme Laumouret du Comité des Dames Patronnesses pour avoir remis complètement à neuf le drapeau déjà vénérable, mais bien usé, qui a présidé à toutes les manifestations de la section de Bel-Abbès, depuis sa fondation.

Le Président distribua ensuite des récompenses attribuées par le Ministère de l'Intérieur sur proposition du Comité Central de Paris, à quelques membres très méritants de la Section.

1. Diplôme d'honneur de la mutualité avec médaille de bronze à l'ancien et fidèle camarade Monfollet qui se dévoua tant pendant la guerre.

2. Diplôme avec mention honorable aux dévoués camarades Volker, l'infatigable porte-drapeau ; Brunet, membre du Conseil d'administration ; Sacquin, qui s'acquitta si bien de sa fonction de secrétaire général du Congrès de 1931 à Bel-Abbès et Mathieu qui, tout en résidant au Maroc, n'a pas perdu le contact avec notre section.

Toutes ces distinctions furent accueillies par des bans battus en honneur des heureux récipiendaires.

En termes sentis et touchants, le Président se fit l'interprète de tous en adressant les adieux des Médailleurs Militaires à l'aimable et distingué M. le lieutenant Quet, chef de musique au 1<sup>er</sup> Etranger, qui ne ménagea jamais son temps ni sa peine pour les œuvres de bienfaisance de la section ou des Dames Patronnesses et dont la baguette magique sut parfois nous procurer de si belles sensations d'art. C'est avec les plus vifs regrets que l'Assemblée a appris son prochain départ pour la France. Dans le cœur et sur les lèvres de tous, des vœux se formaient à Sidi-Bel-Abbès où il ne laissa que des amis.

Des regrets et des vœux accompagnent aussi le camarade Barthélémy qui va se fixer au Maroc.

Enfin, la dévouée Présidente des Dames patronnesses et les demoiselles du Comité qui l'accompagnaient sollicitèrent avec succès la générosité de l'assemblée en faveur de la journée de l'Enfance « pour que nos bébés vivent » et la réunion se termina comme toujours dans une atmosphère de franche et réconfortante cordialité.

—oO—

### CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu analytique de la séance du 14 juin 1932.

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie au lieu habituel des séances sous la Présidence de M. Lucien Bellat, Maire.

Avant de passer à l'ordre du jour, le Président déclare qu'il se fait l'interprète de ses collègues de l'Assemblée Municipale pour adresser des félicitations à M. Bourette, commissaire central à l'occasion de son inscription au tableau, pour la croix de Chevalier de la Légion d'Honneur, au titre militaire.

Puis il se retire de la salle, pour permettre au Conseil d'examiner son compte administratif de l'exercice 1931.

M. Alaux, doyen d'âge, prend la présidence de l'Assemblée.

Il fait un compte-rendu très détaillé de la gestion du Maire. L'excédent en caisse au 31 mars 1932 accuse la somme de 2.195.612,17 dont 1.012.671,98 de fonds spéciaux et 1.182.940,19 de fonds libres.

M. le Maire reprend la Présidence, M. Alaux lui adresse les félicitations de ses collègues pour sa bonne gestion.

M. le Maire remercie et dit que si les finances de la Commune sont si prospères, il en reporte l'honneur sur ses collègues qui vivent en étroite collaboration avec lui.

Il est ensuite procédé à l'examen du compte de gestion du Receveur Municipal pour le même exercice. Il est adopté et des félicitations sont votées à M. Arberet, receveur municipal.

Puis le Conseil approuve : le quantum de la taxe locative pour 1933, très sérieusement remaniée au bénéfice de la population ; la taxe sur la valeur locative des locaux professionnels 1933 ; l'admission d'indigents dans les Asiles de vieillards et d'aliénés, les comptes administratifs et de gestion, le Budget primitif 1933 du Bureau de Bienfaisance

Européen ; une demande de secours, deux marchés pour fourniture de lait condensé et de farine lactée au Service de l'Assistance des Mères et Nourissons ; les Cahiers des charges pour locations communales dépendant des legs Héritier et Breaudeau ; deux demandes de résiliation de baux ; la constitution comme séquestres de saisies de deux locataires de propriétés communales ; le Budget supplémentaire de 1932. Des félicitations sont votées à M. Léonis, rapporteur de la Commission des Finances.

Il vote ensuite les centimes additionnels pour 1933. Ceux-ci sont réduits de 21 centimes au titre d'insuffisance de revenus. Cette compression équivaut à un dégrèvement de 255.310 francs dont bénéficieront les contribuables.

Les crédits suivants sont votés : Bourse d'internat à l'Ecole d'Agriculture : réparations à l'auto camionnette ; la Semaine nationale de l'Enfance ; traitement du Receveur municipal, imprimés pour les services communaux ; matériel de la salle d'abattage à l'abattoir ; éclairage des Ecoles Primaires ; allocation de livrets de Caisses d'épargne aux élèves reçus avec succès au Certificat d'Etudes Primaires et de prix aux élèves les plus méritants des Cours Industriels ; installation de ventilateurs au Marché Couvert ; participation dans la construction d'un tronçon d'égoûts ; entourage du cimetière musulman ; amélioration du service de nettoyage et de l'arrosage aménagement du Square Pasteur ; gardiennage et nettoyage de la Mairie.

Il émet un avis favorable, à une demande de sursis d'incorporation, à des demandes d'allocations militaires, à des demandes de remise gracieuses sur taxes locatives, à la désignation de MM. Canovas et Bouche, comme syndics, délégués du Conseil Municipal à l'Association Syndicale autorisée pour le Redressement de la Mekerra, à l'envoi d'un télégramme à M. le Président du Conseil des Ministres pour protester contre la campagne des vigneron du Midi à l'égard de ceux d'Algérie.

En fin de séance le Conseil décide que le Maire écrira à M. l'Inspecteur d'Académie pour lui rappeler que l'Assemblée Municipale a demandé dans diverses réunions la création d'écoles et de classes et qu'aucune de ces demandes n'a été soumise au Conseil départemental.

Un vœu de M. Léonis, demandant que l'Autorité compétente prenne l'initiative de calculer la taxe locative, non sur le prix du loyer, mais sur le nombre de pièces occupées, compte tenu du quartier ou de la zone où l'habitation est située, est adoptée. Ce compte-rendu forcément un peu touffu, sera suivi de quelques éclaircissements portant sur certains points.

—oO—

### SITUATION BUDGETAIRE DE LA VILLE

Dans sa séance du 14 Juin dernier, le Conseil Municipal, sous la Présidence de M. Alaux, doyen d'âge, examina le compte administratif de M. le Maire.

Le document se solda ainsi qu'il suit au 31 mars 1932.

Excédent net : 2.195.612 frs, 17 qui se décompose en fonds spéciaux ou réservés et en fonds généraux libres.

Les premiers se montent à ..... 1.012.671,98  
et les seconds à ..... 1.182.940,19

Total..... 2.195.612,17

Tout le monde sait que les fonds réservés ou spéciaux ne peuvent être dépensés que pour un but et dans des conditions rigoureusement déterminées.

Les fonds libres, au contraire, sont à l'entière disposition du Conseil Municipal qui peut en user dans tous les cas intéressant la collectivité.

La commune dispose donc à ce jour, en dehors des fonds réservés, d'un capital de 1.182.940, 19, je ne dirai pas en bonnes espèces sonnantes et trébuchantes, qui n'existent plus, hélas, depuis longtemps, mais en billets de banque empilés dans quelque coin où il suffit de plonger la main pour se servir.

De l'avis des gens compétents, cette situation, unique dans les annales de Bel-Abbès, est exceptionnelle en Algérie.

Nous verrons prochainement comment le Conseil Municipal entend faire bénéficier la population de l'état très florissant des finances communales. Nous sommes convaincus qu'il en fera un bon usage.

#### Les taxes locatives à Bel-Abbès

La prospérité des finances communales a permis au Conseil Municipal de diminuer notablement les impôts sur deux points d'une très grande importance.

1. Taxes locatives ;
2. Centimes additionnels.

Taxes locatives. — Des tableaux ci-dessous montrent ce qu'ont été jusqu'à ce jour les diverses taxes locatives et ce qu'elles seront en 1933 à la suite du vote du Conseil du 14 juin dernier.

##### 1929

de 1 fr. à 240 : 0 % ;  
de 241 frs à 700 : 8 % ;  
de 701 à 1.200 frs : 9 % ;  
de 1.201 à 1.800 frs : 10 %  
de 1.801 et au-dessus : 12 %.

##### 1931

de 1 fr. à 360 : 0 % ;  
de 361 à 700 frs : 8 % ;  
de 701 à 1.200 frs : 9 % ;  
de 1.801 et au-dessus : 12 %.

##### 1933

de 1 fr. à 780 : 0 % ;  
de 781 à 1.800 frs : 8 %  
de 1.801 à 3.000 frs : 10 % ;  
de 3.001 et au-dessus : 12 %.

On remarquera que tous les petits loyers, et ils sont nombreux, ne dépassant pas 780 francs par an, c'est-à-dire 65 francs par mois, sont totalement exonérés de la taxe locative.

La classe la plus pauvre de la population ne bénéficie pas seule de la sollicitude du Conseil : le 8 % joue jusqu'à 1.800 francs au lieu de 700 ; le 10 % jusqu'à 3.000 francs au lieu de 1.800 francs.

Les mesures bienveillantes prises par nos édiles intéressent donc la population tout entière, mais en particulier celle pour qui le problème de la vie est si difficile à résoudre.

Nous ne pouvons qu'en féliciter chaleureusement nos élus.

#### Les centimes additionnels à Sidi-Bel-Abbès

L'histoire des centimes additionnels se résume ainsi :

1927 : 87 ; 1928 : 185 ; 1929, 175,66 ; 1930, 175,66.

Le bond de 87 à 185 s'explique par la nécessité d'amener l'eau de Chanzy. Du même coup, Bel-Abbès devenait, si je ne me trompe, la ville la plus imposée d'Algérie. Elle jouit encore à ce jour de ce privilège peu enviable.

La municipalité Belloz n'avait rien pu changer jusqu'à présent à cet état de chose.

Mais la situation budgétaire n'est plus la même. La commune se libère d'avance de l'emprunt 1908, dont les dernières obligations seront remboursées le premier juillet 1932. Elle paye d'autre part cette année, la dernière annuité de l'emprunt consacré aux eaux de Chanzy. Il ne lui reste donc plus de dette.

Le Conseil municipal, dans ces conditions, a pensé qu'il pourrait sans compromettre les grands travaux d'égoût et d'adduction d'eau dans les faubourgs diminuer dans une certaine mesure les charges communales. Il a donc voté la suppression de 21 centimes additionnels ce qui veut dire, étant donné la valeur du centime, que la population payera en 1933, 255.000 francs d'impôts en moins sur ce chapitre. C'est appréciable, on en conviendra.

Merci encore au Conseil municipal et souhaitons que ce geste se renouvelle sans trop tarder.

Un Contribuable.

#### UNE BELLE INITIATIVE

Depuis la conquête de l'Algérie, l'on a essayé beaucoup, tant au point de vue électoral qu'au point de vue social, pour nos frères indigènes. L'on a malheureusement trop négligé l'amélioration de leur condition.

Peu nombreux hélas sont ceux qui connaissent ou qui veulent s'intéresser à la vie nomade et précaire des habitants de nos douars.

Dans ces villages arabes, l'hygiène existe peu ou pas. Nos amis friends du Hamman, souvent privés d'eau pour la boisson, ne peuvent se livrer à des ablutions quotidiennes.

Comment donc ne pas féliciter sans réserve la municipalité bel-abbésienne qui vient de doter le douar des Amar-nas de l'eau de Chanzy.

Et maintenant, puisque ce grand pas est fait vers un progrès réel, pourquoi ne pas organiser la visite médicale hebdomadaire et obligatoire ?

N'enrayerait-on pas ainsi beaucoup d'épidémies ? Nous reviendrons sur ce sujet délicat.

#### LA QUESTION DES IMPOTS

Il circule en ville, depuis quelque temps, des bruits tendancieux, de plus en plus accentués, dont l'objet est d'imputer à la Municipalité, toutes augmentations que désagréablement surpris, le contribuable constate.

##### TAXES LOCATIVES

de 1 fr. à .....	240 fr.
De 241 fr. à .....	300 fr.
De 301 fr. à .....	360 fr.
De 361 fr. à .....	700 fr.

Rien n'a été modifié en ce qui concerne le pourcentage des loyers plus élevés.

On remarquera que la taxe locative depuis la nouvelle Municipalité, ne joue qu'à partir de 361 francs et non de 241 francs comme auparavant. Donc, non seulement le Conseil Municipal actuel n'a pas aggravé cet impôt, mais il a sensiblement diminué celui des petits loyers, beaucoup plus nombreux qu'on ne le croit. La population la plus pauvre a donc été soulagée.

Sur un point cependant les impôts ont été augmentés par le Conseil actuel :

Une taxe temporaire de 5 % a été votée sur les loyers industriels et commerciaux, ce qui veut dire que tout loyer de 100 francs de cette catégorie est frappé d'un impôt supplémentaire de 5 francs. Cette taxe a été réduite à 3 % en 1931 et tout laisse supposer qu'elle disparaîtra bientôt entièrement.

Ce n'est que poussé par une nécessité impérieuse que le Conseil vota ces charges. Il se trouvait, en effet, en face d'une situation budgétaire inquiétante et que le public ignore. Des dettes criardes, élevées, les unes anciennes, les autres récentes, devaient disparaître bon gré, mal gré, sans délai. Faut-il en citer quelques unes ?

Hospitalisation, année	
1927 .....	92.416 »
Hospitalisation, année	
1928 (3me trimestre) .....	31.054 88
Procès Agostini, année	
1927 .....	33.336 10
Monument aux Morts .....	40.000 »
Auxquels il a fallu ajouter depuis ....	20.000 »
Augmentation au personnel communal...	51.000 »
Augmentations d'indemnités de logement.	47.040 »
Construction de deux chapelles à l'église	70.000 »

J'en passe. Tous ceux qui sont de bonne foi conviendront que les mesures prises s'imposaient.

—oOo—

On accuse le nouveau Conseil d'avoir accablé la ville sous le poids des centimes additionnels. Le tableau ci-après va vous renseigner :

Centimes additionnels à Bel-Abbès :

1927 .....	87 »
1928 .....	185 »
1929 .....	175 66
1930 .....	175 66
1931 .....	175 66

Constatations. — Le Conseil actuel a donc trouvé en entrant en fonctions 175,66 centimes additionnels.

Il ne les a augmentés, ni diminués.

—oOo—

Autre chose ; J'ai souvent lu et entendu dire que l'ancienne Municipalité exécutait de grands travaux (lesquels ?) sans augmentation d'impôts. C'est faux ! C'est du reste impossible.

Quand la Municipalité Bastide a mis sur pieds son vaste programme scolaire, elle a fait un emprunt. Quand la Municipalité Lisbonne a décidé d'amener en ville l'eau de Chanzy, elle a augmenté les centimes additionnels qui ont fait un bond de 87 à 185. Je ne blâme pas. J'aurais moi-même dans les deux cas voté ces augmentations si j'avais eu l'honneur d'être conseiller municipal à cette époque. Je me borne à les constater et je ne comprends pas qu'on les nie puisqu'elles étaient utiles ou qu'on les mette sur le compte des autres.

L'ancienne municipalité n'a donc rien fait avec rien, et le nouveau Conseil n'a pas modifié la situation qu'il a trouvée.

Voyons ce qu'il en est ; laissons parler les chiffres dont l'éloquence est des plus suggestives et commençons par le petit tableau comparatif ci-dessous, très édifiant.

Municipalité Lisbonne		Municipalité Bellat	
1928	1929	1930	1931
0	0	0	0
6	9	0	0
8	8	0	0
8	8	8	8

Une deuxième légende va disparaître également. Celle de Bel-Abbès moins imposée que les autres villes algériennes.

Voyons, en effet, les charges de quelques centres en centimes additionnels mais pour l'année 1928 seulement. Je n'ai pas de renseignements précis après cette période. J'ai tout lieu de croire que la situation reste sensiblement la même.

Tlemcen .....	91 »
Orléansville .....	91 »
Oran .....	98 66
Constantine .....	109 20
Bône .....	155 »
Mostaganem .....	178 »
Bel-Abbès .....	185 »

Deux changements sont survenus en 1929 :

Mostaganem retombe à 150 ; Bel-Abbès à 175,66. Dans cette course aux impôts, Bel-Abbès arrive en tête.

Que le lecteur médite.

Cependant, me dira-t-on, il est incontestable que les impôts sont plus lourds en 1930 et 31 qu'en 1929. C'est exact, mais ce ne sont pas des impôts communaux.

Ainsi les prestations qui étaient de 24 francs ont été portées à 36 fr. C'est le Conseil général qui a voté cette augmentation, non le Conseil municipal.

Il en est de même de la taxe sur les chevaux, sur les voitures, sur les automobiles exclusivement perçue au profit du département.

De leur côté, les Délégations Financières ont créé ou augmenté certains impôts.

Voilà, exposée aussi clairement qu'il est possible de le faire dans un article de journal, la question des impôts à Bel-Abbès.

A chacun sa besace.

Je m'excuse auprès du lecteur de l'avoir tenu trop longtemps sur un sujet aussi rébarbatif, mais il était bon de le mettre en garde contre certaines erreurs propagées dans un but sur lequel je n'existe pas.

Rendez à César ce qui est à César...

Et afin de récompenser ceux qui, courageusement ont lu jusqu'au bout, je crois pouvoir leur annoncer que les finances de la Ville ont retrouvé leur aisance qu'elles ne connaissent plus depuis longtemps et qu'il sera possible à bref délai de faire tomber quelques centimes additionnels. Déjà en 1932 les Bel-Abbésiens paieront sur ce chapitre 20.000 francs de moins.

—oOo—

## REDRESSEMENT DE LA MEKERRA

Les travaux de redressement de la Mékerra vont entrer dans la voie des réalisations. Voilà certes pour les riverains une bonne nouvelle ; elle ne l'est d'ailleurs pas seulement pour les proches de la Mékerra mais aussi pour tous les

bel-abbésiens qui verront leur ville non plus traversée par un immonde cours d'eau, mais par une rivière dont la régularité sera un gage de sécurité.

Les premières inondations de Bel-Abbès remontent à 1.900.

Celle de 1904 fut terrible. Les dégâts, que ne couvrit aucune subvention et qui furent pourtant d'une réelle importance, firent délaisser les rives de la Mékerra par de nombreux propriétaires affolés. Pour ceux obligés de continuer à vivre les parages, ce furent des trânes perpétuelles et les inondations les plus récentes de mai 1928 sont présentes à tous.

Depuis longtemps les projets de redressement avaient été ébauchés, aucun n'aboutit, il manquait toujours quelques pièces au dossier.

Dès 1928, la Mékerra fut l'ordre du jour de la nouvelle municipalité de plus un comité créé par M. Serres, travailla d'arrache-pied en harmonie avec la ville et les élus. Des démarches incessantes furent faites. Les riverains qui, nombreux, ne comprenaient ou par égoïsme ne voulaient pas comprendre le but utilitaire de cette œuvre, finirent par saisir le bien fondé de ce travail ; un syndicat s'organisa, des plans furent établis, des fonds votés et aujourd'hui nous allons voir cette Mékerra critiquée de tous, s'écouler paisiblement dans un lit magnifique.

A tous ceux qui contribuèrent à la réalisation de ce projet, vont nos remerciements les plus chaleureux.

—oO—

### LA BRADERIE

C'en est fait. On bradera en notre ville les 2, 3 et 4 août. La gent bel-abbésienne accourue de toutes parts sera émerveillée de la magnificence des fêtes.

Que ces Messieurs du Comité nous en excusent et que leur modestie n'en soit pas froissée, mais leur programme, qu'indiscrètes nous avons compulsé, nous a permis de constater que tout y était réglé de maîtresse façon.

Le dévoué président de la Braderie M. Froment, directeur des établissements Lerolle à Bel-Abbès, secondé par M. Jean Aguilar et le Comité en général ne ménage ni son temps, ni sa peine pour donner tout l'attrait nécessaire à ces journées du commerce à la portée de toutes les bourses.

Les commerçants de la ville, ont presque à l'unanimité donné leur adhésion, c'est pourquoi M. Froment espère non seulement faire bien, mais mieux que partout, en donnant à ces réjouissances un caractère spécial.

Nos concitoyens qui répondent si bien à toutes les manifestations en général, comprendront l'intérêt de la Braderie, et par leur concours bienveillant donneront au Comité tout l'appui nécessaire pour la réussite des journées des 2, 3 et 4 août.

Il nous est agréable également de signaler tout l'intérêt que porte la municipalité et M. Bellat, maire, en particulier, à la Braderie.

La Braderie est en marche. On bradera et l'on bradera de magnifique façon en notre ville les 2, 3 et 4 août. Nous en reparlerons.

—oO—

### LA BRADERIE BEL-ABBÉSIEUNE

Un succès, non, un triomphe... a été l'inauguration de la Braderie.

— Il fait trop chaud ! disaient les uns.

— Mais tout le monde est en France ! s'écriaient ceux qui trop éloignés du Boulevard de la République, ne voulaient pas participer aux frais généraux.

Aujourd'hui, tous s'exclament les bras au ciel « Oran-Matin » avait raison ! ».

Et nous en sommes fiers ! Notre fête commerciale est la plus belle, la plus attrayante de toutes celles organisées jusqu'à ce jour.

Ne soyez pas jaloux, Oranais, Tlemcenais ! C'est une affaire entendue, nous avons copié sur vous, nul ne contestera vos droits, mais... et le mais est gigantesque, nous avons donné à notre fête un caractère nouveau. Nous avons rénové, en notre braderie, les vieilles coutumes de notre chère France ; avec bonheur sans pareil, les organisateurs — que le véritable père de la Braderie, le distingué M. Lerolle, nous excuse de froisser sa modestie — volent leur heureuse initiative accueillie par une acclamation unanime. Interprète de la ville, des bradeurs et de nos concitoyens, nous vous remercions d'avoir donné à notre pays l'occasion de montrer sa belle vitalité.

Bien avant l'ouverture officielle de la rente, les stands ont commencé leur vente réclame. A l'honneur des bradeurs, disons qu'ils satisfont leur nombreuse clientèle. Car ne n'est pas une braderie, c'est-à-dire une vente de vieux stocks, mais réellement un sacrifice sur des articles de haute nouveauté, que les commerçants consentent à leurs fidèles acheteurs.

### Le Père la Braderie

L'exactitude est, ait-on, la politesse des rois, le père de la Braderie n'est pas un roi, mais un souverain, maître de son domaine. C'est pourquoi, ponctuel, et à l'heure fixée il a ouvert les portes de la ville. Depuis un long moment, le haut parleur des établissements Bastos entretient le nombreux public massé sur le boulevard de la République.

Annonces, chansons, musique, tout est diffusé de façon parfaite.

A 9 heures 30, une marche entraînante se fait entendre au loin. Le public s'avance pour mieux voir. La police a du mal à endiguer toute la foule.

Les autorités militaires et civiles sont toutes présentes : M. le colonel Allain, du 1<sup>er</sup> Etranger ; M. Thomas, représentant M. le Sous-Préfet ; M. Serna, conseiller municipal, représentant M. Bellat, maire, empêché, MM. Ginestar, Bolmelli, conseillers municipaux.

Le cortège arrive, composé du char du Père la Braderie entouré d'une cour de première jeunesse, suivi du char « Sourire » Bel-Abbésien » que nous félicitons pour sa belle tenue et des chars de fleurs.

Le Père la Braderie, reçu par M. Serna, s'avance, après avoir demandé l'autorisation à la Municipalité. Dignement il monte sur l'estrade et d'une voix splendide fait appel à la population si créatrice et si laborieuse de Bel-Abbès. Il l'invite en termes tantôt vibrants tantôt spirituels, à accorder toute sa confiance aux bradeurs. Longuement applaudi, le Père la Braderie reçoit la clé de la ville, de M. Serna, qui répond en ces termes :

« Monsieur le Colonel,

« Mesdames, Mesdemoiselles,

« Messieurs,

« En l'absence de M. le Maire empêché, j'ai l'insigne honneur de présider les manifestations commerciales qui sont appelées, je l'espère, à obtenir un succès sans précédent, grâce au concours des autorités et des commerçants.

« An nom de la Municipalité, je remercie vivement le Comité organisateur et le félicite de cette initiative qui rendra sans conteste, d'heureux résultats au commerce local.

« Puisse la population laborieuse de notre ville comprendre la portée de ces réjouissances et récompenser les efforts du Comité en venant fréquenter les différents stands aussi variés que pittoresques ».

Puis le pont-levis — oui, Mesdames, le pont-levis — est baissé et le cortège, acclamé tout le long du parcours, va déposer une gerbe au monument aux morts.

La disposition a lieu au retour du Père la Braderie aux portes de Mascara, et la véritable fête commerciale commence.



## INAUGURATION DE LA POISSONNERIE

Avec l'inauguration de la poissonnerie, c'est l'intérieur des halles qui est terminé.

En effet, les étalages des marchands de primeurs, depuis déjà quelques mois, offrent aux acheteurs toutes sortes de légumes, disposés de la meilleure façon.

L'on a d'ailleurs pu déjà apprécier les avantages de l'organisation nouvelle. Grâce à l'eau courante, la poissonnerie pourra être tenue et devra être dans un état continu de propreté. C'est à cela seul que cet aménagement si pratique devra subsister.

Inutile de dire que d'ores et déjà les mesures les plus sévères ont été prises.

Bientôt nous pourrions juger de qui aura eu raison ou des critiqueurs ou de ceux qui font l'impossible pour doter notre ville de toutes les commodités essentielles.

Il est cependant un fait indiscutable : nos concitoyens qui nombreux, étaient venus à l'inauguration, ont pu faire des achats de poissons à des prix encore inconnus à ce jour.

L'on peut en juger : rougets de roche, 10 fr. le kg. mérots, 15 fr., pageots, 8 fr., la bonite, 5 fr., les sardines, 1 fr. et enfin de vente à 0 fr. 25 le kilogramme.

Voilà, n'est-ce pas, des prix à la portée de toutes les bourses. Nous osons croire que cela continuera et que dorénavant, du plus riche au plus pauvre, chacun pourra, grâce à une initiative que nous ne saurions trop louer, goûter aux délices de la mer.



## CONSEIL MUNICIPAL

Convoqué le 3 août pour l'ouverture de sa session ordinaire de quinze, le Conseil municipal s'est ajourné au 9 août pour délibérer sur les questions portées à son ordre du jour. Cette séance s'est ouverte à 10 heures, sous la présidence de M. Lucien Bellat, maire.

Voici le résumé de ses travaux.

**Finances.** — Des modalités ont été adoptées pour l'achat du terrain destiné au futur hôpital hospice et pour le règlement de l'emprunt autorisé dont le montant doit servir à la prochaine reconstruction du Théâtre municipal.

**Service vicinal.** — Les budgets présentés et un marché proposé ont été approuvés. Le tarif de la conversion des prestations en tâches, ne paraissant pas répondre à la réalité pratiquée actuellement est renvoyé à la commission pour nouvel examen.

**Alimentation.** — Le Conseil pour mettre à exécution l'arrêté municipal, approuvé réglant la vente du poisson, vote deux taxes inférieures à celles antérieurement pratiquées par les intermédiaires.

**Eau potable.** — Le Conseil ne peut accueillir favorablement la demande de la Cie PLM pour l'alimentation de la gare de Tabia, ni non plus une demande de taxe préférentielle présentée par les tenanciers de bains maures.

**Urbanité.** — Sont approuvés des marchés pour l'établissement du plan de la ville et celui du cimetière européen, le premier au moyen du système photo aérien.

### Bâtiments et matériel de la commune

Sont adoptés, le projet de construction d'un premier étage sur le dispensaire communal et la vente de gré à gré d'un vieux matériel vinaire laissé dans une ferme de Lamtar.

### Personnel communal

Le Conseil accorde pour trois mois, un secours à un ancien employé de la Recette qu'une longue maladie a empêché de continuer ses services et accorde un salaire mensuel à une gardienne de W.C. ainsi qu'un prêt remboursable de 1.000 francs à un garde champêtre pour l'achat d'une monture.

### Subventions, secours, etc.

Le Conseil adopte la participation de la Commune dans les secours mensuels donnés par l'Administration aux vieillards et indigents, il prend à charge l'admission d'un indigène à l'Ecole Coloniale des Sourds muets d'Alger, ainsi que la participation pour l'entretien dans un asile métropolitain d'une aliénée européenne.

### Urbanisme

Le Conseil demande la révision du réseau des canaux d'irrigation, dont une partie constitue une gêne dans la circulation et approuve un projet d'arrêté tendant à réserver sur chacune des rives de la Mékerra, après la rectification de son cours, une bande de six mètres de largeur non edificandi.

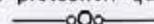
### Aviation

Désireux de permettre à des jeunes gens peu fortunés l'accès de la carrière de pilote d'aviation civile en s'y préparant à Sidi-Bel-Abbès, il décide avec la participation de l'Etat qui est prévue l'achat d'un avion qui portera le nom Ville de Sidi-Bel-Abbès.

### Divers

Il autorise M. le Maire à ester en justice pour réparation de dégâts à la geôle d'un commissariat ; décide la réorganisation du Bureau municipal de placement et ajourne pour études plus approfondies la question de mesures à prendre pour protéger la population contre le bruit.

Enfin, avant de se séparer, l'Assemblée émet le vœu qu'en présence de l'exode vers la ville, de nombreux indigènes algériens et marocains, dont la présence menace de devenir un danger, l'autorité veuille bien détacher à Sidi-Bel-Abbès, un administrateur de commune mixte, c'est-à-dire un fonctionnaire bien au courant des us et coutumes des indigènes, afin de faciliter aux services de sécurité et de la police la tâche de protection qui leur incombe.



### DON

M. Lucien Bellat a fait don d'un lot important de légumes divers au profit du Bureau de Bienfaisance.

La distribution en a été faite à 453 indigents par les soins du comité de la Bouchée de pain.

Au nom des pauvres, nous remercions bien vivement M. Bellat pour ce beau geste qui prouve une fois de plus, sa générosité inépuisable.

—oOo—  
**DISTINCTION HONORIFIQUE**

Avec plaisir, la population Bel-Abbésienne apprendra que son distingué et dévoué maire, M. Lucien Bellat, vient d'obtenir du Gouvernement de la République Espagnole la médaille de première classe de la Croix Rouge Espagnole, pour services rendus à la colonie ibérique.

Nous sommes certains d'être les interprètes de nos concitoyens en présentant à M. Bellat nos compliments de félicitations les plus vifs.

**NOS SAPEURS-POMPIERS**

Hier matin à 2 h. 45, le feu prenait à une meule de paille du parc à fourrage du 1<sup>er</sup> Etranger. L'alarme fut aussitôt donnée et sur le champ, les sapeurs-pompiers accourus en toute hâte aidés de nombreux légionnaires, réussirent à enrayer le sinistre.

Il n'y a eu aucun accident de personne à signaler.

A cette occasion, M. le colonel commandant d'armes, a prié M. le Maire de vouloir bien transmettre ses vives félicitations aux officiers, sous-officiers et sapeurs de la compagnie pour la rapidité avec laquelle ils ont amené leur matériel sur les lieux de l'incendie et pour le dévouement dont ils ont fait preuve en combattant efficacement le fléau. A ces félicitations, le Maire a joint les siennes et celles de la Municipalité.

**UNION COMMERCIALE et AGRICOLE**  
Soufre - Produits Rhone-Poulenc  
— Engrais - Guano de Poisson —



**SOCIETE GASQUET PEPIN et COQ**  
Moteurs Bernard - Matériel viti-vinicole  
Assurances tous risques

**J. ALZAMORA** REPRESENTANT  
19, rue Prudon - SIDI-BEL-ABBES ☎ 26.12

*PLANCHERS CERAMIQUES  
PREFABRIQUES OU SUR COFFRAGE*

**J. LEONIS**

4, Rue Viviani — SIDI-BEL-ABBES

Téléphone : 22-18

**SOCAPI**

Société Centrale applications  
et participations Industrielles  
Siège Social : PARIS  
Capital 3.750.000 N.F.

Magasin d'exposition : Lustrerie, Articles de ménage  
3, Avenue Loubet

Tél. 22-97 SIDI-BEL-ABBES

Installations générales d'Electricité  
Ascenseur SCHLIEREN - Antennes TV  
Porte-enseignes

ELECTRICIENS Installateurs et Détaillants Bel-Abbésiens...

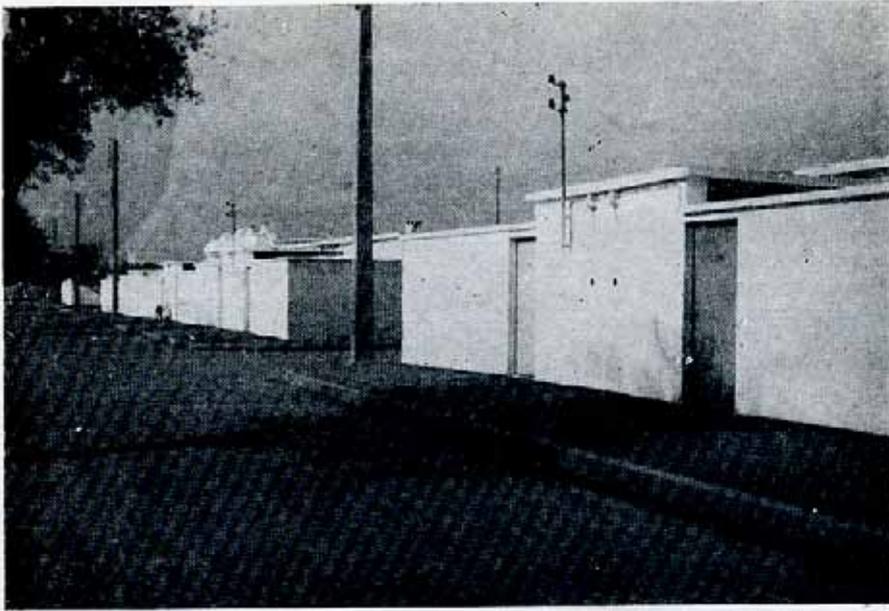
Approvisionnez-vous au Dépôt

**JEUMONT**

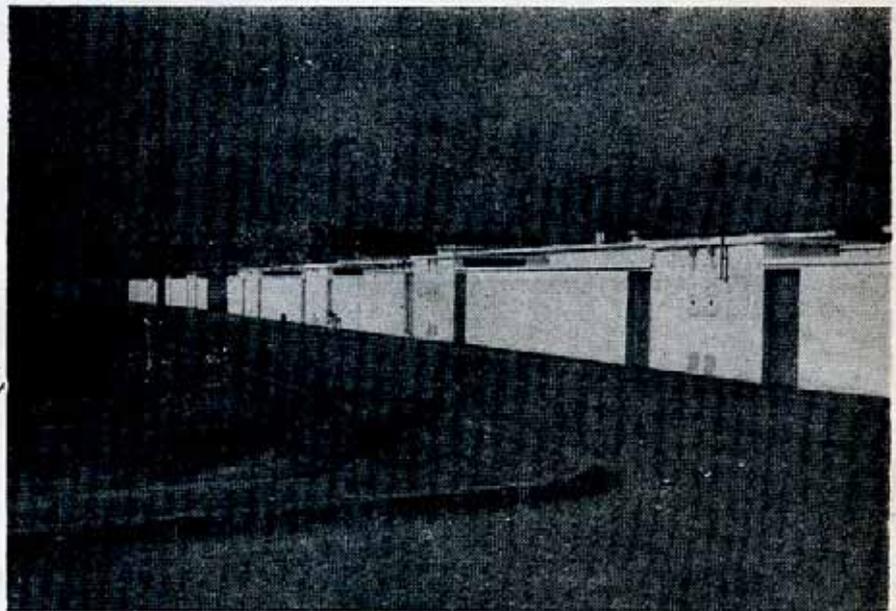


Appareillages Electriques, fluorescence, ampoules, tube acier, etc...

H. GOUNON, 9, Rue J.-J.-Roussau, - Tél. : 27-02, Sidi-Bel-Abbès



Tranche communale des 120 logements  
Réalisation C.I.A. Architecte : M. Blancard de Léry



Tranche communale des 120 logements  
Réalisation C.I.A. Architecte : M. Blancard de Léry

# Les Appellations successives de l'Algérie

## (Etude de toponymie)

On sait que le mot Algérie, qui sert à désigner le pays de ce nom, est une appellation géographique qui par décision du Ministre de la Guerre en date du 14 octobre 1839 a remplacé l'expression peu précise de « Possessions Françaises dans le Nord de l'Afrique », qui elle-même avait été substituée après la conquête d'Alger à « Régence ou Royaume d'Alger », appellation n'ayant plus sa raison d'être après la disparition du gouvernement du dey.

Cependant le mot Algérie se trouvait déjà dans l'œuvre de Fontenelle (Entretiens sur la pluralité des mondes, 1686) de même que le mot algérien (Eloges des académiciens, 1708), où M. Maurice Da Costa les a découverts récemment (voir *afrique*, février-mars 1954). Si Fontenelle, ou un autre avant lui, a forgé le mot Algérie suivant un système de dérivation familier à la langue française, en prenant comme base une audience universelle.

Avant que ce terme ait pris place dans la nomenclature géographique d'une manière exclusive et définitive, le pays qu'il désigne a, dans le passé, porté des appellations diverses dont l'étude n'est pas sans présenter un intérêt géographique, historique et linguistique évident.

L'Algérie fait partie d'une contrée appelée de nos jours Afrique du Nord et qui, dans le passé, en a porté beaucoup. Dans les Siècles obscurs du Maghreb, E.F. Gautier dit que l'Afrique du Nord est un pays sans nom. C'est une boutade. Il serait plus exact de dire qu'elle en a eu trop, d'où une confusion qui déroute parfois l'historien ou le géographe.

L'instabilité politique du pays et l'humeur turbulente de ses habitants, au cours des siècles passés, ne lui ont permis que tardivement d'en fixer quelques-uns qui ont aujourd'hui une assez large audience. Citons notamment Afrique du Nord (par opposition sans doute à Afrique du Sud) qui a été adopté par tous les géographes français et quelques historiens et Berbérie adopté par les historiens et les ethnographes. La Berbérie est, évidemment, le pays des Berbères, ethnique désignant les habitants indigènes ; nous verrons plus loin l'origine de ce mot.

Parmi les autres noms qui ont servi à désigner l'Afrique du Nord et qui n'ont plus cours, le plus anciennement connu est certainement Libye ou Libya, employé par les auteurs grecs (Homère, Hésiode, Hérodote et les géographes jusqu'à Strabon) pour désigner l'Afrique du Nord et même le continent ou « tierce partie du monde » distinct de l'Europe et de l'Asie.

La Libye était à l'origine le pays des Lebous, peuplades qui habitaient les côtes africaines entre l'Égypte et Cyrène, que fréquentaient les premiers navigateurs grecs. Les Lebous sont également cités dans la Genèse sous le nom de Loubim, qui est un pluriel, et par les textes égyptiens. D'après Carotte (*Origine et migrations d'Afrique*, I, p. 388), les Lebous qui donnèrent ainsi leur nom au continent africain sont les Lojata, la grande tribu berbère originaire de Tripolitaine et de Cyrénaïque citée par Procope et Corripus (VI<sup>e</sup> siècle de notre ère), puis par Ibn Khaldoun (XIV<sup>e</sup> siècle) dans son *Histoire des Berbères* I, p. 171 et passim, qui nous dit que

les Loua formaient deux grandes familles ethniques : les Nefzaca et les Louata, lesquels se partageaient en grand nombre de branches. Ces tribus après avoir joué un grand rôle au cours des siècles obscurs du Maghreb, sont rentrées dans l'ombre avec l'avènement des Turcs, mais le nom des Louata en tant que fractions subsiste encore en Tripolitaine, en Tunisie et en Algérie.

Cependant le nom de Libye après s'être appliqué au continent, se restreignait à l'Afrique du Nord, puis ne désignait plus à l'arrivée des Arabes, qu'une partie de la Cyrénaïque et de la Tripolitaine ; il avait été supplanté par le vocable Africa. Voici dans quelles conditions.

Au cours des guerres puniques, les Romains eurent l'occasion de constater que le territoire Carthage s'appelaient d'un terme, soit indigène soit punique, qu'ils transcrivirent Africa et qui est parvenu jusqu'à nous sous cette forme sans aucune altération. D'après Gsell ce vocable désignait l'habitat des Afri, tribu berbère distincte des Numides qui occupaient les royaumes de Massinissa et autres Chef indigènes. D'autres historiens donnent une origine sémitique à ce vocable. Ce qui est certain c'est que le territoire de Carthage qui s'étendait entre la Méditerranée et une diagonale partant de Tabarca pour aboutir à Sfax, fut annexé à Rome sous le nom d'Africa ; ceci démontre que le nom d'Africa qui lui fut donné officiellement correspondait à une réalité géographique dans l'esprit des Romains. Notons que Polybe, historien lucide des guerres puniques, emploie uniquement le vocable Africa pour désigner l'Afrique du Nord.

Par un phénomène d'extension onomastique dont on a d'autres exemples, ce nom qui répondait, à l'origine, à un territoire par ses dimensions, supplanta celui de Libye inventé par les Grecs et s'appliqua assez vite au continent tout entier, probablement peu de temps après la chute de Carthage. Dans le *Bellum Iugurthicum*, Salluste nous dit que « dans la division du globe terrestre, la plupart des auteurs regardent l'Afrique comme troisième partie du monde, quelques-uns n'en comptent que deux l'Asie et l'Europe, et comprennent l'Afrique dans cette dernière ». Pour P. Mela, qui écrivit vers 40 après J.-C., l'Africa est bien un continent comme l'Europe et l'Asie auxquelles il la compare, mais il désigne aussi sous ce nom la province romaine d'Afrique.

Bien avant cette emprise géographique du vocable, les Romains distinguaient, très probablement à la suite des Carthaginois, outre l'Africa, la Numidie qui lui était limitrophe à l'Ouest et la Maurétanie qui faisait suite à la Numidie, l'une étant habitée par les Numides et l'autre par les Maures. Justin, abrégiateur de Trogue-Pompée, nous dit (XIX, 2, 4) que Carthage eut à combattre sous les Magonides, au VI<sup>e</sup> siècle avant J.-C., des Maures et des Numides, deux peuples différents dont on ne nous précise pas l'habitat. Mais leur localisation dans l'espace est plus évidente dans Polybe, qui nous dit que Cirta était la capitale de la Numidie et les Maurétaniens un peuple habitant les côtes atlantiques.

Après la destruction de Carthage, Scipion fit creuser un fossé frontière appelé fossa regia parce qu'il était contigu

aux royaumes indigènes, et dont le tracé affectait une ligne brisée, en diagonale, partant de la Tusca (Oued El-Kébir près de Tabarqa) et aboutissant à Thenae (près de Sfax). Au delà de ce fossé jusqu'au Mulchat flumen (Moulouia) s'étendait la Numidie où régnait les descendants de Massinissa, avec Cirta pour capitale. La Maurétanie, pays sous la domination du roi Bocchus, était comprise entre le Mulchat et l'Atlantique.

Quant à la région méridionale en bordure du Sahara, c'était le domaine des Gétules nomades et pillards, dont Saluste a été premier à nous informer.

Ainsi environ un siècle et demi avant notre ère, la personnalité géographique des territoires comprenant l'Algérie actuelle était déjà distincte sous les noms de Numidie, de Maurétania et de Gétulie. Mais les frontières de ces trois contrées étaient fort imprécises, sauf à l'Est où le fossé de Scipion, comme nous l'avons vu, délimitait le domaine de Rome.

A partir de Jules César, Rome va modifier et préciser les limites de l'Africa, de la Numidie et de la Maurétanie sans changer les appellations en cause qui survivent aux guerres entreprises par les Romains pour consolider leur conquête.

Après sa victoire de Thapsus (46 avant J.-C.) sur les Pompéiens et Juba I leur allié, Jules César, réorganisa et agrandit les possessions romaines d'Afrique. Le royaume de Juba qui englobait la Numidie au delà du fossé de Scipion fut supprimé et constitua l'Africa Nova, tandis que l'ancienne province en-deça du fossé prit le nom d'Africa Vetus. Sittius, aventurier au service de César, recevait pour prix de ses services les quatre colonies cirtéennes de Cirta, Rusucade, Chullu et Milev qui formèrent une enclave territoriale dotée d'une sorte d'autonomie interne.

Bocchus le Jeune qui régnait sur la Maurétanie put étendre ses Etats, probablement jusqu'à l'Ampsaga (Oued El-Kébir).

Vingt ans plus tard l'Africa Nova était réunie à l'Africa Vetus pour former la Proconsulaire (Provincia Proconsularis), qui eut pour limite, autant qu'on puisse la suivre exactement sur le terrain, une ligne partant de la mer au Nord-Ouest d'Hippo Regius et entourant à l'Ouest les villes de Colama, Thubursicum Numidarum, Thagura, Thagaste, Madauros et Theveste qui se trouvaient en Proconsulaire, de même que les villes de la région syrtique.

La Numidie disparut en tant qu'entité politique et forma une marche militaire commandée par un légat de l'empereur ayant sous ses ordres la III<sup>me</sup> Légion Auguste en garnison à Lambèse. Cette province était limitée à l'Orient par la Proconsulaire suivant le tracé sus-visé tandis que sa frontière occidentale contiguë à la Maurétanie partait de l'embouchure de l'Ampsaga, longeait ce flumen, contournaît Cuicul à l'Ouest et Sitifis à l'Est, passait par Zará et continuait vers les confins sahariens.

Auguste attribua toute la Maurétanie à Juba I, qui établit sa capitale à Iol-Césarée (Cherchell) ; mais en 42 après l'assassinat de Ptolémée, fils de Juba, la Maurétanie fut annexée à Rome. Cette vaste contrée forma deux provinces nouvelles séparées par la Moulouia : la Maurétanie Césarienne avec Iol-Césarée pour capitale et la Maurétanie Tingitane avec Tingis pour capitale. Ces deux provinces furent gouvernées par des procurateurs de rang équestre dépendant de l'empereur.

Sous le Bas-Empire, à la suite d'une réorganisation administrative décidée par Dioclétien, la Maurétanie Césarienne fut divisée en deux provinces : la Maurétanie Césarienne proprement dite ayant toujours Iol-Césarée pour capitale et la Maurétanie Sitifienne, à l'Ouest, ayant pour chef-lieu Sitifis (Sétif). Ces deux provinces furent rattachées au diocèse qui dépendait de la préfecture d'Italie, tandis que la Maurétanie Tingitane (Maroc) fut rattachée au diocèse d'Espagne.

Jusque là, dans les derniers temps de la domination romaine, les provinces d'Afrique eurent comme limite méridionale, en bordure du Sahara, une ligne fortifiée allant des confins du Maroc, appelée limes. Le limes ou Fossatum Africae était destiné à protéger les zones de colonisation des Hauts-Plateaux et du Tell contre les incursions des pillards.

Cette ligne de défense établie en profondeur était constituée par trois éléments essentiels que les explorations aériennes du colonel Baradez ont mis en évidence : un fossé à peu près continu épousant les particularités du terrain, flanqué d'ouvrages militaires variés allant de la tour de guet jusqu'au camp retranché, et un réseau routier d'ordre stratégique et économique. Ce complexe vivant comprenait aussi une zone de mise en valeur agricole dont les vestiges : points d'eau aménagés, cultures en terrasses etc., apparaissent nettement sur les photographies et font contraste avec l'aspect désolé de ces mêmes régions depuis l'invasion arabe.

Le limes africain avait donc un triple but : protéger les campagnes et les cités septentrionales contre les déprédations des nomades et montagnards rebelles ; sédentariser les éléments ethniques de bonne volonté et faire vivre les défenseurs du limes sur leurs propres fonds.

En s'établissant à Carthage, en 439 de notre ère, après une longue randonnée à travers la Maurétanie et la Numidie soulevées sous leurs pas, les Vandales ébranlèrent les fondements de la puissance romaine déjà minée par les révoltes indigènes et les excès du donatisme. A la suite d'un traité avec Théodose II et confirmé par Valentinien III, Genséric, roi des Vandales, prit possession de la Proconsulaire et de la Numidie, à l'exclusion des Maurétanies.

Mais la domination romaine sur les Maurétanies ne fut plus que nominale et les tribus indigènes reprirent leur vie indépendante. Le limes plia partout sous la pression des tribus chamelières qui étaient devenues puissantes.

En 534, l'empereur Justinien, après la conquête de l'Afrique vandale, procéda à sa réorganisation. Le diocèse d'Afrique eut pour chef-lieu Carthage siège du gouvernement civil et militaire, et comprit trois provinces consulaires : la Numidie (Est du Constantinien), la Maurétanie Première ou Sétifienne, la Maurétanie seconde ou Césarienne (Algérie Centrale) et la Sardaigne.

En réalité, ces divisions administratives étaient théoriques et une grande partie de l'Afrique échappait à l'autorité de Byzance comme le prouve le tracé du limes byzantin. Celui-ci suivait l'ancien tracé romain au Sud de la Byzacène et de la Numidie, puis il contournaît la lisière méridionale de l'Aurès et de Tolga, atteignait le chott El-Hodna d'où il bifurquait vers le Nord en direction de Bougie.

Ainsi fut abandonnée, sous la pression des tribus montagnardes et des tribus chamelières, la plus grande partie des Maurétanies, où seulement quelques points de la côte maritime ont gardé trace de l'occupation byzantine.

Avec l'arrivée des Arabes en Afrique du Nord et leur établissement définitif vers 700 de notre ère, les notions des provinces géographiques et administratives que les Romains avaient implantées disparaissent assez rapidement, à l'exception d'Ifriqiya, transcription arabe du nom d'Africa, que les nouveaux conquérants conservèrent pour désigner le territoire dépendant de Kairouan. Officiellement celui-ci portait le nom de Amallat al-Qairouan et correspondait à peu près à la Tunisie et au Constantininois réunis.

Les noms de Numidia et de Mauretania que l'on voit apparaître sur les cartes anciennes ne sont plus que des traditions érudites et sont inconnues des nouveaux maîtres, qui sont en général des nomades complètement étrangers aux notions de territorialité politique. Pour eux, le critérium est le domaine mouvant des terres de parcours de la tribu.

L'Afrique du Nord est d'une manière générale désignée par les Arabes sous le vocable vague et imprécis d'El-Maghrib « le pays qui est situé à l'Occident » de Damas ou de Bagdad, siège du califat. De Kairouan, les émirs qui gouvernent au nom du calife lancent leurs raids conquérants ou punitifs à travers le Maghrib dont ils distinguent les régions suivant leur éloignement de la nouvelle capitale. On connaît ainsi le Maghrib el-Aousit « Occident central » correspondant à peu près à l'Algérie actuelle, moins le Constantininois, et le Maghrib el-Aqça correspondant au Maroc. La partie méridionale désertique du Maghrib reçoit le nom adéquat de Sahara. On distinguera par la suite le Sahel ou zone du littoral maritime et le Tell, zone cultivable par rapport au Sahara, zone stérile.

En pénétrant en Ifriqiya les Arabes y rencontrèrent, d'après les historiens de la conquête, des habitants qu'ils désignent suivant leur origine ethnique ; des Roum, c'est-à-dire des Romains (Byzantins), des Afariq ou Africains latinisés, et des Berbères, c'est-à-dire des tribus indigènes non romanisées que les Byzantins à la suite des Romains appelaient Barbari « Barbares ». Ce vocable devint sous la plume des auteurs arabes qui n'en comprenaient pas le sens, Berbri, pluriel Berber. Il a reçu depuis audience universelle et a fait naître récemment « Berbérie » dont nous avons parlé plus haut.

On sait que les Arabes ne surent pas organiser politiquement leur conquête dont l'unité factice, sous l'égide de l'émir de Kairouan, s'effrita bientôt sous la poussée des tribus entraînées par des chefs religieux hérétiques et dissidents.

Mais les royaumes qui surgissent dans le Maghreb central, du IX<sup>me</sup> au XIII<sup>me</sup> siècle sont des Etats éphémères aux limites imprécises et mouvants royaumes de Sidjilmassa, de Kotama, d'El-Achir, d'El-Qalaa, de Bougie, de Tlemcen ont un hinterland provisoire et revisable selon la puissance militaire ou l'influence mystique du personnage qui en est le chef. Par ailleurs, le territoire de la tribu, son terrain de parcours plus ou moins défini, c'est l'entité géographique qui prédomine un peu partout et quand la tribu quitte en grande majorité son territoire, comme ce fut le cas des Kotama au X<sup>me</sup> siècle, le nom sombre dans l'oubli le plus profond. Seuls sont une réalité à peu près permanente, les noms des villes qui persistent dans le même site.

Retenons dans l'enchevêtrement confus des ethniques et des noms de lieux, une appellation géographique qui aura une fortune singulière. Elle apparaît pour la première fois chez un auteur arabe du IX<sup>me</sup> siècle, Ibn Hawqal qui visita

la cité qui en était l'objet vers la fin dudit siècle. C'est El-Djezaïr, plus exactement Djezaïr Beni Mezghanna « les îles de la tribu des Mezghanna ». Elle venait d'être fondée sur l'emplacement d'une ville punico-romaine (Icosium) par le fils de Bologguin ben Ziri, prince kabyle qui régnait à Kairouan (974 à 984). Un auteur andalou du XI<sup>me</sup> siècle, El-Berki, nous dit que son port était « très fréquenté par les marins de l'Ifriqiya, de l'Espagne et des autres pays c'est-à-dire des nations chrétiennes.

On sait comment la vocation maritime d'El-Djezaïr s'orienta nettement vers la piraterie, avec la venue des réfugiés musulmans d'Espagne et surtout la prise de possession de la ville par les corsaires turcs qui la mirent, à partir de 1516, sous la dépendance politique de Constantinople.

Sous la domination turque, le pays algérien prit le nom de « Régence d'Alger », en arabe : Mamelakat el-Djezaïr.

Mais pour les Chrétiens, d'une manière générale, Alger était située en Barbarie, mot venu du latin de basse époque désignant les pays africains, sans doute depuis le Moyen Age. On distinguait les Echelles du Levant et les Echelles de Barbarie. Le roi Charles IX établit un consul de la nation française à Alger en 1564 ; mais trois ans auparavant des négociants marseillais s'étaient installés sur les côtes algériennes, dans la région de La Calle, et y avaient fondé le Bastion de France, en Barbarie.

Barbarie donna naissance à son tour au vocable barbaresque, à la fois nom et adjectif. En 1585, se constitua la Ligue des Ports de Provence contre les Barbaresques ; quant aux corsaires barbaresques l'expression eut cours en France jusqu'à la fin de la course en mer, entre 1820 et 1830. Barbarie eut aussi la vie dure pour désigner les Etats d'Alger, de Tunis et de Tripoli, où l'on était « esclave en Barbarie ». Le Père Dan intitula son ouvrage : Histoire de la Barbarie et de ses corsaires (1637, 2<sup>me</sup> éd. 1649), qui écrit les Régences d'Alger et de Tunis sous les Turcs.

En même temps qu'ils faisaient d'Alger la capitale politique et militaire du pays algérien, les Turcs donnèrent à celui-ci une organisation qui engloba peu à peu, tant bien que mal, plutôt mal que bien, les futurs départements français d'Alger, de Constantine et d'Oran. Cette organisation s'appuyait, d'après L. Rinn, sur quatre territoires politiques et administratifs :

1° Dar Es-Soltâne ou domaine de la couronne sous la dépendance directe du dey d'Alger et comprenant les villes d'Alger, Blida, Koléa, Cherchell et Dellys et des districts et cantons appelés El-Watan, sous les ordres de caïds turcs ;

2° Beylik el-Titteri (beylik signifie « territoire gouverné par un bey ») chef-lieu Médéa, comprenant un certain nombre de districts et de tribus ;

3° Beylik Ouarane, chef-lieu Oran, comprenant des groupes de tribus sous le commandement de trois chefs : l'agha des Douaïr, l'agha des Zméla et le khalifa Ech-Chenoy ;

4° Beylik Qsantina, chef-lieu Constantine comprenant surtout des territoires autour de cette ville, le reste de la province étant sous la dépendance de puissants chefs arabes ou berbères.

Ces provinces étaient habitées par des tribus, fractions et groupes ethniques parmi lesquels on distinguait les rayat ou sujets et les ahl el-makhzen ou gens du gouvernement « guerriers, apanagistes ou fermiers » et d'autre part, les alliés et vassaux des Turcs et les indépendants dont les territoires constitués en fiefs plus ou moins héréditaires échappaient au contrôle des Turcs.

En même temps qu'ils poursuivaient leur effort d'organisation et d'emprise fiscale, les Turcs essayaient de fixer les limites de leurs possessions territoriales à l'Est et à l'Ouest tout comme un paysan anatolien se précautionne contre les empiètements du voisin.

Du côté du Maroc, ce n'était pas chose facile car ce pays était habité par des populations guerrières et agressives, notamment dans les parages de la Moulouya d'où partaient les incursions en territoire algérien. Au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle les sultans alaouides repoussèrent les Turcs jusqu'à la Tafna, Ceux-ci, par la suite, reprirent une partie du terrain perdu, et la frontière devint à peu près celle que franchit Abdelkader pour se réfugier en territoire marocain après la prise de sa smala en 1843. Des incidents graves surgirent alors qui mirent au premier plan la question de la frontière algéro-marocaine. C'est pourquoi la bataille d'Isly fut suivie du traité de Tanger (1884) dont l'art. 5 énonçait que « la délimitation des frontières entre l'Algérie et le Maroc ferait l'objet d'une convention spéciale négociée et conclue sur les lieux ».

La dite convention spéciale, signée à Lalla-Maria le 18 mars 1845, déterminait le tracé de la frontière là où il était possible et nécessaire de le faire.

La frontière partait de la mer, à l'embouchure de l'Oued Adjeroud (Oued Kis) dont elle suivait le cours jusqu'à Ras El Aïoun et de là se dirigeait en suivant la crête des montagnes ou longeant les plaines jusqu'au col de Téniet El-Sassi. Dans la région comprise entre ce col et l'oasis de Figuig, la convention n'établissait aucune limite territoriale, mais répartit les tribus et les ksours entre le Maroc et la France. Quant à la région saharienne située au Sud des Ksours, toute délimitation y apparaissait superflue, dit le traité, vu que c'est le désert « inhabitable et sans eau ».

Depuis ce traité, les choses sont restées à peu près en l'état dans le Sud Oranais, bien que la question d'un tracé définitif ait été examinée à plusieurs reprises, et encore en février 1950, par les représentants de l'Algérie et du Maroc.

Du côté de Tunis, il fut moins difficile d'arriver à un accord, car on était entre Turcs d'origine ou « de profession ». Mais si les Turcs d'Algérie et ceux de Tunis étaient parents leurs bourses ne l'étaient pas. Il fallut décider jusqu'à quelle tribu ou fraction de tribu la fiscalité respective pouvait s'exercer.

On en discute donc, et c'est le traité algéro-tunisien de 1614 qui délimite une frontière commune depuis le cap Roux jusqu'à l'oued Sarraht, dans le pays des Fréchiches. Un nouveau traité passé en 1628 confirme les limites fixées trois lustres auparavant, mais ne dépasse pas le territoire des Fréchiches. La région des steppes entre Thala, Tébessa et Tozeur est une sorte de *no man's land*, où les tribus échappent à l'impôt de part et d'autre. Le souverain de Tunis, Hamouda bey (1786-1814), profite d'une certaine carence d'Algérie pour porter son autorité plus à l'Ouest, malgré le traité de 1628 bien oublié depuis deux siècles. Rentre ainsi en territoire tunisien une zone fiscale qui s'étend de Kalaat-es-Senane jusqu'à Nefta.

Ch. Monchicourt, dans une étude sur la frontière dont il s'agit (*Revue Africaine*, 1938, p. 31 et s.) nous dit que la paix conclue en 1821 entre le bey de Tunis et le dey d'Algérie, sous les auspices du sultan de Constantinople, clôt la période des hostilités et consacre la situation de fait

« que la France trouve et adopte lorsqu'elle conquiert Alger en 1830 et Constantine en 1837 ».

En réalité, il fallut la création de plusieurs commissions mixtes, dont les travaux s'échelonnèrent de 1881 à 1902, pour régler définitivement la délimitation de la frontière algéro-tunisienne.

En ce qui concerne les limites de leur domination dans les régions méridionales, les Turcs avaient contre eux tout l'inconnu de ces régions dont les populations leur étaient plus ou moins hostiles. Ils firent des raids militaires dans quelques cités sahariennes pour les razzier. C'est ainsi que Laghouat et Touggourt reçurent la visite onéreuse des colonnes turques. Sur la carte du Royaume d'Algérie en 1830 publiée par L. Rinn, les régions présahariennes sont le domaine de tribus indépendantes ou alliées.

La conquête de l'Algérie par les Français devait nécessairement entraîner celle du Sahara pour assurer la sécurité de la colonisation des régions septentrionales, que les populations turbulentes et fanatiques du Sud pouvaient à tout moment compromettre. C'est pourquoi fut entreprise la conquête du Sahara. Elle fut lente et progressive et s'étendit de 1849 à 1902, date à laquelle la période de pénétration fit place à la période de pacification.

La loi du 24 décembre 1902 fixe les limites de l'Algérie du Nord et des Territoires du Sud dont elle détermine aussi l'organisation administrative. Les Territoires du Sud qui s'étendent sur la plus grande partie du Sahara français forment les quatre territoires d'Aïn-Sefra, de Ghordaia, de Touggourt et des Oasis.

Cependant, en conséquence du Statut de l'Algérie du 24 septembre 1947, les Territoires du Sud sont supprimés et doivent être intégrés, en tout ou en partie, dans les départements existants ou à créer.

Derrière en date des appellations successives du pays, Algérie en s'imposant a reflué dans le domaine de l'érudition, celles qui l'avaient précédée dans le temps et dans l'espace.

Les mots Libye, Numidie, Maurétanie, Maghrib el-Aousit, El-Djezaïr, Barbarie, Régence et Royaume d'Algérie, etc., ont eu des fortunes diverses.

Libye désigne aujourd'hui la Tripolitaine et la Cyrénaïque réunies. Numidie a disparu, Maurétanie (Mauritanie) désigne une province de l'A.O.F. située au Nord du Sénégal. Régence et Royaume d'Algérie ont disparu dans l'usage courant, de même que Barbarie qui ne semble avoir survécu que dans le nom vulgaire du Cactus raquette ou *Opuntia vulgaris* (Figuier de Barbarie).

Maghrib el-Aousit et El-Djezaïr sont encore employés en langue arabe, mais El-Djezaïr par une évolution linguistique dont les navigateurs chrétiens sont responsables devait se cristalliser sous une vocalisation et une graphie nouvelles : Alger, transcription qui figure déjà sur la carte Catalane dite de Charles V (1375), d'après R. Lespès (L'origine du nom français d'Algérie traduisant El-Djezaïr, dans « *Revue Africaine* », 1926).

Le génie français a tiré de ce mot l'appellation géographique Algérie dont la fortune a suivi l'organisation du pays algérien ainsi que la pénétration de la France au Sahara. Cette appellation s'est étendue progressivement vers le Sud.

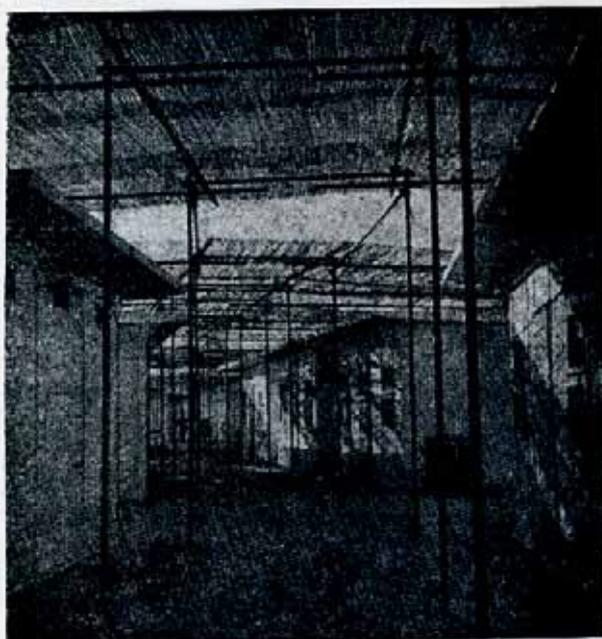
Arthur PELLEGRIN,  
Membre correspondant  
de l'Académie des Sciences Coloniales.

# LE SAHARA (suite)

## LES SOCIÉTÉS ET LES PREMIERS TRAVAUX

C'est le Service des Recherches Minières du Gouvernement Général de l'Algérie qui, à partir de 1941, entreprit les premiers travaux de reconnaissance.

Dès sa création, en 1945, le **Bureau de Recherches de Pétrole (B.R.P.)**, établissement public chargé d'établir et de promouvoir une politique générale de la recherche d'hydrocarbures pour l'ensemble de la zone franc, se préoccupa d'étudier les perspectives pétrolières des bassins sédimentaires du Sahara.



Logements du personnel à la base C.F.P.A. (Hassi-Messaoud)

Cinq sociétés furent successivement constituées :

1) A partir de 1946, la SOCIÉTÉ NATIONALE DE RECHERCHES DE PÉTROLE EN ALGÉRIE (S.N. REPAL), dont les capitaux ont été, dans la quasi-totalité, fournis par l'Etat.

A partir de cette date, par coordination des travaux du B.R.P., de la S.N. REPAL, puis de l'Institut Français du Pétrole et de la Compagnie Française des Pétroles, des études géologiques furent établies, et les missions de pré-reconnaissance se multiplièrent ;

2) Au début de 1949, la COMPAGNIE FRANÇAISE DES PÉTROLES D'ALGÉRIE : C.F.P. (A), filiale de la Compagnie Française des Pétroles, aux capitaux exclusivement français ;

3) Au milieu de 1951, la COMPAGNIE DE RECHERCHE ET D'EXPLOITATION DU PÉTROLE DU SAHARA (C. R.E.P.S.), dont le capital est fourni, pour 65 %, par des intérêts d'Etat (groupe R.A.P.), et pour 35 % par le groupe Royal Dutch-Shell ;

4) En 1951 également, la COMPAGNIE DES PÉTROLES D'ALGÉRIE (C.P.A.), dont 65 % des capitaux appartiennent au groupe Royal Dutch-Shell et 35 % à des intérêts d'Etat (groupe R.A.P.) ;

5) En 1955, la COMPAGNIE D'EXPLOITATION PETROLIÈRE, où la majorité appartient au Bureau de Recherches de Pétrole.

## LES PERMIS

Les cinq sociétés, S.N. REPAL, C.R.E.P.S., C.F.P. (A.), C.P.A. et C.E.P. se virent attribuer, de 1952 à fin 1955, 29 permis exclusifs de recherches, les années 1954 et 1955 ayant été consacrées à des missions de pré-reconnaissance.

Au 1er janvier 1956, les permis exclusifs de recherches attribués se présentaient comme suit :

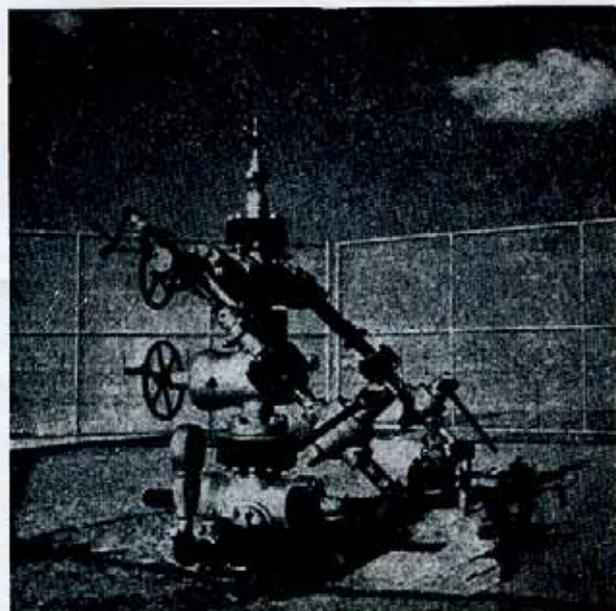
— à la S.N. REPAL, huit permis d'une superficie totale de .....	168.000 km <sup>2</sup>
— à la C.F.P. (A), sept permis d'une superficie de .....	124.800 km <sup>2</sup>
— à la C.P.A., sept permis d'une superficie totale de .....	159.741 km <sup>2</sup>
— à la C.R.E.P.S., sept permis d'une superficie totale de .....	130.530 km <sup>2</sup>

En 1957 et 1958 furent attribués seize nouveaux permis :

— à la C.P.A., un permis de .....	5.200 km <sup>2</sup>
— à la C.R.E.P.S., trois permis de ....	25.737 km <sup>2</sup>
— à la C.E.P., neuf permis de .....	117.115 km <sup>2</sup>
— à la S.N. REPAL, un permis de ....	3.300 km <sup>2</sup>
— à la C.F.P. (A), deux permis de ..	10.500 km <sup>2</sup>

## LES RENDUS

Les permis accordés en 1952-1953 aux sociétés pétrolières leur avaient été attribués pour une période de 5 ans, à charge de restituer, à la fin de cette période, la moitié des surfaces attribuées. C'est ainsi que sur la surface dite des « premiers rendus » — S.N. REPAL-C.F.P.(A). — s'élevant à 34.600 kilomètres carrés, 33.600 km<sup>2</sup> ont été redistribués en février et avril 1958, sous la forme de 8 nouveaux permis à de nouvelles sociétés ou associations



Un puits en production à Hassi-Messaoud. Il porte le nom de Jean BRENIER, victime de l'explosion en cours de forage qui causa sa mort et blessa plusieurs ouvriers

dont certaines comportent des sociétés étrangères : le groupe Royal-Dutch-Shell, par l'intermédiaire de la C.R.E.P.S. et de la C.P.A. ; le groupe British Petroleum, par l'intermédiaire de la Société des Pétroles de Valence, dont il détient 44 % du capital, et certains « Indépendants » américains : la Cities Service, la Phillips Petroleum Cy et la Synclair Oil Corporation, ainsi que la Newmont.

Ces groupes étrangers apporteront leur aide financière et technique dans des associations et suivant des modalités conçues de telle sorte que le caractère national de la gestion des entreprises sahariennes soit sauvegardé.

En août 1958 est intervenue une nouvelle distribution de permis sur les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trins de rendus C.F.P. (A) - S.N. REPAL, ainsi que sur les rendus C.R.E.P.S.-C.P.A. et sur diverses demandes, portant sur des terrains vierges. Parmi les nouveaux venus, il convient de citer la Standard of Indiana par l'intermédiaire de sa filiale P.A.N.-American, la Société Canadian Delhi, par l'intermédiaire de la Société Frandel, le groupe Italien Edison, par l'intermédiaire de sa filiale Ausania Mineraria.

Enfin, à la Société française S.A.F.R.E.P. a été octroyé l'important permis de Tindouf, d'une superficie de 70.000 km<sup>2</sup>.

En définitive, au 1er octobre 1958, une superficie de l'ordre de 650.000 km<sup>2</sup> se trouve attribuée au Sahara.

#### ETAT ACTUEL DES DÉCOUVERTES DE PÉTROLE ET DE GAZ AU SAHARA

Le Sahara semble être une zone géologiquement peu perturbée, aux profils relativement tranquilles, ce qui est une circonstance favorable à la présence de gisements importants.

C'est en mars 1954 que le gaz a été, pour la première fois, trouvé au Djebel Bergha dans le massif de l'Ahnet près d'In Salah.

Au début de 1956, un gisement de pétrole est découvert à 450 m. de profondeur dans la région d'Edjelé, au milieu des dunes de l'Erg Bourarhet, à 280 km. à l'est de Fort-Flatters. Quelques semaines plus tard, un deuxième gisement est localisé à Tiguentourine, à 70 km. à l'ouest

Le 12 juin 1956, les recherches entreprises à Hassi-Messaoud sont couronnées de succès. La sonde du puits MD-1 rencontre à 3 300 mètres une formation productive épaisse de 140 mètres.

Au début de 1956, un gisement de pétrole est découvert à 450 m. de profondeur dans la région d'Edjelé, au milieu des dunes de l'Erg Bourarhet, à 280 km. à l'est de Fort-Flatters. Quelques semaines plus tard, un deuxième gisement est localisé à Tiguentourine, à 70 km. à l'ouest d'Edjelé, à une profondeur légèrement supérieure.

Le 12 juin 1956, les recherches entreprises à Hassi-Messaoud sont couronnées de succès. La sonde du puits MD 1 rencontre à 3.300 mètres une formation productive épaisse de 140 mètres.

La fin de 1956 a été mise en évidence le très important gisement de gaz humide d'Hassi R'Mel, près de Ghardaïa, dont on estime aujourd'hui que les réserves peuvent dépasser 1.000 milliards de mètres cubes (indiquons, pour fixer les idées, qu'un mètre cube de gaz équivaut à un kilo et demi de charbon).

Les recherches ont été activement menées dans les zones des découvertes.

Ces recherches ont confirmé l'importance mondiale du gisement d'Hassi Messaoud dont les réserves récupérables certaines sont estimées actuellement à 500 millions de tonnes. Quant à l'importance des gisements de la région d'Edjelé, elle ne cesse de s'accroître avec les découvertes (Edjelé, Tiguentourine, Zarzaitine, Oued Oubarakat, El Abel Larache). On peut déjà avancer un chiffre de réserves



Un village de pétroliers

recupérables de l'ordre de 100 millions de tonnes, ou même supérieur (1).

L'utilisation du gaz naturel saharien pose des problèmes complexes. En tout état de cause, le gisement de gaz du Djebel Berga, situé à 1 000 km. d'Alger, est éclipsé par le gaz contenu dans l'huile d'Hassi Messaoud et par celui d'Hassi R'Mel.

Le pétrole d'Hassi Messaoud libérera environ 200 m<sup>3</sup> de gaz par tonne de pétrole brut. Une extraction annuelle de 12 millions de tonnes de pétrole brut à Hassi-Messaoud entraînerait donc la production de quelque 2,5 milliards de mètres cubes de gaz par an. Il est possible, cependant, que le gaz ne soit pas directement exploité mais réinjecté au puits, en partie sinon même en totalité, en vue d'améliorer le rendement pétrolier du gisement.

En ce qui concerne le gaz, et pour s'en tenir aux seules possibilités potentielles d'Hassi R'Mel, l'utilisation d'une telle production doit en premier lieu favoriser l'équipement industriel de l'Algérie. On a ainsi envisagé la création sur le littoral méditerranéen d'importantes industries consommatrices : usine sidérurgique (qui traiterait le minerai de l'Ouenza), usines chimiques, cimenteries... Mais la rentabilité de l'exploitation du gaz saharien — dont le coût de transport est l'élément essentiel — suppose qu'elle porte dès le départ sur des quantités considérables qui dépassent de loin les besoins de l'Algérie. C'est donc à une autre échelle que se pose le problème. Celui-ci fait actuellement l'objet d'études tant économiques que techniques, dans le cadre d'un groupe de travail institué à l'initiative de l'O.C.R.S. La solution paraît bien être dans l'exportation du gaz vers l'Europe, soit sous forme liquide par bateaux méthaniers, soit à l'état gazeux par canalisations sous-marines, soit encore sous forme d'électricité produite à partir du gaz, par câbles sous-marins. Il y a là de vastes projets dont la hardiesse n'exclut nullement qu'ils puissent se réaliser dans un assez proche avenir.

Quant à la production de pétrole brut, on peut estimer qu'elle atteindra plus de 8 millions de tonnes en 1960 et 16 millions en 1961, quantité susceptible d'un accroissement importants dans les années suivantes. Si l'on considère que les 11 millions de tonnes attendues d'Hassi Messaoud suivront de cinq ans seulement la découverte, il apparaît que l'on se trouve là devant un record mondial dans la rapidité de l'exploitation pétrolière.

Ce bref bilan des recherches effectuées au Sahara qui compte déjà plusieurs gisements d'importance mondiale, est, on le voit, nettement positif et l'on peut espérer fermement qu'il s'enrichira d'autres découvertes. Les possibilités pétrolières du Sahara sont loin d'être cernées ; une active prospection peut et doit donc se poursuivre dans l'ensemble du sous-sol saharien.

### L'EVACUATION

L'exutoire du pétrole d'Hassi Messaoud a été recherché sur la côte algérienne. En mars 1957, il a été décidé de mettre en place un dispositif provisoire permettant d'éva-

cuer quelques centaines de milliers de tonnes de pétrole brut : un petit pipe-line de 15 centimètres de diamètre amène le pétrole d'Hassi-Messaoud à Touggourt, d'où il est acheminé par wagons-citernes jusqu'à Philippeville. Au 1er novembre 1958, plus de 300.000 tonnes ont été livrées à la côte.

Au début de 1960 sera mis en service un gros pipe-line de 60 cm. de diamètre et de 600 km. de longueur, aboutissant à Bougie : la capacité de cet ouvrage sera de 14 à 17 millions de tonnes-an.

L'évacuation du pétrole des gisements situés sur les périmètres orientaux de la C.R.E.P.S. (bassin d'Edjelé - Tiguentourine - Zarzaitine) se fera par un pipe-line qui aboutira à la Méditerranée au golfe de Gabès, en Tunisie. Le diamètre de ce pipe-line sera de 60 cm. comme celui d'Hassi-Messaoud. Il doit entrer en service en octobre 1960 et assurer en 1961 l'acheminement de 5 millions de tonnes, et ultérieurement de 8 à 10 millions de tonnes.

### LE CODE PETROLIER DE L'O.C.R.S.

Consacrant de longs et complexes travaux préparatoires le gouvernement a promulgué, par voie d'ordonnance, en date du 22 novembre 1958, complétées par un décret du 2 décembre 1958, ce que l'on appelait déjà communément le « Code Pétrolier » de l'Organisation Commune des Régions Sahariennes. Ces textes qui étaient impatiemment attendus dans les milieux intéressés fixent désormais la trame juridique et fiscale de la recherche, de l'exploitation et du transport des hydrocarbures au Sahara.

De nombreuses entreprises pétrolières publiques et privées, françaises et étrangères, travaillent au Sahara. Elles se trouvent aujourd'hui devant la définition claire, précise et moderne, du régime applicable à leurs activités.

Le Code reprend de nombreuses dispositions qui relèvent de la tradition minière française, tels que :

- l'octroi discrétionnaire et gratuit des permis par le gouvernement ;
- le droit à concession pour le titulaire d'un permis qui a découvert un gisement exploitable ;
- la limitation de durée des concessions ;
- enfin, le contrôle strict, par la puissance publique, portant d'une part sur l'origine des capitaux engagés dans l'entreprise pétrolière et d'autre part, sur les conditions techniques économiques et financières de l'exploitation.

Le Code apporte par ailleurs de nombreuses innovations qui ont été conçues avec le souci de permettre, par le moyen d'engagements et de garanties réciproques, à des entreprises étrangères, de participer en association avec des capitaux français, à la mise en valeur des ressources sahariennes, dans un sens qui reste conforme à l'intérêt général et sous le contrôle de la puissance publique.

C'est ainsi que le classique cahier des charges a été remplacé par la convention qui confère aux relations entre l'exploitant et la puissance publique un caractère plus nettement contractuel.

De même a été reconnu explicitement, aux entreprises pétrolières, le droit de transporter par canalisations leurs productions de pétrole ou de gaz jusqu'aux points de traitement ou de chargement, et d'en assurer l'exportation.

Sur le plan fiscal, le Code retient un partage égal des bénéfices entre la puissance publique et les exploitants.

(1) La notion de réserves » (pétrole et gaz) se rapporte à des réalités diverses : réserves **certaines**, réserves **probables**, réserves **recupérables** (dont la proportion peut varier avec l'évolution des techniques). D'où les différences parfois importantes que l'on constate entre les chiffres avancés à un même moment pour un gisement donné.

En outre, en raison de l'importance des capitaux en jeu, le Code garantit, pour une longue durée, les dispositions fiscales.

Le Code fournit ainsi aux hommes et aux capitaux le cadre qui convient à leurs activités sahariennes.

On peut en attendre la confirmation et l'accroissement d'un effort à la mesure de cette entreprise, qui ouvre à la France et à la Communauté française les perspectives les plus prometteuses.

Il importe de signaler à cet égard que l'exposé des motifs de l'ordonnance principale marque expressément le désintéressement de la métropole à l'égard des ressources fiscales procurées par l'exploitation des pétroles sahariens : elle n'attend en effet de ceux-ci que la sécurité du ravitaillement énergétique de la zone franc et l'amélioration progressive de sa balance des comptes. L'attribution de ces redevances entre les territoires intéressés sera fixée ultérieurement. Il est à peine besoin de souligner toutes les heureuses conséquences sociales, économiques et politiques qui sont susceptibles de découler d'une telle option.

## Le cadre de la mise en valeur du Sahara

La politique française de mise en valeur du Sahara tient compte des courants contradictoires auxquels l'Afrique est actuellement soumise.

D'une part, on assiste à un émiettement politique résultant de l'accession à une forme plus ou moins poussée de l'autonomie de nombreux territoires faisant partie autrefois de grands empires coloniaux ; ces territoires trop exigus, ou mal adaptés à la vie moderne, risquent de ne pas trouver leur équilibre économique et, par voie de conséquence, de s'installer dans un équilibre politique précaire.

D'autre part, l'évolution des moyens de production, la nécessité de l'élargissement des marchés, mènent à l'intégration économique d'ensembles de plus en plus importants.

Stabilité politique et intégration économique apparaissent comme les deux conditions nécessaires pour mener le continent africain sur la voie d'un progrès matériel sans lequel il n'y a pas de libération humaine possible.

En créant l'Organisation commune des Régions sahariennes, la France s'est résolument engagée dans cette voie.

Le rôle de l'Organisation commune des Régions sahariennes, tel qu'il est défini par la loi du 10 janvier 1957, est de préparer et coordonner les programmes de développement des régions sahariennes ; d'établir et mettre en œuvre les plans d'infrastructure en fonction de ces programmes ; de susciter l'installation d'industries extractives et de transformation et, lorsque les conditions le permettent, d'ensembles industriels.

La réalisation de ce programme économique doit permettre d'améliorer le niveau de vie des populations et d'assurer leur promotion sociale dans le cadre d'une évolution avec leur traditions.

Agissant comme un « maître d'œuvre » qui conçoit et coordonne, plus que comme un exécutant, l'O.C.R.S. se démultiplie, peut-on dire, grâce à d'autres organismes et administrations avec lesquels elle s'articule.

Parmi ces organismes, une mention particulière doit être faite au Bureau d'Organisation des ensembles industriels africains, plus souvent désignés par le sigle : B.I.A.

Créé par la loi du 5 janvier 1952, le B.I.A. est un établissement public métropolitain, de caractère industriel et commercial, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Ce qui marque l'originalité, en France, de cette formule, c'est qu'un organisme ainsi constitué a reçu une délégation de la puissance publique et notamment la charge de gérer des fonds publics qui sont en quelque sorte les éléments catalyseurs qui permettent d'aider telle ou telle recherche dont une entreprise privée ne pourrait prendre à sa charge tous les risques.

Administrée par un Conseil où siègent plusieurs représentants du secteur privé, le B.I.A. constitue sur le plan national un organisme de structure souple qui est un instrument de la politique générale en matière saharienne.

## Les Grands Problèmes

**La mise en valeur du Sahara, l'exploitation des ressources du sous-sol, qui permettent d'espérer qu'un des déserts les plus désolés du monde pourra aussi être un jour le plus riche, posent des problèmes ardues dont certains aspects essentiels seront envisagés ici.**

### L'eau

L'eau a toujours été, au Sahara, une nécessité aiguë, en raison de son extrême rareté, et sa présence a traditionnellement conditionné toute vie, groupant les sédentaires dans les oasis, déterminant les grands parcours des nomades pasteurs le long des points d'eau.

Aux besoins de l'irrigation des cultures et de l'aménagement des zones de parcours pour les troupeaux, sont venus se joindre ceux du ravitaillement en eau de certains points jalonnant les voies de communication, et ceux des exploitations industrielles. Ainsi, pour l'extraction des minerais, le problème se pose à Akjoujt, où il faudrait 5.000 m<sup>3</sup> d'eau par jour, à Fort-Gouraud — tous deux en Maurétanie — à Tindouf, où l'on ne dispose d'un puits convenable qu'à une distance de 80 km. de la mine. Dans les installations de forage, on doit pouvoir disposer d'eau potable pour le personnel et d'eau « industrielle » pour la fabrication des boues artificielles (une centaine de mètres cubes d'eau par jour sont nécessaires pour alimenter une sonde et pourvoir aux besoins du personnel). Le plus souvent, l'eau doit être amenée par camions-citernes.

Or, l'eau de surface est pratiquement inexistante au Sahara du fait de l'irrégularité des pluies, de leur rareté, et de l'évaporation intense qui s'y produit. Seules, ses franges septentrionale et méridionale font à cet égard exception, et diverses réalisations d'ailleurs limitées jusqu'à présent aux régions du Nord, ont permis de tirer utilement parti de l'eau disponible.

### Les barrages

Des barrages-réservoirs ont été établis sur les Oueds régularisés ; c'est ainsi que le barrage de Foug el Ghera qui, situé près de Biskra, n'est pas proprement saharien, permet l'irrigation de cinq oasis.

Des barrages d'épandage utilisent les crues puissantes et relativement fréquentes des oueds en vue de la culture des céréales : celui du Tadjmout à Laghouat irrigue 1.800 ha., dont 300 de cultures extensives — celui d'El Fatha, à Laghouat également, permet la culture des céréales sur une superficie de 5.000 ha.



**Canal de drainage**

Un barrage de régularisation de Milok à Laghouat, protège les terres contre l'érosion. Et l'on étudie notamment la régularisation du Guir pour l'irrigation de la plaine d'Abadla, dans la région de Colomb-Béchar, et celle du M'zi qui amène dans le nord du Bas Sahara les eaux tombées sur le djebel Amour.

Une vingtaine de barrages d'épandage des eaux de crues occasionnelles, plus ou moins importants, ont ainsi été créés ou remis en état dans les régions propres à la culture extensive des céréales.

Pour les besoins de l'élevage, le programme ayant pour but de jalonner les grands axes de transhumance et d'équiper systématiquement les zones de pâturages steppiques se poursuit régulièrement. Les points d'eau à moutons sont équipés d'une éolienne — du moins lorsqu'il n'y a pas trop à craindre les vents de sable — d'un réservoir de 50 m<sup>3</sup>, et d'un abreuvoir.

Plus de 2.000 puits sont entretenus dans les zones de parcours.

Mais ces différentes réalisations ne sont que d'un apport bien limité pour les besoins nouveaux de l'industrialisation.

C'est dans le sous-sol, à l'abri de l'évaporation, que se trouvent les réserves d'eau les plus importantes. De vastes bassins secondaires et tertiaire, dont la structure n'a pas été bouleversée, et qui présentent des couches perméables et des couches étanches superposées, sont susceptibles de recéler des nappes souterraines. Se sont, notamment, le bassin du Nord-Sahara dont l'altitude décroît d'ouest en est, où il se termine à 30 m. au-dessous du niveau de la mer, par les chotts du Bas-Sahara, et celui du Tanezrouft bordé par le Hoggar, l'Adrar des Iforas et le massif Eglab.

Certaines nappes sont exploitées depuis longtemps : dans la région du Souf, où les palmiers sont cultivés en cuvettes, celle de l'oued Rhir, où l'on obtient un débit de 5.300 litres-secondes, celle d'Ouargla.

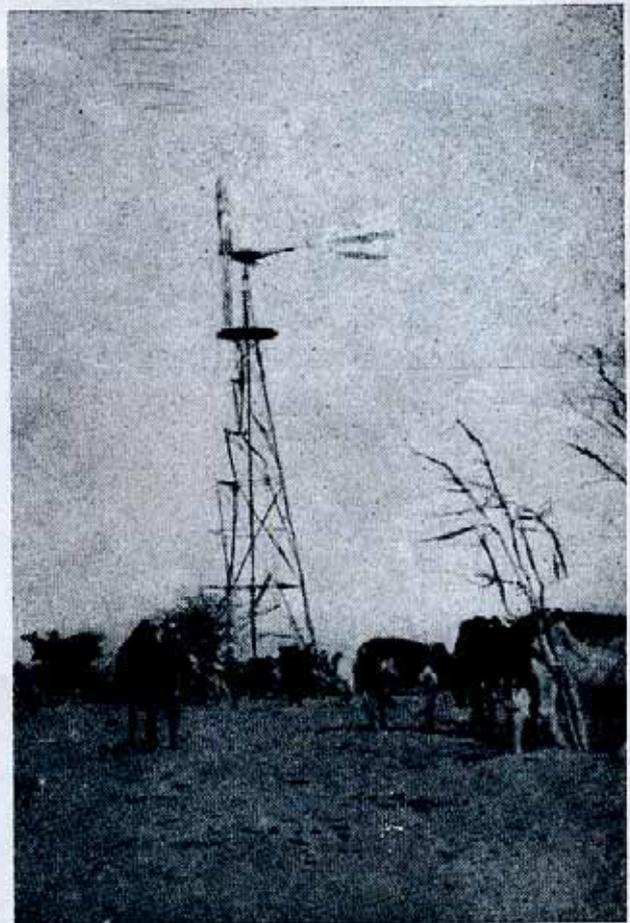
Mais il semble que la réserve la plus importante soit constituée par les grès et les sables du « continental inter-colaire », dit de l'Albien, formation qui, de Gobès au Sud-

Marocain, longe le Sud de l'Atlas saharien, et dont l'eau, relativement douce, serait aisément exploitable. Presque partout captive, cette eau est exploitée par pompage au M'Zab, par forages profonds à El Goléa, à Zelfana, où le débit atteint 1.300 m<sup>3</sup>-heure, à Guerrara, où il est de 800 m<sup>3</sup>-heure, dans l'oued Rhir, à Ouargla.

On évalue à 20 milliards de mètres cubes environ les réserves d'eau fossile, et à 30 m<sup>3</sup>-seconde le débit total moyen utilisable sans entamer le capital. L'utilisation des nappes souterraines est, on le voit, susceptible de modifier considérablement la géographie économique et humaine du Sahara.

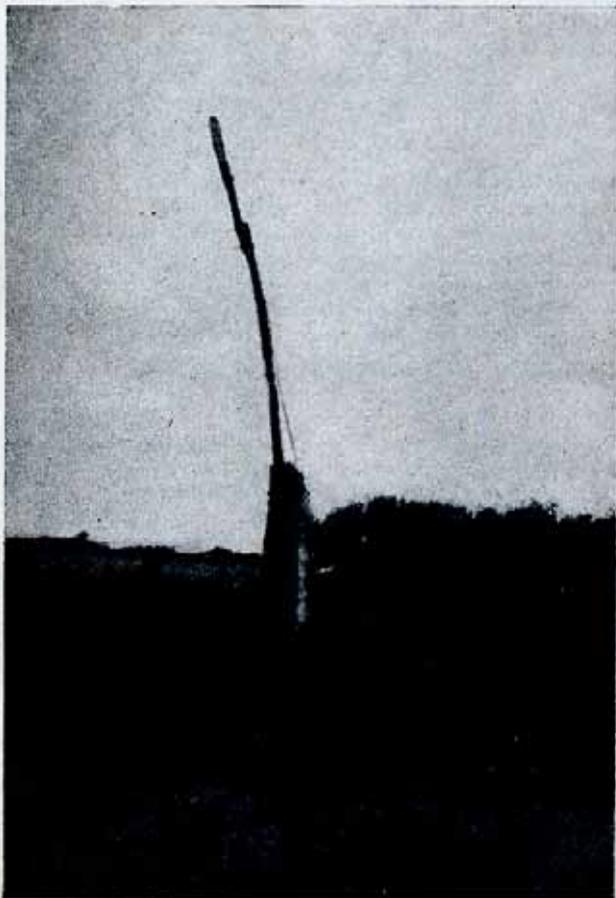
Mais ces réserves ne sont pas inépuisables et d'autres projets, à plus lointaine échéance certes, ont pu être envisagés. L'un d'entre eux, qui consisterait à produire de l'eau douce à partir d'eau saumâtre ou d'eau de mer, par distillation solaire, avait été retenu par l'O.E.C.E. dès 1953 ; l'utilisation de l'électrolyse est dès maintenant entrée dans sa phase semi-industrielle.

Un autre projet encore supposerait des travaux de génie civil gigantesques, permettant de capter l'eau du Niger à Tombouctou et d'en diriger une partie à Nouak-Chott. Le recours à la pluie artificielle, enfin, est utilisé déjà en Algérie et le sera dans les parties du Sahara — assez rares, il est vrai, et limitées au sud — qui peuvent s'y prêter.

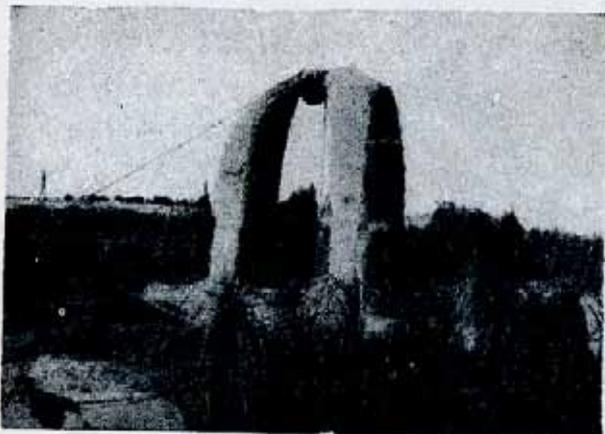


**Forage équipé d'une éolienne à Ergobech au Soudan**

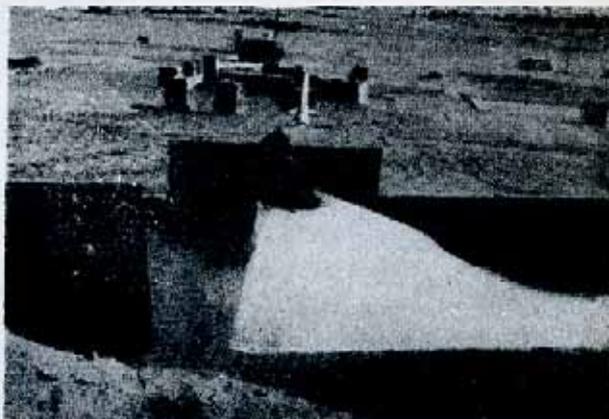
Toutes ces techniques eussent paru, il y a peu encore, relever de l'utopie. L'avenir ne tardera pas à nous dire dans quelle mesure elles contribueront à transformer les réalités sahariennes.



Puits à balancier  
à El-Qued



Puits à poulie



Puits à balancier artésien de Guerrara

✱

### Les Transports

Les gisements sahariens se trouvent au cœur du désert, sous un climat redoutable ; ils sont situés à 700 kilomètres de côtes, dans des régions désertiques, alors qu'en Arabie les gisements pétroliers ne sont qu'à 50 kilomètres de la côte. Les difficultés qui tiennent aux distances à parcourir sont encore aggravées par la dispersion des centres de production, la rareté des points d'eau, l'instabilité du sol sableux, le climat.

Aussi a-t-il fallu l'apparition de l'auto, des jeeps tous terrains, des lourds camions équipés de pneumatiques à basse pression, de l'avion-cargo, de l'hélicoptère et les progrès des radio-communications pour rendre possibles les réalisations actuelles et futures et reléguer le chameau, « vaisseau du désert », au rang d'animal pittoresque et désuet. Là où le chameau parcourait péniblement 30 kilomètres par jour en transportant 200 kilogs, les camions de 50 tonnes se déplacent à 30 kilomètres à l'heure, et dans l'air les Bréguet deux ponts transportent aisément quelque 13 tonnes.

### Le réseau routier

Le réseau routier est essentiellement composé de quatre pénétrantes ou grands axes Nord-Sud et de quelques rares transversales les reliant.

Ces pénétrantes et transversales sont constituées par des pistes plus ou moins circulaires d'une longueur totale de 20.000 kilomètres environ que l'O.C.R.S. s'emploie activement à améliorer.

Un certain nombre de ces pistes ont été progressivement transformées en routes et incorporées dans le réseau des routes nationales.

Le programme des travaux déjà réalisés par l'Algérie et poursuivis par l'O.C.R.S. pour cette transformation en routes de certains itinéraires porte sur 1.300 kilomètres dont l'achèvement est prévu en 1961.

Il nécessite des investissements très coûteux et l'utilisation d'un parc de matériel considérable évalué à 6 milliards.

Les techniques adoptées varient suivant les sols rencontrés qui présentent une grande variété et interdisent de ce

fait tout esprit de système dans la mise en œuvre des matériaux.

Les revêtements bitumeux sont d'emploi courant au Sahara.

Ils peuvent être de différents types, le choix de la technique étant, là encore, déterminé par les ressources en matériaux locaux.

Les principales difficultés rencontrées dans l'exécution des travaux proviennent des éléments suivants :

— l'approvisionnement en eau, le climat et les vents de sable.

### Les voies ferrées

Ces voies, toutes situées au nord des zones englobées par l'O.C.R.S. ne pénètrent que peu profondément à l'intérieur du territoire.

La plus importante a été longtemps le Méditerranée-Niger, prolongement de la ligne à voie normale Nemeurs-Bou-Arfa, jusqu'à Abadla, soit 100 kilomètres environ dans le département de la Saoura, qui permet l'évacuation annuelle de 500.000 tonnes de produits miniers.

Deux autres voies exploitées par les Chemins de Fer Algériens pénètrent dans l'O.C.R.S. :

— la voie de Biskra à Touggourt, portée récemment à l'écartement normal, longue de 217 kilomètres, dont 150 kilomètres dans les zones englobées par l'O.C.R.S.

Cette voie constitue aujourd'hui l'axe vital du Sahara pétrolier ; elle assure en effet l'acheminement du matériel d'équipement des exploitations et, en retour — en attendant l'achèvement du grand pipeline de Bougie — l'évacuation du pétrole brut d'Hassi-Messaoud.

La seconde est la voie à écartement de 1,05 m. Perregaux à Colomb-Béchar, d'une longueur totale de 760 kilomètres, dont 250 environ dans les zones de l'O.C.R.S.

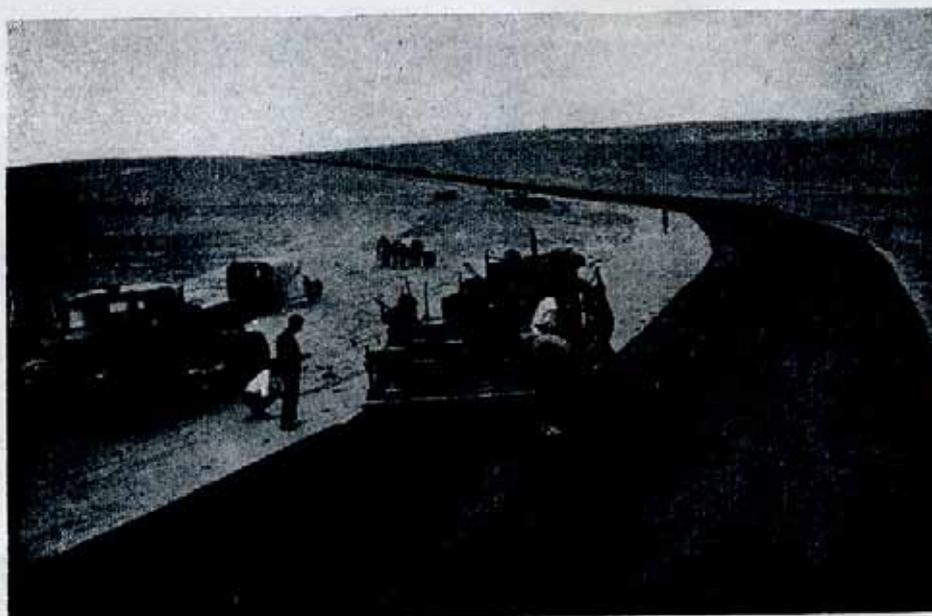
L'O.C.R.S. procède actuellement à une étude générale des besoins en transports au Sahara. Le choix entre le fer



Une caravane

et la route devra reposer sur des études comparatives entre ces deux moyens de transport.

Si, dans l'état actuel de la technique, et compte tenu des deux données essentielles d'un calcul économique, coût d'établissement et d'entretien d'une part, prix de la tonne kilométrique utile d'autre part, la route doit être substituée à la piste dès que le trafic annuel atteint ou dépasse une



Construction d'une route

limite qui varie de 50.000 à 100.000 tonnes suivant les hypothèses adoptées, de même la voie ferrée peut être substituée à la route dès que le trafic est de l'ordre de 200.000 à 250.000 tonnes.



**Bout de rail à Abadla**

C'est sensiblement le trafic attendu de la voie ferrée Biskra-Touggourt, susceptible d'être prolongée jusqu'à Ouargla ou même Hassi-Messaoud.

Pour fixer les idées, il convient de souligner que du point de vue des dépenses d'infrastructure, les divers modes de transports se classent comme suit, dans l'ordre croissant :

— avion, piste, route, chemin de fer et pipe-line, alors que, sous l'angle des dépenses d'exploitation, ils se classent exactement en sens inverse.

### **Les lignes aériennes**

L'avion est, de toute évidence, le meilleur moyen de transport en milieu désertique pour les déplacements des voyageurs et l'acheminement des denrées périssables ou des produits coûteux ou fragiles. Les premières liaisons aériennes régulières furent assurées par l'aviation militaire, utilisant de simples plates-formes d'atterrissage légèrement balisées aux angles.

Pour ouvrir la voie à l'aviation commerciale, une étude méthodique de chaque aérodrome a été entreprise dès 1948 ; c'est en 1951 seulement que, grâce aux lignes d'Air France, le trafic aérien est devenu régulier sur la plupart des aérodromes. Actuellement, les aérodromes de Tamanrasset, d'Ouargla, d'Adrar, d'El-Goléa, de Touggourt,

d'In-Salah et d'Aoulef sont ouverts au trafic des D.C. 4 et des Bréguet deux ponts.

L'équipement des aérodromes sahariens se poursuit. Cependant, l'exploitation des lignes aériennes est coûteuse : les frais d'approvisionnement en essence, le coût élevé du transport excluent l'usage de l'avion pour les matières pondéreuses et le ravitaillement ordinaire.

On s'explique donc l'importance d'une politique des transports adaptée aux exigences nouvelles de la mise en valeur du Sahara. Pour la prospection minière, on utilise de plus en plus l'hélicoptère, qui permet d'ouvrir des chantiers dans les régions les plus isolées et les plus mal desservies. De leur côté, les sociétés de recherches pétrolières installent des terrains d'atterrissage privés pour leurs avions.

### **Les Investissements**

La mise en valeur des nombreuses richesses du sous-sol saharien nécessite des investissements considérables.

Quelques chiffres sont éloquentes : de 1952 à 1956, le montant des investissements au Sahara a atteint 50 milliards, répartis comme suit :

- 88 % pour le pétrole,
- 10 % pour les mines,
- 2 % pour les travaux d'infrastructure.

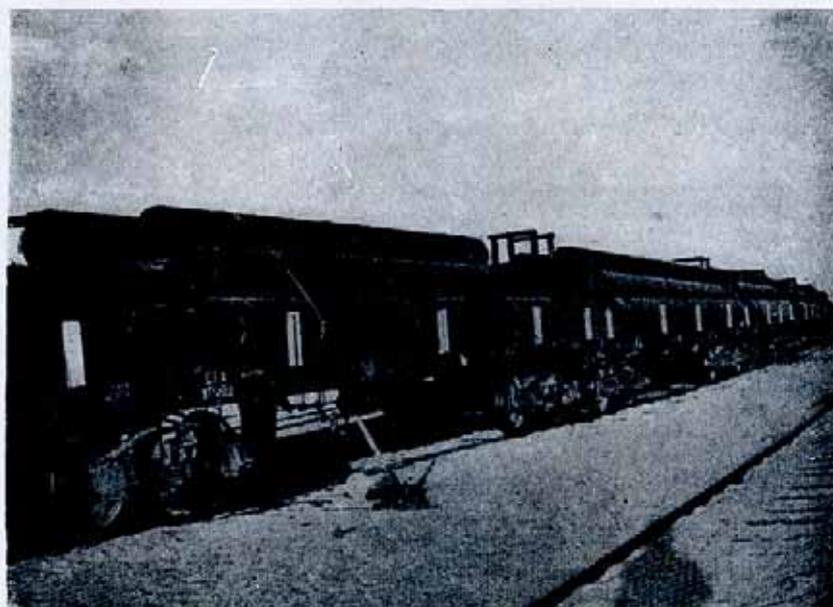
On voit que le pétrole a exigé à lui seul une très forte proportion des sommes investies. C'est que la recherche pétrolière est infiniment coûteuse. Ainsi, les opérations de forage nécessitent, en nombre croissant, des appareils qui correspondent chacun à un capital de 100 à 500 millions de francs, selon qu'il s'agit d'un appareil léger ou lourd. 34 appareils de forage sont actuellement en action : il en faudrait 100 si l'on voulait extraire 25 millions de tonnes, chiffre voisin de la consommation française. De plus, la journée de forage coûte de 1 à 2 millions, et l'activité des forages augmente rapidement : ainsi 120.000 mètres ont été forés en 1957, contre 70.000 en 1956.

Mêmes besoins pour l'évacuation du pétrole : le petit pipe-line qui relie Hassi-Messaoud à Touggourt, long de 180 kilomètres et d'un diamètre de 6 pouces, a coûté 2 milliards. Le pipe-line définitif qui doit acheminer le pétrole d'Hassi-Messaoud à la côte méditerranéenne, long de 660 kilomètres et d'un diamètre de 24 pouces, coûtera quelque 30 milliards. Enfin, pour évacuer la production d'Edjelé, le coût du pipe-line de 20 pouces également, long de 700 kilomètres environ et qui aboutira au golfe de Gabès, en Tunisie, sera de l'ordre de 40 milliards.

La mise en place du matériel de forage, celle des installations pour l'exploitation des pipe-lines, exigent des moyens de transport aérien aussi bien que terrestre. On évalue le volume global des transports de 1957 à 1960 à un million de tonnes, qui nécessiteront plusieurs centaines de camions lourds.

Pour la seule année 1957, 38 milliards ont été investis pour le pétrole, dont 28 pour étendre la prospection des champs déjà découverts et pour construire les pipe-lines, et 10 pour l'exploitation.

Si l'on veut obtenir en 1960 une production pétrolière de l'ordre de 10 millions de tonnes, ce sont 250 milliards qui devront être investis, dont 150 consacrés à la recherche, 70 à l'achat et à la pose des pipe-lines et 30 aux dépenses d'exploitation (installations de stockages sur les lieux de production et dans les ports, etc.).



**Le grand pipe-line Hassi-Messaoud-Bougie  
(wagons de tubes en gare de Touggourt)**

Les sociétés de recherches d'hydrocarbures qui ont découvert les gisements exploitables d'Hassi-Messaoud, Edjélé, etc., S.N. REPAL, C.F.P.(A) et CREPS, ont dans le cadre de leurs budgets d'investissements consacré en 1958 70 milliards à la recherche et à l'évacuation du pétrole ; leurs prévisions pour 1959 sont de l'ordre de 90 milliards.

Cependant, il convient d'ajouter aux sommes correspondant aux investissements pétroliers des dépenses encore plus considérables exigées par la mise en valeur des autres richesses du sous-sol et l'établissement d'une infrastructure moderne indispensable à l'essor économique du Sahara.

Par exemple, il faudrait, selon les estimations récentes, consacrer 150 milliards aux travaux de recherche et d'exploitation du gisement de fer du Gara-Djebilet et aux travaux de prospection des massifs du Hoggar et du Tibesti.

Le financement des travaux est assuré différemment selon qu'il s'agit de résoudre des problèmes d'infrastructure ou de problèmes d'exploitation.

Les travaux d'infrastructure sont à la charge de l'O.C.R.S. Le programme d'équipement triennal mis au point par les services de l'O.C.R.S. se chiffre à 41 milliards d'autorisations ainsi répartis : 26 milliards pour les routes et pistes ; 6,5 milliards pour l'hydraulique : 4 milliards pour l'infrastructure aérienne ; 3 milliards pour les télécommunications ; le solde étant partagé entre l'équipement culturel et social, l'urbanisme et l'habitat, la recherche scientifique.

Quant au financement de l'exploitation, il est assuré par les sociétés dans lesquelles l'Etat ou les sociétés étrangères ont souvent des participations.

### **Problèmes humains**

L'organisation du Sahara ne repose sur des bases solides que si elle répond aux besoins et aux aspirations profondes des habitants.

### **Niveau de vie**

Le Sahara est un pays pauvre. La vie y est rude et les ressources insuffisantes pour satisfaire les besoins des populations. Les sédentaires sont indigents à 90 %, faute de « sol cultivable », et les nomades sont souvent victimes de la sécheresse : entre 1940 et 1945, les populations des zones saharo-steppiques ont perdu 4 millions de moutons sur 5.

A titre d'exemple, examinons le budget — par tête et par an — d'un habitant du Hoggar en année moyenne (1946) :

- le sédentaire ne dispose guère de plus de 105 kilogs de grains et de 600 francs en espèces ;
- le nomade, lui, dispose de 145 kilogs de grains et de 1.200 francs en espèces.

Aussi la misère pousse-t-elle les hommes de 17 à 50 ans à émigrer vers le Nord et les centres urbains.

Le rôle de l'Organisation Commune des Régions Sahariennes dans ce domaine consiste notamment à fournir aux habitants des céréales à prix réduits, à multiplier les points d'eau pour le bétail et les stations de pompage par diesels, à développer les stocks de plantes fourragères. Il ne faut pas oublier que le développement agricole reste essentiel, 95 % des indigènes vivant, en fait, de l'agriculture.

### **La main-d'œuvre**

Certes, l'équipement du Sahara, le développement de la prospection minière et pétrolière et la perspective d'une industrialisation plus poussée de ces territoires ne peuvent que contribuer à élever le niveau de vie des Sahariens et des habitants des franges sahariennes, d'une part, en élargissant les besoins de main-d'œuvre, et, d'autre part, en donnant un nouvel essor aux activités traditionnelles comme la culture et l'élevage, dont la rentabilité se trouvera accrue du fait de la proximité des centres industriels. Le travail de la mine attire aussi bien les nomades que les sédentaires :

déjà en 1954, les houillères du Sud oranais employaient 2.200 nomades Doui Ménia sur 3.000 ouvriers mineurs ; les uns et les autres s'adaptent facilement à leur nouvelle condition, fait remarquable chez les nomades notamment, que leurs traditions et leur genre de vie éloignaient le plus de cette activité.

On dispose ainsi d'une main-d'œuvre qui semble pouvoir suffire à l'exploitation des gisements et même de ceux qui sont situés dans des zones particulièrement arides, désertifiées et vides d'hommes. Les progrès de la technique et une mécanisation très poussée permettent, en effet, de ne faire appel qu'à une main-d'œuvre peu importante.

Il ne faut toutefois pas perdre de vue que les modes traditionnels de vie au Sahara subissent, au contact des techniques les plus modernes, une évolution accélérée. L'économie traditionnelle qui départageait les habitants entre la culture sédentaire des oasis et l'élevage transhumant des nomades, et qui, avant l'arrivée des Français, admettait l'esclavage, se désintègre progressivement avec la désertion de la main-d'œuvre agricole, l'attraction des centres urbains, la stabilisation de certains nomades.

### Les genres de vie

Il faut veiller à ce que cette évolution se fasse sans heurt grave. A la vérité, on se trouve ici devant un double problème : celui de l'adaptation du Saharien à la vie des entreprises modernes et celui de l'adaptation des Européens au travail dans le milieu désertique. L'un et l'autre sont l'objet d'études très poussées.

En ce qui concerne les autochtones, la sédentarisation des nomades doit demeurer une affaire individuelle et non être imposée par l'administration. Le nomadisme reste d'ailleurs dans le Sahara occidental ou méridional la seule forme possible d'exploitation des steppes et du désert. De ce point de vue, la mine ne semble pas jouer comme un élément de désintégration sociale : la fixation des sédentaires et des nomades n'y est, en effet, en règle générale, que temporaire, les uns et les autres rachetant, lorsqu'ils disposent d'économies suffisantes, de palmiers ou de troupeaux et regagnant

leur village ou leur campement. Il sont remplacés par d'autres qui vont accroître leurs ressources en faisant un séjour à la mine ; ainsi, en s'accommodant du système de la famille patriarcale, la mine a un rôle de régulateur, de « volant » dans le budget familial.

### Education

Afin que les populations autochtones puissent pleinement participer à la vie économique du Sahara et fournir une main-d'œuvre de plus en plus spécialisée, il faut donner à la jeunesse les moyens et le désir de s'instruire, sans négliger pour autant les adultes. La tâche est ici considérable. A tous, il faut apprendre à lire, à écrire, à compter, donner une initiation à la vie urbaine, inculquer des habitudes de travail. Les moyens sont multiples : répandre l'enseignement du français qui a toujours été une langue parfaitement adaptée à l'expression de la pensée technique, multiplier les centres sociaux, mener une vaste campagne inspirée des principes de l'éducation de base, amener un nombre toujours plus élevé d'adultes à fréquenter les centres de formation professionnelle. Plutôt que de chercher à construire des établissements importants, on multipliera autant que possible les classes modestes, souvent aménagées dans une grande tente. On y dispensera un enseignement plus pratique que théorique et qui, avec la lecture, l'écriture et des rudiments de calcul, tendra essentiellement à apprendre aux uns à cultiver leurs terres, aux autres à participer à la vie des mines, des chantiers, des industries futures. Déjà existent à Colomb-Béchar, à Laghouat, à El-Goléa, à Ouargla, des centres de formation professionnelle qui préparent la main-d'œuvre spécialisée réclamée notamment par les entrepreneurs de travaux publics et par les exploitants pétroliers. L'équipement de tels centres est désormais confié à l'O.C.R.S.

A ces problèmes divers viennent s'ajouter d'autres préoccupations. Pour améliorer les perspectives sociales, il faut, en particulier, favoriser l'accession des plus déshérités à la propriété foncière et établir des cités ouvrières. Pour contribuer à la mise en valeur de la région, il faut prévoir



Une école sous la tente

et organiser le tourisme, classer les principales stations préhistoriques qui constituent, avec les gravures et les peintures rupestres, dont tout le monde a vu aujourd'hui les étonnantes reproductions, un immense musée ouvert à la curiosité des hommes.

Tout, on le voit, doit être mené de front. Mais dans tous ces domaines, aussi bien que dans celui de la mise en valeur proprement dite, l'O.C.R.S. a entrepris ou poursuit une action dont la cohésion, justement, doit assurer l'efficacité.



## Perspectives

Résoudre en des domaines très divers des problèmes nouveaux et complexes. — exploiter des richesses dont le bilan, même approximatif, est loin d'être définitif, — poursuivre les recherches et les découvertes, — assurer à tous les plans les conditions de travail adéquates aux buts à atteindre : l'action entreprise par la France au Sahara est d'une extraordinaire envergure. Du moins peut-on dès maintenant apercevoir clairement les bienfaits et les profits qui en découleront et en apprécier la portée.

Dans l'un des déserts les plus rudes du monde, la France, en créant des centres de modernité dont le rayonnement et la prospérité s'étendront de proche en proche, va pouvoir élever progressivement le niveau de vie de populations jusqu'alors défavorisées et offrir à celles-ci, sans cesser de respecter leurs traditions, des activités nouvelles. C'est là, toujours et partout, la première assise d'une véritable promotion sociale. A côté des derricks, des pine-lines, des chantiers et demain des usines, une autre infrastructure (écoles, dispensaires, habitat, irrigations, plantations nouvelles...) va donc aussi matérialiser l'œuvre qui se poursuit. Les services du **Ministère du Sahara** et de l'**Organisation Commune des Régions Sahariennes** s'emploient activement à installer ou à développer cette infrastructure sociale. Si la grande mutation qui s'accomplit aujourd'hui au Sahara part sans doute de l'économie, sa marque propre est de se transcender délibérément dans l'humain, au bénéfice en premier lieu des Sahariens.

D'autre part, ce grand désert, géologiquement comparable à la Sibérie ou au Canada, se présente comme le complément naturel du pays très développé qu'est la France. Celle-ci va y trouver des matières premières et des sources d'énergie nouvelles. Déjà, nous savons que le pétrole saharien doit lui assurer, dans un futur assez prochain, l'auto-

nomie de son approvisionnement en hydrocarbures et par corollaire l'amélioration sinon le renversement de sa balance commerciale. C'est là un facteur d'indépendance économique dont il est à peine besoin de souligner l'importance. Mais ce renforcement d'un de ses membres ne peut pas non plus être indifférent à l'Europe qui s'organise et qui pourra d'ailleurs recevoir elle-même du Sahara un très opportun appoint de ressources énergétiques.

S'agit-il de la Communauté ? Ici encore, la mise en valeur du Sahara aura des effets qui dépasseront ses propres limites. Elle fait, en effet, l'objet d'une coopération aux larges bases dès le début — puisque déjà les territoires riverains y sont en droit et en fait intéressés — mais qui pourra s'élargir encore. Comme une mer qui, loin de séparer, rapproche, le désert doit devenir le centre d'un vaste circuit de richesses matérielles et humaines. Aux territoires périphériques qui ne sauraient exploiter eux-mêmes les ressources sahariennes, la France apporte capitoux, techniciens et débouchés, alors qu'ils offrent une main-d'œuvre et d'autres débouchés qui s'accroîtront à mesure que des industries ou des activités connexes se créeront, à partir des sources d'énergie locales ou voisines. Progrès et profits, dans tous les ordres, se partageront en commun. Les départements algériens, notamment, trouveront de surcroît dans le gaz saharien le moyen de leur industrialisation progressive, avec toutes les conséquences qui en découleront au point de vue social et politique. On ne saurait trop insister, touchant ces diverses possibilités, sur le rôle qui revient à l'O.C.R.S., organe moteur et coordinateur de cette mise en valeur, et sur le caractère de « coopérative ouverte » qui lui confère son originalité propre.

Sans doute est-il trop tôt encore pour prévoir tous les effets heureux de l'œuvre française au Sahara. Ceux que l'on vient d'évoquer sont surtout d'ordre matériel et leur importance est assurément capitale. Le moins précieux de ces effets n'est cependant pas celui qui apparaît dès maintenant à tous comme un enrichissement de notre patrimoine moral national. Cet « avènement » du Sahara, longuement préparé par la France, a pour celle-ci une signification vitale. Parce qu'il atteste ses capacités de création et d'organisation sans rien démentir de la tradition de désintéressement qui a toujours inspiré son action outre-mer, il est déjà pour notre pays le signe d'un renouveau plein de promesses. Les Français en ont pris conscience... Cela seul suffirait à payer les efforts accomplis et à justifier ceux que nous avons à poursuivre.



# E. COLOMBIER - DUPLAN

Opticien Spécialiste S.O.

14, rue G. Leclerc - ORAN T. 203-49

Tout ce qui concerne :

L'OPTIQUE MEDICALE

L'OPTIQUE APPLIQUEE

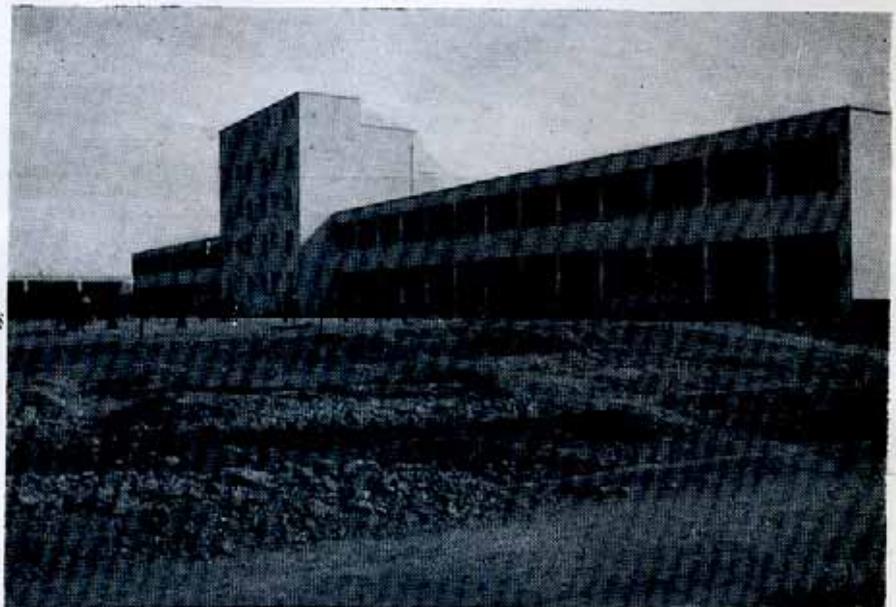
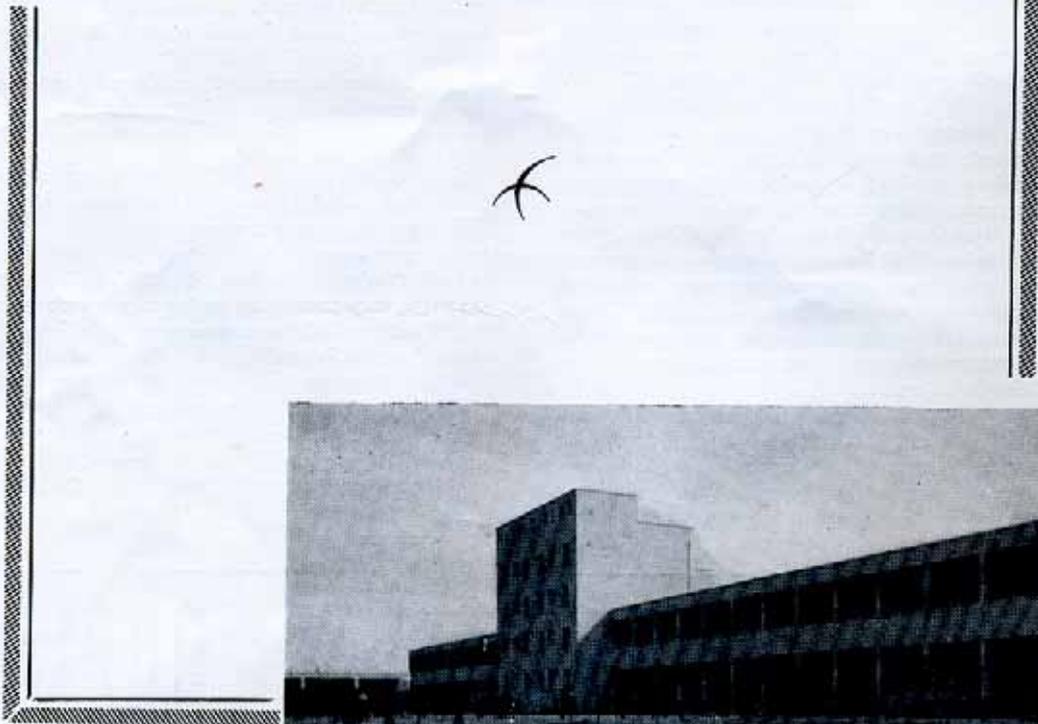
Agent Officiel en Instruments de Mesure  
de SLOM (SL et SOM Berthiot) et Lepetit

— La Photo et le Ciné amateur —





L'Ecole « Gambetta »



L'Ecole « Gambetta » garçons

# Le Prestige de la France

## à la Maison de Retraite des Anciens de la Légion Etrangère

Le 6 Décembre 1959 au cours d'une imposante manifestation, la Maison de Retraite du Légionnaire a reçu le diplôme de « Prestige de France et de Propagande Nationale ».

Dans la magnifique salle Paul Bellat, parée aujourd'hui supplémentaires aux couleurs nationales et légionnaires, la Maison de Retraite du Légionnaire, entre autres décorations attribuées, a reçu, des mains de M. Rodel, venu spécialement de Paris, le diplôme de Prestige de France et de Propagande nationale.

Les drapeaux de toutes les associations paramilitaires et d'Anciens Combattants de la ville, au nombre de sept, formaient une toile de fond devant laquelle allaient successivement défilier les différents orateurs et récipiendaires.

A la table d'honneur, conviés par MM. Besse et Joly, présidents de la Maison de Retraite du Légionnaire, toutes les autorités civiles et militaires, elles aussi, étaient venues honorer de leur présence les manifestations si patriotiques qui allaient se dérouler et nous notions ainsi : M. Dassié, maire, et son premier adjoint M. Yahiaoui ; MM. Rodel, président de l'Association du Prestige de France et de Propagande nationale, Vanucci, délégué de la même association en Algérie ; les représentants du général Perrotat, commandant la ZCO et la 29<sup>e</sup> D.I. et du colonel Brothier commandant le secteur urbain de la Légion étrangère, ainsi que les présidents de toutes les associations paramilitaires de la ville que nous nous excusons de ne pas citer individuellement en raison de leur nombre important, et enfin une forte délégation de Musulmans, anciens prisonniers de guerre et médaillés militaires.

Après une minute de silence observée religieusement par l'assistance pour les victimes de la catastrophe de Fréjus, M. Besse va, le premier, prendre la parole pour dire à l'assistance :

« J'ai d'abord l'agréable mission de remercier au nom de la Maison de Retraite du Légionnaire et en qualité de Président du Conseil de Gestion, Monsieur le Général Commandant la Division, Monsieur le Colonel BROTHIER, si compréhensif à notre égard, Monsieur le Sous-Préfet, auquel je souhaite un prompt rétablissement (qui a fait des émotions à tous ses amis), Monsieur le Maire, toujours dévoué à notre œuvre et à qui nous allons demander tout à l'heure à prendre la parole, Monsieur le Président RODEL qui vient tout exprès de Paris remettre le Diplôme de Prestige de France, Monsieur VANUCCI qui est de la maison, car il l'a tenue sur les fonds baptismaux, Paul BELLAT mécène co-fondateur, Monsieur JOLY, fondateur et animateur de notre œuvre et les Messieurs de notre Comité.

Notre Maison a bien servi la France et ce diplôme est la consécration de tous nos efforts, de toutes nos peines. On a compris à Paris — car il faut souvent voir les choses



M. JOLY, Président des Anciens de la Légion vient de recevoir des mains du Président RODEL le diplôme du « PRESTIGE DE LA FRANCE » destiné à la Maison de Retraite

de haut, pour les bien voir et les bien comprendre, que nous servions ici l'intérêt Français.

Comme pour préfacier la manifestation d'aujourd'hui, la visite des Maires de l'Europe avait déjà fait ressortir l'intérêt de notre œuvre. Le Maire de Luxembourg, ne déclarait-il pas : « Vous êtes un bastion Européen en terre d'Afrique » ! Oui, c'est cela que nous voulons être surtout, et en permettant aux Légionnaires libérés de demeurer en Algérie, nous faisons du peuplement européen. Nous permettons à des techniciens, à des artistes de faire souche et de grossir les rangs des bons serviteurs de la Patrie.

Tout à l'heure Monsieur VANUCCI va procéder à la remise de distinctions aux Sociétés Patriotiques et à de nombreux Anciens Combattants parmi lesquels, j'ai plaisir à saluer de nombreux camarades Français Musulmans.

Monsieur le Président RODEL remettra ensuite le diplôme de Prestige de France à notre Maison.

Est-il besoin de rappeler à grands traits notre œuvre ? Hébergement de militaires et de leurs familles, recasement d'Anciens Légionnaires, havre de paix pour les permissionnaires et les convalescents.

L'éloquence des chiffres est la plus belle : 1.400 légionnaires recasés en Algérie, distribution de plusieurs millions de francs de repas gratuits, démarches administratives, dossiers de naturalisation, de pensions, demande d'emploi, qui occupent un personnel particulièrement dévoué, tel est l'aspect principal de notre œuvre.

Mais il en est une autre, cet « Arc de triomphe », dressé à Bel-Abbès, est en quelque sorte la perle de la cité et de la gastronomie à la charité discrète, tout concourt à assurer ici le prestige de la France.

Les nombreux touristes et visiteurs enthousiasmés nous ont fait la plus belle des propagandes. Hier la radio et la télévision popularisaient l'image de notre maison *Légionnaire et Française* ; les bel-abbésiens enfin, ont tous appris à



**Monsieur VANUCCI vient de recevoir le fanion d'honneur de la 126<sup>me</sup> Section des Médaillés militaires et des Anciens Combattants Prisonniers de Guerre**

connaître le chemin de la Résidence. Bals, mariages, manifestations diverses tiennent à avoir pour cadre notre magnifique salle des fêtes.

Monsieur le Président RODEL en décernant le diplôme de Prestige de France à cette maison a couronné l'édifice et va nous obliger à œuvrer encore et de tout cœur pour la plus grande gloire de la Mère Patrie !

Français de souche ou Français Musulmans, Légionnaires venus de quatre coins du monde pour servir les trois couleurs Françaises, nous proclamons notre attachement à la Patrie Française, à ce beau et noble pays de France, berceau de la liberté et de la culture, que des pays esclavagistes osent parfois critiquer, mais que le monde entier aime et admire, et qu'une catastrophe survienne comme celle de Fréjus, et un immense élan de solidarité mondiale et de sympathie se fait jour, car les peuples se rappellent alors tout ce qu'ils doivent à la France !

Nous d'Algérie, nous proclamons avec force notre attachement à la Mère Patrie et nous jurons de voir flotter toujours le drapeau aux trois couleurs sur cette terre que nos colons, nos soldats, nos missionnaires, nos ouvriers ont défrichée et fécondée de leur sueur et de leur sang.

Vive la Légion Etrangère !  
Vive l'Algérie Française !  
Vive la France une et indivisible ! »

x x x

C'est alors au tour de M. Vanucci d'exprimer avec émotion sa reconnaissance aux anciens de la Légion en ces termes :

« Votre présence à cette manifestation a le privilège d'affirmer que les Français n'oublient ni le rang, ni les droits de leur Pays et qu'ils se refusent à tous les abandons et à tous les effacements. L'exemple de l'union qu'offre celle-ci entre les différentes populations, apporte la preuve indiscutable que notre Pays reste fidèle aux traditions de son passé et aussi l'ambition de maintenir ce lustre qui par le monde assure le prestige et la grandeur de la France.

Messieurs, soyez-en remerciés.

Messieurs les Présidents,

Dans un instant, j'aurai le grand honneur de remettre à quelques-uns d'entre vous la Croix ou la Médaille de l' « ORDRE INTERNATIONAL DU BIEN PUBLIC ».

C'est avec une certaine fierté et avec beaucoup d'émotion que j'accomplirai ce geste.

Vous avez, Messieurs, servi la France à travers le monde et sur tous les champs de bataille, vous y avez fait flotter le drapeau de la République.

Rendus à la vie civile, alors que vous auriez pu prétendre vous retirer de toute action, obéissant à vos sentiments humanitaires et plus encore à vos sentiments patriotiques, vous avez tenu à vous occuper de ceux qui, pendant des années, près de vous, au risque de leur vie, ont défendu le sol de la mère patrie.

Vos Sociétés donnent au monde une exposition qui en vaut bien d'autres, c'est l'exposition des richesses morales de la France. Quelle admirable réponse à ceux qui, au-delà des frontières, nous dénigrent et nous colomnient... Malheureusement c'est souvent nous mêmes qui nous calomnions...

Oui, il y a une certaine presse et une certaine littérature, qui, en vérité, donne de nous une singulière idée aux autres peuples : il y a des faiseurs de pièces et de romans, qui sous prétexte de représenter la France, peignent je ne sais quel monde frelaté, je ne sais quelle société cosmopolite et restreinte qui s'agit dans le plaisir, — mais cela n'est pas la France.

La France, est dans nos ateliers ou l'ouvrier, si spirituel et si vaillant, créé la puissance de son pays, dans nos campagnes, dans nos mines, nos casernes si audieusement outragées et colomniées... Et pourtant, vos exemples sont là pour dire que l'ouvrier, l'ingénieur, le savant, le soldat, a été le héros désintéressé de la justice, le bienfaiteur de l'humanité, le soldat de l'idéal.

Vos œuvres sont éminemment françaises parce qu'elles prêchent la paix, pratiquent la fraternité, honorent la vertu et ne rougissent point.

Vos œuvres ne sont-elles pas des œuvres d'union, et de bonté... ! Elles peuvent être qualifiées d'œuvres d'union sacrée, datée de trois vertus fondamentales de notre France : la fidélité, l'héroïsme, le dévouement...



**Un groupe d'Anciens Combattants se rendant à la manifestation**

Je ne terminerai pas cette courte allocution sans profiter une fois de plus de l'occasion qui m'est offerte de m'adresser aux français-musulmans se trouvant dans cette salle que je suis heureux de saluer, de leur dire simplement que leur présence parmi nous et leur présence seule, est le gage d'un avenir clément et avec eux, faisons nôtres les paroles de l'Emir Abdelkader :

« — Faisons le serment disait-il de travailler d'un seul cœur à construire l'Algérie unie, fervente et prospère ».

Vive la France !

Vive l'Algérie Française ! »

#### LA REMISE DU DIPLOME

Maintenant, M. Rodel va officiellement remettre à M. Joly le diplôme de Prestige de France et de Propagande nationale, aux applaudissements de l'assistance et aussi aux accents mâles de l'orchestre qui joue « La Marseillaise » et le « Boudin ».

— Nous avons voulu aujourd'hui rendre un hommage tout spécial, dira M. Rodel, à ceux qui ont contribué à l'édification de cet imposant immeuble et à son aménagement, et glorifier ainsi la Légion étrangère et tous les légionnaires en activité, retraités, qui sont ou ont été les premiers soldats du monde ».

Cette allocution très vivement applaudie, il appartiendra à M. Vanucci de remettre les décorations ci-après :

Ordre international du bien public : officier : M. Besse ; chevaliers : MM. Honoré Légier, Guillaume Hartmann, Jean Bernuchon, Henri Hennig, Gilbert Solbès. Au titre des sociétés patriotiques : officiers : Delkaoui Ahmed, Amédée Marien ; chevaliers : MM. Stephan, Benelmouaz Saïd, Laurent Gabriel.

x x x

A l'issue du repas, servi dans la salle d'honneur de la Maison de Retraite, Monsieur Louis Vanucci s'adressant au Président Joly déclarait :

« Mon Cher Président JOLY,

Vous avez, Mon Cher Président, durant votre vie, gagné des batailles, mais jamais vous n'en avez gagné une aussi grande et une aussi belle que celle du 6 Avril 1957, jour de l'inauguration de la Maison des Retraités.

Vous avez eu à lutter contre les pressions inavouées et inavouables et malgré ce faisceau dressé contre vous, vous en êtes sorti victorieux.

Cette victoire, vous l'avez remportée parce que vous êtes un homme de caractère, un homme de bien, et un homme au grand cœur. Il faut croire que vous jouissez ici d'une vive et sincère sympathie et d'une amitié profonde.

J'ai tenu, Mon Cher Président, à vous marquer aujourd'hui, une fois de plus, toute ma reconnaissance et ma profonde amitié. En effet, j'aurai à vous remettre la Croix de Commandeur de l' « UNION FRANCO BELGE DU DEVOUEMENT ».

Je veux vous dire combien nous sommes fiers de vous avoir comme Président et combien nous en sommes heureux.

— Fiers parce que nous vous connaissons et nous connaissons surtout votre passé glorieux de soldat ;

— fiers, parce que nous avons placés à la tête de cette Amicale, un homme d'une probité exemplaire et d'une honnêteté sans faille ;

— Heureux parce que nous avons la ferme conviction que vous continuerez l'œuvre que vous avez entreprise et que vous ferez de la Maison des Retraités, une des plus belles gloires de l'Algérie Française ;

— Fiers et heureux, surtout parce que nous savons que tant que des hommes de votre trempe,

— parce que nous savons que des hommes au sentiment patriotique poussé comme le vôtre,

— parce que nous savons que tant que vous serez là, L'ALGERIE DEMEURERA FRANÇAISE !

Je terminerai, Mon Cher Président, en levant mon verre à votre santé, à celle de votre famille, à la FRANCE et à l'ALGERIE FRANÇAISE.

Je prendrai la liberté de vous donner l'accolade au nom de tous, marque d'amitié et de reconnaissance.

x x x

M. Dassié, pour mettre un terme à cette brillante manifestation, rappellera l'œuvre magnifique réalisée par M. Joly et ses camarades, œuvre qui honore et la Légion étrangère et Sidi-Bel-Abbès.

x x x

#### CITATION

MAISON DE RETRAITE DES LEGIONNAIRES

DE SIDI-BEL-ABBES

Demeure historique, créée pour perpétuer la reconnaissance de la Nation aux héros d'une formation militaire d'élite, célèbre dans le monde entier, la LEGION ETRANGERE.

Les képis blancs, en activité ou retraités, ont grandement contribué à honorer l'Armée Française et à glorifier notre drapeau tricolore.

Mérite l'hommage qui lui est rendu et le diplôme du « PRESTIGE DE LA FRANCE ».

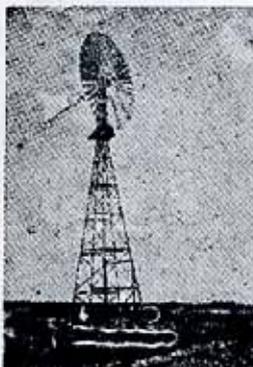
Le Délégué Général

pour l'Algérie,

L. VANUCCI.

Le Président Général,

R. RODEL.



## COMPAGNIE AFRICAINE DE MATERIEL EOLIEN

# CAME

78, avenue Marcel-Cerdan — SIDI-BEL-ABBES (Algérie)

Tél. : 21.97 Adresse télégraphique : CAME Sidi-Bel-Abbès

# MAISON DU LEGIONNAIRE

## Havre de Grâce

Après qu'il eut longtemps marché dans la poussière  
Sous la pluie et le vent  
Après qu'il eut traîné dans la boue des rizières  
Fourbu, brisé, râlant  
Après qu'il eut écrit sa part de la légende  
En des lettres de sang  
Après qu'il eut cent fois de sa vie fait offrande  
Aux adieux des combattants  
Après qu'il eut forgé de sa main des victoires  
Qu'on raconte aux enfants  
Après qu'il fut entré vivant dans nos mémoires  
Avec son képi blanc  
Il tomba sur la route... Il avait tout donné.  
Il lui restait la vie  
Avec des souvenirs pleusement gardés  
Quelques lettres jaunies  
Quelques décorations aux vieux rubans fanés  
Et sa peine infinie...  
Les Héros qui sont morts restent présents encore  
Dans le cœur des vivants.  
La Patrie se souvient. Le Pays les honore  
Et s'incline en pleurant.  
De grands discours sont dits. Des couronnes s'entassent  
Au pied des monuments  
La gloire les accueille et leur fait une place  
Parmi les conquérants.  
Mais ceux qui n'ont pas eu cette faveur insigne de  
Mourir au combat  
Qui condamnés à vivre veulent se montrer dignes  
De leur nom de soldat  
Ceux qui n'ayant plus rien, que de la faim qui gronde  
Au creux de l'estomac  
Ceux qui ne veulent pas mendier à la ronde,  
Ceux qui ne veulent pas  
Etre des déclassés, des refus, des épaves  
Vivant en parias  
Voulant bien être humbles, mais non pas être esclaves,  
Devront-ils ici-bas  
Mourir sans un soutien, sans amis, sans adieux,  
Mourir tristes et las  
Sans qu'une main clémente vienne fermer leurs yeux  
Au moment du trépas ?  
Non !... Comme le naufragé vers le Havre de grâce  
Ils s'en iront confiants  
Tout au bout du chemin illuminant l'espace  
Le Havre les attend.  
Leurs muscles fatigués par le rude voyage  
Auront l'apaisement...  
Repose-toi guerrier. Dépose ton bagage.  
Inutile à présent.  
Respire chaque fleur, dis bonjour au nuage  
Qui flâne au firmament.  
Fume les yeux mi-clos. Savoure ton breuvage  
Et mange ton pain blanc.  
Toi qui as tout donné, il est bon qu'en échange  
Il te soit tout rendu  
Et que pour ton sommeil, veillant sur toi les anges  
Du ciel soient descendus.  
Ta journée est finie... Ta tâche bien remplie  
Merci. Tu es chez toi :  
Entre. C'est ta légion qui au soir de ta vie  
T'ouvre tout grands les bras !

Paul Bellat.

# Pourquoi Grand'Mère...

## ...manqua la Messe

Conte de Noël de Paul Bellat

Le petit Henri, un superbe garçon de sept ans, reposait sur le grand divan du salon et grand'mère — son arrière grand'mère — veillait sur lui, ses vieilles lèvres amincies par l'âge dessinant un sourire singulier.

C'était un beau soir de Noël et la vieille dame avait écrit à son petit fils, Charles, et à sa petite fille Hélène, deux lettres tout à fait semblables, dont seules, les premiers mots différaient ; « Ma chère enfant », pour celle-ci, « Mon cher enfant » pour celle-là.

Il nous suffira donc d'en reproduire une :

— « J'ai promis formellement à notre petit Henri de le conduire à la messe de minuit, — la première de celles auxquelles il assistera, — à l'occasion de sa septième année. Mais fortement grippée, il y aurait sans doute danger pour mes vieux os à quitter la maison. Ne pourrais-tu venir prendre notre petit vers onze heures et demie et le conduire à cette fête longtemps souhaitée et rêvée ? »

Je ne voudrais pas cependant que cela dérangeât une partie ou un réveillon projetés ou même un travail urgent et je me hasarderai s'il le faut, dûment emmitoufflée car je ne veux pas manquer de parole à mon arrière-petit-fils. Après tout, mes bronches ont tenu quatre-vingt-dix ans, et il faut bien mourir de quelque chose.

Meilleurs baisers ».

Les destinataires de ces missives, Hélène et Charles s'étaient épousés 8 ans plus tôt dans des circonstances qui faisaient présager le plus heureux avenir. Cousins germains, ils avaient vécu ensemble depuis le berceau.

C'étaient des enfants « inséparables » comme le sont certains jumeaux qui jouent sans se lasser aux mêmes jeux, pleurent et rient pour les mêmes motifs, se donnent le mot pour contracter au même moment la coqueluche ou la rougeole, chacun cherchant toujours du regard celui qui n'est pas là, en un mot que l'on n'imagine pas et qui ne se conçoivent pas eux-mêmes l'un sans l'autre.

Charles avait quatre ans, Hélène trois, lorsque leurs parents furent emportés dans la terrible catastrophe de Villeneuve-d'Artois : un pont suspendu écroulé au passage de l'Express Paris-Lille, les wagons précipités de quarante mètres de hauteur dans la Somme, large et profonde en cet endroit. Pas un survivant !

L'aïeule, Madame de Bervy recueillit les petits orphelins dont l'intimité commençante devint plus étroite encore. Elle habitait à deux pas de Nancy, une vieille maison seigneuriale entourée d'un parc immense et charmant.

Un excellent précepteur permit aux deux enfants de poursuivre leurs études secondaires sans efforts jusqu'aux baccalauréats dont ils subirent victorieusement les épreuves.

Attiré par les grandes Ecoles parisiennes, Charles renonça à ses rêves de Polytechnique et de Normale afin de ne pas quitter Hélène ; Nancy possédait une Faculté de Médecine dont la gloire balance celles de Paris et de Montpellier. Il décida de s'y inscrire et malgré toutes les objections que la grand'mère lui opposa, sa cousine l'y suivit. Ils parlaient tous les jours en moto, quelque temps qu'il fit. La jeune fille se trouvait parfaitement heureuse de cette vie qui prolongeait l'intimité et les joies de leur enfance : mais un sang plus ardent bouillonnait dans les veines du jeune étudiant. Si l'accoutumance l'empêchait d'être sensible aux charmes d'Hélène en plein épanouissement et dont la beauté troublait l'âme et les sens de nombreux camarades d'études, s'il continuait à la considérer comme une sœur infiniment chérie, l'atmosphère de volupté un peu grossière qui est celle de toutes les écoles de médecine, ne laissait pas d'agir sur lui.

Il prétextait des invitations d'amis et la laissait parfois seule. Hélène était trop avertie pour ignorer la véritable raison de ces absences, dont elle était meurtrie et un peu dégoûtée. Chaque fois, elle l'avait attendu toute triste, et lorsqu'il était revenu au matin, le visage enflammé et las, il n'avait pas osé lui donner le baiser accoutumé :

— « Je sens trop le vin, disait-il, nous avons vidé quelques coupes de trop ». Mais bien vite, il s'était lassé de ces petites orgies d'où il sortait la bouche amère, l'esprit déçu, en conservant seulement une impression de déchéance.

La bonne aïeule les observait avec une sollicitude. Lorsqu'ils eurent passé le P.C.B. qui couronne les travaux de la première année, elle leur dit un soir :

— « Mes enfants, je vois que votre affection mutuelle ne se dément pas : je voudrais que vous vous interrogiez un peu, que vous vous demandiez si elle n'a pas changé de nature. Certains indices me permettent de croire à cette évolution toute normale. Je ne vous cache pas que mon vœu le plus cher serait de vous unir avant ma mort que chaque jour fait plus prochain.

Voulez-vous demeurer des frères ? Voulez-vous devenir des époux ? »

— « Nous avons le temps d'y réfléchir, grand'mère, répondit Hélène.

— « Non, votre intimité de tous les jours présente des inconvénients. Elle fait croire dans notre monde, à des fiançailles déjà anciennes dont la prologation infinie paraît bizarre. Voyez comme votre situation serait difficile si je mourais demain. Enfin, si vous n'envisagez pas le mariage, comment, dans cet état de choses, les candidatures à la main d'Hélène se manifesteraient-elles ? Non, ne m'interrompez pas !... Dans l'intérêt de votre réputation, de votre

bonheur, de votre bonheur futur, il faut absolument prendre une décision : ou vous marier au cours des vacances qui s'ouvrent ou vous séparer ».

Depuis que l'aïeule parlait, Charles considérait sa cousine et semblait la voir pour la première fois... Où trouverait-il un tel trésor de fraîcheur, de beauté, un esprit aussi droit, un cœur aussi sensible ?

Il faudrait qu'il fut fou pour hésiter. Néanmoins il objecta :

— « Mais, et nos études ?

— « Pourquoi en souffriraient-elles ?

— « Oh ! Moi je veux bien qu'on se marie, déclare Hélène en riant.

Les épousailles eurent lieu en grande solennité.

Madame de Bervy désirait qu'Hélène mit aussitôt fin à ses études médicales et se consacrat à son ménage, à son métier de femme mariée. Elle lui proposait d'abdiquer en se mains tous ses pouvoirs et de lui remettre les trousseaux de clés qui sont le sceptre des épouses.

D'ailleurs, elle détestait l'égalitarisme moderne et soutenait qu'une mère de famille avait bien assez des occupations et des devoirs que lui impose la nature. Mais on rit de l'excellente femme.

— « Je ne veux pas, disait Hélène que Charles puisse m'accabler de sa science et prétendre un jour à veiller mieux que moi sur la santé de nos futurs enfants.

Les premières années furent heureuses. La grossesse d'Hélène avait à peine interrompu le cours de ses études et elle parvint au doctorat en même temps que son mari.

Charles ouvrit à Nancy un cabinet qui fut tout de suite fréquenté. Il avait de bonne foi choisi la gynécologie, comptant partager avec sa femme la besogne. La complaisance de celle-ci et la joie qu'elle éprouvait à exercer ses nouvelles fonctions, la réduisaient rapidement à un rôle secondaire d'accoucheuse et d'infirmière : elle avait son cabinet joutant celui de son mari, mais n'y recevait directement que les jours de grande affluence.

Dans les ménages trop jeunes et d'âge sensiblement égal, l'homme tient à affirmer son autorité et sa supériorité.

Et il advint ce qui advient à quelques femmes de médecins : entrée imprudemment et sans fropper dans le cabinet de son mari, elle le surprit en flagrant délit avec une jolie cliente.

Sa douleur fut profonde, mais la colère l'emporta sans doute sur le chagrin. Elle se fit un visage impassible et comme, désolée de l'incident, il venait s'en excuser et implorer son pardon, elle se raidit d'un suprême effort et lui dit :

— « Oh ! mon cher, tu aurais tort de te gêner ! Je n'attache aucune importance à ces bêtises là, et moi-même lorsqu'un jeune client me plaît, je n'hésite pas. Une scène violente, la première qu'ils eussent jamais eue suivit.

Il avait d'abord refusé de la croire : elle lui donna des précisions. Le soir même ils constituaient avoué et introduisaient une instance en divorce.

Hélène se réfugia d'abord chez Madame de Bervy mais après quelques jours, elle s'installa dans un pavillon à quelques centaines de mètres du bâtiment principal. La grand-mère espérait une réconciliation très prochaine lui fit entendre qu'ils pourraient ainsi l'un et l'autre jouir de la présence de leur fils dont elle assumerait provisoirement la

garde. Il fut convenu que la maman l'aurait toute la matinée, et que le papa dînerait tous les soirs chez l'arrière grand-mère. L'enfant comprenait déjà. On expliquerait l'alternance par les nécessités de la clinique médicale.

Ayant tantôt l'un, tantôt l'autre de ses petits fils sous la main, l'aïeule croyait qu'il serait aisé d'apaiser leur rancune et de les disposer à une réconciliation.

Dès ses premiers efforts, elle fut arrêtée net, la haine de chacun se manifestant avec d'autant plus de violence qu'elle succédait à vingt années de confiance entière, d'amitié et d'amour.

La vieille dame présentait un élément inconnu qui rendait ses efforts stériles elle le connut plus tard lorsqu'elle apprit qu'Hélène pour se venger, s'était flattée d'être elle-même coupable.

Les inconvénients du divorce sont tels que la plupart des tribunaux en font trainer, le plus qu'ils peuvent, les formalités. C'est ainsi que le temps avait pu, malgré tout faire son œuvre. Au cours des longs mois écoulés, madame de Bervy avait imaginé l'arrangement qui mettrait les deux époux sous son action quotidienne et leur conserverait le respect et l'affection de l'enfant.

L'épine demeurait au cœur d'Hélène et de Charles, mais la souffrance s'était atténuée. Il leur advint de se rencontrer dans le monde et au chevet des malades. Ils s'entretenaient sans animosité apparente.

Qu'espérait la bonne aïeule en tendant son piège ? Une modification soudaine de leurs sentiments et de leurs décisions ? Non. Très ingénieusement elle avait fait une neuvaine à ce Jésus-Enfant dont on allait célébrer la venue et il lui semblait que les cloches de Noël n'avaient pas chanté en vain leur hymne d'espérance.

Dix heures sonnent. L'enfant dort toujours. Bruit d'auto... Un pas résonne sur l'allée durcie par le gel. C'est Charles.

— « Bonjour, grand-maman. J'arrive un peu tôt, mais la journée a été rude comme toutes les veilles de fête. Il faut libérer autant que possible ses malades et se libérer soi-même pour le lendemain. Mais il dort comme un loir, notre Riri ! Ce sera pitié de le réveiller tout à l'heure !

Soudain, un clakson aigu déchire l'air.

— « Oh ! oh ! s'écria le jeune médecin, on dirait la voiture de mon ex-épouse ! L'auriez-vous aussi convoquée ?

— « Dame ! Savais-je si tu serais en mesure de me remplacer ce soir ? Je veux absolument tenir ma promesse.

— « Il ne me reste donc qu'à prendre congé car je devine qu'Hélène ne me cédera pas ce grand plaisir.

— « La voilà. Vous allez décider de cela tous les deux.

— « Oh ! grand-mère, s'écria la jeune femme en entrant, c'est une trahison.

— « Pas le moins du monde et je l'expliquais à l'instant même à Charles.

J'ai craint que l'un de vous ne put venir. Et puis franchement, si je m'étais adressée à un seul, qu'aurait pensé l'autre ?

— « Très juste, répondit Charles. Au reste lorsque j'ai entendu la voiture, je me suis levé pour partir.

— « Comme cela, sans embrasser ton fils ? demande Madame de Bervy.

Mais voilà justement que l'enfant se réveille...

— « Oh ! Papa ! maman ! s'écrie-t-il. Quelle veine ! Tous les deux à la fois ! vous savez, mémé est fatiguée, alors je vous accompagne à la messe de minuit, et on réveillonnera au retour !

Hélène embrasse l'enfant passionnément !

— « Non. J'ai une malade qui me réclame. Tu iras avec ton papa.

L'enfant s'attriste, prêt à pleurer.

— « Bah ! dit l'aïeule, les malades guériront pour une fois sans vous. Pourquoi n'accompagneriez-vous pas Riri tous les deux ? Je vous offrirai au retour une tranche de gâteau et une coupe de champagne.

Que l'enfant n'aperçoive aucune ombre dans le souvenir de cette belle nuit.

— « C'est ça ! crie Henri. On n'aura besoin de personne à la clinique. Est-ce qu'on meurt un jour de Noël ? Après la messe on s'amusera bien. Et je mettrai mes souliers dans la cheminée. Et vous viendrez me border et m'embrasser au lit, comme autrefois, quand j'étais tout petit ».

Les deux époux se regardent...

— « Allons, vous mourez d'envie d'accepter, dit la grand'mère.

— « Soit, dit Charles. Au risque de provoquer un peu d'étonnement chez les personnes qui nous verront.

— « Bah ! dans la masse... cela pourra passer pour une rencontre fortuite comme il s'en est déjà produit. Puis, on a bien tort de s'occuper du « qu'en dira-t-on » En général on ne dit rien dès que cela a cessé d'être le scandale du jour. Chacun pense à soi ».

Cependant l'heure passe. On habille chaudement Henri, chaussures fourrées, guêtres épaisses sur ses petites jambes, manteau de martre et bonnet de même poil.

— « Quelle voiture choisis-tu ? demande maman.

Henri tranche la question.

— « On va à pied s'écrie-t-il.

La nuit est belle, la ville est toute proche ! Pourquoi pas ?

Une heure et demie du matin. Madame Bervey attend, un peu nerveuse. Assise auprès du feu, dans sa grande bergère, elle aurait voulu s'endormir un peu ; impossible. Elle se réfugie dans la prière : « Mon Dieu, donnez-moi la joie de m'éteindre en paix, de laisser après moi ces enfants réconciliés !

Qu'advierait-il de mon petit Henri lorsque je ne serais plus là ? Un tribunal indifférent fixerait les heures ou les jours où son père et sa mère auraient le droit de le posséder. Il vivrait son enfance et sa jeunesse entre deux affections jalouses qui se disputeraient les lambeaux de son cœur écartelé. Ayez pitié mon Dieu, de cet innocent... »

Enfin, des pas sonnent dans l'allée, sur le seuil, dans le couloir. Henri se précipite comme une trombe.

— « Grand'maman, comme c'était beau ! J'ai vu le petit Jésus dans sa crèche, la Sainte Vierge, Saint-Joseph, les anges, le bœuf, les bergers, les moutons, une petite source qui coule de la montagne, la grande étoile d'or... et il commence à neiger... Regarde les petits flocons sur mon manteau ».

— « Et maintenant, à table ! s'écrie l'aïeule.

Se tournant vers Hélène elle lui demande, comme sans y songer :

— « As-tu communiqué ma fille ?

Avec un peu d'amertume dans la voix, Hélène répond :

— « Etrange question ! Ne savez-vous pas, grand'mère, qu'on refuse les sacrements aux personnes en instance de divorce aussi bien qu'aux divorcés ?

— « Et puis, ajoute Charles, il faut passer par le confessionnal, et il en coûte de faire certains aveux ».

La jeune femme se dresse :

— « Quels aveux ! Je n'ai aucune faute grave à me reprocher ».

— « Mes enfants, mes enfants, ne troublez pas cette belle soirée par des discussions et des regrets inutiles !

— « Soit. Dit Charles. Tout de même les femmes ont une singulière faculté d'oubli ».

— « Je n'ai rien oublié ! répond Hélène ».

Mais voyant que l'enfant les regarde avec stupéfaction et que ses yeux deviennent humides...

— « A table ! à table ! dit grand'maman, et puis nous irons coucher ce monsieur qui doit tomber de sommeil ».

Henri proteste et mange avec beaucoup d'appétit. Mais la demi coupe de champagne qu'on lui sert alourdit ses paupières. Il s'endort le front sur l'avant-bras. L'éveillera-t-on encore ? Non, maman le porte délicatement sur son lit. Papa et grand'mère ont suivi. Il ne s'aperçoit pas qu'on le déshabille et qu'on le couche. Un instant seulement il entrouvre les yeux et murmure : « B'soir pa, m'man, mémé...

Il ne reste plus aux parents qu'à se retirer.

Bonne maman les arrête :

— « Il est bien tard... ou bien tôt. Il neige dru à présent. Pourquoi ne coucheriez-vous pas ici ? A tout hasard, Martine a préparé deux chambres.

— « Savez-vous grand'mère fait observer Hélène, que le fait d'avoir dormi sous le même toit, si l'un de nous en faisait état, suffirait à annuler toute procédure de divorce ?

— « Le beau malheur. N'avez-vous pas encore réalisé combien votre brouille est stupide ? Hélène a parlé tout à l'heure de piège. Eh bien oui, je vous ai tendu un piège et ne suis pas plus grippée que ma pantoufle. Pourquoi ai-je fait cela ? Parce que vous vous aimez encore... Je vous en prie, ne m'interrompez pas... Parce que moi qui vous vois tous les jours séparément, je suis mieux fixée que vous sur vos sentiments réciproques. Parce que vous êtes en train de gâcher votre vie et celles de votre enfant, ce qui est pis. Et pour une bêtise ! La passade d'un médecin avec une jolie cliente : un instant d'oubli que Charles a regretté aussitôt. Est-ce que cela compte ? Cela valait vingt quatre heures de bouderie, comme dans votre enfance, lorsque l'un de vous se montrait trop auprès d'un petit ou d'une petite amie appelée à partager vos yeux !

Hélène se tait.

— « Considérez-vous avec la même indulgence la trahison d'Hélène ? demande Charles... Ah ! ne protestez pas grand'mère, elle a même avoué !

— « Et tu as pu y croire ?

— « Il y a cru, s'écrie Hélène avec violence, et je ne lui pardonnerai jamais. Dans ma colère, j'ai cherché ce qui pourrait l'atteindre. Je lui ai dit : « Oh ! tu m'as trompée ? Eh bien, moi aussi ! » Et je lui ai jeté le premier nom venu, celui d'un lieutenant qui m'avait obsédée au bal de la garnison, huit jours auparavant... Et je lui ai donné ce nom parce que l'officier était parti le lendemain pour l'Algérie !

Et tu l'as cru ! Tu oses cru que j'étais une gourgandine, une femme qui se livre après une valse ou une conversation ».

— « Et toi, répond Charles, tu as eu le courage, tu as eu l'infâmie de me laisser pendant un an dans cette croyance. Tu savais que je souffrais, que je me torturais, que si l'homme avait été là, nous nous serions coupé la gorge, et tu ne bougeais pas ! ».

L'aïeule à son tour se mêle à la querelle d'une voix que l'âge fait ordinairement trembler, mais qui recouvre soudain son ampleur et sa fermeté.

— « Oh ! j'aime mieux cela ! Videz votre sac une fois pour toutes. Mais ne me contez plus que tout est fini entre vous ! Est-ce que depuis votre séparation vous n'êtes pas tristes et désespérés, comme des âmes en peine ?

Inséparables vous étiez avant que vous acceptiez le lien du sacrement, avant que la naissance d'un enfant affirmant la puissance et l'indissolubilité de ce lien.

Inséparables vous êtes et serez toujours, malgré vos fautes, malgré vos chutes, malgré vos colères enfantines et vos rancunes. Acceptez cette situation telle qu'elle est et vous aurez de longues années de bonheur. Quel ciel est sans nuage ? Soufflez, puisque c'est en votre pouvoir, sur ceux qui ont obscurci le vôtre ! Allons, un bon mouvement ! ».

Hélène et Charles sont déjà dans les bras l'un de l'autre. Ils pleurent, ils sanglotent tous les deux comme à cinq ans.

— « Je n'en pouvais plus ! »

— « Je n'y tenais plus ! »

Et ce sont des baisers sans fin...

Comme trois heures sonnent au cartel, Madame de Bervey déclare :

— « Moi, je vais me coucher. Pour vous, faites ce qui vous plaira. Vous connaissez le chemin de vos chambres... Au fait, je vous prévient, il n'y en a qu'une de prête.

Paul Bellat.

### CADPIM

Compagnie Algérienne de Distribution  
de produits Industriels et Métallurgiques

4, rue Paixans, ORAN - T. 275.56 - 280.76

Tout ce qui concerne les travaux publics  
l'Atelier, la Voirie

Câbles et Elingues en tous genres  
Maison spécialisée

### LEGAL-BOIS

Quai Ste Thérèse - ORAN

Tél. : 303.54

7, Rue de la Marine - SIDI-BEL-ABBES - Tél. 24.93

Rue Baudin - AIN-TEMOUCHENT - Tél. 1.41

Rue Cuvier, Fb. Pasteur - TLEMCEM - Tél. 38-07

Bois de Construction et d'Ebénisterie

Portes et Contreplaqués

POLYREY

pour vos vacances !...

pour vos déplacements d'affaires !...



## WAGONS-LITS // COOK

Théâtre Municipal — SIDI-BEL-ABBES

vous délivrera sur place tous vos

- billets : d'Avion - bateau - chemins de fer...
- réservera : vos chambres d'hôtel...
- organisera : vos circuits touristiques...
- assurera : vos bagages...

# NOËL



Le petit bourg s'emplit comme une capitale ;  
Un long flux d'étrangers venus de toutes parts  
Ainsi qu'un grand serpent bariolé s'étale  
Et semble en ses anneaux étouffer les remparts.

Tout est plein ; nul abri, pas une hôtellerie  
Qui veuille recevoir un voyageur de plus  
Et le couple ignoré, Joseph avec Marie  
Et l'âne à Bethléem sont les derniers venus.

C'est le Seigneur pourtant qui demande asile  
Et qui va naître pour sauver le genre humain,  
Quel huis va s'entrouvrir pour celui qui s'exile  
Des cieux et qui descend pour nous tendre la main ?

Oh ! qui va se hâter de trouver une place ?  
Ouvrez lui, bonnes gens, bien froide est la saison !  
La femme et le vieillard sont de royale race,  
Qui de vous pour l'Enfant va prêter sa maison ?

Quel honneur pour celui qui verra le Messie  
Naître petit enfant dans son heureux logis !  
Mais lequel de tes fils, Bethléem s'en soucie ?  
Sous combien de refus, o Vierge, tu rougis ?...

Ouvrez, c'est Noël, ouvrez votre porte !  
Ouvrez votre cœur pur et chaud ! j'apporte  
La clef d'or des cieux !  
Les temps sont remplis, le Père m'envoie  
A tous les humains pour montrer la voie  
Droite à tous les yeux !

Qui donc vient frapper à cette heure insolite ?  
Eh quoi ! C'est un vieillard ? Va-t-en, rustre, vilain !  
Le Romain n'aime pas le vil Israélite !  
Promène ailleurs ta femme et des haillons de lin !

De la Loi je suis le grand prêtre,  
Viendras-tu pour me déranger ?  
Je sais quand le Sauveur va naître,  
Va chez un autre te loger !

Va-t-en, va-t-en plus loin, personne ici, pauvre homme,  
Ne peut te recevoir ; Hérode ne veut pas,  
— Car Hérode est le roi que nous a laissé Rome —  
Qu'un étranger chez lui ne repose ses pas !

Mon hôtel est rempli de monde  
Bon juif, ne pensez pas à mal ;  
Allongez un peu votre ronde,  
Vous, votre femme et l'animal !

Ouvrez, c'est Noël, ouvrez votre porte !  
Ouvrez votre cœur pur et chaud, j'apporte

La clef d'or des cieux !

Les temps sont remplis, le Père m'envoie  
A tous les humains pour montrer la voie

Droite à tous les yeux !

Seigneur, en mon cœur si j'avais la place,  
Oh ! vous auriez le meilleur des abris !  
Je sais que la nuit de son froid vous glace,  
Mais mon cœur est plein, l'argent l'a tout pris !  
En mon cœur, Seigneur, je n'ai plus de place,  
Il est tout rempli, celà vous surprend,  
Par un arbre haut, énorme et vivace,  
L'Orgueil, qui devient de plus en plus grand !  
Seigneur, en mon cœur j'avais de la place,  
Vous venez trop tard, la luxure a pris  
Le temple et s'y traîne, affreuse limace  
Souillant chaque jour vos sacrés lambris !  
Personne à Noël n'entrouve sa porte...  
Descendu d'en haut cependant j'apporte

La clef d'or des cieux !

Quoi ! sur la terre où mon Père m'envoie  
Pas un cœur n'aura de crèche ou l'on voie

L'Enfant-Dieu joyeux !

Oh ! miracle ! A Noël on entrouve la porte !  
On sait qu'en son berceau de paille Il nous apporte  
La clef d'or de la Paix !...

Et tout comme autrefois son Père encor l'envoie  
Pour nous montrer enfin la pacifique voie,  
La loi du cœur dans le Progrès !

**Paul Bellat,**

de la Sté des Gens de Lettres,  
Grand Prix Littéraire d'Alger.

---

## La Vierge à la Crèche

Ils sont à Bethléem, ville de la Judée,  
Venus de Nazareth par un très long chemin  
De par l'édit d'Auguste, Impéreur Romain ;  
Or la petite ville est de foule inondée.

Ils ne purent loger dans la ville bondée,  
Ayant reçu partout un refus inhumain ;  
Que faire dans la nuit, seuls, jusqu'au lendemain  
Et la femme était grosse et de peine excédée.

L'homme, un vieillard, prenant l'ânesse par le mors  
Franchit les murs ingrats, sans crainte et sans remords,  
Puis dirigea ses pas vers la plaine voisine.

Ils trouvèrent l'abri d'un antre de bergers ;  
Or c'est là qu'en la Nuit fut la splendeur divine  
Entre le bœuf et l'âne et deux étrangers.

Paul Bellat.



*Caravelle*

L'AVION DU PROGRES  
EN SERVICE  
SUR

ORAN - PARIS

**AIR FRANCE**

LE PLUS GRAND RÉSEAU DU MONDE

**CREDIT POPULAIRE DE FRANCE**

Plus de 950 guichets en France et en Algérie  
Capital et Réserves 120.000.000 de N.F.

**BANQUE POPULAIRE  
COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE  
DE L'ORANIE**

SIEGE SOCIAL :

ORAN, 5, Rue Ampère — Tél. : 

}	253.85
	288.71
	288.72

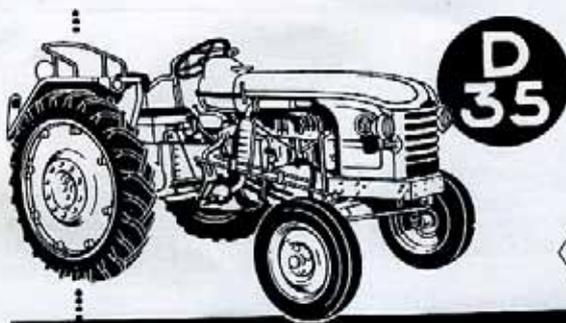
BUREAUX DE QUARTIER :

St-EUGENE, 84, Av. de St-Eugène — Tél. : 320.62  
ECKMUL, 28, Av. d'Oujda — Tél. : 322.90

AGENCES :

MOSTAGANEM, 5, Av. G. Jobert — Tél. : 623.80  
SIDI-BEL-ABBES, 28, Rue J.-J. Rousseau - Tél. 29.88

— TOUTES OPERATIONS DE BANQUE —



**D  
35**



**TRACTEURS  
RENAULT**

Et ses  
Matériels  
adaptables

TR 59 - D 35

Etablissements Georges GARROUSTE et Cie  
34, Boulevard Galliéni - SIDI-BEL-ABBES

ETABLISSEMENTS  
**YERLES Fernand & Fils**

Maison française fondée en 1852



**QUINCAILLERIE GENERALE — TOUS LES PRODUITS METALLURGIQUES**

ACCESSOIRES AUTOMOBILES  
PIECES DETACHEES

**E<sup>ts</sup> Pierre FILIO et C<sup>ie</sup>**

S.A.R.L. au Capital de 25.000 N.F.

35, rue Prudon — SIDI-BEL-ABBES

Tél. : 20-42 - 29-48

Spécialités **FORD**  
Accumulateurs **CLEMCO**

Entreprise Générale de Travaux Publics

**Louis et Paul LANIE**

3, avenue de Bir-Hakeim

SIDI-BEL-ABBES

Tél. : 31-35

Téléphone  
36.51

" LA RECTIFICATION GENERALE "



**ETABLISSEMENTS FEMENIA**

Téléphone  
36.51

Rue d'Orléans (Cité des Amarnas) — SIDI-BEL-ABBES

**Etablissements Pierre CARRE**  
Engrais - Produits chimiques



Agents exclusifs pour l'Algérie  
des Engrais Elgé

ORGANIQUES et ORGANO CHIMIQUES  
2, Rue Général Cézair, ORAN - Tél. 236.08 - 292.03

Matériaux de Construction

BOIS SANITAIRE FER

**FERNANDEZ Joseph**

49, Avenue Kléber - Tél. : 36-04

**SIDI-BEL-ABBES**

LES MEILLEURES QUALITÉS  
AUX MEILLEURS PRIX

*Prisunic*

SIDI-BEL-ABBES



Travaux Routiers  
Entreprise Générale de Travaux Publics  
Terrassement

SOCIÉTÉ  
**BERAGUAS**  
Frères et Fils

Entrepreneurs

S.A.R.L. au capital de 24.000 NF

14, rue Lapérouse - SIDI-BEL-ABBES - ☎ 24.23

ASSOCIATIONS MUTUELLES AGRICOLES  
de l'Arrondissement de SIDI - BEL - ABBES

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL  
Crédit Agricole — Coopératives Agricoles

SYNDICAT PROFESSIONNEL AGRICOLE  
Union Régionale des Syndicats Locaux de Producteurs

COOPERATIVE AGRICOLE D'ACHAT EN COMMUN  
ET D'APPROVISIONNEMENT  
Engrais - Soufres - Produits chimiques

CAISSE REGIONALE  
D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES  
BEL-ABBES ASSURANCES - TOUS RISQUES

**Maison du Colon**

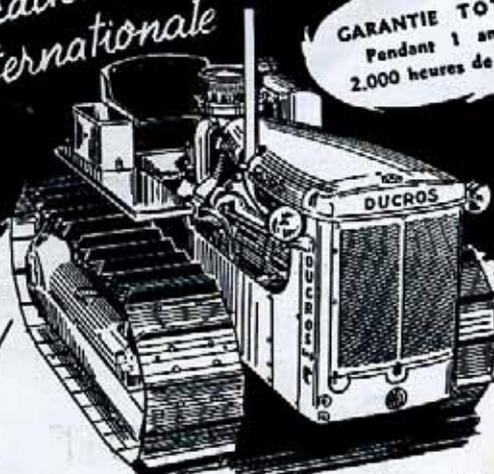
8, rue Biancourt  
SIDI-BEL-ABBES

Téléphone 20-01 - 20-61 - 24-62 - 30-04

**UCROS CD 65**

*Un tracteur de classe  
internationale*

**GARANTIE TOTALE**  
Pendant 1 an ou  
2.000 heures de marche



**MOTEUR DIESEL**  
4 cyl. 120 x 140 - 1.500 t. m.  
**PUISSANCE**  
Moteur 55 C.V. à la barre 52 C.V.  
**DIRECTION**  
Embrayages multidisques

	VOIE ETROITE	VOIE NORMALE	VOIE LARGE
Largeur hors tout	1 m. 52	1 m. 78	2 m. 06
POIDS	5.400 kgs	5.600 kgs	5.900 kgs

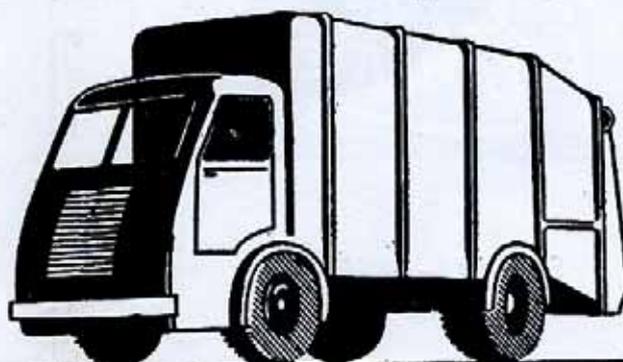


**VÉHICULES ÉLECTRIQUES**  
*pour services municipaux*  
**MATÉRIEL DE VOIRIE**  
*sur châssis à moteur thermique*

BENNES TASSEUSES SOVEL  
ASPIRATEURS pour curage d'égouts  
ARROSEUSES - LAVEUSES, etc...



**26 ANS D'EXPÉRIENCE**  
*Plus de 300 villes*



**COMPAGNIE GÉNÉRALE D'ÉLECTRICITÉ**

*Société Anonyme au Capital de 117.000.000 NF*

SIEGE SOCIAL — 54, rue de la Boétie, PARIS

AGENCE D'ALGER — 12, Bd. Auguste Comte — Téléphone : 647.95 (5 lignes)

**Comptoir d'Escompte de Sidi-Bel-Abbès**

Banque fondée en 1880

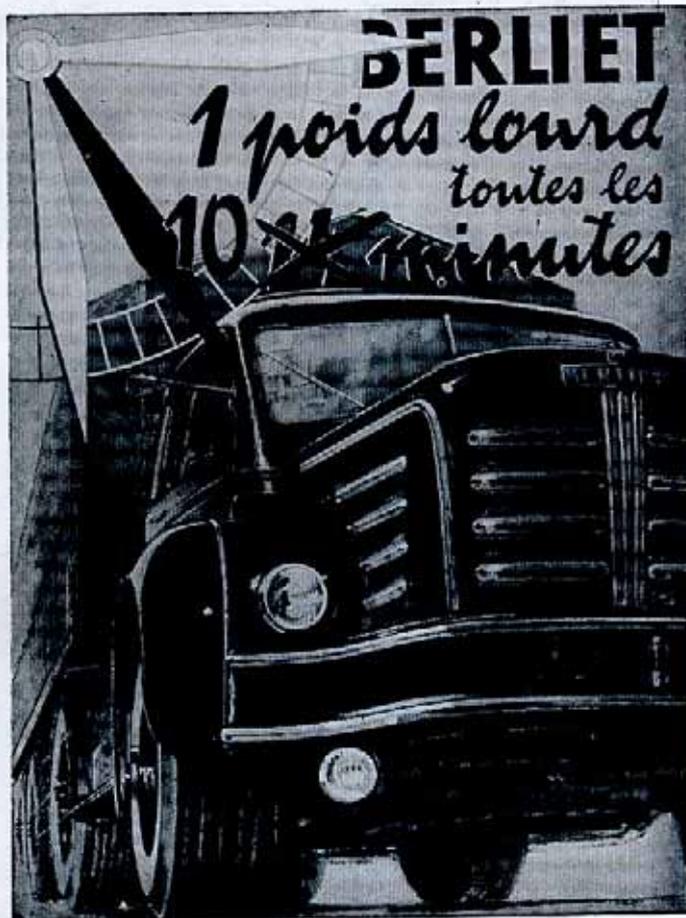
**Hôtel Métropole**

Avenue Loubet

TOUT CONFORT - Tél. : 20-81

SIDI-BEL-ABBES

**Comptoir Bel-Abbésien  
des Céréales**



CONCESSIONNAIRE POUR :

Sidi-Bel-Abbès et l'Arrondissement

**Sté TORREGROSA et MARIGNANE**

Siège Social : 20, Rue Prudon - Téléphone : 24-45

Ateliers : 27, Route des Amarnas



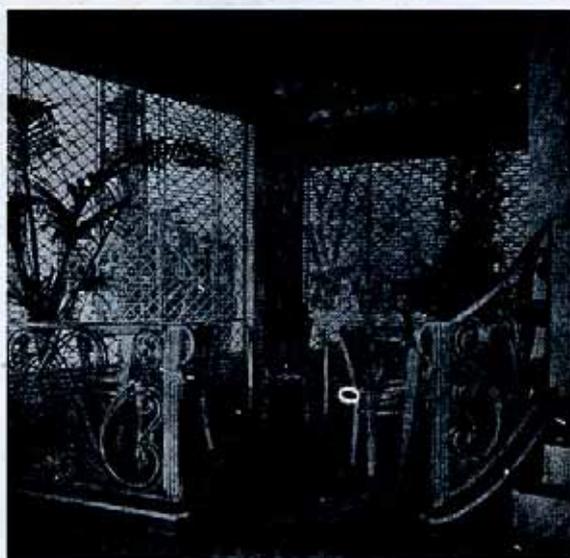
**PIECES DETACHEES D'ORIGINE . PNEUS, HUILES & GRAISSES**

GRAND HOTEL

# «Le Versailles»

★ ★ ★

*31, Rue Prudon (face au Cercle des Officiers)*



Salon des petits déjeuners

*Dans un cadre accueillant  
un maximum de confort*

Pour Réservation Téléph. : 38.89

# MAISON DE RETRAITE DU LÉGIONNAIRE



## « LA RÉSIDENCE »

### CENTRE D'ACCUEIL de RECASEMENT et TOURISTIQUE

NOS INSTALLATIONS MODERNES, NOTRE  
SALLE DES FETES UNIQUE EN ALGERIE  
NOS MENUS, NOS VINS, NOS LIQUEURS, NOS CHAMPAGNES

FERONT LA JOIE DE NOS AMIS

Téléphone : 23-34 ou 25-86

**SIDI-BEL-ABBES**

**SIDI-BEL-ABBES**

*ALFRED*

*HERLICO*

*ET FILS*

*SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 4 250 000 DE N. F.  
111, QUAI ANDRÉ CITROËN - PARIS-XV<sup>e</sup>  
TÉL. : VAU. 25-56 & LEC. 44-35 - R. C. SEINE 55 B 10.879*

*ENTREPRISES GÉNÉRALES*



*POSTES ET CENTRALES ÉLECTRIQUES  
LIGNES A TRÈS HAUTE TENSION  
CONSTRUCTIONS DE TABLEAUX*



*TUYAUTERIES INDUSTRIELLES  
MONTAGES MÉCANIQUES  
ADDUCTION D'EAU  
FEEDERS DE GAZ*

